Université de Montréal

Templiers et Hospitaliers au Moyen Âge : des frères d'armes.

Par

Rodrigue Buffet

Département d'histoire

Faculté des arts et des sciences

Thèse présentée en vue de l'obtention du grade de Docteur en Histoire

Novembre 2022

© Rodrigue Buffet, 2022

Université de Montréal

Département d'histoire, Faculté des arts et des sciences

Cette thèse intitulée

Templiers et Hospitaliers au Moyen Âge : des frères d'armes.

Présentée par

Rodrigue Buffet

A été évalué(e) par un jury composé des personnes suivantes

Gordon Blennemann
Président-rapporteur

Philippe Genequand
Directeur de recherche

Kristine Tanton
Représentant du doyen

Patrick Demouy
Membre du jury

Christina Andenna
Examinateur externe

Résumé

Le concile de Troyes qui s'ouvre le 13 janvier 1129, permet de confirmer une initiative née en Orient neuf années auparavant. Des chevaliers avaient alors exprimé la volonté de vivre de façon religieuse, en faisant le triple vœu monastique de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, tout en continuant à pratiquer le métier des armes afin de protéger les pèlerins sur les routes de Terre sainte. Reconnus par la papauté à Troyes et dotés d'une règle, les « pauvres chevaliers du Christ et du Temple de Salomon » devenaient le premier ordre religieux-militaire de l'histoire. L'ordre de l'Hôpital, qui existait déjà à Jérusalem et dont la mission consistait à soigner les pauvres malades, se militarisa progressivement au milieu du XII^{e} siècle, s'inspirant de l'exemple du Temple. Templiers et Hospitaliers ont inspiré par la suite tous les autres ordres militaires. Une tradition historiographique des croisades a longtemps entretenu l'idée de deux ordres ennemis dont les conflits ont provoqué la perte des États latins d'Orient. L'étude de deux siècles de coexistence commune entre Templiers et Hospitaliers en Terre sainte permet d'enterrer cette image et constater combien ces deux ordres religieux-militaires se sont influencés. Elle permet également de rétablir la vérité sur les relations entre les frères des deux ordres. Aux frontières de l'histoire comparée, cette étude suit la trame chronologique des maîtres du Temple et de l'Hôpital, permettant de mettre en relief l'importance des décisions de ces hommes. Des études thématiques sur l'organisation de ces deux ordres, leurs structures, leurs règles, les images qu'ils transmettent et sur leur rôle dans certains grands évènements des États latins d'orient permet de comprendre les liens qui les unissaient, ainsi que la façon dont ils s'influencèrent. On a trop souvent relevé leur rivalité politique, dans un royaume de Jérusalem où l'absence d'un pouvoir royal fort leur a rapidement laissé toute liberté. De la même façon, on a trop souvent oublié le prix que Templiers et Hospitaliers ont payé ensemble sur les champs de bataille de Terre sainte, se comportant comme ce qu'ils étaient : des frères d'armes.

Mots-clés : Templiers, Hospitaliers, Terre sainte, Ordres militaires, Chevaliers, Religieux, Croisades.

Abstract

The Council of Troyes, wich opened on January 13, 1129, confirms an initiative born in the East nine years earlier. Knights had then expressed the will to live in a religious way, by making the triple monastic vow of poverty, chastity and obedience, while continuing to practice the profession of arms in order to protect pilgrims on the roads of the Holy Land. Recognized by the papacy in Troyes and endowed with a rule, the « Poor Knights of Christ and of the Temple of Solomon » became the first military order in history. The Order of the Hospital, which already existed in Jerusalem and whose missions was to care for the poor sick, gradually became militarized in the middle of the 12th century, drawing inspiration from the example of the Temple. Templars and Hospitallers subsequently inspired all other military orders. A historiographical tradition of the Crusades has long maintained the idea of two enemy orders whose conflicts caused the loss of the Latin States of the East. The study of two centuries of common coexistence between Templars and Hospitallers in the Holy Land allows us to bury this image and see how much these military orders influenced each other. It aslo helps to restore the truth about the relationship between the brothers of the two orders. At the frontiers of comparative history, this study follows the chronological framework of the masters of the Temple and the Hospital, making it possible to highlight the importance of the decisions of these men. Thematic studies on the organization of these two orders, their structures, their rules, the images that they transmit and their role in some great events of the Latin States of the East make it possible to understand the links wich united them, as well as the how they influenced each other. We have too often noted their political rivalry, in a kingdom of Jerusalem where the absence of a strong royal power quickly gave them complete freedom. In the same way, we have too often forgotten the price that Templars and Hospitallers paid together on the battlefields of the Holy Land, behaving like what they were : brothers in arms.

Keywords : Templars, Hospitallers, Holy land, Military orders, Knights, Religious, Crusades.

Table des matières

Résumé V

Abstract VII

Table des matières IX

Remerciements XIX

Introduction 1

Du pacifisme des premiers chrétiens aux ordres religieux-militaires 2

Les ordres religieux-militaires (ou ordres militaires) 4

Étudier ensemble le Temple et l'Hôpital 5

Aux frontières de l'histoire comparée et de l'histoire croisée 6

Les relations entre le Temple et l'Hôpital 7

Historiographie du Temple et de l'Hôpital depuis les origines 8

Champs d'étude chronologique et géographique, méthode, sources. 13

Le Temple et l'Hôpital dans l'historiographie des croisades. 15

René Grousset et son Histoire des Croisade et du Royaume franc de Jérusalem (1934-1936) 16

L'Histoire des Croisades (1951) de Steven Runciman 19

L'Histoire du royaume latin de Jérusalem(1969), de Joshua Prawer 22

The Crusades(1972), de Hans Eberhard Mayer 24

Jonathan Riley-Smith, Les Croisades (1990) et The Oxford illustrated history of the Crusades (1995) 25

Jean Richard, *Histoire des croisades* (1996). 27

Travaux plus récents. 28

Les débuts de l'Hôpital et du Temple 31

Le contexte des débuts de l'Hôpital 32
Les origines de l'Hôpital 33
Gérard et les débuts de l'Hôpital 39
Le contexte des débuts du Temple 44
Les origines de l'ordre du Temple 45
Les débuts des Templiers 52
La militarisation de l'Hôpital 57
Des ordres privilégiés 64
Les débuts des deux ordres 70
Les maîtres de l'ordre du Temple et de l'ordre de l'Hôpital 73
Le maître et le couvent 74
Gérard (?-1120), recteur de l'Hôpital 75
Hugues de Payns (1119/1120-1136), maître du Temple 77
Textes témoins des origines 79
Les Miraculae 79
Le Temple 83
De Christi Militibus 84
De laude novae militiae 87
Le mystérieux Roger (1120-1121/1123?), maître de l'Hôpital ? 95
Raymond du Puy (1121/1123-1158/1160), maître de l'Hôpital 96
Règles, statuts, *retrais* 101
Saint Basile 102
Saint Augustin 103
Saint-Benoît 104
La règle du Temple et le concile de Troyes 106

La règle du Temple....108
Contenu de la règle du Temple....109
Les Retrais....120
L'Hôpital et ses textes normatifs....121
La règle de l'Hôpital....123
Le contenu de la règle de l'Hôpital....124
Compilation des statuts....127
La règle du Temple et les *retrais* - La règle de l'Hôpital et les statuts....129
Robert de Craon (1136-1149), maître du Temple....133
Évrard des Barres (1149-1152), maître du Temple....134
Bernard de Trémelay (1152-1153), maître du Temple....136
André de Montbard (1153-1156), maître du Temple....137
Bertrand de Blanquefort (1156-1169), maître du Temple....139
Auger de Balben (1160-1162), maître de l'Hôpital....141
Arnoul de Comps, (1162), maître de l'Hôpital ?....141
Gilbert d'Assailly (1162-1170), maître de l'Hôpital....142
Structures et organisation....145
Le front et l'outremer (L'Occident)....146
Le maître....147
Couvent....150
La démission de Gilbert d'Assailly....155
La démission d'Alphonse du Portugal....157
L'opposition à Eudes des Pins....158
Résistances à Guillaume de Villaret....159
Un maître du Temple avec plus d'autorité que celui de l'Hôpital ?....161

Le réseau et les commanderies 163
Règlements de conflits 164
Structures, hiérarchie et organisation : des ordres qui s'influencent 165
Philippe de Naplouse (1169-1171), maître du Temple 169
Caste de Murols (1170-1172), maître de l'Hôpital 170
Eudes de Saint-Amand (1171-1179), maître du Temple 171
Jobert (1172-1177), maître de l'Hôpital 173
Roger des Moulins (1177-1187), maître de l'Hôpital 174
Arnau de Torroja (1179/1180-1184), maître du Temple 176
Gérard de Ridefort (1185-1189), maître du Temple 177
La perte de Jérusalem 181
Jérusalem, cité « trois fois sainte » 183
L'étiolement de la couronne de Jérusalem 185
Le règne de Baudouin IV 186
Un royaume divisé 189
La succession de Baudouin IV et de Baudouin V 191
Du couronnement de Sybille à Hattin 195
La survie du royaume de Jérusalem 199
« Gérard de Ridefort, le mauvais génie du Temple » 202
Ermengol de Aspa (1188/1189-1190), maître de l'Hôpital 205
Garnier de Naplouse (1189/1190-1192), maître de l'Hôpital 206
Robert de Sablé (1191-1193), maître du Temple 207
Geoffroy de Donjon (1192-1202), maître de l'Hôpital 208
Girbert Eral (1194-1200), maître du Temple 209
Philippe du Plessis (1201-1209), maître du Temple 210

Alphonse de Portugal (1202/1203-1206), maître de l'Hôpital 211
Geoffroy le Rat (1206-1207), maître de l'Hôpital 212
Garin de Montaigut (1207-1227/1228), maître de l'Hôpital 213
Guillaume de Chartres (1210-1219), maître du Temple 214
Pierre de Montaigut (1219-1232), maître du Temple.....215
Les sceaux 217
Le Temple.....218
L'Hôpital.....223
Bernard de Thessy (1228-1230), maître de l'Hôpital 233
Guérin (1230/1231-1236), maître de l'Hôpital.....233
Armand de Périgord (1232-1245), maître du Temple.....234
Bertrand de Comps (1236-1239), maître de l'Hôpital 235
Pierre de Vieillebride (1239-1242), maître de l'Hôpital.....236
Rivaux politiques et frères d'armes 239
Règle et statuts.....240
Premières opérations militaires communes au XII^{e} siècle. 243
Désaccords durant la quatrième campagne d'Amaury de Jérusalem en Égypte. 245
1187-1192 : Rivaux politiques et frères d'armes.....247
La succession d'Antioche. 249
Une attitude commune durant la cinquième croisade et la croisade de Frédéric II.....251
Alliance avec l'Égypte ou alliance avec Damas : deux ordres, deux camps. 254
Saint Louis en Terre sainte.....257
La guerre de Saint-Sabas.....258
Conclusion : des frères d'armes.....260
Guillaume de Châteauneuf (1243-1258), maître de l'Hôpital 263

Richard de Bures (1245-1247), maître du Temple 264
Guillaume de Sonnac (1247-1250), maître du Temple 265
Renaud de Vichiers (1250-1256), maître du Temple 265
Thomas Bérard (1256-1273), maître du Temple 266
Hugues Revel (1258-1277/1278), maître de l'Hôpital 268
Guillaume de Beaujeu (1273-1291), maître du Temple 270
Saint-Jean d'Acre (1291) et conséquences 273
La situation en Terre sainte 274
Les offensives mameloukes 279
La perte de Saint-Jean d'Acre et de la Terre sainte (1291) 281
Responsabilités du Temple et de l'Hôpital 281
Projets de croisades et tentatives 285
Projet de fusion des ordres 287
Procès du Temple 289
Reconversion de l'Hôpital 294
Responsabilité des deux ordres dans la perte de la Terre sainte et destins croisés 295
Nicolas Lorgne (1277/1278-1284), maître de l'Hôpital 298
Jean de Villiers (1285-1293/1294), maître de l'Hôpital 299
Thibaud Gaudin (1291-1292), maître du Temple 300
Jacques de Molay (1292-1314), le dernier maître du Temple 301
Eudes des Pins (1293/1294-1296), maître de l'Hôpital 303
Guillaume de Villaret (1296-1305), maître de l'Hôpital 304
Foulques de Villaret (1305-1319), maître de l'Hôpital 305
Conclusion 307
Références bibliographiques 319

Sources 319
Ouvrages de référence 322
Ouvrages généraux et synthèses 322
Monographies et études spécialisées 323
Annexes 327
Sceaux du Temple 328
Sceaux de l'Hôpital 330
Les *Miraculae* (version longue) 333
Lettre Christi militibus 339
Cartes 345

À Godefroy

Remerciements

J'aimerais remercier ma conjointe, Channa Ly, qui m'a supporté durant toutes ces années, s'attendant à ce que je finisse ce parcours bien avant aujourd'hui. Je remercie de la même façon ma mère, Danielle Pottier, et mon beau-père, Jean Vigliandi, pour leurs encouragements répétés.

Je remercie aussi de tout cœur mon directeur de recherche, Philippe Généquand qui a toujours fait preuve vis-à-vis de moi, de beaucoup d'écoute et de patience. Ses conseils et sa bienveillance m'ont été d'un précieux secours durant ces trop nombreuses années. Je remercie également monsieur Patrick Demouy qui m'a convaincu de mon aptitude à m'attaquer à cette épreuve du doctorat, et m'a aidé à trouver un directeur de recherche au Québec, alors que je m'étais décidé à quitter la France.

Je tiens également à remercier mes amis et camarades de doctorat : Cornel Bontea, Éric Hupin, Jean-Noël Rolland et Vincent Tremblay. Leurs discussions m'ont régulièrement permis d'entretenir ma réflexion sur mon sujet d'étude, et leur soutien a toujours été grandement apprécié.

Je remercie enfin mon fils Godefroy, dont les sourires et les rires égaient mes journées et qui me donne tant de courage, d'espoir et de bonheur.

Introduction

C'est probablement en janvier 1120 au Concile de Naplouse, dans le royaume de Jérusalem, qu'est né le premier ordre religieux-militaire, ou au moins son précurseur. En effet, le roi de Jérusalem Beaudouin II (1118-1131), entouré des principaux responsables laïques et religieux du royaume, y approuve alors l'initiative d'Hugues de Payns et de ses camarades. Il leur fait don d'une partie de son palais situé dans la mosquée al-Aqsa sur le mont du Temple, emplacement supposé de l'ancien Temple de Salomon. La nouvelle milice y établit son quartier-général. Neuf ans plus tard, au concile de Troyes qui s'ouvre le 13 janvier 1129, l'ordre est reconnu par la papauté et doté d'une règle. L'ordre des « pauvres chevaliers du Christ et du Temple de Salomon » est officiellement né.

Certains clercs de l'époque, tel Adalbéron l'évêque de Laon (977-1030), divisait la société occidentale en trois ordres : les *oratores* (ceux qui prient, moines, prêtres), les *pugnatores* ou *bellatores* (ceux qui combattent), et les *laboratores* (ceux qui travaillent, les paysans)[1]. L'apparition des Templiers, qui cumulaient les fonctions de deux ordres, est une réelle nouveauté, acceptée ou rejetée.

L'ordre de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, trouve son origine dans un établissement hospitalier construit dans la seconde moitié du XI^{e} siècle. Placé sous la tutelle et protection du pape en 1113, l'ordre se militarise vers le milieu du XII^{e} siècle. Il devient ainsi, en s'inspirant du Temple, le second ordre religieux-militaire. Sa mission est alors double : soin des pauvres malades et défense de la Terre sainte.

L'ordre du Temple et l'ordre de l'Hôpital servent ensuite de modèle pour tous les autres ordres religieux-militaires : l'ordre Teutonique et l'ordre de Saint-Lazare en Terre sainte, et les ordres de la péninsule ibérique (Calatrava, Alcántara, Avis, Santiago, etc...). Les deux ordres connaissent un grand succès et s'imposent rapidement comme des grandes puissances en Terre sainte. L'établissement d'un important réseau foncier en Occident leur permet d'alimenter leur effort de guerre en Orient. Leurs troupes entraînées et disciplinées forment rapidement la colonne vertébrale des armées du royaume de Jérusalem. Au XIII^{e} siècle, lorsque les Francs sont contraints

[1] sur l'organisation féodale en trois ordres, lire Georges Duby, *Les trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme* (Paris : Gallimard, 1978).

à une posture défensive en Terre sainte, Templiers et Hospitaliers sont les seuls à pouvoir financer la construction, l'entretien et l'alimentation en troupes de grandes forteresses.

La perte de la Terre sainte par les Francs en 1291 incite certains chroniqueurs à remettre en question l'existence même de ces ordres. L'Hôpital en s'installant à Rhodes en 1310 entame une mutation en s'orientant vers la guerre maritime, seule possibilité du moment de continuer la lutte face à la menace musulmane, puis ottomane. Le Temple connait un sort tragique, qui participe grandement à sa légende, puisqu'il est supprimé en 1312 par le pape, après cinq ans d'un procès[2] infamant initié par le roi de France Philippe le Bel (1285-1314). L'ordre de l'Hôpital a survécu au fil du temps et des écueils, pour perdurer aujourd'hui avec sa mission charitable, et est connu sous le nom d'ordre de Malte.

Du pacifisme des premiers chrétiens aux ordres religieux-militaires

Du pacifisme originel du message prêché par Jésus, à la création des ordres militaires, il y a plus de mille ans d'une lente « révolution ». Pourtant, tout dans la vie de Jésus démontre le caractère pacifique de son message : sa prédication publique, ses enseignements particuliers à ses disciples, son comportement quotidien, son arrestation qu'il accepte sans se défendre, sa condamnation et sa mort infamante sur la croix, qu'il subit sans appeler à la révolte. Lors de son arrestation, sans résistance, il interdit même à Pierre de tirer l'épée pour le défendre : « Alors Jésus lui dit : remets ton épée à sa place ; car tous ceux qui prennent l'épée périront par l'épée. Penses-tu que je ne puisse faire appel à mon Père, qui mettrait aussitôt à ma disposition plus de douze légions d'anges ? » (Jean XVIII et Matthieu XXVI).

Pour les premiers chrétiens, le message de Jésus condamne toute forme de violence et élargit à tous les hommes l'amour dû à son prochain. Aux débuts de l'Empire, le service militaire n'est pas obligatoire et l'armée romaine est une armée de métier. Les risques d'invasion et le manque d'attrait de la profession militaire incitent progressivement l'État à en venir au recrutement forcé. Or le soldat, lors de son engagement, fait serment de fidélité à l'Empire et à l'empereur, et peut être amené à tuer d'autres hommes. C'est un problème pour le chrétien puisque l'Église primitive interdit à la fois de jurer et de tuer.

[2] sur le procès du Temple, lire Malcolm Barber, *Le procès des Templiers* (Rennes : Presses Universitaires, 2002).

Dès 312, l'empereur Constantin (310-337) se présente comme l'élu du Dieu des chrétiens, qui lui a prédit dans une vision, puis donné, la victoire sur le champ de bataille contre son rival Maxence. Il est baptisé sur son lit de mort en 337. Sous son règne, le christianisme devient *religio licite*, et se voit même favorisé. L'attitude de l'Église change alors, et en 314, le concile d'Arles proclame que ceux, qui en temps de paix, refusent de porter les armes, doivent être excommuniés. Le rejet des armes qui était l'attitude commune des fidèles devient prescription du clergé des moines.

Plusieurs auteurs du Moyen Âge, dont deux pères de l'Église latine, Ambroise de Milan et Augustin d'Hippone, reprenant la définition cicéronienne de la guerre juste, continuent de l'esquisser dans quelques écrits. On peut la résumer ainsi : Une guerre juste doit « avoir pour but de rétablir la justice ; doit être menée par les soldats sans haine ni intérêt personnel, et ne peut être prescrite que par le pouvoir légitime, l'État qui détient le droit de guerre[3] ».

Les conquêtes des Sarrasins en Occident aux VIII^e^ et IX^e^ siècles amènent naturellement le pape à appeler à son secours les armées de l'Empire nouvellement restauré. Ainsi, après le saccage de Rome en 846 et la profanation de l'église de Saint-Pierre, le pape Léon IV (847-855), élu quelques mois plus tard, appelle les armées de l'Empire à son secours et promet les royaumes célestes à ceux qui mourraient durant le combat. Jean Flori y voit « la première expression nette de notion de guerre sainte[4] ».

Aux X^e^ et XI^e^ siècles, on voit apparaître des réunions d'évêques et de clergé local ainsi que de pauvres et d'humbles, qui édictent des règlements tentant de limiter la violence qui pourrait s'exercer sur les « pauvres » ce que l'on nomme traditionnellement « paix de Dieu ». Seront frappés d'anathème ceux qui violeraient des églises, ceux qui s'en prendraient aux biens des pauvres, et ceux qui attaqueraient physiquement des clercs. Au XI^e^ siècle, les anathèmes de la paix se voient adjoindre de nouvelles mesures comme l'interdiction de violence sous toutes ses formes à un moment donné (dimanche, durant les fêtes du calendrier chrétien) : ce que l'on nomme la « trêve de Dieu ».

[3] Jean Flori, *La croix, la tiare et l'épée. La croisade confisquée* (Payot, 2010), 80.

[4] *Ibid...*, 86.

En 1095, à Clermont-Ferrand, l'appel du pape Urbain II (1088-1099) est « parvenu à réaliser l'union - contre nature - du pèlerinage pénitentiel et de la guerre sainte[5] ». Il est le point de départ de la première croisade qui provoque la conquête de Jérusalem par les Francs et la création des États latins d'Orient. Les ordres religieux-militaires, et le Temple en premier lieu, sont nés de la croisade.

Les ordres religieux-militaires (ou ordres militaires)

Nés tous les deux en Terre sainte, l'ordre du Temple et l'ordre de l'Hôpital n'ont pas la même vocation à l'origine, mais plutôt des fonctions complémentaires. En effet, l'Hôpital a dès ses débuts une vocation charitable avec comme mission le soin des pauvres malades, et évidemment des pèlerins. L'ordre du Temple a pour mission à ses débuts la protection des pèlerins, vite élargie plus tard à la défense de la Terre sainte. L'Hôpital, malgré sa militarisation au milieu du XII^{e} siècle, ne perdit jamais sa mission de prise en charge des pauvres à laquelle s'ajouta celle de défense de la Terre sainte.

Les frères de ces ordres étaient majoritairement des laïcs qui faisaient le triple vœu monastique de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Ils ne faisaient pas ce vœu pour s'enfermer dans un monastère et mener une vie contemplative mais bien pour continuer de servir les armes à la main (pour les frères d'armes de l'Hôpital) et guerroyer au nom du Christ et pour la défense de la chrétienté. Ils vivaient selon une règle, différente pour chaque ordre, qui était adaptée à la vocation de ces institutions.

Les ordres religieux-militaire de Terre sainte ont été amenés à participer activement à défense et aux guerres des États latins d'Orient. Dès la fin de l'année 1129, « pour la première fois, des templiers participent à un combat près de Damas[6] ». Plus tard, lors de la troisième croisade, les Templiers sauvent les troupes du roi de France Louis VII (1137-1180) en les encadrant en Asie Mineure. Lors de la cinquième croisade, Templiers et Hospitaliers s'occupent tour à tour de l'avant-garde et de l'arrière-garde des armées, postes clés. À la Forbie en 1244, les 2/3 des chevaliers

[5] Jean Flori, « Croisade », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre. Dictionnaire européen des ordres militaires au Moyen Âge*, (Fayard, 2009), 278.

[6] Alain Demurger, *Moines et Guerriers. Les ordres religieux-militaires au Moyen Âge* (Seuil, 2002), 38.

présents venaient des ordres militaires qui constituaient depuis longtemps la colonne vertébrale des armées du royaume de Jérusalem.

Rapidement, les princes des États latins d'Orient ont confié aux soins des ordres militaire la construction, l'entretien et la défense d'un véritable réseau fortifié afin de défendre la Terre sainte. Le Temple et l'Hôpital ont ainsi de nombreuses forteresses sous leur responsabilité au XIII^{e} siècle : Margat, Château-Blanc, Château-Rouge, le Crac des Chevaliers, Sidon, Safed, Château-Pèlerin, Belvoir, Bethgibelin, etc...

Étudier ensemble le Temple et l'Hôpital

Certains points communs entre le Temple et l'Hôpital incitent à les étudier ensemble. Ils ont, par exemple, tous les deux un recrutement international de leurs membres avec une nette prédominance française (que l'on retrouve dans la population croisée). Les deux ordres sont nés durant la même période, et au même endroit, Jérusalem et la Terre sainte. Ils obtiennent rapidement la protection papale ainsi que de nombreux privilèges. Ils ont connu un immense succès qui leur a permis de se construire un formidable patrimoine immobilier.

Des critiques ont souvent été formulées à l'encontre de ces deux ordres, notamment en Occident, où on leur reprochait leur arrogance, leur richesse, leur avidité. Beaucoup de chroniqueurs dénoncent leur rivalité, expliquant ainsi les échecs en Terre sainte. Un projet d'union ou de fusion des ordres a longtemps été proposé, étudié, discuté avant qu'il se fasse indirectement par la dévolution des biens du Temple à l'Hôpital après la dissolution de l'ordre en 1312. Il semble évident que deux ordres que l'on projette de faire fusionner doivent présenter au minimum d'importantes similitudes.

Damien Carraz, dans sa brillante thèse, soulignait combien il était « absolument inconcevable de s'intéresser à l'une de ces institutions en négligeant totalement l'autre[7] ». Dans le même ordre d'idée, Alain Demurger, éminent spécialiste des ordres religieux-militaires a précisé lors de la conclusion du colloque international « L'économie templière en Occident : patrimoines,

[7] Damien Carraz, *L'ordre du Temple dans la basse vallée du Rhône (1124-1312). Ordres militaires, croisades et sociétés méridionales* (Lyon : Presses universitaire de Lyon, 2005), 14.

commerces, finances » d'octobre 2012, l'importance de ne plus étudier les templiers de façon exclusive, mais en les comparant aux autres ordres, et aux hospitaliers en premier lieu. Il souhaitait que « la comparaison avec les autres ordres, militaires ou pas (les ordres mendiants par exemple), devienne plus systématique[8] ». Enfin, Jonathan Riley-Smith a écrit un court ouvrage dans lequel il décrit rapidement les deux ordres en terre sainte[9], permettant ainsi une esquisse de comparaison sur quelques aspects. L'idée est intéressante mais le résultat, faute d'une étude plus poussée, n'est pas convaincant. Ainsi, la volonté d'étudier le Temple et l'Hôpital ensemble vient de ces suggestions indirectes.

Aux frontières de l'histoire comparée et de l'histoire croisée

On ne louera jamais assez la clairvoyance de Marc Bloch et son influence sur les travaux des historiens en général et des médiévistes en particulier. Se désolant de voir la plupart des historiens, à son époque, peu convaincus par l'intérêt et l'efficacité de l'histoire comparée, il l'avait défendue ardemment, stipulant qu'elle devait « pénétrer les recherches de détail (...) l'avenir de notre science est à ce prix[10] ». Cette étude sur les deux ordres du Temple et de l'Hôpital se place dans la lignée de cette histoire comparée, à ses frontières. En effet, pour qu'il y ait, historiquement parlant, une comparaison, selon Marc Bloch, il faut « une certaine similitude entre les faits observés - cela va de soi - et une certaine dissemblance entre les milieux où ils se sont produits[11] ». Ainsi, si l'on ne peut parler d'histoire comparée proprement dite, on peut toutefois noter l'influence de celle-ci dans l'idée d'étudier deux ordres à la fois si semblables et si différents.

Il est peut-être important de préciser ici que ce travail de recherche se focalise sur les hommes plutôt que sur les institutions, même si quelques précisions sur celles-ci sont inévitables. Il n'est donc pas question ici d'analyser les mécanismes institutionnels du Temple et de l'Hôpital et

[8] Alain Demurger, « Conclusions », sous la direction d'Arnaud Baudin, Ghislain Brunel et Nicolas Dohrmann, *L'économie templière en Occident. Patrimoines, commerces, finances*. *Actes du colloque international* (Langres : Guéniot, 2013), 473.

[9] Jonathan Riley-Smith, *Templars and Hospitallers as professed religious in the Holy Land* (Notre Dame : University of Notre Dame Press, 2010).

[10] Marc Bloch, *Mélanges historiques* (Paris : CNRS éditions, 2011), 17.

[11] *Ibid*..., 17.

de les mettre en perspective, ni d'étudier ces deux ordres d'une manière résolument comparative comme l'on fait les centres de recherche dirigés par Gert Melville à Dresde et Eichstätt[12]. Les mots « ordre » et « institution » sont régulièrement utilisés dans cette étude mais ce sont bien les hommes qui les composent qui sont au cœur de ce travail.

L'histoire croisée peut se définir, selon Bénédicte Zimmerman et Michael Werner[13], comme une histoire enchevêtrée qui se focalise sur les transferts mutuels de deux ou plusieurs objets de comparaison afin d'examiner notamment, les influences mutuelles. Cette étude sur les Templiers et les Hospitaliers peut s'inscrire également dans la lignée de cette histoire croisée.

Alain Demurger, dans son ouvrage sur les hospitaliers précisait en préface, qu'il lui avait fallu « oublier le Temple[14] » pour mener à bien son ouvrage. Force est de constater que ce sont ses multiples références et comparaisons avec les templiers tout au long de l'ouvrage qui l'enrichissent à tel point qu'on aimerait le voir réécrire celui sur les Templiers pour faire de même. On ne peut critiquer cette vision transversale, à la frontière de l'histoire comparée et de l'histoire croisée, qui nous éclaire d'autant plus sur l'Hôpital et ses particularités, dans cet ouvrage.

Les relations entre le Temple et l'Hôpital

Cette étude portant sur l'ordre du Temple et l'ordre de l'Hôpital, devrait permettre de mieux cerner les relations entre les frères de ces institutions. En effet, une historiographie traditionnelle des croisades a trop souvent qualifié de rivalité voire de conflit les rapports entre eux, reprenant une idée déjà arrêtée et répandue à l'époque des croisades. Il semble évident que les rapports entre ces deux ordres qui se sont énormément influencés l'un l'autre ne peuvent se résumer à une rivalité malsaine ou à une haine viscérale.

L'étude des débuts de ces deux ordres devrait permettre de mieux comprendre comment ils se sont influencés mutuellement. L'observation de leurs textes normatifs et de ce que l'on pourrait

[12] Gert Melville, « La recherche sur les ordres religieux en Allemagne. Chemins parcourus et horizons », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, Année 2006, 49e année, n°194 (Avril-Juin 2006), 163-174.

[13] Sur le sujet, lire Bénédicte Zimmerman, Claude Didry et Peter Wagner, *Le travail et la nation. Histoire croisée de la France et de l'Allemagne* (Paris : Éd. Maison des Sciences de l'Homme, 1999).

[14] Alain Demurger, *Les Hospitaliers. De Jérusalem à Rhodes, 1050-1317* (Paris : Tallandier, 2013), 13.

qualifier de textes témoins des origines, permettra de mettre en valeur leurs spécificités et/ou leurs ressemblances. Les images que Templiers et Hospitaliers ont voulu diffuser d'eux-mêmes, en particulier leurs sceaux, devraient nous y aider également. Le rappel des évènements importants de Terre sainte, en particulier la perte de Jérusalem en 1187, et celle des États latins d'orient en 1291, nous permettrons de comprendre le rôle joué par ces deux ordres dans ceux-ci, alors que leur mission principale (une des deux pour l'Hôpital) était de défendre la Terre sainte. La comparaison de leurs structures et organisation hiérarchique devrait également mettre en valeurs leurs similitudes et particularités. Enfin, l'étude de leurs collaborations militaires et de leurs conflits sur le plan politique devrait permettre d'affirmer qu'au-delà d'une concurrence sur certains domaines, les frères du Temple et de l'Hôpital combattaient et mourraient l'arme à la main et côte-à-côte sur les champs de bataille de Terre sainte.

Cette étude devrait donc globalement permettre de définir quelles étaient les relations entre les deux ordres du Temple et de l'Hôpital. Car si le sujet de celle-ci consiste en une simple étude de certains aspects des deux ordres militaires durant leurs deux siècles d'existence commune, la problématique de l'influence, donc de la relation entre Templiers et Hospitaliers s'impose d'elle-même.

Historiographie du Temple et de l'Hôpital depuis les origines

La fabrication et la maîtrise de leur histoire n'a, apparemment, pas préoccupé les Templiers. En effet, lorsqu'ils se réfèrent à leur fondateur, ils citent soit Hugues de Payns, soit saint Bernard, sans plus de précision. Si Bernard de Clairvaux n'est pas le fondateur de l'ordre, on ne peut nier son influence dans la reconnaissance de l'ordre par la papauté ni son investissement à faire connaître les Templiers. Son *De laude novae militiae*[15], n'est pas une chronique historique décrivant les débuts de l'ordre mais reste un document unique pour saisir les enjeux des débuts de l'ordre, justifiant la création de la nouvelle milice et le comportement de ses membres. Les seuls textes émanant du Temple et présentant une dimension historique sont les listes des maîtres décédés[16] que

[15] Bernard de Clairvaux, *Éloge de la nouvelle chevalerie*, direction et traduction de P. -Y. Emery (Paris : Cerf, 1990).

[16] Par exemple Édouard de Barthélémy (éd.), « L'Obituaire de la Commanderie du Temple de Reims », *Mélanges historiques. Choix de documents*, Tome 4 (Paris : Imprimerie nationale, 1882), 301-336.

l'on trouvait généralement avec la règle. Ces listes intégraient parfois quelques éléments sur l'activité du défunt.

Contrairement au Temple, l'Hôpital éprouve rapidement la nécessité d'écrire son histoire, ou de la réinventer, et le fait par l'intermédiaire du texte des *Miraculae*. Ce document que nous étudierons plus loin, aurait été élaboré au milieu du XII^e^ siècle. Les hospitaliers s'y attribuent une fondation prestigieuse aux temps bibliques, avec comme résidents de la maison Jésus et les apôtres. Au tournant du XIII^e^ et XIV^e^ siècle, Guillaume de Saint-Estène (Guglielmo di Santo Stefano), un frère hospitalier réunit et traduit de nombreux documents des archives de l'ordre, dont la règle et les statuts. Il y ajoute quelques années plus tard, après la chute d'Acre, les *Miraculae*[17], ainsi qu'un récit, l'*Exordium Hospitalis*[18] dans lequel il raconte l'histoire des origines de l'ordre de Saint-Jean en s'appuyant sur Guillaume de Tyr, dont la chronique est précieuse.

Pour l'Hôpital, il semble qu'une histoire générale a été écrite au XV^e^ siècle à Rhodes par Melchiore Bandini : « Elle a été perdue et l'on ignore son contenu, mais comme Giacomo Bosio y fait allusion un siècle et demi plus tard, elle doit être considérée comme le premier jalon d'une tradition historiographique moderne[19] ». Ce dernier, frère de l'Hôpital, publia à Rome son *Istoria della sacra Religione et illustrissima militia de San Giovanni Gierosolimitano*[20], en trois tomes entre 1594 et 1602. Bosio y retrace l'histoire de l'ordre depuis ses débuts en évitant les origines légendaires. Pour les deux siècles nous concernant, il s'appuie en grande partie sur Guillaume de Tyr et ses continuateurs. Un des grands jalons de l'historiographie de l'Hôpital est l'ouvrage en quatre volumes de l'abbé de Vertot, l'*Histoire des Chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de*

[17] On peut les trouver dans le manuscrit de la BNF, ms.fr. 13531 ; sur les *Miraculae*, lire Antoine Calvet, *LesLégendes de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem* (Paris : 2000).

[18] On peut le trouver dans le manuscrit de la BNF, ms. fr. 6049 ; il est également publié dans le *Recueil des Historiens des Croisades*, Historiens Occidentaux, Tome V (Paris : Imprimerie Nationale, 1895), 422-427.

[19] Alain Demurger, « Histoire de l'historiographie », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et Combattre. Dictionnaire européen des ordres militaires au Moyen Âge* (Fayard, 2009), 23.

[20] Iacomo Bosio, *Dell'Istoria della sacra Religione et illustrissima militia di San Giovanni Gierosolimitano*, 3 volumes (Roma : 1594-1602).

Jérusalem[21] publié en 1726 et plusieurs fois réédité. L'auteur y cite ses sources, notamment Guillaume de Tyr, Jacques de Vitry, et Giacomo Bosio.

Pour le Temple, à l'époque moderne, les historiens semblent se focaliser principalement sur le procès, et se partagent en deux courants : ceux qui croient en la culpabilité de l'ordre, et ceux qui croient en son innocence. Les premiers sont régulièrement d'inspiration monarchique, et mettent un point d'orgue à préserver la réputation de Philippe le Bel, et plus généralement de la couronne de France, ou de l'Église. Les seconds se prévalent de la quête de vérité et de justice. Notons l'ouvrage de Guillaume de Paradin[22] qui reprend les accusations de sorcellerie et de magie lancées contre les Templiers : « Il ouvre ainsi le foisonnant filon ésotérico-légendaire templier[23] ». Jusqu'à la Révolution, les publications se multiplient, toujours suivant les deux mêmes courants. Le renouvellement vient à la fin du XVIII[e] siècle de la franc-maçonnerie, et d'un courant allemand en particulier qui l'inscrit dans le prolongement de l'histoire du Temple. Citons également François-Just-Marie Raynouard[24], qui soutenait l'innocence des templiers et s'appuyait sur des sources que personne n'avait utilisées avant lui : les archives du Vatican.

Pour l'Hôpital, il faut noter au tournant du XIX[e] et du XX[e] siècle, l'incroyable travail de Joseph Delaville Le Roulx. Celui-ci publia en quatre volumes un énorme travail[25] dans lequel il présentait ou éditait quelque 5000 actes concernant les hospitaliers sur les deux premiers siècles qui nous intéressent. Projetant d'écrire une histoire générale de l'ordre, il ne put écrire que deux volumes, dont le premier[26] nous concerne puisqu'il couvre la période de son cartulaire général (1100-1310).

---

[21] René Aubert de Vertot, *Histoire des chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, appellez depuis les chevaliers de Rhodes, et aujourd'hui les chevaliers de Malte*, 4 volumes (Paris, 1726).

[22] Guillaume de Paradin, *Chronique de Savoie* (Lyon, 1561).

[23] Alain Demurger, « Histoire de l'historiographie »..., 23.

[24] François-Just-Marie Raynouard, *Monumens historiques relatifs à la condamnation des chevaliers de l'ordre du Temple et à l'abolition de leur ordre* (Paris, 1813).

[25] Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire général de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (1100-1310)*, 4 volumes (Paris : Ernest Leroux Éditeur, 1894-1906).

[26] Joseph Delaville Le Roulx, *Les Hospitaliers en Terre sainte et à Chypre* (Paris : Ernest Leroux Éditeur, 1904).

Pour le Temple, le marquis d'Albon commença un projet similaire à celui de Delaville Le Roulx afin d'éditer un cartulaire général pour les Templiers mais un seul volume fut publié[27], concernant la période 1120-1150. Citons également le travail de Jules Michelet qui a publié de nombreuses pièces du procès des Templiers[28]. Henri de Curzon s'est lui attelé à publier les textes normatifs des Templiers[29], Règle et *retrais.*

Au XX[e] siècle, l'ordre du Temple et l'ordre de l'Hôpital ont surtout été étudiés comme éléments parmi d'autres d'une recherche spécifique : Guerre, État, vie rurale, etc... Ils font évidemment partie intégrante de l'histoire des croisades ou des États latins d'Orient, en particulier des volets politiques et militaires. Citons par exemple les ouvrages de Jean Richard[30] et Joshua Prawer[31] sur le sujet. L'histoire religieuse a souvent oublié l'aspect spirituel des ordres militaires en le omettant tout simplement. La spécificité de ces ordres n'a pas été prise en compte et leur évocation dans un cadre plus large porte généralement uniquement sur l'aspect guerrier en Terre sainte.

La fin du XX[e] siècle et le début du XXI[e] voient paraitre des synthèses concernant les ordres religieux-militaires en général. Citons par exemple les ouvrages de Desmond Seward[32] et Alan Forey[33] chez les anglophones et d'Alain Demurger[34] chez les francophones. Ces ouvrages ont l'avantage de traiter des ordres militaires en tant que tels, dégageant quelques similitudes et quelques différences. De nombreux ouvrages de synthèse sur le Temple ou l'Hôpital sont également parus. Pour l'Hôpital, on peut citer ceux de Jonathan Riley-Smith[35] et Helen Nicholson[36] pour les

---

[27] Marquis D'Albon, *Cartulaire général de l'ordre du Temple (1119?-1150)* (Paris : Honoré Champion Éditeur, 1913).

[28] Jules Michelet, *Le procès des Templiers*, 2 volumes (Paris : Imprimerie nationale, 1841-1851).

[29] Henri de Curzon, *La Règle du Temple* (Paris : Librairie Renouard, 1886).

[30] Jean Richard, *Histoire du royaume latin de Jérusalem* (Paris : PUF, 1953).

[31] Joshua Prawer, *Histoire du royaume latin de Jérusalem*, 2 volumes (Paris : éditions du CNRS, 1969).

[32] Desmond Seward, *The Monks of War. The Military Orders* (Londres : Archon Books, 1972).

[33] Alan Forey, *The Military Orders. From the Twelth to the Early Fourteenth Centuries* (Londres : Toronto University Press, 1992).

[34] Alain Demurger, *Moines et Guerriers. Les ordres religieux-militaires au Moyen Âge* (Paris : Éditions du Seuil, 2002).

[35] Jonathan Riley-Smith, *The Knights Hospitaller in the Levant, c.1070-1309* (Palgrave Macmillan, 2012).

[36] Helen Nicholson, *The Knights Hospitaller* (Woodbridge,2001).

anglophones et celui d'Alain Demurger[37] pour les francophones. Pour le Temple, on peut citer les ouvrages de Malcolm Barber[38] et Helen Nicholson[39] pour les anglophones, et ceux d'Alain Demurger[40] et Barbara Frale[41] (ouvrage italien traduit en français) pour les francophones.

Le nombre croissant de colloques consacrés aux croisades, ou aux ordres militaires a permis de multiplier les articles scientifiques sur le Temple ou l'Hôpital. Citons par exemple celui de 2000 sur les commanderies[42], ou de 1995 sur la première croisade[43]. Citons également la tenue régulière, presque tous les quatre ans d'un colloque en Angleterre[44]. De nombreux ouvrages se sont chargés d'explorer le Temple ou l'Hôpital, ou les deux, selon certains aspects spécifiques, nous ne pouvons tous les citer. L'économie par exemple, un des aspects les plus négligé, a bénéficié de l'apport d'un colloque international pour le Temple[45]. L'aspect religieux, pratiquement jamais étudié, a bénéficié du travail de Simonetta Cerrini pour la règle du temple[46]. Damien Carraz a étudié les rapports entre les ordres militaires et la société de leur temps pour une partie du midi médiéval[47], et a dirigé un

[37] Alain Demurger, *Les Hospitaliers. De Jérusalem à Rhodes 1050-1317* (Paris: Éditions Tallandier, 2013).

[38] Malcolm Barber, *The New Knighthood. A History of the Order of the Temple* (Cambridge : Cambridge University Press, 1994).

[39] Helen Nicholson, *The Knights Templar. A new History* (Gloucester : Sutton Pub, 2001).

[40] Alain Demurger, *Les Templiers. Une chevalerie chrétienne au Moyen Âge* (Paris : Éditions du Seuil, 2005).

[41] Barbara Frale, *I Templari* (Bologne : Il Mulino, 2004); traduction française : *Les Templiers* (Paris : Belin, 2007).

[42] Anthony Lutrell et Léon Pressouyre (dir.), *La commanderie, institution des ordres militaires dans l'Occident médiéval* (Paris : Comité des travaux historiques et scientifiques, 2002).

[43] Michel Balard (publ.), *Autour de la première croisade : Actes du colloque de la Society for the Study of the Crusades and the Latin East (Clermont-Ferrand, 22-25 juin 1995)* (Paris : Publications de la Sorbonne, 1996).

[44] La série *Military Orders* publiée depuis 1994 compte 7 volumes (8 si on considère les volumes 6.1 et 6.2), qui sont disponibles chez Routledge.

[45] Arnaud Baudin, Ghislain Brunel et Nicolas Dohrmann (dir.), *L'économie templière en Occident. Patrimoines, commerce, finances* (Langres : Éditions Dominique Guéniot, 2013).

[46] Cerrini, Simonetta, *Une expérience neuve au sein de la spiritualité médiévale : l'ordre du Temple (1120-1314). Étude et édition des règles latines et françaises* (microforme) (Lille : Atelier National de Reproduction des Thèses, 1999) ; une partie de la thèse a été repris dans *La Révolution des Templiers* (Perrin, 2007).

[47] Damien Carraz, *L'ordre du Temple dans la basse vallée du Rhône (1124-1312). Ordres militaires, croisades et sociétés méridionales* (Lyon : Presses universitaire de Lyon, 2005),

colloque sur les relations entre les ordres militaires et la société urbaine du midi[48]. Helen Nicholson a rédigé deux ouvrages traitant de l'image des ordres militaires[49], dont un vu au travers des œuvres narratives et littéraires[50]. Les aspects politiques des ordres militaires ont été également étudiés, dans certaines régions, comme avec les ouvrages de Philippe Josserand[51] ou Marie-Anna Chevalier[52]. Citons enfin Jochen Burgtorf qui a étudié plus spécifiquement dans un ouvrage, les couvents centraux du Temple et de l'Hôpital[53]. Les études à citer seraient encore nombreuses, et ne sont cités ici que quelques aspects particuliers des travaux récents sur le Temple ou l'Hôpital.

Précisons qu'un ouvrage que l'on peut considérer comme une référence absolue en ce qui concerne les ordres militaires, est sorti en 2009 : *Prier et combattre. Dictionnaire européen des ordres militaires au Moyen Âge*[54]. Il permet de cerner rapidement à cette date, l'état de la recherche, et comprend pas moins de 1128 entrées rédigées par 240 auteurs internationaux.

Champs d'étude chronologique et géographique, méthode, sources.

Une étude sur les Templiers et les Hospitaliers, avec en problématique de fond leurs relations ne peut s'inscrire que dans la période durant laquelle ils ont coexisté. Des origines des deux ordres (début XII^{e} siècle) jusqu'à la disparition du Temple (1312), il y a deux siècles pendant lesquels ces deux ordres ont vécu simultanément. Ces deux ordres, ont en commun d'être nés et d'avoir sis leur quartier-général en Terre sainte. La défense des États latins d'Orient devient

[48] Damien Carraz (dir.), *Les Ordres militaires dans la ville médiévale (1100-1350)* (Clermont-Ferrand : Presses Universitaires Blaise-Pascal, 2013).

[49] Helen Nicholson, *Templars, Hospitallers and Teutonic Knights : The image of the military orders, 1128-1291* (Leicester : Leicester University Press, 1993).

[50] Helen Nicholson, *Love, War and the Grail. Templars, Hospitallers and Teutonic Knights in Medieval Epic and Romance, 1150-1500* (Leyde : Brill, 2001).

[51] Philippe Josserand, *Église et pouvoir dans la péninsule ibérique. Les ordres militaires dans le royaume de Castille (1252-1369)* (Madrid : 2004).

[52] Marie-Anna Chevalier, *Les ordres religieux-militaires en Arménie cilicienne* (Paris : Geuthner, 2009).

[53] Jochen Burgtorf, *The Central Convent of Hospitallers and templars. History ,Organization, and Personnel (1099/1120-1310)* (Leiden-Boston : Brill, 2008).

[54] Nicole Bériou et Philippe Josserand (dir.), *Prier et combattre. Dictionnaire européen des ordres militaires au Moyen Âge*, (Fayard, 2009).

d'ailleurs leur mission commune. Ils ont possédé tous deux un immense patrimoine immobilier, en Occident, qui leur permettait d'alimenter leurs frères d'Orient pour leurs missions. Le cadre géographique de cette étude se limitera donc à la Terre sainte, siège des deux ordres et dont la défense est leur « raison d'être ».

L'objectif de cette étude étant de traiter des relations entre les frères des deux ordres et de constater dans quels domaines ces deux institutions ont pu s'influencer mutuellement, il serait préférable de s'appuyer autant sur les sources, lorsqu'elles sont présentes, que sur des travaux reconnus. L'ambition affichée est de pouvoir définir la nature des liens qui unissaient les frères du Temple et de l'Hôpital, ainsi que ceux qui unissaient ces deux institutions. Une certaine tradition de l'historiographie des croisades a véhiculé durant longtemps l'image de deux ordres ennemis qui en ont oublié leur mission et leurs responsabilités. Or, il semble évident que ces ordres se sont influencés dans leurs coutumes et règles, la nouveauté ou l'originalité n'étant pas un exemple ou un modèle au Moyen Âge. De plus, au vu de la structure de ces ordres, avec un chef puissant à leur tête et une discipline omniprésente, il parait également évident que les hommes qui les ont dirigés ont eu une grande influence sur le comportement à tenir envers les frères de l'autre ordre. C'est pourquoi le choix d'une trame chronologique décrivant un à un les maîtres du Temple et de l'Hôpital durant deux siècles, a été fait. C'est au détour du résumé d'un de ces dirigeants, qu'ont été insérés les chapitres traitants d'aspects divers, pouvant nous éclairer sur les relations entre le Temple et l'Hôpital.

Le Temple et l'Hôpital dans l'historiographie des croisades.

On l'a dit, l'ordre du Temple et l'ordre de l'Hôpital font partie intégrante de l'histoire des croisades ou des États latins d'Orient, notamment pour les aspects militaires et politiques. C'est dans l'historiographie des croisades que l'idée d'une concurrence, d'une rivalité, voire d'une haine entre ces ordres a été le plus accentuée, même si tous les auteurs s'accordent sur l'importance du rôle des ordres militaires de Terre sainte dans la défense des États latins d'Orient. Alain Demurger explique dans son ouvrage sur l'Hôpital :

> Les relations entre l'Hôpital et le Temple principalement sont souvent analysées en termes de rivalités et de conflits. Reprenant une vue déjà répandue à l'époque médiévale, l'historiographie a fait des divisions entre les ordres la cause de l'échec final des croisades et de la perte de Jérusalem. Que les ordres aient été rivaux n'est pas niable ; mais uniquement, tout le temps et partout, sûrement pas[55].

Cette idée caricaturale on la retrouve dans bien des ouvrages parfois plus généraux, telle la monumentale *Histoire de France* de 1833 par Jules Michelet, qui résume les relations entre les deux ordres ainsi : « Les Templiers et les Hospitaliers avaient peine à ne pas en venir aux mains[56] ». Joseph-François Michaud, parle lui d'ordres rivaux en évoquant le Temple et l'Hôpital dans son *Histoire des Croisades*, évoquant même « leurs grands désordres, leurs guerres civiles[57] ».

Au XX^e^ siècle, cette idée perdure, voire s'intensifie, en particulier sous l'influente plume de René Grousset ou de Steven Runciman, qui sont encore beaucoup lus, surtout du grand public, et dont les ouvrages que nous allons évoquer gardent une place de choix dans les bibliothèques d'amateurs d'histoire. Cette idée d'une véritable rivalité s'accompagne parfois, on va le voir, d'attaques directes de ces deux ordres religieux-militaires. Les auteurs vont même parfois bien au-delà des critiques de certains contemporains du Temple et de l'Hôpital. Ces attaques et l'idée d'une forte et constante rivalité s'estompent au fil du XX^e^ siècle, probablement grâce aux études plus précises sur ces ordres militaires.

---

[55] Alain Demurger, *Les Hospitaliers. De Jérusalem à Rhodes, 1050-1317* (Paris : tallandier, 2013), 431.

[56] Jules Michelet, *Histoire de France*, tome 2, (Équateurs, 2008), 285.

[57] Joseph-François Michaud, *Histoire des Croisades*, volume 1, tome I (Bruxelles, 1841), 191.

René Grousset et son Histoire des Croisade et du Royaume franc de Jérusalem [58] (1934-1936)

L'ouvrage de René Grousset, est un monument dans l'historiographie des croisades et a été réédité de nombreuses fois. L'historien propose même une synthèse de son ouvrage en 1939, destinée au grand public, dont le titre nous éclaire pleinement sur son idée des croisades : *L'Épopée des croisades*[59]. Effectivement, pour René Grousset, les expéditions croisées tiennent de l'héroïsme et du merveilleux. Probablement victime de son temps, il se situe dans un courant colonialiste et regrette que les Francs n'aient pu poser une base qui aurait survécu aujourd'hui. L'historien français était alors connu pour être un spécialiste de l'Asie. Ainsi, Traitant des sources européennes, arabes, et arméniennes, il place les croisades dans une histoire orientale, ne se contentant pas de relater les expéditions des Francs. Les titres des trois tomes de son ouvrage sont d'ailleurs révélateurs de sa connaissance du sujet et de la situation en Orient à l'époque des croisades et du fait que les royaumes francs n'avaient pas réellement leur destin entre leurs mains :

- Tome I : Anarchie musulmane et monarchie franque

- Tome II : Monarchie franque et monarchie musulmane

- Tome III : Monarchie musulmane et anarchie franque

Bien écrite et détaillée, son *Histoire des Croisades* est devenue un classique, que tout amateur d'histoire médiévale se doit d'avoir lu. Il faut préciser qu'à sa sortie, entre 1934 et 1936, la précédente synthèse sur le sujet, écrite par Jean-François Michaud, datait de plus d'un siècle.

Dans le premier tome de son livre, il décrit sur quatre pages la militarisation de l'Hôpital et la fondation du Temple, jugeant au passage l'intérêt des ordres militaires pour la royauté franque. Cette description déjà, nous indique l'opinion de l'auteur sur les responsabilités du Temple et de l'Hôpital dans la chute des États latins d'Orient :

---

[58] René Grousset, *Histoire des Croisades et du Royaume franc de Jérusalem*, 3 volumes (Paris : Plon, 1934-1936), réédité en 1991 et en 2006 chez Perrin.

[59] René Grousset, *L'Épopée des Croisades* (Paris : Plon, 1939).

> La fondation du Temple et la militarisation de l'Hôpital fournirent au royaume de Jérusalem ce qui manquait le plus, une armée permanente dont les prises d'armes féodales ne lui donnaient pas l'équivalent. Au début, comme on le voit par les témoignages de satisfaction de Baudouin II à Hugues de Payens, les ordres militaires rendirent des services considérables à la royauté. (...)
>
> Au début élément de force au service de la monarchie, les Ordres deviendront un jour, dans la carence de l'institution monarchique, un élément de dissolution. La chute de la colonie franque de Syrie, en 1187, proviendra d'eux[60].

Pour René Grousset qui regrette la fin de ces colonies franques en Terre sainte, les deux ordres sont effectivement en grande partie responsables de la perte des États latins d'Orient. Cette idée reste présente tout au long des trois volumes de son ouvrage, comme lorsqu'il écrit que « l'insubordination du Temple et de l'Hôpital sera une des causes de ruine de la Syrie franque[61] ». Il en vient à les critiquer directement, regrettant même que « les néfastes Templiers[62] » chez qui « l'esprit impolitique était de tradition[63] » n'aient pas disparu auparavant. En effet, lorsqu'il commente un passage de *L'Estoire d'Eracles* sur la volonté du roi Amaury Ier d'entreprendre une action auprès du Pape et des souverains d'Occident pour faire expulser et dissoudre le Temple, il écrit : « Amaury Ier devançant de cent trente-cinq ans l'acte de Philippe le Bel ! Notons seulement que, si une telle mesure avait été effectivement prise en 1174, treize ans plus tard le désastre de *Hattîn* et la chute du royaume de Jérusalem auraient sans doute été évités[64] ».

Cette opinion négative à l'encontre du Temple et de l'Hôpital semble aveugler René Grousset et lui font interpréter et commenter certains évènements sans esprit de synthèse ou sans se poser de question. Par exemple lors de la cinquième croisade, lorsque le sultan Al-Kamil propose d'échanger la restitution de Jérusalem contre le départ des croisés d'Égypte, et que Pélage, légat du Pape, refuse, soutenu par les Italiens, le Temple et l'Hôpital. L'auteur ne voit alors qu'une adhésion normale des Templiers « chez lesquels l'esprit impolitique était de tradition, mais auxquels on est surpris de voir se joindre ici les Hospitaliers, d'ordinaire mieux inspirés[65] ». Pas de commentaire

[60] René Grousset, *Histoire des Croisades ...* volume I, 578-580.

[61] *Ibid ...* volume II, 572.

[62] *Ibid...* volume III, 23.

[63] *Ibid...* volume III, 250.

[64] *Ibid...* volume II, 573.

[65] *Ibid...* volume III, 250.

sur le fait que les deux ordres sont sous la juridiction directe du Pape et qu'ils obéissent peut-être à son représentant pour cette raison, ce que l'historien ne peut ignorer.

Plus tard, après le Traité de Jaffa (1229) entre Frédéric II et Al-Kamil, alors que l'empereur est excommunié depuis 1227, et que le patriarche Gérold frappe d'interdit la ville de Jérusalem, il commente l'opposition des Templiers à l'Empereur : « après avoir contribué plus que quiconque à la perte de Jérusalem, ils entravaient aujourd'hui sa récupération[66] ». Ici encore, l'historien semble ignorer volontairement le fait que l'ordre du Temple dépend directement de la papauté, et que les Templiers étant des religieux, ils pouvaient difficilement soutenir un homme, même un empereur, qui avait été excommunié par le pape lui-même. Si René Grousset avait précisé cette raison tout en ajoutant que ce n'était pas bon, de son point de vue, pour le royaume de Jérusalem, nous aurions pu dire qu'il ne tombait pas dans la critique systématique des ordres militaires. Ce n'est pas le cas.

Pourtant, si René Grousset critique « le caractère forcément égoïste du Temple et de l'Hôpital, ces soi-disant institutions de défense chrétienne et de charité[67] », il reconnait une grande qualité aux frères des deux ordres : « Encore Templiers et Hospitaliers étaient-ils des chevaliers de France qui, pour défendre la Terre sainte, sur le champ de bataille savaient magnifiquement mourir[68] ». La mort héroïque est donc la grande qualité des frères du Temple et de l'Hôpital, et encore ne l'attribue-t-il qu'à leur origine française. Ce compliment il le répète, ainsi que ses critiques, dans le dernier chapitre de son ouvrage, qui s'arrête avec la chute d'Acre en 1291, racontant également l'héroïsme des grand-maîtres du Temple et de l'Hôpital tout en insistant fortement sur cette idée de rivalité et de conflits :

> Les Ordres militaires dont la politique égoïste et les querelles étaient en grande partie responsables de l'effondrement de l'État franc, se retrouvèrent, à l'heure suprême, dignes de leurs origines. On pouvait beaucoup reprocher à ces hommes, mais ils surent noblement mourir[69]. (...)
>
> N'est-elle pas digne de l'épopée chrétienne qu'elle va clore, cette démarche du vieux grand maître qui à l'heure suprême, en une réconciliation bientôt scellée par leur

[66] *Ibid...* volume III, 332.

[67] *Ibid...* 619.

[68] *Ibid...* 37.

[69] *Ibid...* 737.

> sang, vient chercher le chef de l'Ordre ennemi - deux siècles de politique adverse, de passions rivales, de haine - pour, tous deux, aller ensemble à la mort ?[70]

Les mots sont ici très forts, et lourds de sens. En plus de reprocher aux ordres leur politique, et de leur attribuer la responsabilité de l'effondrement des États latins d'Orient, René Grousset qualifie de haine, le sentiment mutuel qui animait Templiers et Hospitaliers. On peut se demander dès à présent, comment les frères des deux ordres ont pu aller combattre côte-à-côte l'ennemi musulman, et comment même les États latins d'Orient ont pu tenir si longtemps, deux siècles, lorsqu'on connait l'importance militaire des Templiers et des Hospitaliers, véritable colonne vertébrale des armées croisées en Terre sainte. On le voit, l'historien est ici porté par son ressentiment à l'égard des deux ordres militaires qu'il juge coupable de la perte des États latins d'Orient.

La belle plume de René Grousset a permis à toute une génération de se prendre de passion pour « l'épopée » franque en Terre sainte. La qualité de la narration a probablement été une des principales raisons du succès de l'ouvrage, qui véhicule l'idée d'une rivalité pleine de conflits entre le Temple et l'Hôpital, ainsi que de nombreuses critiques. On l'a vu, cette idée est portée de façon récurrente dans l'ouvrage avec force et insistance, et avec surtout un style qui a sans doute contribué à sa postérité. Cette idée d'une rivalité systématique, ainsi que ces critiques s'estompent à mesure que l'on progresse dans le temps dans l'historiographie des croisades au XX^{e}siècle.

L'Histoire des Croisades[71] (1951) de Steven Runciman

Cet ouvrage de Steven Runciman est devenu une référence dans le monde anglophone et même ailleurs. Publié à partir de 1951, il brosse un portrait complet des croisades et s'appuie sur des sources grecques, latines, arabes, arméniennes et syriaques. L'auteur écrit avec talent et a su intéresser à la fois le grand public et les érudits. Beaucoup ont régulièrement loué le travail de

[70] *Ibid...* 741.

[71] Steven Runciman, *Histoire des Croisades* (Paris : Tallandier, 2006), traduction française de l'ouvrage original : *A History of the Crusades* (Cambridge University Press, 1951).

l'historien britannique sur les croisades, le qualifiant de « volume de référence standard[72] » ou son auteur de « plus grand écrivain des croisades[73] », pour le XX^{e} siècle.

Steven Runciman était un spécialiste de l'histoire byzantine. Il n'est donc pas étonnant de le voir écrire un ouvrage sur les croisades, tant l'Empire byzantin fut impacté par différentes expéditions croisées, et encore moins avec un regard critique et accusateur. Thomas Madden, spécialiste des croisades, plus particulièrement de la IV^{e}, dépeint ainsi certains aspects de Runciman et de son travail :

> On peut dire sans exagérer que Runciman a, à lui seul, façonné le concept populaire actuel des croisades. Il y a deux raisons à cela. La première est qu'il s'agissait d'un érudit ayant une maitrise solide des chroniques servant de sources. La seconde et probablement la plus importante est qu'il écrivait merveilleusement bien. L'image des croisades qu'il a dépeint tient moins de l'érudition que de sir Walter Scott. Tout au cours du récit, Runciman décrit les croisés comme des simples d'esprit ou des barbares cherchant leur salut dans la destruction des cultures avancées de l'Est[74].

Contrairement à René Grousset qui voyait les croisades comme une grande épopée, Steven Runciman n'y voit qu'un « immense fiasco[75] ». En effet, pour le byzantiniste qu'il est, ces expéditions qui avaient pour but initial de secourir les chrétiens d'Orient n'ont fait que les jeter à terre aux pieds des musulmans. Il juge même qu'il « n'y eut jamais de plus grand crime contre l'humanité que la Quatrième Croisade[76] ». Dans la conclusion de son ouvrage il précise que « la foi dépourvue de sagesse est un dangereux fanatisme[77] », et conclut même son livre avec une phrase cinglante : « la guerre sainte en elle-même ne fut rien de plus qu'un long mouvement d'intolérance au nom de Dieu, et c'est là le vrai péché contre l'Esprit saint[78] ».

---

[72] Edward Peters, *The First Crusade : « The Chronicle of Fulcher of Chartres » and other source materials* (University of Pennsylvania Press, 2011), 314.

[73] John M. Riddle, *A history of the Middle Ages, 300-1500* (Rowman & Littlefield, 2008), 315.

[74] Thomas F. Madden, *The new concise History of the Crusades* (Rowman & Littlefield, 2005), 216.

[75] Steven Runciman, *Histoire des Croisades*..., 1043.

[76] *Ibid...* 774.

[77] *Ibid...* 1052.

[78] *Ibid...* 1053.

Pour ce qui est des Templiers et des Hospitaliers, l'auteur met l'accent sur l'importance de leur rôle : « Les ordres militaro-religieux, célèbres dans toute la chrétienté pour leur organisation, leur efficacité et leur prestige, pouvaient assurer la fourniture régulière de combattants dévoués, exempts de toute pensée de gain ou d'ambition personnels[79] ». Il les décrit dans un chapitre sur la vie dans les royaumes croisés, énonçant, de son point de vue, leurs avantages et inconvénients :

> Les ordres militaires, en revanche, fournissaient un approvisionnement constant en soldats professionnels dévoués qui ne coûtaient rien au roi et ils étaient en plus assez riches pour construire et entretenir des châteaux que peu de seigneurs séculiers auraient pu édifier. Sans leur présence, les États croisés eussent péri beaucoup plus tôt. (...)
>
> Les avantages apportés par les ordres militaires étaient contrebalancés par de sérieux inconvénients. (...)
>
> La rivalité constante entre les deux ordres était un danger permanent. Il était rare qu'ils pussent être persuadés de faire campagne ensemble. Chacun suivait sa propre stratégie diplomatique, sans se préoccuper de la politique officielle du royaume.[80]

Steven Runciman décrit les points positifs apportés par les deux ordres du Temple et de l'Hôpital mais tempère rapidement son discours. Il est de ceux qui mettent l'accent sur la rivalité entre Templiers et Hospitaliers, et leur impute en partie la perte des États latins d'Orient. En effet, il précise que « les ordres eussent-ils été moins irresponsables et jaloux, leur puissance aurait pu préserver le royaume[81] ».

Moins critique que René Grousset, et plus neutre, son interprétation dans certaines situations reste parfois victime de cette idée de rivalité constante des deux ordres. Par exemple lors de la campagne d'Amaury Ier en Égypte, lorsque les Templiers refusent de participer, Steven Runciman voit dans cette opposition « peut-être de la jalousie de l'Hôpital qui avait déjà décidé de s'arroger Péruse[82] », précisant heureusement juste après que le Temple était lié avec les marchands italiens, donc plus proche de l'Égypte.

---

[79] *Ibid...* 414-415.

[80] *Ibid...* 541-542.

[81] *Ibid...* 593.

[82] *Ibid...* 595.

Le succès de l'ouvrage de Steven Runciman, en anglais comme en français, a permis de continuer à véhiculer cette idée d'opposition constante entre les deux ordres, les rendant également responsables, du moins partiellement, de la fin des États latins d'Orient. Les critiques envers eux sont moins dures que dans le livre de René Grousset, et continuent à s'estomper en progressant dans le temps au XX^{e} siècle.

L'Histoire du royaume latin de Jérusalem[83](1969), de Joshua Prawer

Cet ouvrage de Joshua Prawer est un classique dans l'historiographie des croisades et de l'Orient latin. Publié en français en 1969, il a été publié de nouveau en 2001 et 2007. Dans son livre, l'auteur s'intéresse plus aux évènements d'Orient qu'à ceux d'Occident, et articule son texte autour de la bataille de Hattin (1187) : Avant c'est le « premier royaume latin », après c'est le « second royaume latin ». Joshua Prawer s'est focalisé sur l'histoire du royaume de Jérusalem, plutôt que sur les expéditions croisées, définissant l'installation franque en Terre sainte comme une immigration laborieuse, qui préfigure l'expansion coloniale future.

L'historien israélien décrit les ordres militaires dans son premier volume, évoquant leurs qualités et précise plus loin la rivalité du Temple et de l'Hôpital et les inconvénients qui en découlent lorsque le pouvoir royal s'affaiblit :

> La grande supériorité des Ordres résidait dans le fait qu'ils constituaient une armée permanente, phénomène à peu près unique dans l'État latin. Organisés pour la guerre et vivant pour elle, il n'était pas besoin de les mobiliser. Leur vaillance et leur esprit de sacrifice était légendaires. Leurs pertes en hommes, si éprouvantes pour le royaume, étaient compensées, sur un ordre parti de Jérusalem, par l'envoi de chevaliers des commanderies européennes. Leurs moyens financiers en Terre Sainte, déjà considérables, n'étaient rien en comparaison de leur richesse foncière à travers l'Europe(...)
>
> Mais avec l'affaiblissement du pouvoir central, la puissance des Ordres s'accrut d'autant. La défense des zones frontières les amena à s'immiscer dans la politique, dans la guerre et la paix, à se mêler aussi des affaires intérieures du royaume. Une concurrence les opposa entre eux, en fit des rivaux, chacun voulait avoir un rôle dans l'État. Ils devinrent ainsi l'objet de critiques bien avant la défaite de *Hattîn*. Au XIIIe siècle, ils se

[83] Joshua Prawer, *Histoire du royaume latin de Jérusalem*, 2 volumes (Paris : CNRS éditions, 2001).

> conduiront comme des corps politiques quasi-souverains, contribuant ainsi à ébranler et à disloquer le royaume.[84]

Dans cette présentation, Joshua Prawer met en avant les avantages que présentent les deux ordres militaires tout en ajoutant des critiques qui semblent objectives. En effet, il relie les troubles causés par l'ingérence du Temple et de l'Hôpital dans les affaires politiques du royaume de Jérusalem à l'affaiblissement du pouvoir central et à leur rôle dans la défense aux marges du royaume. Ils ne sont pas responsables de la chute des États latins d'Orient mais ont juste contribué à l'affaiblissement du royaume, au même titre que les barons.

Cette vision moins « passionnée » des deux ordres lui permet d'analyser certains évènements avec plus de lucidité. Ainsi, lors des négociations évoquées auparavant entre le sultan Al-Kamil et les croisés durant la cinquième croisade, l'auteur nous explique que « deux partis s'opposèrent violemment[85] ». Mais plutôt que de fustiger le légat Pélage, les ordres militaires et les Italiens, qui refusent le traité qui permettrait la restitution de Jérusalem et certains territoires en échange du départ des croisés d'Égypte, il se questionne sur deux pages sur les raisons de chacun de s'opposer au traité. Ainsi, c'est probablement l'ambition personnelle pour Pélage, mais il ne faut pas oublier qu'il « croyait sincèrement que l'Égypte allait être conquise[86] ». Pour les Italiens, ce sont évidemment les intérêts commerciaux qui les orientent. Quant aux ordres militaires, Joshua Prawer a le mérite de s'étonner de les voir s'opposer à la solution négociée, et explique que « l'autorité du légat du pape a pu dicter leur attitude[87] ». Cette lucidité est à opposer à l'avis tranché de René Grousset sur cet épisode des croisades.

On le voit, Joshua Prawer a une vision moins critique du Temple et de l'Hôpital que René Grousset et Steven Runciman. Ceci ne l'empêche pas pour autant de mettre l'accent sur la concurrence des deux ordres, parlant même d'une « rivalité traditionnelle entre le Temple et

---

[84] *Ibid...* I, 496-497.

[85] *Ibid...* II, 156.

[86] *Ibid...* II, 157.

[87] *Ibid...* II, 158.

l'Hôpital[88] », d'un « éternel conflit[89] » entre eux et d'une « haine des Templiers[90] » (pour l'Hôpital). Victime d'une tradition historiographique qui l'influence et/ou complice de celle-ci, son ouvrage continue à véhiculer l'image d'une rivalité et d'une opposition constante entre les deux ordres. Néanmoins, on peut constater avec son ouvrage que les critiques s'estompent avec le temps au XX^{e} siècle, mais pas l'idée d'une éternelle et mutuelle rivalité, voire haine.

The Crusades[91] (1972), de Hans Eberhard Mayer

Publié en 1965 en allemand puis en 1972 en anglais dans une édition augmentée, réédité en 1988, l'ouvrage de Hans Eberhard Mayer, spécialiste des croisades, est plus court que ceux de ses prédécesseurs. Plus synthétique, il ne manque pas de détails, et décrit de façon chronologique les évènements tout en intercalant des chapitres consacrés à la Société ou aux institutions des États latins d'Orient. Au début du livre, il présente les caractéristiques positives et négatives des ordres militaires :

> In the Christian East the value of the Military Orders was immense for in practice they were the only authority to hold a standing army always in readiness. On the other hand their privileged position meant that they formed a state within a state - a state wich often proved to be a troublesome rival to both King and Church. They pursued their own policies and their rights of exemption were such that they constantly threatened to undermine the customary structure of authority[92].

L'auteur critique le Temple et l'Hôpital, surtout après leur montée en puissance, en faisant d'eux de véritables États dans l'État qui sapent l'autorité de la Couronne et de l'Église. Plus loin, il évoque la rivalité des deux ordres : « Inevitably the Templars and the Hospitallers became, in the end, bitter rivals, but at first the advantages of their foundation far outweighed their

[88] *Ibid...* II, 326.

[89] *Ibid...* II, 489.

[90] *Ibid...* II, 368.

[91] Hans Eberhard Mayer, *The Crusades* (Oxford University Press, 1988) traduction anglaise de l'ouvrage original en allemand : *Geschichte der Kreuzzüge* (Stuttgart : W. Kohlhammer GmbH, 1965).

[92] Mayer, *The Crusades*..., 78.

disavantages[93] ». Plus pertinent dans sa critique, l'historien allemand ne fait pas de la rivalité entre les ordres une caractéristique constante de leurs relations, mais plutôt une évolution avec le temps. Plus loin dans son livre, insistant sur cette rivalité, il la compare aux autres rivalités de Terre sainte : « Relations between the different Military Orders were just as bad as were all relations between evenly matched powers in the Holy Land[94] ». En effet, pour lui, le Temple et l'Hôpital ne semblent pas plus responsables de la chute de la Terre sainte que les autres grands du royaume de Jérusalem. Son analyse des évènements ne se fait pas à travers la rivalité des ordres et la précision semble être une des qualités de son livre.

Ainsi, dans son ouvrage de synthèse sur les croisades, Hans Eberhad Mayer véhicule également l'idée d'une rivalité forte entre le Temple et l'Hôpital, ajoutant toutefois à son analyse que celle-ci apparaît tardivement et qu'elle n'est guère différente des oppositions entre les autres puissances équivalentes des États latins d'Orient. Ses critiques envers les deux ordres semblent modérées, et marquent une nette évolution par rapport aux auteurs précédents du XX^{e} siècle.

Jonathan Riley-Smith, Les Croisades[95] (1990) et The Oxford illustrated history of the Crusades (1995)[96]

Jonathan Riley-Smith a la particularité d'avoir commencé à travailler sur l'ordre de l'Hôpital avant de se concentrer sur les croisades. En effet sa thèse, publiée en 1967 sous le titre *The Knights of St John in Jerusalem and Cyprus, c. 1050-1310*[97] est une référence pour les historiens des ordres militaires en général et de l'Hôpital en particulier. L'historien anglais a été prolifique sur les croisades et sur l'idée de croisade. Il est un des porte-étendards du courant pluraliste[98] et plusieurs de ses ouvrages ont été traduits en français.

---

[93] *Ibid...* 80.

[94] *Ibid...* 277.

[95] Jonathan Riley-Smith, *Les Croisades* (Paris : Pygmalion, 1990) traduction française de l'ouvrage original en anglais : *The Crusades : a short History* (Londres et New Haven : Athlone/Yale University Press, 1987).

[96] Jonathan Riley-Smith (éd.), *The Oxford illustrated history of the Crusades* (Oxford University Press, 1995).

[97] Jonathan Riley-Smith, *The Knights of St John in Jerusalem and Cyprus, c. 1050-1310* (Londres : Mcmillan , 1967).

[98] Sur la définition de la croisade et les courants pluralistes et traditionnalistes, lire Jean Flori, « Pour une redéfinition de la croisade », *Cahiers de civilisation médiévale*, 47^{e} année, n°188 (2004), 329-349.

Dans son livre *Les Croisades*, l'historien anglais atténue plusieurs idées sur les ordres militaires comme leur grande influence dans la déstabilisation du pouvoir royal ou leur éternelle rivalité : « On les a décrits comme des surpuissants "États dans l'État", contribuant à cet éclatement de l'autorité qui finit par tant affaiblir le royaume de Jérusalem. Cette description apparaît caricaturale[99] ». Tout n'est pas si simple pour l'auteur, spécialiste des Hospitaliers et sa critique des ordres militaires se rapproche plus de l'analyse que de l'attaque :

> Animés d'un esprit de compétition, les Ordres militaires étaient parfois égoïstes, occasionnellement querelleurs, cependant que leurs chefs, souvent bons administrateurs, n'étaient généralement pas des hommes subtils ou de réflexion. Ils étaient cependant capables de se rendre compte que leur raison d'être était la survie de la Terre sainte chrétienne[100].

Jonathan Riley-Smith n'épargne pas les ordres militaires dans sa description mais reste mesuré. Ce n'est pas la haine qui fait s'opposer les ordres militaires mais un esprit de compétition, et leurs décisions parfois égoïstes ou querelleuses sont à l'image de leurs chefs. Mais ils restent conscients de leur rôle dans la défense de la Terre sainte. Cette image plutôt positive des ordres militaires se retrouve dans ce passage de l'ouvrage collectif *The Oxford illustrated history of the Crusades* :

> Yet, if there were times when military orders could not be relied upon, in the east and in the Baltic region they made significant contributions in the field against the infidel, and on all fronts they played an important role in the garrisoning and defence of strongholds. Already in the mid-twelfth century, Amalric of Jerusalem was telling the French king that « if we can achieve anything, it is through them that we are able to do it »[101].

Éditeur scientifique dans cet ouvrage, Jonathan Riley-Smith y fait perdurer ses idées puisque l'on y voit même un commentaire qui atténue la notion de rivalité entre les ordres militaires : « The extent of rivalry was similarly exaggerated[102] ».

---

[99] Riley-Smith, *Les Croisades*..., 77.

[100] *Ibid...* 78.

[101] Riley-Smith (éd.), *The Oxford ...,* 198.

[102] *Ibid...* 212.

Ainsi, Jonathan Riley-Smith, auteur très influent sur les croisades ces dernières décennies, est l'un des premiers à atténuer les idées de responsabilité des ordres militaires dans la perte de la Terre sainte et de rivalité entre les ordres. Sa connaissance de l'ordre de l'Hôpital et donc de ses relations avec le Temple ont probablement participé à nuancer ces idées. Il est certain que son influence est importante dans le progressif effacement de ces idées étant donné sa spécialisation sur l'Hôpital dès le début de sa carrière.

Ces propos plus mesurés et moins critiques envers le Temple et l'Hôpital se retrouvent dans les ouvrages publiés ultérieurement.

Jean Richard, *Histoire des croisades*[103] (1996).

Spécialiste des États latins d'Orient, Jean Richard replace dans son contexte l'ensemble du grand mouvement des croisades dans cet ouvrage de 1996. Destiné au grand public, et dépourvu de notes de références, ce livre donne une bonne esquisse des évènements tout en décrivant la situation en Terre Sainte.

Lorsqu'il évoque le Temple et l'Hôpital, l'historien cite leur rivalité tout en évitant le piège du cliché donnant même quelques exemples fameux où les deux ordres sont pleinement en accord et loue la qualité de leurs conseils :

> Mais l'un des points noirs de la situation des ordres militaires tient à leur rivalité. Ponctuée d'accords et de réconciliations (à un moment les deux maîtres appartiennent tous deux à la famille de Montaigu), celle-ci les amène à prendre des positions opposées. Pour manifester au contraire leur entente à d'autres moments : les deux maîtres, au cours de la campagne d'Égypte et de celle de saint Louis en Syrie, sont ordinairement du même avis lorsqu'ils conseillent le roi. Ils témoignent alors d'une grande connaissance du milieu oriental, des tactiques des combattants et représentent souvent la voix de la prudence[104].

Plus loin, il insiste même sur l'importance des deux ordres dans la préservation des États latins d'Orient et leur place sur l'échiquier de la croisade :

[103] Jean Richard, *Histoire des Croisades* (Fayard, 1996).

[104] *Ibid...* 417.

> Mais si ces critiques étaient parfois fondées, il reste que le Temple, l'Hôpital, et l'ordre teutonique et leurs émules ont joué un rôle irremplaçable dans le maintien de l'Orient latin ; ils assuraient la permanence d'un courant de ravitaillement, de financement, et d'une relève, sans lesquels les établissements latins auraient été à la merci d'une aide toujours aléatoire de l'Occident. C'est cette permanence qui a fait prix de la coopération des ordres à l'effort de croisade[105].

Jean Richard évoque donc, à juste titre, le « rôle irremplaçable» joué par les deux ordres dans la préservation des États latins d'Orient, balayant de fait les critiques évoquées sans toutefois les taire. Il insiste encore sur cette importance tout en précisant les limites de leur rôle les situant parfaitement dans l'organigramme des expéditions croisées :

> Et les ordres militaires, quelles que soient leurs rivalités, leurs oppositions, la restriction de leurs perspectives immédiates à un espace limité, représentent un élément qui maintient en permanence la vocation des croisés. Ils ne peuvent qu'apporter un appoint, d'ailleurs essentiel, à la survie d'une Syrie franque, susceptible à tout instant de servir de base à une nouvelle croisade, mais ils canalisent l'afflux des hommes et des ressources qui rendent cette survie possible[106].

L'ouvrage destiné au grand public de Jean Richard évite donc le piège du cliché de la rivalité éternelle entre le Temple et l'Hôpital. Comme Riley-Smith, il ne fait pas des deux ordres les responsables directs de la perte de la Terre sainte mais loue au contraire leur prépondérance dans la survie des États latins d'Orient. Il insiste même sur leur importance dans le mouvement des croisades au travers de leur mission pour le maintien de la Syrie franque. Il tire sans doute bénéfice des études plus précises sur les ordres militaires qui existaient au moment où il rédigeait son livre.

Travaux plus récents.

La plupart des ouvrages postérieurs restent très neutres sur les rapports entre le Temple et l'Hôpital et se focalisent surtout sur leurs rôles dans les États latins d'Orient. Il n'est pas ici question de tous les citer mais on peut toutefois évoquer celui qui est probablement le plus récent succès sur le sujet au point de devenir une référence, au moins dans le monde anglo-saxon.

---

[105] *Ibid...* 418.

[106] *Ibid...* 419.

En effet, Christopher Tyerman, dans son *God's War*[107] de 2006 ne critique pas les deux ordres de Terre sainte et n'évoque pas leur rivalité avant la fin de son livre lorsqu'il cause du procès des Templiers et de la réputation des ordres :

> By 1291, the reputation of the military orders had long been equivocal. No observer could ignore their contribution to the cause of the cross on all fronts. Yet other clerical interest groups resented the orders for their papally protected privileges. (...)
>
> Yet, almost from the earliest days of the militarized religious communities in the mid-twelfth century, writers had noted the rivalries and divisions between the orders, from the Egyptian wars of the 1160s to the civil wars of later thirteenth-century Outremer. Sermons and chronicles may have included elevating anecdotes of the special Christian heroïsm of members of the orders, yet the darker aspect of their reputation could not be dispelled, especially once mainland Outremer fell[108].

Christopher Tyerman évoque la réputation de rivalité présente dans les écrits depuis les premiers temps de la coexistence des ordres militaires en Terre sainte, mais ne juge pas. Il ne prend pas position et donc ne participe pas à la survie d'une idée de constante rivalité.

Ajoutons pour être plus complet, que Thomas Madden, dans son ouvrage collectif de 2008, *Les croisades*[109] n'évoque pas non plus la rivalité des deux ordres du Temple et de l'Hôpital. Il précise juste leur importance dans l'armée du royaume latin et leur rôle politique :

> À Jérusalem, les Hospitaliers et les Templiers, (...) constituaient une puissante force régulière - épine dorsale de l'armée du royaume latin. Les ordres acquirent un grand pouvoir et une autonomie considérable dans la mesure où ils ne dépendaient que du pape. Ils furent inévitablement impliqués dans les conflits politiques des États croisés. (...) Jusqu'à la chute d'Acre, en 1291, ils constituèrent sa principale force terrestre[110].

Ainsi, l'idée d'une constante et très forte rivalité entre l'ordre du Temple et l'ordre de l'Hôpital a longtemps perduré dans l'historiographie des croisades. Pour le XX^{e} siècle, la faute incombe sans doute à la qualité et au succès rencontrés par les premiers ouvrages cités ici, ceux de

---

[107] Christopher Tyerman, *God's War* (Harvard University Press, 2006).

[108] *Ibid...* 838-839.

[109] Thomas Madden, dir., *Les Croisades* (Evergreen, 2008).

[110] *Ibid...* 53.

René Grousset et de Steven Runciman. Malgré des qualités évidentes, assez souvent louées pour ne pas avoir besoin d'y revenir, ces ouvrages ont été victimes des idées et conceptions personnelles sur les croisades de leurs auteurs. Victimes du manque de travaux précis et récents sur les ordres militaires en particulier, ils ne pouvaient avoir le recul nécessaire pour analyser plus justement les rapports entre ceux-ci.

C'est dans le dernier tiers du XX^{e} siècle que l'on voit s'étioler, et s'effacer cette idée d'une rivalité forte qui aurait scellé le sort des États latins d'Orient. Il est probable que la multiplication des travaux tant sur les croisades en général que sur les ordres militaires en particulier a permis aux historiens de corriger ce que l'on pourrait qualifier de dérive, ou de caricature. Cette idée, qui a donc perduré avec le manque de travaux sur le sujet est peut-être à rapprocher de celle qui proposait un Moyen Âge barbare, sombre et loin des Lumières.

Les débuts de l'Hôpital et du Temple

C'est probablement au concile de Naplouse, le 16 janvier 1120, qu'est né l'ordre des « pauvres chevaliers du Christ et du Temple de Salomon » (*Pauperes commilitones Christi Templique Salomonici*). C'est en effet durant ce concile présidé par le roi Baudouin II (1118-1131) et le patriarche de Jérusalem, et devant les principaux responsables laïques et religieux du royaume de Jérusalem, que l'initiative d'Hugues de Payns et de ses camarades a sans doute été entérinée. Cette création est validée neuf ans plus tard au concile de Troyes qui s'ouvrit le 13 janvier 1129 sous l'égide du légat pontifical Matthieu d'Albano et qui dote le groupe de chevaliers d'une règle. L'ordre du Temple est ainsi le premier ordre religieux-militaire à voir le jour. Cette *Révolution des Templiers*[111], pour reprendre le titre de l'ouvrage de Simonetta Cerrini, a provoqué des doutes et des critiques tant l'idée d'autoriser des religieux à porter des armes et à tuer sans pécher était nouvelle.

L'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, ou ordre de l'Hôpital, a des origines plus anciennes puisqu'il est né d'une communauté fondée à Jérusalem avant la première croisade et destinée à accueillir et assister les pèlerins. Il reçoit la protection du Saint-Siège le 15 février 1113 mais n'est doté d'une règle que bien plus tard sous le magistère de Raymond du Puy. En effet, « c'est à lui que l'on attribue la règle primitive de l'Hôpital »[112] qui est approuvée au plus tard en 1153 par le pape Eugène III. Les historiens ont longtemps peiné pour dater et décrire la militarisation de l'Hôpital, les rares sources connues ne donnant peu ou pas d'information sur le sujet. C'est après le précédent templier, et au milieu du XII^{e} siècle que cette militarisation s'est opérée, progressivement, pour transformer un ordre à vocation uniquement charitable en ordre militaire et caritatif.

Ces deux ordres se sont développés au long du XII^{e} siècle grâce à d'importants privilèges papaux et à de nombreuses donations.

---

[111] Simonetta Cerrini, *La Révolution des Templiers* (Paris : Perrin, 2007).

[112] Jürgen Sarnowsky, « Hôpital », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre. Dictionnaire européen des ordres militaires au Moyen Âge*, (Fayard, 2009), 445.

Le Temple et l'Hôpital, qui constituent l'épine dorsale des armées des États latins d'Orient à partir de la deuxième moitié du XII^{e} siècle, ont connu des origines fort différentes et se sont influencés l'un l'autre dès leurs débuts.

Le contexte des débuts de l'Hôpital

La création du premier établissement qui est devenu plus tard l'ordre de l'Hôpital date du XI^{e} siècle et se situe dans le contexte du pèlerinage. En effet, tout au long du Moyen Âge, la Ville sainte a drainé de nombreux pèlerins quel que soit le pouvoir en place. Que ce soit par dévotion ou par nécessité (dans le cas d'un pèlerinage pénitentiel), les pèlerins prenaient la route et la mer pour aller se recueillir sur les lieux de la vie et de la passion du Christ malgré les nombreux risques d'une pareille expédition à l'époque. S'ils n'étaient parfois pas démunis à leur départ, ils se retrouvaient souvent en détresse à leur arrivée à Jérusalem après s'être fait détrousser plusieurs fois et avoir survécu à de nombreux périples.

Dans un premier temps, c'est la voie maritime qui est privilégiée, malgré les dangers de la mer, de l'Italie du Sud à l'Égypte ou le Levant puis par la route jusqu'à Jérusalem. Puis, avec la conversion de la Hongrie au Christianisme, une autre voie se dessine, par le Danube et l'Empire grec jusqu'à ce que les Seldjoukides envahissent l'Asie Mineure. Si les musulmans n'empêchent pas le pèlerinage chrétien, sauf au début du XIe siècle sous le règne du calife fatimide Hakim qui fait détruire le Saint-Sépulcre et disparaît en 1021, les dangers restent nombreux et les routes peu sûres.

La nécessité de venir en aide aux pèlerins, de les loger, nourrir, soigner et entretenir durant leur séjour dans la Ville sainte s'est rapidement fait sentir. C'est le rôle de l'hôpital dans son sens ancien : l'*hospitalis domus*, maison dans laquelle on accueille des hôtes, étrangers, en leur fournissant gîte, repas, aide. C'est le rôle du *xenodochos* grec (*xenos* signifiant étranger, hôte et *dechomai* signifiant accueillir) et du *xenodochium* latin, qui est d'ailleurs le terme utilisé pour parler de l'Hôpital à ses débuts.

« Le pape Grégoire le Grand semble bien avoir été le premier qui ait pris une telle initiative lorsqu'il chargea, aux environs de l'an 600, le moine Probus de construire un hôpital à

Jérusalem[113] » comme le stipule Jean le Diacre, au livre II, chapitre 2 de sa *Vie du pape Grégoire* : « *circa 600. - Probus abbas a Gregorio I papa Hierosolymam missus. "Probum quem subito abbatem Spiritu revelante constituens, pro construendo xenodochio Hierosolymis destinavit..."*[114] ».

Charlemagne aurait lui aussi fait édifier un hôpital ainsi qu'une église et une bibliothèque. Mais de toutes ces initiatives il ne reste rien ou presque, après le règne de Hakim. En effet ce dernier fait raser le complexe du Saint-Sépulcre, incendier l'hôpital carolingien, piller les églises avant de les détruire ou de les transformer en mosquées. Les chrétiens, ainsi que les juifs et les opposants musulmans au calife sont persécutés, emprisonnés, massacrés jusqu'à la mort de Hakim en 1021.

C'est sous le règne du calife fatimide Al-Mustansir-Billah (1035-1094) que le sort des chrétiens de Jérusalem s'améliore et que le dialogue avec les musulmans se renoue. Le calife divise la Ville sainte en quatre parties égales et attribue l'une d'elles, celle où se situe le Saint-Sépulcre, aux chrétiens. Il autorise ensuite l'empereur byzantin à relever le Saint-Sépulcre en ruines. Il concède enfin à des marchands d'Amalfi, la puissance maritime qui domine le commerce en Italie et Méditerranée au XIe siècle, un vaste emplacement dans le quartier du Saint-Sépulcre et l'autorisation d'y ériger les bâtiments qu'ils souhaitent. C'est là que se situe les débuts de l'histoire de l'ordre de l'Hôpital.

Les origines de l'Hôpital

> En conséquence il fut écrit au gouverneur de Jérusalem d'avoir à accorder aux gens d'Amalfi, amis du pays et colporteurs d'objets utiles, un vaste local dans la partie de la ville habitée par les chrétiens, afin qu'ils puissent y construire une maison d'habitation. Alors, comme aujourd'hui, la ville était divisée en quatre quartiers à peu près égaux. L'un de ces quartiers seulement, celui dans lequel est situé le sépulcre de notre seigneur, avait été concédé aux fidèles ; ils y avaient leurs demeures - les autres, y compris le temple du Seigneur, étaient exclusivement occupés par les infidèles. En vertu des ordres du prince, on désigna aux Amalfitains l'emplacement qui fut jugé suffisant pour les constructions qu'ils avaient à faire : alors ceux-ci prélevèrent de l'argent sur les

[113] Alain Beltjens, *Aux origines de l'ordre de Malte. De la fondation de l'Hôpital de Jérusalem à sa transformation en ordre militaire* (Alain Beltjens éditeur, 1995), 25-27.

[114] Texte retranscris dans Joseph Delaville Le Roulx, *De prima origine Hospitalariorum Hierosolymitanorum* (Paris : 1885), 133.

> négociants, à titre de cotisation volontaire ; ils firent bâtir en face de la porte de l'église de la Résurrection, à la distance d'un trait de pierre, un monastère qui fut élevé en l'honneur de la sainte et glorieuse Mère de Dieu, l'éternelle vierge Marie, et eurent soin d'y joindre toutes les constructions et usines qui pouvaient être nécessaires, soit pour le service des moines, soit pour l'exercice de l'hospitalité envers les gens de leur pays.
>
> Après avoir terminé leurs bâtiments, ils allèrent chercher chez eux et transportèrent de là à Jérusalem des moines et un abbé, avec lesquels ils instituèrent régulièrement leur maison, et la rendirent agréable au Seigneur par une sainte conduite. Comme c'étaient des Latins qui avaient établi cette maison, et qui la gardaient à titre de maison religieuse, elle fut appelée dès le principe, de même qu'elle l'est encore aujourd'hui, le *monastère des Latins*. [115]

Guillaume de Tyr nous raconte donc comment le calife égyptien concède à des marchands d'Amalfi, un emplacement dans la partie chrétienne de Jérusalem, celle où se situe le Saint-Sépulcre, avec l'autorisation d'y bâtir les bâtiments dont ils ont besoin. Ceux-ci font donc construire, face à la porte de l'église de la Résurrection, à une distance d'un jet de pierre, un monastère et une église dédiée à la Vierge : Sainte-Marie Latine. Ils y installent une communauté monastique avec un abbé, tous originaires d'Italie du Sud, d'où le nom de *monastère des latins* : les établissements ont été fondés par des latins et pratiquent selon le rite latin contrairement aux autres établissements chrétiens de Jérusalem qui pratiquent selon le rite grec.

Guillaume de Saint-Estène, l'historien hospitalier, nous précise dans son *Exordium Hospitalis* que ce sont des moines noirs qui y sont installés, donc des Bénédictins : « A ceste chose faire y furent cinquante merchans, liquel manderent en Itaille, lor païs, faire venir moines noirs qui tenissent la cure et le servise del oratori et amenistrassent à ceaus qui servoient la maison et as malades qui y seroient, et donerent de leurs possessions par quoy se peut estre aconpli à tous jours[116] ».

Guillaume de Tyr ne prend pas la peine de préciser quels moines sont installés dans les établissements, mais comme l'a justement expliqué Alain Beltjens, il y a fort à parier qu'il n'aurait pas omis de citer une modification du personnel religieux dans des établissements qui sont tenus

---

[115] Guillaume de Tyr, *Histoire des régions d'outre-mer depuis l'avènement de Mahomet jusqu'en 1184*, Tome IV (éditions *paleo*, 2005), 191-192.

[116] *Recueil des Historiens des Croisades. Historiens occidentaux*, Tome V (Paris : Imprimerie Nationale, 1895), 423-424.

par des moines noirs à l'époque où il rédige : « Comme Guillaume reste muet sur ce point, nous en déduirons qu'il n'y a pas eu de changement et que les moines noirs desservaient le monastère des Latins "dès le principe"[117]». Guillaume de Tyr continue en racontant la suite des constructions :

> Déjà à cette époque on voyait arriver de temps en temps, à Jérusalem de saintes et vertueuses veuves qui, oubliant la timidité de leur sexe et ne redoutant aucun des nombreux périls auxquels elles s'exposaient, venaient visiter et embrasser les lieux saints ; comme il n'y avait dans le monastère aucun local où elles pussent être reçues convenablement au moment de leur arrivée, les hommes, pieux qui avaient fondé la maison prirent soin, dans leur sagesse, de fournir un oratoire tout à fait séparé aux femmes qui venaient faire leurs dévotions, et de leur assigner une maison particulière et des places déterminées dans l'hôtellerie. Enfin, et grâce à la protection de la clémence divine, on parvint à instituer un petit monastère en l'honneur de la pieuse pécheresse Marie-Madeleine, et l'on y établit un certain nombre de sœurs, destinées à faire le service des femmes venant de l'étranger.[118]

Ainsi, Guillaume décrit une deuxième phase de construction avec un couvent dédié à Marie-Madeleine et une hôtellerie de femme. Une communauté de sœurs s'y installe pour y servir. Il semblerait que cette communauté ait changé de patronne puisque la seule abbaye de religieuses située près de l'hôpital de Jérusalem que l'on connaît ultérieurement porte le nom de Sainte-Marie la Grande[119]. Enfin, il raconte la création de l'établissement qui est à l'origine de l'ordre de l'Hôpital :

> Malgré les difficultés des temps, on voyait aussi arriver à Jérusalem des hommes venant de divers pays, tant nobles que gens de petite sorte : mais comme ils ne pouvaient parvenir à la cité sainte qu'en traversant le territoire des ennemis, il ne leur restait absolument rien de leurs provisions de voyage lorsqu'ils se trouvaient arrivés auprès de la ville (...)
>
> Afin de les consoler de leur affliction, et de leur assurer miséricordieusement le vivre et le couvert, les hommes bienheureux qui habitaient le monastère des Latins firent encore construire, dans l'enceinte du local qui leur avait été assigné, une maison d'hospitalité où l'on pût recevoir les hommes bien portants et les malades. (...)
>
> On fit aussi construire dans le même lieu un autel, qui fut dédié au bienheureux Jean Eleeymon. (...)
>
> Cette vénérable maison, ouverte charitablement à tous les hommes, n'avait cependant ni revenus ni propriétés. Pour y suppléer, les Amalfitains, tant ceux qui

[117] Beltjens, *Aux origines de l'ordre de Malte...* 54.

[118] Guillaume de Tyr, *Histoire des régions d'outre-mer...*Tome IV,192-193.

[119] Sur ce sujet, voir la démonstration d'Alain Beltjens, *Aux origines de l'ordre de Malte..*, 59-63.

> demeuraient à Amalfi que ceux qui faisaient le commerce, prélevaient toutes les années entre eux, et par voie de cotisation, une somme d'argent qu'ils envoyaient, par l'intermédiaire de ceux qui se rendaient à Jérusalem, à l'abbé qui gouvernait alors la maison. Elle était destinée d'abord à la nourriture et à l'entretien des frères et sœurs qui habitaient dans les couvents, et ce qui en restait était employé en distributions d'aumônes faites dans la maison d'hospitalité à tous les Chrétiens de Jérusalem.
>
> Tel fut le sort de cette maison pendant de longues années et jusqu'à l'époque où il plut au souverain maître de toutes choses de délivrer des superstitions des Gentils la cité qu'il avait purifier par son propre sang.[120]

Ainsi, devant l'afflux de pèlerins complètements démunis, à qui il ne reste plus rien lorsqu'ils arrivent aux portes de Jérusalem, les religieux du monastère des Latins font construire un hôpital et une chapelle dédiée à Jean Eleeymon. Guillaume de Tyr nous informe aussi sur le financement de ces travaux et de l'aumône qui y est pratiquée : Ce sont encore les bienfaiteurs amalfitains qui financent le tout. Cette information est corroborée par Aymé de Mont-Cassin, un moine bénédiction du XI[e] siècle. Ce dernier précise dans sa chronique l'identité du principal donateur, Mauro di Pantalone, un des marchands amalfitains les plus influents, qui plus tard « se retire dans la célèbre abbaye et y prononce ses vœux[121] » :

> ...un noble home de Malfe, loquel se clamoit Maurus, habitoit ad Amalfe ; liquel Dieu tout puissant lo avoit fait ricche et lui avoit donné .vi. filz , de liquel lo plus grant se clamoit Panthelo. Et non se melloit en la perversité de sa gent, més toute jor estoit devant Dieu, et estant en Salerne fist moult de consolation, et donnoit solde à ceus qui alloient au saint sépulcre en Jhérusalem, où lo vérace Jshu-Crist avoit esté ; ceauz recevoit en sa maison et lor donoit lor toutes les coses nécessaires, et lor aidoit à accomplir lor véage liquel avoient acommencié à faire ; et avoit fait cert hospital en Anthioce et en Jérusalem, o la hélémosine de sa richesse les soustenoit.[122]

Voici donc l'enchainement des évènements qui amènent à la construction de l'établissement à l'origine de l'ordre de l'Hôpital. Un établissement qui se trouve alors sous la tutelle des moines de Sainte-Marie Latine et qui est financé via ces mêmes moines par des marchands amalfitains. Mais

---

[120] Guillaume de Tyr, *Histoire des régions d'outre-mer...*Tome IV, 191-195.

[121] Beltjens, *Aux origines de l'ordre de Malte...,* 65.

[122] Aymé de Mont-Cassin, *L'Ystoire de li Normant et la chronique de Robert Viscart* (Paris : éd. Champollion-Figeac, 1835), 231.

ni Guillaume de Tyr ni Aymé de Mont-Cassin ne donnent de date exacte pour aucune des phases de construction si ce n'est avant la prise de Jérusalem par les croisés en 1099.

Il est toutefois possible de donner une fourchette plus précise. En effet, il semble évident que le calife donne son autorisation aux Amalfitains après 1021, date de la disparition d'Hakim, destructeur du Saint-Sépulcre et de nombreuses églises et monastères chrétiens. De même, il semble probable que ces constructions se situent avant la prise de Jérusalem par les Turcs seldjoukides en 1071. Alain Beltjens propose une fourchette encore plus courte, évoquant à juste titre la reconstruction du Saint-Sépulcre achevée en 1048, que les Amalfitains ont probablement attendue « avant d'entamer des travaux pour le moins coûteux[123] ». Il définit également 1063, date de l'achèvement des murailles du quartier chrétien, comme date de commencement la plus tardive. Cette chronologie courte semble cohérente et est validée par Guillaume de Tyr puisque les bâtiments des Amalfitains sont construits selon lui en face de la porte de l'église du Saint-Sépulcre, et par Aymé de Mont-Cassin qui attribue à Mauro, qui se retire dans son monastère en 1071, l'ensemble des constructions.

Alain Demurger, dans son ouvrage sur les Hospitaliers opte pour une « chronologie longue, mais point trop, enjambant l'année 1070[124] ». Il suit en cela Anthony Luttrell[125] (qui lui-même suit Joseph Delaville-Leroulx et Jonathan Riley-Smith) qui pense que Sainte-Marie Latine n'est pas une construction nouvelle mais un ensemble qui remonte à 603 pour l'hospice fondé par Grégoire Ier, puis à Charlemagne pour l'église. Cet ensemble aurait été détruit sous le règne d'Hakim et été restauré par les Amalfitains peu avant 1071. Les édifices pour les sœurs dateraient de 1080-1081 et l'hôpital à l'origine de l'ordre de Saint-Jean d'un peu plus tard. La prise de Jérusalem par les Seldjoukides n'est donc pas un problème selon eux.

Les historiens restent partagés entre hypothèse courte et longue pour la chronologie des constructions. Ils le sont également sur le premier patron de l'hôpital : Jean Eleeymon (saint Jean l'Aumônier) ou saint Jean-Baptiste ?

---

[123] Beltjens, *Aux origines de l'ordre de Malte...,* 51.

[124] Demurger, *Les Hospitaliers...*, 46.

[125] Anthony Luttrell, « The Earliest Hospitallers », sous la direction de Benjamin Z. Kedar, Jonathan Riley-Smith, Rudolph Hiestand, *Montjoie. Studies in Crusade History in honor of H. E. Mayer*, (Aldershot : Ashgate, 1997), 38.

Natif de Chypre et patriarche d'Alexandrie en 608, Jean Eleeymon était connu pour sa bonté, ses œuvres de charité et d'hospitalité. Il peut paraitre étrange qu'un établissement fondé par des Latins soit patronné par un Grec peu connu en Occident. Ça l'est moins lorsque l'on rappelle que les chrétiens présents à Jérusalem lors de ces constructions sont presque exclusivement des Syriens qui observent des rites orientaux et qui connaissent donc saint Jean l'Aumônier. De plus, les Latins qui fondent ces établissements sont amalfitains, qui ont d'excellents contacts avec l'empire grec et connaissent Jean Eleeymon. D'ailleurs ces mécènes « ont patronné à Amalfi toute une production d'œuvres hagiographiques dont une *Vie de Jean l'Aumônier* commandée à Giovanni d'Amalfi[126] ». Enfin, Jacques de Vitry, évêque de Saint-Jean d'Acre au début du XIII[e] siècle, nous confirme, dans son *Historia Hierololimitana abbreviata*, que le premier patron des Hospitaliers était bien Jean Eleeymon :

> Tant qu'ils furent pauvres, les frères ne refusèrent point l'obéissance à l'abbé de Sainte-Marie-Latine, qui avait fondé leur hôpital et les avait longtemps nourris de sa propre table, eux et les infirmes : ils avaient aussi une grande vénération pour le bienheureux Jean Eléeymon, premier patron de leur misère, et l'honoraient en toute dévotion comme leur assistant et leur protecteur auprès du Seigneur[127]

Certains historiens dont Guillaume de Saint-Estène de l'ordre de l'Hôpital et Joseph Delaville Le Roulx, ont voulu imposer l'idée que l'unique patron de l'Hôpital a toujours été depuis les origines saint Jean-Baptiste. En effet, dans sa bulle *Pie postulatio voluntatis*[128] du 15 février 1113, le pape Pascal II fait référence à l'église Saint-Jean-Baptiste. De plus, dans les *Miraculae*, que nous verrons plus loin, l'Hôpital est clairement lié à saint Jean-Baptiste. Ceux qui penchent pour cette hypothèse pensent que Guillaume de Tyr ne serait pas un témoin fiable du fait de son antagonisme avec l'ordre de l'Hôpital. Alain Beltjens a fait une longue analyse convaincante sur le sujet[129], réfutant les arguments des historiens en faveur de saint Jean Baptiste. Pour lui il ne fait

[126] Demurger, *Les Hospitaliers...*, 51.

[127] Jacques de Vitry, *Histoire des Croisades. Avec une introduction, des suppléments, des notices et des notes ; par M. Guizot* (Paris : J.-L.-J.-Brière, 1825), 116-117.

[128] Publiée dans Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire général de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, tome I, n°30 (Paris : E. Leroux, 1894) ; traduction disponible dans Beltjens, *Aux origines de l'ordre de Malte...*, 192-193.

[129] Voir le chapitre IV de Beltjens, *Aux origines de l'ordre de Malte...*

aucun doute que le premier patron de l'Hôpital était bien Jean Eleeymon et « ce choix est d'autant plus normal que les Hospitaliers faisaient des aumônes, soulageaient les malheureux, nourrissaient les affamés à l'instar de l'évêque d'Alexandrie[130] ».

Pourtant au début du XII[e] siècle, peu après la prise de Jérusalem par les croisés, le patron de ce qui devient plus tard l'ordre de l'Hôpital est effectivement saint Jean-Baptiste. Ce changement de patron pour l'établissement hospitalier correspond probablement avec sa prise de distance d'avec les moines noirs de Sainte-Marie Latine, sous la direction de Gérard, fondateur et recteur de l'Hôpital.

Gérard et les débuts de l'Hôpital

Alain Beltjens fait de Gérard le premier recteur de l'hôpital fondé par les moines noirs de Sainte-Marie Latine[131]. Les moines n'ayant pas le temps de s'occuper constamment de l'hôpital font appel à un laïc qui serait donc Gérard. Aucune source ne vient infirmer ou confirmer cette hypothèse. Mais si l'on part de celle-ci, il semble alors probable qu'ils aient choisi un compatriote originaire lui aussi d'Amalfi ou des environs. Après tout, la vocation première de ces établissements était d'accueillir des gens de leur nation, amalfitains ou italiens. On sait par ailleurs que l'abbesse qui dirigeait les sœurs était d'origine romaine puisque Guillaume de Tyr en parle lorsqu'il évoque la prise de Jérusalem par les croisés en 1099, nous présentant Gérard par la même occasion :

> À l'arrivée du peuple chrétien et des princes agréables à Dieu, auxquels le Sauveur voulut livrer de nouveau son royaume, on trouva, dans le monastère des femmes, une femme sainte et dévouée à Dieu, remplissant les fonctions d'abbesse : elle se nommait Agnès, était née romaine et noble selon la chair. (...)
>
> On trouva aussi dans la maison d'hospitalité un nommé Gérard, homme d'une vertu éprouvée, qui, lorsque la ville était encore au pouvoir des ennemis, avait pendant longtemps et en toute dévotion servi les pauvres Chrétiens, sous les ordres de l'abbé et des moines du couvent.[132]

[130] Beltjens, *Aux origines de l'ordre de Malte...,* 96.

[131] Voir le chapitre VIII paragraphe 3 de Beltjens, *Aux origines de l'ordre de Malte...*

[132] Guillaume de Tyr, *Histoire des régions d'outre-mer...*Tome IV,195.

Selon lui, Gérard servait depuis longtemps dans cet hôpital, sous la tutelle des moines de Sainte-Marie Latine. Sans source qui présente un autre recteur avant Gérard, il est logique de le considérer comme le premier ayant servi à ce poste. Il sert l'hospice sous la houlette de l'abbé, en tant que « laïque mais rattaché à la communauté bénédictine de Sainte-Marie Latine, peut-être comme convers[133] », possiblement depuis sa création, et en est le « chef » comme le précise Guillaume de Tyr, lors de prise de Jérusalem en 1099 :

> Il y avait vers le même temps, dans la cité agréable au Seigneur, un homme vénérable, illustre par sa piété, nommé Gérald[134] : il était le chef de cet hôpital, dont j'ai déjà parlé, dans lequel on donnait l'hospitalité aux pauvres qui allaient à Jérusalem pour y faire leurs prières, à quoi on ajoutait quelques secours alimentaires proportionnés aux ressources du temps et du lieu. Les citoyens s'imaginèrent que cet homme avait quelque dépôt d'argent, et, craignant qu'il ne machinât quelque entreprise pernicieuse pour le moment de l'arrivée de notre armée, ils l'accablèrent de coups et le chargèrent de fers, qui lui serraient les pieds et les mains à tel point que les articulations en furent brisées, et qu'il se trouva privé de l'usage de la plupart de ses membres.[135]

Gérard est ici présenté comme le chef de l'hôpital et, sans doute à ce titre, se voit roué de coups, puis mis aux fers jusqu'à en être blessé gravement. Ce traitement est-il lié au comportement de Gérard raconté dans la version longue des *Miraculae* que nous verrons plus loin ? En effet, dans cette version, il est accusé de jeter du pain à l'armée croisée qui fait le siège de la ville, et est affamée. Si l'on peut à juste titre douter de la véracité de ce que racontent les *Miraculae*, il est malgré tout avéré que Gérard est à Jérusalem durant le siège, alors que les chrétiens ont été renvoyés de la cité sainte, et que la famine régnait dans les rangs de l'armée croisée.

La prise de Jérusalem par les croisés, malgré le bain de sang qui en a résulté, a dû combler de joie le recteur de l'hôpital, lui ouvrant de nouvelles perspectives. En effet, Jérusalem redevenue chrétienne signifie un afflux constant et important de pèlerins, donc d'hôtes à recevoir dans le cadre hospitalier. De plus, la « très belle conduite de Gérard, resté courageusement à son poste pour aider les plus démunis parmi les chrétiens, puis martyrisé par les Sarrasins lors de l'arrivée des croisés,

[133] Demurger, *Les Hospitaliers...*, 55.

[134] *Geraldus* en latin que Guizot a traduit tantôt par Gérard, tantôt par Gérald, pour le même personnage.

[135] Guillaume de Tyr, *Histoire des régions d'outre-mer...*Tome II,89.

est très probablement à la base de l'engouement extraordinaire pour l'Hôpital après la libération de la Ville sainte[136] ».

Il est difficile de placer une date précise sur le moment où Gérard et ses camarades de l'hôpital se sont émancipés. Rappelons que l'hôpital dépendait de l'abbé de Sainte-Marie Latine et que du temps de la domination musulmane, c'est à lui que les fonds pour l'entretien des pauvres étaient remis. Et pourtant, « moins d'un an après la prise de Jérusalem, on le traitait comme s'il avait rompu ses liens avec Sainte-Marie : en effet, Godefroy de Bouillon l'a doté comme s'il s'agissait d'une institution indépendante avant sa mort dans l'été de 1100[137] ». Son don d'un casal et de deux fours est suivi par de nombreux autres[138]. Ces dons ont pu poser problème si Gérard et son hôpital étaient alors, ce qui est probable, toujours sous l'autorité de l'abbé de Sainte-Marie Latine. L'émancipation a sans doute été rapide, mais sans source précise sur le sujet, seule une fourchette peut être établie.

Il semble évident que l'hôpital n'a pu prendre ses distances d'avec les moines noirs de Sainte-Marie Latine qu'après la prise de Jérusalem en 1099 par les croisés. En effet, ils n'avaient alors plus besoin de leur financement, les chrétiens étant nombreux et l'afflux de pèlerins beaucoup plus important. La bulle *Pie postulato voluntatis* de Pascal II en 1113 nous invite à penser que Gérard et son hôpital ont déjà pris leurs distances à ce moment, et qu'ils ont changé de patron :

> *Paschalis episcopus, servus servorum Dei, venerabili filio Geraudo, institutori ac preposito Hierosolymitani Xenodochii, ejusque legittimis successoribus in perpetuum.* (...)
>
> *Postulavit siquidem dilectio tua Xenodochium, quod in civitate Hierusalem juxta beati Joannis Baptiste ecclesiam instituisti, apostolice, sedis authoritate muniri, et beati Petri apostoli patrocinio confoveri.*[139]

---

[136] Beltjens, *Aux origines de l'ordre de Malte...,* 180.

[137] Traduction de « *within a year of the seizure of jerusalem it was being treated as if it had broken his ties with St Mary, because Godfrey of Bouillon endowed it as though it was an independant institution before his death in the summer of 1100* » extrait de Jonathan Riley-Smith, *The Knights Hospitaller in the Levant, c. 1070-1309* (Palgrave McMillan, 2012)

[138] N°1 et suivantes dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire général de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem : 1100-1310*, 4 volumes (Paris : E. Leroux, 1894-1906).

[139] N°30 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...* ; traduction : « Pascal, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à notre vénérable fils Gérard, fondateur et recteur de l'Hôpital de Jérusalem ainsi qu'à ceux qui lui

Cette bulle datée de 1113 nous informe que Gérard est le fondateur et recteur d'un hôpital à cette date. On sait par ailleurs que ce n'est pas lui qui a fondé l'établissement amalfitain mais les moines noirs de Sainte-Marie Latine et leurs bienfaiteurs amalfitains, dont Mauro. Pourquoi le pape le présente-t-il comme le fondateur de l'hôpital qu'il dirige en 1113 ? Nous y reviendrons.

Le changement de patronage va probablement de pair avec l'émancipation de l'hospice de Gérard. Le bienheureux Jean Eleeymon, peu connu des Occidentaux, fait pâle figure face à saint Jean Baptiste, surtout depuis l'arrivée en masse de Latins dans Jérusalem. Jacques de Vitry place cette émancipation juste après la prise de Jérusalem :

> Lorsqu'il plut à la divine miséricorde de délivrer la cité de notre rédemption du joug des impies par les mains du duc Godefroi et des autres fidèles du Christ, et de la rendre au culte chrétien, un homme d'une vie sainte et d'une religion éprouvée, nommé Gérard, qui avait pendant longtemps servi les pauvres en toute dévotion dans le susdit hôpital, sous les ordres de l'abbé, s'étant adjoint quelques hommes honnêtes et religieux, prit l'habit régulier, et, mettant sur ses vêtements une croix blanche qu'il portait en dehors et devant sa poitrine, il fit solennellement profession et s'engagea à vivre selon une règle et des institutions honorables. Une femme nommée Agnès, romaine de nation, noble selon la chair, mais plus noble par sa sainteté, qui avait rempli les fonctions d'abbesse dans le monastère des femmes, adopta la même règle pour le service des pauvres, fit preuve d'humilité et prit aussi l'habit régulier.[140]

L'hospice de Gérard aurait donc pris très tôt ses distances avec Sainte-Marie Latine, le personnel et le recteur prenant l'habit et s'engageant à vivre selon une règle que suit également la congrégation d'Agnès. Cette hypothèse est corroborée par le témoignage d'un pèlerin anglo-saxon, Seawulf qui, visitant Jérusalem en 1102-1103, cite l'hôpital et une église en l'honneur de saint Jean Baptiste : « *Juxtà quam est hospitale ubi monasterium habetur preclarum in honore sancti Johannis Baptiste dedicatum*[141] ». Il est probable que l'émancipation se soit accompagnée d'un

succèderont jusqu'à la fin des temps. (...) Tu nous as demandé que l'hôpital fondé par toi dans la ville de Jérusalem, à côté de l'église Saint-Jean-Baptiste, soit placé sous la protection du siège apostolique et sous le patronage du saint apôtre Pierre ».

[140] Jacques de Vitry, *Histoire des Croisades...,* 116.

[141] *« De peregrinatione Saewulfi ad Hierosolymam et Terram sanctam* » dans *Recueil de voyages et de mémoires publiés par la Société de Géographie*, Tome IV (Paris : 1839), 842.

changement de patronage, comme c'est le cas pour les moniales de Marie-Madeleine qui changent pour sainte Marie la Grande.

Gérard et son hôpital s'émancipent donc de la tutelle de Sainte-Marie Latine entre 1099 et 1113, possiblement tôt après la prise de Jérusalem. Le recteur et le personnel de son hôpital prennent l'habit, adoptent une règle que nous verrons plus tard, et changent de saint patron puisqu'une église Saint-Jean Baptiste est attestée très rapidement. Avec Jérusalem de nouveau chrétienne, et l'afflux constant de pèlerins, Gérard a dû voir la nécessité d'agrandir son établissement et de se doter d'une église depuis son émancipation de Sainte-Marie Latine. Il a sans doute fait agrandir son hospice, voire fait construire une église. Mais l'église que cite Seawulf ne peut être une nouvelle création en 1102. Alain Demurger a émis l'hypothèse convaincante que cette église n'est autre que l'église Saint-Jean Baptiste de rite grec qui existait depuis l'Antiquité et était située à proximité de l'emplacement de l'hôpital : « Aux lendemains de l'établissement des Latins à Jérusalem en effet, nombre d'églises grecques passèrent dans le giron de l'Église de Rome et il est possible que la petite église Saint-Jean Baptiste ait été du lot[142] ».

Ces constructions et l'émancipation de Gérard et de ses compagnons de l'hospice, suffisent à justifier la formulation de Pascal II dans sa bulle de 1113 : « Gérard, fondateur et recteur de l'Hôpital de Jérusalem », c'est-à-dire de l'hospice agrandi et rénové, et de ses personnels émancipés des moines noirs de Sainte-Marie Latine et qui ont pris l'habit régulier.

Gérard s'est beaucoup démené pour faire prospérer son hôpital, et a préparé l'avenir de celui-ci puisqu'il sollicite différents puissants pour pérenniser son établissement. Le roi Beaudouin Ier de Jérusalem confirme, par un acte du 28 septembre 1110, plusieurs donations faites par lui-même, son frère Godefroy de Bouillon, et quelques grands seigneurs du royaume[143]. Puis en 1112, le patriarche de Jérusalem et l'évêque de Césarée exemptent l'Hôpital du paiement des dîmes dans leurs juridictions[144]. Enfin, le 15 février 1113, le pape Pascal II place l'établissement fondé par Gérard sous la protection du Siège apostolique, et de Saint-Pierre.

[142] Demurger, *Les Hospitaliers...*, 51.

[143] N°20 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[144] N°25 et n°29 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

Même si Alain Demurger considère que c'est « la convergence entre la mise en place des premières structures administratives régionales et l'élaboration de la règle par le maître Raymond du Puy et son approbation par le pape Eugène III au milieu du XIIe siècle qui permettent de dire que, alors et alors seulement, l'Hôpital est devenu un ordre[145] », beaucoup considèrent, à juste titre, que la bulle *Pie postulato voluntatis* de 1113 est l'acte de naissance de l'ordre de l'Hôpital. C'est à peu près à cette époque que les hospitaliers ont côtoyé les chevaliers que l'on peut qualifier de proto-Templiers.

Le contexte des débuts du Temple

La création de l'ordre du Temple se place dans un contexte nouveau après la première croisade avec la prise de Jérusalem et la création des États latins d'Orient. En effet, une fois accompli leur vœu de pèlerinage au Saint-Sépulcre, la majorité des croisés rentrèrent en Occident laissant ces États à la merci de leurs voisins musulmans heureusement désunis. « Le besoin en hommes armés était impressionnant : rois, princes, prélats, tous demandaient l'aide de combattants pèlerins et cherchaient à recruter les chrétiens orientaux[146] ».

L'afflux de groupes armés les premières années après la prise de Jérusalem permit aux chrétiens d'agrandir leur territoire. Quatre États latins se forment : le royaume de Jérusalem, le comté d'Édesse, la principauté d'Antioche et le comté de Tripoli. Pourtant, la menace ennemie est omniprésente et le rapport de force largement défavorable aux Chrétiens. La sanglante défaite de l'*Ager Sanginis* en Syrie du Nord en 1119 rappelle cette difficile situation aux États latins d'Orient. Deux places fortes restent longtemps entre les mains des musulmans : Tyr jusqu'en 1124 et Ascalon jusqu'en 1153. Cette dernière est une menace permanente pour les pèlerins et les routes utilisées par eux. La nécessité de les protéger s'est vite fait ressentir. L'Hôpital de Gérard était déjà là pour les accueillir et les soigner. Cette « action charitable s'est-elle accompagnée d'une protection militaire ? On a parfois placé très tôt le processus de militarisation de l'Hôpital. À tort[147] ».

[145] Demurger, *Les Hospitaliers...*, 61.

[146] Simonetta Cerrini, *La Révolution...*, 83.

[147] Alain Demurger, *Les Templiers. Une chevalerie chrétienne au Moyen Âge* (éd du Seuil, 2005), 23.

Comme nous le verrons plus loin, l'Hôpital ne s'est militarisé que plus tard, même s'il n'est pas impossible qu'il ait financé des hommes armés pour protéger les pèlerins avant. En effet, Alain Bleltjens cite une charte 28 août 1108[148], dans laquelle « Arnaud Raymond, son épouse Garssende et Raymond Guillaume donnent deux fois par an à l'Hôpital, en vue de subvenir aux besoins de trois chevaliers et d'un servant, les redevances qu'ils perçoivent des domaines de Borrels et de Gozas[149] ». Il est cependant probable que cette mission ait été exécutée « par des chevaliers liés d'une façon ou d'une autre aux chanoines du Saint-Sépulcre ; et ce sont ces chevaliers qui, à un moment donné, se sont affranchis de la tutelle des chanoines pour former l'ordre du Temple[150] ».

Les origines de l'ordre du Temple

La reconstitution des origines de l'ordre du Temple reste un véritable casse-tête pour les historiens tant les sources qui traitent du sujet sont peu précises et se contredisent. Quatre chroniques en particulier racontent les origines de l'ordre, donnant d'importantes informations pas toujours concordantes.

Guillaume de Tyr, historien respecté qui utilise une chronologie souvent incomplète, décrit les débuts des Templiers ainsi :

> Dans le cours de la même année[151], quelques nobles chevaliers, hommes dévoués à Dieu et animés de sentiments religieux, se consacrèrent au service du Christ, et firent profession entre les mains du patriarche de vivre à jamais, ainsi que les chanoines réguliers, dans la chasteté, l'obéissance et la pauvreté. Les premiers et les plus distingués d'entre eux furent deux hommes vénérables, Hugues de Pains et Godefroi de Saint-Aldemar. Comme ils n'avaient ni église, ni résidence fixe, le roi leur concéda pour un certain temps un logement dans le palais qui est situé auprès du temple du Seigneur, du côté du midi. Les chanoines de ce temple leur concédèrent aussi à de certaines conditions, et comme champs d'exercice, la place qui leur appartenait tout près du palais. (...)
>
> Lorsqu'ils firent leur première profession, il leur fût enjoint par le seigneur patriarche, et par les autres évêques, de travailler de toutes leurs forces, et pour la rémission de leurs

[148] N°14 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[149] Beltjens, *Aux origines de l'ordre de Malte...,* 199.

[150] Alain Demurger, *Les Templiers...*, 23.

[151] Année entre autres du décès de Arnoul, patriarche de Jérusalem, c'est-à-dire 1118 pour Guillaume de Tyr.

> péchés, à protéger les voies et les chemins, et de s'appliquer à défendre les pèlerins contre les attaques ou les embûches des voleurs et des maraudeurs (...)
>
> Depuis neuf ans qu'ils avaient fait leur première profession, ils n'étaient encore que neuf[152]...

Selon Guillaume de Tyr, deux hommes en particulier sont à l'origine de l'ordre : Hugues de Payns[153] et Godefroy de Saint-Omer[154]. Ils ont décidé de faire profession avec leurs camarades et ont reçu du roi un emplacement dans le palais. Ils se trouvaient sous l'obédience du patriarche qui leur a confié la charge de protéger les pèlerins sur les routes. La fonction de ces chevaliers est corroborée par une donation de 1137[155] qui « parlait en effet de la fondation du Temple par la providence divine, avec les conseils du patriarche Gormond et des barons, pour la défense de la terre et des pèlerins[156] ». Selon Guillaume de Tyr, ces nobles chevaliers étaient neuf durant les neuf premières années de leur institution. Par contre l'année 1118 précisée par le chroniqueur n'est pas la bonne, nous le verrons plus loin, et il n'explique pas pourquoi ces chevaliers ont pris cette décision ni qui ils étaient.

Jacques de Vitry suit Guillaume de Tyr en précisant toutefois que ces chevaliers s'engagèrent « à défendre les pèlerins contre ces brigands et ces hommes de sang, à protéger les routes publiques, à combattre pour le souverain Roi[157]... ». Ici est ajoutée la fonction guerrière au service du roi qui est celle des Templiers à l'époque où le chroniqueur rédige, mais qui n'est peut-être pas celle des premiers Templiers.

---

[152] Guillaume de Tyr, *Histoire des régions d'outre-mer...*Tome III, 83-84.

[153] Sur Hugues de Payns, lire Thierry Leroy, *Hugues de Payns, chevalier champenois, fondateur de l'ordre des templiers* (Troyes : Maison du Boulanger, 2001).

[154] *Gaufredus de Sancto-Aldemaro*

[155] N°141 dans Marquis d'Albon, *Cartulaire général de l'ordre du Temple : 1119?-1150* (Paris : Honoré Champion, 1913), 99.

[156] Traduction de « *did indeed speak of the Temple being founded by "divine providence", with the counsel of Patriarch Warmund and the barons, for the defence of the land and of the pilgrims* » extrait de Anthony Luttrell, « The Earliest Templars », sous la direction de Michel Balard, *Autour de la première croisade* (Paris : Publications de la Sorbonne, 1996), 196.

[157] Jacques de Vitry, *Histoire des Croisades...,* 118.

Un autre chroniqueur, Ernoul, nous donne d'autres informations :

> Quant li Crestiien orent conquis Jherusalem, si se rendirent assés de chevaliers au temple del Sepucre. Il i ot des boins chevaliers rendus ; si prisent consel entr'iaux et disent : « Nous avoumes guerpies noz tieres et nos amis, et sommes chi venu pour la loy Dieu i lever et essauchier. Si sommes chi arresté pour boire et pour mangier et por despendre, sans oevre faire ; ne noient ne faisons d'armes, et besoingne en est en le tiere ; et sommes obéissant à un priestre, si ne faisons euvre d'armes. Prendons concel, et faisons mestre d'un de nos, par le congié de nos prieus, ki nous conduie en bataille quant lius en sera. »
>
> A icel tans estoit li rois Bauduins. Si vinrent à lui, et disent : « Sire, pour Dieu, consilliés nous, qu'ensi faitement avons esgardé à faire maistre de l'un de nous qui nous conduie en bataille, pour le secours de le tiere ». Li rois en fut mout liés, et dist que volontiers i meteroit consel et aïe.
>
> Adont manda li rois le patriarche et les archevesques et les vesques et les barons de la terre, pour consel prendre. Là prisent consel, s'accorderent tuit que bien estoit à fere. Là vint li rois, si lor donna tiere et castiaus et villes. Et là fist tant li rois et ses consaus viers le prieus dou Sepucre qu'il les quita de l'obedienche, et qu'ils s'en departirent (...)
>
> Et si jeta li Ospitaus le Temple, et se li dona son reliet[158]...

D'après Ernoul, les proto-Templiers seraient des chevaliers qui s'étaient mis au service des chanoines du Saint-Sépulcre et auraient été déçus par l'inaction. Ils auraient alors décidé de prendre leurs distances et de nommer l'un d'entre eux pour les diriger. Ils auraient ensuite sollicité le roi de Jérusalem afin de les aider dans leur initiative. Celui-ci réunissant les personnalités laïques et religieuses du royaume aurait obtenu du prieur des chanoines du Saint-Sépulcre qu'ils soient libérés de leur obédience et leur aurait fait des dons. Ernoul évoque une rupture avec l'Hôpital et un relief de la table dont auraient bénéficié les proto-Templiers.

Michel le Syrien, patriarche jacobite d'Antioche à la fin du XIIe siècle, a également décrit les débuts de l'ordre du Temple. « Les informations et la chronologie du chroniqueur jacobite sont en partie erronées, mais la suite de son récit montre qu'il le fonde principalement sur la règle du Temple dont il a eu en main un exemplaire[159] » :

> Au commencement du règne de Baudouin II, un homme franc vint de Rome pour prier à Jérusalem. Il avait fait vœu de ne plus retourner dans son pays, mais de se faire moine, après avoir aidé le roi à la guerre pendant trois ans, lui et les 30 cavaliers qui

[158] *Chronique d'Ernoul et de Bernard le trésorier* (Paris : Société de l'histoire de France, 1871), 7-8.

[159] Alain Demurger, *Les Templiers...*, 18.

> l'accompagnaient, et de terminer leur vie à Jérusalem. Quand le roi et ses grands virent qu'ils s'étaient illustrés à la guerre, et avaient été utiles à la ville par leur service de ces trois années, ils conseillèrent à cet homme de servir dans la milice, avec ceux qui s'étaient attachés à lui, au lieu de se faire moine, pour travailler à sauver son âme seule, et de garder ces lieux contre les voleurs.
>
> Or, cet homme, dont le nom était Hou[g] de Payen, accepta ce conseil ; les trente cavaliers qui l'accompagnaient se joignirent et s'unirent à lui. Le roi leur donna la Maison de Salomon pour leur habitation, et des villages pour leur subsistance. De même, le patriarche leur donna quelques-uns des villages de l'Église. (...)
>
> Bien que leur institution primitive fût en vue des pèlerins qui venaient prier, pour les escorter sur les routes, cependant par la suite, ils allaient avec les rois à la guerre contre les Turcs.[160]

Michel relate une histoire assez différente des autres dont il faut garder quelques éléments. Selon lui, Hugues de Payns, aurait servi pendant trois ans le roi de Jérusalem avec 30 cavaliers qui l'accompagnaient. Il voulait ensuite se faire moine, mais le roi l'en aurait dissuadé afin qu'il serve dans une milice. Il leur aurait fait don, à lui et ses 30 cavaliers qui le suivirent, d'un lieu pour loger et de possessions. Plus loin il ajoute, fait important, que si au départ leur mission était d'escorter les pèlerins, ils allaient désormais à la guerre avec le roi.

De ces différentes chroniques, les historiens ont surtout retenu l'affiliation probable des proto-Templiers avec les chanoines du Saint-Sépulcre et leur émancipation avec Hugues de Payns à leur tête, à l'issu d'un conseil réuni autour du roi et du patriarche de Jérusalem. Il est pourtant intéressant de relever également ce service de trois ans à la guerre auprès du roi. D'autant plus qu'il n'est pas question ici de protection des pèlerins, donc de mission défensive, ce qui aurait pu expliquer une confusion comme il y en a beaucoup dans ces différentes chroniques, mais bien de guerre. Peut-être que Michel le Syrien est dans le vrai lorsqu'il évoque ce service que les autres chroniqueurs n'évoquent pas.

Hugues de Payns est un chevalier champenois, seigneur du fief de Payns proche de Troyes, né aux alentours de 1070. « On ne sait pas s'il prit part à la première croisade, mais il accompagna très certainement son suzerain, le comte de Champagne, en 1104, dans son expédition vers

[160] Michel le Syrien, *Chronique de Michel le Syrien, patriarche jacobite d'Antioche (1166-1199)*, Tome III (Paris : éd. J.-B. Chabot, 1905), 201-203.

Jérusalem[161] ». Ce dernier s'est rendu par trois fois en Terre sainte : entre 1104 et 1107, entre 1114 et 1115, puis finalement « en 1125, convaincu de l'adultère de sa femme et ayant de ce fait déshérité son fils, il légua la Champagne à son neveu Thibaud de Blois et rejoignit les Templiers, sous l'habit desquels il allait mourir dans la décennie suivante[162] ».

La première expédition du comte de Champagne entre 1104 et 1107, sans doute avec Hugues de Payns, est assez longue pour laisser place à un service armé de trois ans avec le roi. Quelques années plus tard, après son retour, il projette de repartir à nouveau et Yves de Chartres lui déconseille formellement « d'adhérer à la nouvelle "chevalerie évangélique de Dieu", apparue à Jérusalem, en raison de son mariage récent avec Isabelle de Mâcon[163] ». Celle lettre est peut-être un indice sur le fait que le comte de Champagne a fait vœu de s'engager dans cette milice. Il part donc en Terre sainte en 1114, avec Hugues de Payns entre autres, et rentre en Occident en 1115. En rejoignant les chevaliers qui avaient mis leur épée au service des chanoines du Saint-Sépulcre, Hugues de Payns accomplit peut-être le vœu de son seigneur.

Hugues de Payns et ses compagnons s'émancipent, par la suite, des chanoines grâce au roi Baudouin II et au patriarche de Jérusalem. Ces derniers sont d'autant plus prompts à les aider qu'ils ont en mémoire les services rendus par ces hommes, sous la houlette du comte de Champagne, à l'époque du roi Baudouin Ier de Jérusalem. Michel le Syrien, en racontant les débuts des Templiers fait peut-être l'amalgame entre Hugues de Champagne et Hugues de Payns, ou occulte le premier pour seulement raconter l'histoire du second (qui était sans doute présent en 1104-1107 rappelons-le), le premier maître du Temple. Rappelons que Michel le Syrien, écrit sa chronique à la fin du XII^{e} siècle.

Cette hypothèse ne contredit en rien les explications des autres chroniques et explique peut-être pourquoi l'initiative d'Hugues de Payns et de ses camarades est si aisément soutenue par le roi qui les dote rapidement. Elle explique aussi plus facilement pourquoi le comte de Champagne,

[161] Thierry Leroy, « Hugues de Payns », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 457.

[162] Thierry Leroy « Champagne, comtes de », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 207.

[163] Pierre-Vincent Claverie, « Les débuts de l'ordre du Temple en Orient », dans *L'ordre du Temple dans l'Orient des Croisades* (Bruxelles : De Boeck, 2014), 14.

convaincu de l'adultère de sa femme, rejoint les Templiers si aisément en 1125, accomplissant ainsi le vœu qu'il avait peut-être fait des années auparavant.

Revenons au texte d'Ernoul, qui précise qu'ils sont des « chevaliers rendus », c'est-à-dire des « donnés » qui « restent des laïcs, ne prononcent pas de vœux, mais servent en armes les chanoines du Saint-Sépulcre ; en échange, ils bénéficient des bienfaits spirituels et des prières des chanoines[164] ». Il précise également un lien avec l'Hôpital, et le don d'un relief. Il semble en effet que les Proto-Templiers étaient logés par l'Hôpital et nourris avec les restes de leur table. Ce fait a été conservé dans la mémoire collective des Templiers puisqu'il est cité lors d'un des interrogatoires du procès des Templiers, par un notaire italien qui avait travaillé pour l'ordre en Terre sainte durant quarante ans, Anthonio Sicci de Verceil, qui le tenait des Templiers. Selon lui, le pape de l'époque des débuts du Temple avait permis « que tous les *relevia* [les restes alimentaires] des frères de la maison de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, destinés à soutenir ledit ordre - pour la sécurité et la liberté de la Terre sainte à laquelle ils se dédiaient - soient désormais d'usage et de propriété des Templiers[165] ». Mention est faite du rachat de ces restes par l'Hôpital au milieu du XIIIe siècle dans la *Chronique des Maîtres décédés* de l'Hôpital : « apres fu maistre G. de Chastelneuf... au tens dou quel le temple luoit le releu delhospital. Et il lachate dou maistre dou temple qui estoit son frere per le pris dun cheval[166] ».

Il est intéressant de noter le lien des proto-Templiers avec l'Hôpital, car il est fort possible que les débuts de cette institution indépendante soient pour beaucoup dans l'initiative d'Hugues de Payns et de Godefroy de Saint-Omer. En effet, le contact avec des pèlerins démunis ayant été détroussés sur la route de Jérusalem n'a probablement pas laissé insensibles des chevaliers qui avaient choisi de s'attacher à la défense du Saint-Sépulcre, objectif ultime du pèlerinage dans la Ville sainte. De même la proximité avec les gens de l'hôpital de Gérard, qui vivaient religieusement mais pas coupés du monde et s'occupaient de l'hébergement et des soins des pèlerins, a pu inspirer

[164] Alain Demurger, *Les Templiers...*, 25-26.

[165] Simonetta Cerrini, *La Révolution...*, 84-85 ; traduction de S. Cerrini du témoignage extrait de Jules Michelet, *Le Procès des Templiers*, vol. I (Paris : Les Éditions du CTHS, 1841-1851), 643-644.

[166] *Chronologie des Maîtres décédés* dans Paris, BNF, Ms. fr. 1979, f. 181 ; passage extrait de Anthony Luttrell, « The Earliest Templars », sous la direction de Michel Balard, *Autour de la première croisade* (Paris : Publications de la Sorbonne, 1996), 198 (note n°25).

les proto-Templiers. Enfin, pour ceux qui étaient présents depuis quelques années, l'émancipation de l'hospice de Gérard et son évolution n'ont pu que servir d'exemple.

Ces chevaliers liés au Saint-Sépulcre auraient donc demandé conseil au roi, qui aurait alors consulté le patriarche, les évêques et les barons du royaume. Même si les chroniques ne le mentionnent pas, c'est probablement durant le concile de Naplouse, en janvier 1120, que le sujet a été étudié. En effet, nous savons par le prologue de la règle du Temple que celle-ci a été rédigée durant le concile de Troyes en 1129[167], « au novisme an dou comencement de l'avandite chevalerie[168] ». De plus, si les canons du concile de Naplouse ne mentionnent pas les Proto-Templiers, la première partie du canon 20 nous indique que le sujet a été étudié: « *Si clericus causa defenssionis [sic] arma detulerit, culpa non teneatur.*[169] ». Benjamin Kedar a relevé combien ce passage « qui stipule qu'un clerc qui porte des armes dans un but défensif ne doit pas être tenu pour coupable, est l'un des textes les plus originaux et les plus audacieux du concile de Naplouse, puisque cette légitimation de l'usage des armes par les clercs, bien que limitée à la défense, allait à l'encontre des décisions de L'Église sur le sujet[170] ». Mais la situation en Terre sainte n'était pas la même qu'en Occident. En effet, l'été précédent le concile, Roger d'Antioche et son armée étaient tombés lors de la défaite de l'*Ager Sanginis*, et c'est le patriarche Bernard de Valence qui avait dirigé la défense d'Antioche, plaçant moines, clercs et laïcs, à la défense des tours. Son action avait préservé la ville jusqu'à l'arrivée des armées du roi Baudouin II. L'*Ager Sanginis* et ses conséquences sont dans toutes les mémoires au concile de Naplouse, et ce canon nous prouve que

[167] Rudolf Hiestand a brillamment démontré que l'année du concile était bien 1129 selon notre calendrier et non 1128 comme rédigé dans le prologue de la Règle. Voir Rudolf Hiestand, « Kardinalbischof Matthäus von Albano, das Konzil von Troyes und die Entstehung des Templerordens », *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, 99 (1988).

[168] Laurent Dailliez, *Règle et statuts de l'ordre du Temple* (Paris : éditions Dervy, 1996), 100.

[169] Canon 20 du concile de Naplouse, Biblioteca Apostolica Vaticana, Ms Vat. lat. 1345, fols. 1r-3r ; édité dans Benjamin Z. Kedar, « On the Origins of the Earliest Laws of Frankish Jerusalem : The Canons of the Council of Nablus, 1120 », *Speculum*, vol. 74, N°2 (The University of Chicago Press, 1999), 331-335.

[170] Traduction de *« ...wich lays down that a cleric who carries arms for the sake of defense (causa densionis) must not be held culpable, is one of the most original, and boldest, enactments of the Council of Nablus, since this legitimization of the use of arms by clerics, though limited to defense, ran squarely in the face of prevailing church relings.* » extrait de Benjamin Z. Kedar, « On the Origins of the Earliest Laws of Frankish Jerusalem : The Canons of the Council of Nablus, 1120 », *Speculum*, vol. 74, N°2 (The University of Chicago Press, 1999), 324.

les autorités religieuses et laïques des États latin d'Orient sont prêtes à accepter l'initiative des chevaliers menés par Hugues de Payns.

Ce serait donc durant ce concile « que Baudouin II a dû demander aux autorités ecclésiales d'exonérer Hugues et les autres chevaliers des obligations qu'ils avaient prises vis-à-vis du prieur du Saint-Sépulcre, Gérard, présent au concile[171] ». Ils auraient alors adopté « une règle de vie augustinienne, copiée sur celle du Temple du Seigneur[172] » et été logés par Baudouin II dans la mosquée al-Aqsa transformée en palais. C'est de cet emplacement situé sur l'esplanade du Temple, site du Temple de Salomon pour les pèlerins, que vient le nom de l'ordre. Leur mission est alors la protection des pèlerins, action défensive en parfait accord avec le canon 20 du concile de Naplouse. Par ailleurs, « un soutien financier a été assuré par un prélèvement volontaire -ou pas- sur certaines institutions religieuses de Jérusalem[173] », comme les restes de la table de l'Hôpital déjà cités ou le versement annuel de 150 besants évoqué « par un acte du Saint-Sépulcre de 1164 qui mentionne son exonération en échange de trois domaines agricoles[174] ».

Les débuts des Templiers

Guillaume de Tyr évoque des débuts difficiles pour les Templiers jusqu'au concile de Troyes : « Depuis neuf ans qu'ils avaient fait leur première profession, ils n'étaient encore que neuf ; mais alors leur nombre commença à s'augmenter, et ils acquirent aussi des propriétés plus considérables[175] ». Ce chiffre semble d'autant plus faible que Michel le Syrien cite trente chevaliers.

Les Templiers ont bénéficié dès le début d'un minimum de reconnaissance en Orient puisque « dès 1120 le comte d'Anjou, Foulques, futur roi de Jérusalem, vient comme pèlerin en Palestine et s'associe aux templiers ; il loge dans leur palais et leur fait un don de 30 livres de sous

---

[171] Simonetta Cerrini, *La Révolution...*, 97.

[172] Pierre-Vincent Claverie, « Les débuts de l'ordre du Temple en Orient », dans *L'ordre du Temple dans l'Orient des Croisades* (Bruxelles : De Boeck, 2014), 15.

[173] Traduction de « *Financial support was assured by a levy wich seems to have been agreed to by - or was imposed on - some of the religious houses in Jerusalem* » extrait de Jonathan Riley-Smith, *Templars and Hospitallers as Professed Religious in the Holy Land* (Notre Dame, Indiana : University of Notre Dame Press, 2010), 11.

[174] Pierre-Vincent Claverie, « Les débuts de l'ordre du Temple en Orient » ..., 15.

[175] Guillaume de Tyr, *Histoire des régions d'outre-mer...*Tome III, 84.

angevins[176] ». Par ailleurs, en 1125, le comte Hugues de Champagne vient pour la troisième fois en Terre sainte et se fait Templier, au grand désarroi de Bernard de Clairvaux qui aurait préféré qu'il le rejoigne : « Avec quel zèle nous aurions pris soin à la fois de votre âme et de votre corps, s'il nous eut été donné de passer nos jours avec vous ![177] ». Même si le chiffre de neuf chevaliers, avancé semble faible, il apparait que l'ordre était peu connu en Occident d'où il ne recevait pas de dons. L'ordre bénéficiait pourtant dès sa création de l'appui du roi Baudouin II qui écrivit une lettre que Pierre-Vincent Claverie estime datée de 1120[178], destinée à afin d'obtenir son appui pour la milice d'Hugues de Payns, sans succès.

On sait que Hugues de Payns et cinq de ses frères partirent en Occident en 1127, envoyés par Baudouin II pour recruter des renforts afin de mener une expédition contre Damas. Ils cherchaient également à obtenir une reconnaissance et un appui qu'ils n'avaient pu obtenir précédemment. Ce voyage s'avéra décisif et trois textes fondamentaux des débuts du Temple le balisent.

En effet, on estime que c'est durant cette période que Hugues de Payns écrivit une lettre à ses frères d'armes restés en Orient, chez qui quelques doutes fleurissaient sur le bien-fondé de l'innovation templière. Cette lettre que nous étudierons plus loin, *Christi Militibus*, est le seul indice qui nous permet de savoir qu'une crise couvait dans l'esprit de certains Templiers. Mais si Hugues de Payns a su trouver les mots justes pour rassurer ses frères, c'est le formidable texte de Bernard de Clairvaux, le *Liber ad milites Templi de laude novae militiae* qui permit de convaincre définitivement du bien-fondé, de la nécessité même, de la nouvelle chevalerie qu'est la milice du Temple. Nous le verrons plus loin, saint Bernard y justifie pleinement l'action de ceux qui sont à la fois moines et soldats expliquant avec de fameux jeux de mots qu'ils ne commettent pas d'homicide en tuant un ennemi du Christ mais un malicide. Ce texte d'un des hommes les plus influents de la Chrétienté est évidemment providentiel pour les Templiers.

Enfin s'ouvre le 13 janvier 1129 le concile de Troyes qui « couronne l'entreprise de légitimation de l'ordre du temple menée par Hugues de Payns au cours de son voyage[179] ». En effet,

[176] Alain Demurger, *Les Templiers...*, 31.

[177] *Œuvres de saint Bernard,* Traduites par Armand Ravelet, Tome premier (Bar-Le-Duc : Louis Guérin, 1870), 337.

[178] Voir la démonstration dans Pierre-Vincent Claverie, « Les débuts de l'ordre du Temple en Orient » ..., 18-20.

[179] Alain Demurger, *Les Templiers...*, 63-64.

étaient présents « sous la présidence du cardinal Matthieu d'Albano, légat du pape Honorius II, les deux archevêques et les dix évêques des provinces ecclésiastiques de Sens et de Reims, ainsi que huit abbés, dont Bernard de Clairvaux, et quelques princes laïques, tels les comtes de Champagne et de Nevers[180] ». Une règle d'inspiration bénédictine, que nous étudierons plus loin, y est établie dont plusieurs exemplaires nous sont parvenus. L'ordre des pauvres chevaliers du Christ et du Temple de Salomon (*pauperes commilitones Christi Templique Salomonici*) était dorénavant reconnu par l'Église. C'est sans doute à partir de ce concile que les Templiers ne se sont plus cantonnés à la tâche défensive de protection des pèlerins mais à une mission plus offensive allant « avec les rois à la guerre contre les Turc[181] ».

C'est également durant ce voyage que les donations pour le Temple commencent en Occident. Les premiers dons proviennent des régions traversées par les Templiers, comme la Champagne, terre natale d'Hugues de Payns ou la Flandre que parcourt Godefroy de Saint-Omer. Mais après le concile de Troyes les donations[182] se multiplient partout en Occident, permettant au Temple de se constituer sur le long terme un patrimoine immobilier impressionnant. Ces donations témoignent du succès de l'ordre du Temple, et de l'importance de l'idée de lutter pour la Terre sainte, pour des gens qui n'ont pas tous les moyens physiques ou financiers de participer directement à la lutte.

Le succès est tel que l'ordre est sollicité sur un autre front de la Chrétienté, l'Espagne. En effet l'ordre y reçoit rapidement des donations importantes, le roi d'Aragon et de Navarre, Alphonse I[er] le Batailleur en faisant même ses héritiers en 1131, avec le Saint-Sépulcre et l'Hôpital :

> *Itaque, post obitum meum, heredem et successorem relinquo michi Sepulcrum Domini quod est Iherosolimis est, et eos qui observant et custodiunt illud et ibidem serviunt Deo, et Ospitale pauperum quod Iherosolimis est, et Templum Domini cum militibus qui ad defendendum christianitatis nomen ibi vigilant. His tribus totum regnum meum concedo. Dominicatum quoque quem habeo in tota terra regni mei, principatum quoque* (...)
>
> *Addo etiam militie Templi equum meum cum omnibus armis meis...*[183]

[180] Alain Demurger, « Troyes, concile de », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 936-937.

[181] Michel le Syrien, *Chronique...*, Tome III, 203.

[182] Voir N°s IV à CX dans Marquis d'Albon, *Cartulaire...*

[183] N°XL dans Marquis d'Albon, *Cartulaire...*

> Après ma mort, je fais mes héritiers et successeurs le Sépulcre du Seigneur qui est à Jérusalem et ceux qui veillent et le gardent et servent en ce lieu Dieu ; et l'Hôpital des pauvres qui est à Jérusalem ; et le Temple du Seigneur [Templum Domini] avec les chevaliers qui veillent là-bas à la défense du nom de la chrétienté. À ces trois je concède tout mon royaume ; et aussi la seigneurie que je tiens dans toute la terre de mon royaume. (...) En plus, à la chevalerie du Temple, je donne mon cheval et mes armes[184]...

Il est possible que le roi Alphonse le Batailleur qui n'a pas d'héritier, ait écrit ce testament pour court-circuiter le pape qui souhaitait lui désigner comme successeur le roi de Castille et de León. Ce testament lui aurait permis de gagner du temps pour que le royaume puisse trouver un autre successeur. C'est d'ailleurs ce qui se passa et les ordres obtinrent en compensation d'importantes donations de la part du successeur indirect de Alphonse Ier, Raymond-Bérenger IV de Barcelone. Néanmoins, on peut voir aussi dans ce testament « la preuve de l'extraordinaire prestige de la Terre sainte et des ordres qui y ont pris naissance mais aussi la volonté du roi d'Aragon d'impliquer totalement ces ordres, et en premier lieu le Temple, dans la Reconquête en Espagne[185] ».

C'est probablement dès la fin 1129, au retour d'Hugues de Payns, que les Templiers ont participé pour la première fois à une action de guerre avec les armées du roi, même si aucune chronique ne le mentionne explicitement. En effet, sitôt les combattants recrutés par Hugues de Payns, à la demande du roi de Jérusalem, arrivés en Terre Sainte, Baudouin II lance l'expédition qu'il désirait depuis quelques temps contre Damas. Plusieurs chroniques nous racontent le désastre avec une partie de l'armée taillée en pièces et une folle tempête qui oblige les Chrétiens à abandonner. Selon Guillaume de Tyr, « la Providence divine, dans ses jugements secrets et justes à la fois, s'opposa au succès de cette grande entreprise[186] ».

On retrouve les Templiers dans divers engagements au cours des deux décennies suivantes. Par exemple, en 1137, on vit « dix-huit frères se replier à Montferrand avec une dizaine de compagnons de Foulques d'Anjou après un engagement imprudent contre Zengī[187] ». Guillaume de Tyr décrit un autre engagement sanglant qui concerne des Templiers en 1139 et précise qu'un

[184] Alain Demurger, *Les Templiers...*, 75-76 ;

[185] *Ibid...* 76.

[186] Guillaume de Tyr, *Histoire des régions d'outre-mer...*Tome III, 171.

[187] Pierre-Vincent Claverie, « Les débuts de l'ordre du Temple en Orient » ..., 41.

« grand nombre d'hommes nobles et illustres périrent dans cette journée, entre autres le fameux frère du Temple, Odon de Montfaucon[188], dont la perte excita les regrets et les gémissements de tous les frères[189] ».

Un des témoignages les plus intéressants est celui d'Odon de Deuil, recommandé à Louis VII par l'abbé Suger de Saint-Denis et qui accompagne le roi de France en tant que chapelain durant la deuxième croisade. En janvier 1148, après une attaque turque qui voit Louis VII se retrouver isolé et manquer d'être perdu, les francs décident de s'appuyer sur les Templiers présents pour maintenir la cohérence dans leurs rangs :

> Le maître du Temple, le seigneur Everard des Barres, homme respectable par son caractère religieux, et modèle de valeur pour les chevaliers, leur tenait tête avec l'aide de ses frères, veillant avec sagesse et courage à la défense de ce qui lui appartenait, et protégeant aussi de tout son pouvoir et avec vigueur ce qui appartenait aux autres. Le roi de son côté se plaisait à les voir faire et à les imiter, et voulait que toute l'armée s'appliquât à suivre leur exemple, sachant que si la faim énerve les forces des hommes, l'unité d'intention et de courage peut soutenir les faibles.
>
> On résolut donc d'un commun accord, dans cette situation périlleuse, que tous s'uniraient d'une fraternité mutuelle avec les frères du Temple, pauvres et riches s'engageant sur leur foi à ne point abandonner le camp et à obéir en toute chose aux maîtres qui leur seraient donnés. Ils reconnurent donc pour maître un nommé Gilbert[190], et celui-ci eut des adjoints, à chacun desquels il devait soumettre cinquante chevaliers. On leur prescrivit de souffrir avec patience les attaques des ennemis, qui nous harcelaient sans cesse, au lieu de se retirer tout aussitôt, et en outre lorsqu'ils auraient opposé une résistance, d'après les ordres qui leur seraient donnés, de revenir sur-le-champ en arrière, quand ils seraient rappelés.[191]

Le roi Louis VII et les croisés présents sont impressionnés par la discipline de fer des Templiers et s'en remettent à eux pour réorganiser leurs rangs et continuer la route sous les attaques incessantes des Turcs. Cette initiative permit de sauver l'expédition française qui atteint difficilement la Terre sainte plus tard.

---

[188] En fait Hoste de Fauquembergues selon Pierre-Vincent Claverie, *Ibid.* 41.

[189] Guillaume de Tyr, *Histoire des régions d'outre-mer...*Tome IV, 19.

[190] En fait Gislebert de Driencourt selon Pierre-Vincent Claverie, « Les débuts de l'ordre du Temple en Orient » ..., 42.

[191] Odon de Deuil, *Histoire de la croisade du roi Louis VII*, traduite du latin par François Guizot (Éditions *paleo*, 2004), 132-133.

Les Templiers surent aussi très vite s'adapter à la situation particulière de la Terre sainte en négociant avec les autorités musulmanes. Pierre-Vincent Claverie a évoqué avec raison le développement d'une véritable *Realpolitik* par l'ordre : « On le voit ainsi remettre en 1154 aux autorités égyptiennes le fils du vizir 'Abbās ibn Abu'l Futūh, qui vient d'assassiner le calife az-Zāfir, contre une rançon de 60 000 besants[192] ». Certaines chroniques, dont celle de Guillaume de Tyr, y ont vu une nouvelle démonstration de l'avarice des Templiers prompts à vendre un prisonnier qui apprenait « à connaître les lettres romaines, et commençait même à s'instruire dans les premiers principes de la foi chrétienne[193] » ; alors que d'autres y ont vu un geste de « la main de Dieu ». Helen Nicholson, s'appuyant sur une chronique arabe[194] tord le cou à la conversion du prisonnier : « Les annales d'Abou 'L-Fedâ indiquent que Nasr ne s'était pas converti au christianisme durant sa captivité ; il l'aurait fait, les autorités du Caire l'auraient certainement annoncé lorsqu'il a été exécuté[195] ». Le fait de négocier avec les autorités musulmanes est un reproche récurent que l'on retrouve contre les Templiers.

De même que les débuts des Hospitaliers ont pu inspirer les premiers Templiers, le succès et le développement de l'ordre du Temple a une répercussion directe sur l'ordre de l'Hôpital. En effet, c'est à peu près à cette époque, au milieu du XIIe siècle que l'on situe la militarisation des Hospitaliers.

La militarisation de l'Hôpital

La militarisation de l'Hôpital résulte d'un processus long et difficile à appréhender même de nos jours. En effet, aucune source ne nous éclaire précisément et le sujet fait encore débat. La plupart des historiens situent cette militarisation entre les années 1120 et 1160. Certains indices

[192] Pierre-Vincent Claverie, « Les débuts de l'ordre du Temple en Orient » ..., 43.

[193] Guillaume de Tyr, *Histoire des régions d'outre-mer...*Tome IV, 203.

[194] Abou 'L-Fedâ, *Recueil des Historiens des Croisades, Historiens Orientaux*, Tome I (Paris : Imprimerie Nationale, 1872), 30-31.

[195] Traduction de « *Abou 'L-Feda's history indicates that Nasr was not converted to Christianity during his captivity ; had he been, the authorities in Cairo would certainly have publicized the fact when he was executed* » extrait de Helen Nicholson, *Templars, Hospitallers and Teutonic Knights. Images of the Military Orders, 1128-1291* (Leicester : Leicester University Press, 1993), 83.

permettent de deviner les implications militaires de l'Hôpital mais la période durant laquelle l'ordre intègre le fait que des frères puissent porter des armes et combattre reste du domaine de l'interprétation.

En 1120, le concile de Naplouse a permis de valider l'initiative d'Hugues de Payns et de ses frères. Ceux-ci adoptent une règle et se destinent à la protection des pèlerins, mission défensive en accord avec le canon 20 du concile. Auparavant, l'Hôpital a pu engager des combattants pour protéger les pèlerins, élargissant ainsi sa mission initiale. Mais était-ce le cas ? « N'est-ce pas au contraire parce que aucune institution, aucune confrérie de chevaliers n'exerçait cette fonction que l'idée en a germé parmi ces chevaliers engagés au service du Saint-Sépulcre qui sont devenus les Templiers ?[196] » À l'issue du concile de Naplouse, il est établi, en Terre sainte, qu'un clerc peut user des armes dans un but défensif, ce que les Templiers appliquent alors, mais certainement pas les Hospitaliers dont la mission caritative ne le nécessite pas.

Certains historiens dont Alain Beltjens, ont vu dans certains actes, dont un de 1128[197], la preuve de « l'existence de plusieurs frères d'armes sous le magistère de Raymond du Puy[198] ». En effet, il y est fait mention de chevaliers servants au sein de l'Hôpital, ce qu'ils ont interprété comme des chevaliers qui combattent au sein de l'Hôpital. Or, comme l'a précisé Alain Demurger, « rien n'interdit à un chevalier d'entrer dans l'ordre pour y servir les pauvres malades[199] ». Jacques de Vitry ne mentionne pas l'année de la militarisation de l'Hôpital, mais nous donne quelques indices :

> A l'imitation des frères du Temple, les frères de l'hôpital de Saint-Jean, employant aussi des armes matérielles, reçurent dans leur corps des chevaliers et des servans, afin que l'on vît s'accomplir ce qui a été dit par le prophète Isaïe sur l'avancement de la future Église. « Je vous établirai dans une gloire qui ne finira jamais. Le loup et l'agneau iront paître ensemble ; le lion et le bœuf mangeront la paille ; le loup habitera avec l'agneau ; le léopard couchera à côté du bouc ; le lion et la brebis demeureront ensemble. »[200]

[196] Demurger, *Les Hospitaliers...*, 78.

[197] N°81 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire …*

[198] Beltjens, *Aux origines de l'ordre de Malte...,* 334.

[199] Demurger, *Les Hospitaliers...*, 83.

[200] Jacques de Vitry, *Histoire des Croisades...,* 123-124.

Ainsi, pour Jacques de Vitry, c'est à l'imitation du Temple que l'Hôpital s'est militarisé. Or, pour que l'intégration de frères d'armes dans l'ordre se fasse aisément il fallait que « l'expérience » initiée par Hugues de Payns en Terre sainte, véritable « laboratoire politique et religieux de grande envergure, partiellement détaché de l'opposition acharnée entre l'Église et l'Empire en Occident[201] », soit validée par la papauté. Car l'initiative templière a provoqué des critiques, que nous verrons plus loin, et même le doute dans les rangs de l'ordre. Pour l'Hôpital, on ne trouve aucune trace d'une quelconque crise avant la deuxième moitié du XIIe siècle. Ainsi, « la transformation de l'Hôpital en un institut religieux-militaire n'a pas pu intervenir avant la reconnaissance par l'Église de l'ordre du Temple, ordre qui dès le départ a assigné à ses membres - lesquels ont prononcé des vœux religieux - une mission militaire[202] ».

Deux actes de donations datés de 1126[203] ont également semé le trouble chez les historiens. En effet, on y voit mentionné Durand, connétable de l'Hôpital, « premier moine-soldat dont nous connaissons l'existence[204] » selon Alain Beltjens. Or, si le connétable acquiert peu-à-peu au Moyen Âge des fonctions militaires, il est à l'origine un « comte de l'écurie » (*comes stabuli*). L'Hôpital a des écuries puisque plusieurs donations, qui ont également participé à semer le trouble, mentionnent des chevaux et des armes entre 1100 et 1120[205]. De même, le patriarche latin d'Antioche entre 1100 et 1134, Bernard de Valence, leur a cédé un emplacement devant l'hôpital de sa ville pour y bâtir des écuries. On ne peut donc s'appuyer sur la mention du connétable comme indice de la militarisation de l'ordre car « les deux seuls documents qui y font référence ne permettent pas de vérifier sa teneur militaire ; par la suite, d'ailleurs, c'est le maréchal qui fut chargé dans l'ordre de coordonner les activités de guerre[206] ».

Des dons de châteaux en 1136 et 1142-1144 ont également amené certains historiens à pencher pour l'hypothèse d'une militarisation dès les années 1130. En effet, en 1136, une forteresse

[201] Simonetta Cerrini, *La Révolution...*, 96.

[202] Demurger, *Les Hospitaliers...*, 76.

[203] N°74 et n°77 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[204] Beltjens, *Aux origines de l'ordre de Malte...,* 333.

[205] N°4 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...* ; Delaville le Roulx les situe vers 1100-1120.

[206] Alan Forey « Militarisation », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 612.

est édifiée à Bethgibelin afin de contenir les raids venant d'Ascalon, toujours aux mains des Fatimides, puis confiée aux Hospitaliers. Guillaume de Tyr écrit sur ce sujet :

> Les Ascalonites étaient devenus à cette époque plus insolents que de coutume, et, encouragés par le succès, ils se répandaient librement dans toute la contrée, et l'infestaient de leurs incursions. (...)
>
> Les nôtres cependant, fatigués de ces entreprises si audacieusement réitérées (...) résolurent, après avoir tenu plusieurs conseils, d'attaquer cette hydre cruelle (...). Ils formèrent donc le projet de construire des forts dans une certaine circonférence, afin de pouvoir plus facilement rassembler les chevaliers, et d'être mieux à portée de résister aux incursions des ennemis, ou d'aller attaque la ville même. (...)
>
> On construisit une forteresse entourée d'une muraille impossible à franchir, précédée de remparts et de fossés, et garnie de tours très solides, à douze milles de distance de la ville d'Ascalon. (...)
>
> Après avoir terminé leur construction, et mis la dernière main à tous les travaux, les Chrétiens, d'un commun accord, confièrent cette forteresse aux frères de la maison de l'Hôpital, située à Jérusalem.[207]

Alain Demurger a noté que les dons[208] de casaux dans la région, faits peu avant, aux Hospitaliers incitaient logiquement à leur confier le château. « Mais les dates rapprochées de la concession du lieu et de l'élévation du château, ainsi que l'intervention royale en faveur des Hospitaliers, indiquent que tout cela était prévu, sinon planifié[209] ». L'Hôpital se comporte alors en seigneur ecclésiastique largement possessionné, et peut mobiliser des vassaux en cas de besoins et recruter des combattants pour participer à des activités militaires.

Entre 1139 et 1143, Innocent II fait les louanges des Hospitaliers dans sa bulle *Quam amabilis Deo* et précise :

> *...ut ipsi [indigentes et pauperes] ad sacrosancta loca, domini nostri Jhesu Christi coporali presentia dedicata, securius valeant profisci, servientes, quos fratres ejusdem domus ad hoc officium specialiter deputatos propriis sumptibus retinent cum oportunitas exigit, devote ac diligenter efficiunt.*
>
> ...afin qu'ils [les indigents et les pauvres] puissent se rendre en sécurité aux lieux saints consacrés par la présence corporelle de notre Seigneur Jésus Christ, des sergents destinés

[207] Guillaume de Tyr, *Histoire des régions d'outre-mer...*Tome III, 218-220.

[208] N°116 et n°128 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[209] Demurger, *Les Hospitaliers...*, 90.

> spécialement à cette tâche, entretenus par les frères de ladite maison, l'accomplissent dévotement et avec diligence chaque fois qu'il est opportun[210].

Il est donc avéré qu'en 1139-1143, l'Hôpital entretient des mercenaires, chargés ici de la défense des pèlerins. Ceci incite à penser qu'une militarisation de l'ordre prend bien place dans les années 1130, mais pas dans les structures mêmes de l'Hôpital puisque qu'aucune mention de mission militaire n'est faite dans la règle rédigée par Raymond du Puy et confirmée par Eugène III entre 1145 et 1153. Les Hospitaliers participent alors à des activités militaires par l'intermédiaire de vassaux et de mercenaires entretenus par leurs soins dans des missions tant défensives qu'offensives. En effet, en 1142, l'Hôpital reçoit en don, de la part du comte de Tripoli, un vaste domaine avec les châteaux du Crac, de la Boquée, de *Felicium* et de *Lacum*. Certains territoires sont à conquérir. De plus, l'acte[211] précise que les Hospitaliers devront partager avec le Comte ou son successeur, la moitié du butin dans toutes les opérations où il est présent. Il n'est plus ici seulement question de protection ou de défense armée mais bien de raids, de missions offensives.

Il semble bien que ce soit sous le magistère de Raymond du Puy que la militarisation de l'Hôpital a pris place même si elle s'est faite progressivement au point de ne pas apparaitre dans la règle rédigée par celui-ci. On sait par ailleurs que Raymond du Puy participa au conseil avec les chefs de la deuxième croisade en 1148, ainsi qu'au siège de Damas qui en découla. Il est également présent en 1153 au siège d'Ascalon avec les Templiers de Bernard de Tremelay, et « il serait quand même étonnant que, alors qu'ils sont installés depuis plus de quinze ans dans le château de Bethgibelin dont l'une des missions consiste à bloquer les raids des Ascalonites, voire les attaquer, les hospitaliers n'utilisent toujours que le service militaire de mercenaires ou de vassaux[212] ». Ces frères d'armes ne sont pas mentionnés dans la règle de Raymond du Puy, peut-être parce qu'ils sont peu nombreux et que l'ordre est alors toujours centré sur sa mission caritative. Ces chevaliers peuvent avoir été recrutés pour être au service des pauvres et avoir de même servi les armes à la main pour encadrer les troupes recrutées par l'ordre.

---

[210] Beltjens, *Aux origines de l'ordre de Malte...,* 316 ; n°130 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire...*

[211] N°144 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[212] Demurger, *Les Hospitaliers...*, 99-100.

Dans les années 1164-1168, le maître Gilbert d'Assailly engage totalement son ordre dans les expéditions menées par le roi de Jérusalem Amaury Ier. Un accord[213] passé avec le roi concédait à l'Hôpital de nombreux droits sur des villes à conquérir, ainsi qu'une part conséquente du butin des combats. Les Hospitaliers s'engageaient à fournir 500 chevaliers et 500 turcoples. Guillaume de Tyr raconte :

> Gerbert, surnommé Assalu, maître de la maison de l'Hôpital, établie à Jérusalem, fut, à ce qu'on dit aussi, le principal moteur de ces funestes résolutions. C'était un homme d'un grand courage, et généreux jusqu'à la prodigalité, mais léger et d'un esprit très mobile : après avoir dépensé tous les trésors de sa maison, il emprunta encore des sommes considérables et les distribua à tous les chevaliers, qu'il allait cherchant de toutes parts pour les attirer à lui ; la maison de l'Hôpital se trouva, par sa conduite, chargée d'une si grande masse de dettes qu'il n'y avait aucun espoir qu'elle pût jamais s'en affranchir...

Étant donné les dettes accumulées pour recruter des chevaliers, il devait y avoir peu de frères en armes au sein de l'Hôpital à cette époque. Notons, et nous y reviendrons, que le magistère de Gilbert d'Assailly se conclut en 1170, sur une crise au sein de l'ordre et par la démission du maître[214]. « Sans doute des désaccords concernant les objectifs fondamentaux de l'ordre furent-ils à l'origine de cette situation[215] ». La militarisation de l'Hôpital a en effet, posé problème puisque « vers 1178-1180, le pape Alexandre III rappelle aux Hospitaliers que leur premier devoir est de secourir les pauvres et il les exhorte à ne prendre les armes que si l'étendard de la sainte Croix est déployé soit pour défendre le royaume, soit pour assiéger quelque ville païenne[216] », craignant de voir la mission caritative de l'ordre en pâtir.

C'est en 1182 que l'on trouve les premiers statuts de l'Hôpital faisant mention de frères d'armes. La référence y est discrète, à la fin d'un texte qui est entièrement consacré aux pauvres malades. Ces statuts de Roger des Moulins semblent indiquer que l'ordre a intégré les remontrances du pape en ne faisant qu'une place discrète à ses frères d'armes : « Ce est la propre aumone establie en l'Ospital, sanz les freres d'armes que la maison tenoit honorement, et plusors autres aumones

---

[213] N°402 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire …*

[214] N°403 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire …*

[215] Alain Demurger, « Hôpital, ordre de l' », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 447.

[216] Beltjens, *Aux origines de l'ordre de Malte...*, 327.

que l'en ne povit nie monstrer dou tout chascune par soi[217] ». C'est seulement en 1204/1206, dans les statuts promulgués à Margat sous le magistère d'Alphonse de Portugal que l'on voit explicitée « pour la première fois, la vocation militaire de l'Hôpital[218] ».

Si le pape Alexandre III semblait un peu réticent quant à la militarisation de l'Hôpital, il semble que son successeur ait parfaitement intégré l'évolution de l'ordre puisque dans une lettre de 1182/1183 qu'il adresse aux prélats, il associe à la mission caritative de l'ordre la défense de la Terre sainte : « ... *fratribus Hospitalis Jerosolimitani fidelium devociono collata, defensioni Terre Orientalis et pauperum receptioni ac sustentacioni proficiant*...[219] ».

En 1187, à la bataille de Hattin, l'Hôpital est clairement un ordre militaire et ses frères subissent, au même titre que les Templiers, le sort que Saladin réserve à ceux qu'il considère comme trop dangereux. Ainsi, Izz ad-Dîn Ibn al-Athir chroniqueur arabe et témoin oculaire des exploits de Saladin, raconte :

> Il (Saladin) prescrivit de réunir pour les massacrer ceux des Templiers et des Hospitaliers qui avaient été faits prisonniers. Sachant que les individus qui possédaient quelque captif n'en feraient pas l'abandon, à cause de la rançon qu'ils espéraient en recevoir, il offrit, pour chaque prisonnier de ces deux classes, cinquante dinars égyptiens. À l'instant même on lui amena deux cents de ces prisonniers, qui furent décapités par son ordre.[220]

Alain Beltjens voit dans le désastre de Hattin et l'effondrement du royaume de Jérusalem qui s'ensuivit le moment clé à partir duquel l'Église a pleinement accepté la transformation de l'Hôpital en ordre militaire[221]. Pourtant, lors de la militarisation de l'ordre de Sainte-Marie des Teutoniques en 1198/1199, les frères empruntèrent aux Templiers les aspects militaires de leur règle, et aux Hospitaliers les aspects liés à l'accueil des pauvres malades de la leur. Jacques de Vitry raconte :

---

[217] N°627 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[218] Judith Bronstein « Margat », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 584.

[219] N°627 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[220] Ibn al-Athir, *Recueil des Historiens des Croisades, Historiens Orientaux*, Tome I (Paris : Imprimerie Nationale, 1872), 688.

[221] Beltjens, *Aux origines de l'ordre de Malte...*, 291.

> Et comme « si le cordon est triple il n'est pas aisé de le rompre », il plut à la divine Providence d'ajouter aux deux maisons susdites une troisième maison infiniment nécessaire à la Terre sainte et formée en quelque sorte des deux précédentes. En effet, ceux qui lui appartiennent suivent formellement tant en guerre qu'en paix, la profession de foi, la règle et les institutions des frères du Temple, et, comme les frères de l'hôpital de Saint-Jean, ils reçoivent pareillement dans leur hôpital (que l'on appelle l'hôpital de Sainte-Marie des Teutons à Jérusalem), les infirmes, les pèlerins et tous autres, leurs donnant aussi en suffisance et en toute dévotion et piété les choses dont ils ont besoin, et obéissant humblement au seigneur patriarche et aux autres prélats des églises.

Cet emprunt au Temple pour l'aspect militaire et non pas à l'Hôpital, pourtant déjà militarisé, peut s'expliquer par le fait que les règles et statuts des Hospitaliers n'intègrent alors pas encore la militarisation de l'ordre. Il témoigne également du succès et du prestige de ces deux ordres, qui ont rapidement bénéficié de nombreux privilèges.

Des ordres privilégiés

Les privilèges et exemptions accordés rapidement par les papes aux Hospitaliers et aux Templiers ont clairement joué dans leur développement respectif. Ces décisions ont provoqué colère et jalousie chez le clergé séculier qui fut prompt à les critiquer. Guillaume de Tyr, après avoir décrit les origines de l'Hôpital, précise :

> Dès que les frères de cette maison de l'Hôpital, qui avait eu une si modeste origine, eurent pris un peu de consistance, ils commencèrent par se soustraire à la juridiction de l'abbé - dans la suite, leurs richesses, s'étant accrues à l'infini, l'église romaine leur accorda l'émancipation de l'autorité du seigneur patriarche, et aussitôt qu'ils eurent acquis cette dangereuse liberté, ils ne conservèrent plus aucun respect pour les prélats des églises, et refusèrent formellement de servir les dîmes sur tous les biens qui leur étaient dévolus, à quelque titre que ce fût.[222]

Il faut noter que le pape ne fut pas le premier à accorder des exemptions à l'Hôpital. En effet, dès 1112, le patriarche de Jérusalem exemptait l'hospice de Gérard du paiement des dîmes dans son patriarcat[223]. La même année, l'archevêque de Césarée faisait de même pour son

[222] Guillaume de Tyr, *Histoire des régions d'outre-mer...*Tome IV, 195.

[223] N°25 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire …*

archevêché[224]. Ces décisions furent probablement prises devant l'urgence de s'occuper de l'immense afflux de pèlerins à Jérusalem.

Un an plus tard, le pape Pascal II donnait pleine satisfaction à Gérard avec sa bulle *Pie postulatio voluntatis*[225]. Dans celle-ci, le souverain pontife plaçait l'Hôpital sous la tutelle du Siège apostolique. Il y précisait l'irrévocabilité des donations faites à l'ordre, le protégeant ainsi d'un revirement des donateurs ou de leurs héritiers. Il les exemptait également du paiement des dîmes sous certaines conditions, leur permettant de destiner la totalité du produit de leur travail à leur vocation. L'indépendance de l'ordre était encore appuyée puisque le pape ajoutait le principe d'élection du successeur de Gérard par ses frères en toute indépendance. Il ajoutait la pleine possession et autorité de l'ordre sur ses biens et maisons où qu'ils soient. Le pape concluait en fulminant une excommunication à l'encontre de tous ceux qui désobéiraient à ses instructions. Cette bulle à elle seule aurait pu suffire à pérenniser l'ordre de l'Hôpital et à le protéger. Pourtant, les papes durent régulièrement rappeler, ajouter et préciser les privilèges accordés à ce dernier.

Dans sa bulle *Ad hoc nos, disponente*[226] du 16 juin 1135, Innocent II « confirme les privilèges accordés aux Hospitaliers par ses prédécesseurs Pascal II, Calixte II et Honorius II ainsi que les donations, laïques ou ecclésiastiques, qui leur ont été faites[227] ». Il les protège et exempte des interdits décrétés par les évêques, les autorisant à célébrer l'office divin sous certaines conditions (ne pas sonner les cloches, expulser les laïcs de leurs églises, fermer les portes).

Le 7 février 1137, Innocent va plus loin avec sa bulle *Christiane fidei religio*[228]. Il autorise les Hospitaliers à établir des fermes, des églises et des cimetières dans les terres désertes à leur disposition. Pour les terres déjà cultivées ou en friche, ils peuvent établir oratoires et cimetières mais seulement à l'usage de leurs frères. De plus, il accorde sa totale protection aux frères envoyés par l'ordre pour récolter des aumônes et recevoir des confrères[229]. Ces envoyés sont autorisés, dans

[224] N°29 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[225] N°30 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[226] N°113 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[227] Beltjens, *Aux origines de l'ordre de Malte...*, 375.

[228] N°122 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[229] Des personnes qui, sans faire partie de l'ordre, s'y attachent. Ils s'engagent à faire chaque année un don au profit de l'Hôpital et tirent bénéfice des prières faites dans ses maisons et de la plupart de ses avantages spirituels.

les lieux frappés d'interdit, à ouvrir les églises, une fois par an, et y célébrer l'office divin. De plus, même dans un lieu frappé d'interdit, un confrère a droit à une sépulture ecclésiastique, tant qu'il n'est pas nommément frappé d'anathème. On peut aisément imaginer l'attrait pour l'Hôpital dans des villes et villages frappés d'interdit, et la fureur de l'évêque en place qui voit sa mesure punitive entravée par l'ordre.

En 1139/1143, Innocent II, avec sa bulle *Quam amabilis Deo*[230] (la vraie, pas la fausse que nous verrons plus tard), exhorte tous les prélats des Églises à aider l'Hôpital et à inciter leurs ouailles à s'affilier comme confrères à l'ordre. Il propose de remettre la septième partie de leur pénitence annuelle à ceux qui donnent ou s'affilient à l'Hôpital. Il rappelle les dispositions prises dans la bulle *Christiane fidei religio* pour qu'elles soient respectées. De plus, il précise que personne ne pourrait empêcher les clercs qui le souhaitent à se mettre au service des Hospitaliers ni les priver de leurs revenus ecclésiastiques. Enfin, il charge tous les prélats des Églises de porter le contenu de la bulle à leurs paroissiens.

L'ordre du Temple n'est pas en reste et se voit vite privilégier également. Comme pour l'Hôpital, Guillaume de Tyr s'en plaint :

> Ils se sont pendant longtemps maintenus convenablement dans l'objet de leur institution, et ont accompli les lois de leur première profession mais oubliant ensuite le devoir de l'humilité, qui est comme on sait la gardienne de toutes les vertus, et qui préserve de tout malheur tant qu'on la conserve volontairement au fond du cœur, ils se sont soustraits à l'autorité du seigneur patriarche de Jérusalem, qui leur avait donné la première institution et les premiers bénéfices, et lui ont refusé l'obéissance que leurs prédécesseurs lui avaient d'abord engagée. Ils se sont aussi rendus extrêmement incommodes aux églises de Dieu, en leur enlevant les dîmes et les premiers fruits de la terre, et les troublants fort injustement dans leurs possessions.[231]

Dix ans après sa reconnaissance par l'Église lors du concile de Troyes, l'ordre se voit placé sous la tutelle du Siège apostolique. Cette protection intervient peu après la conclusion du schisme d'Anaclet. En effet, en 1130, dès l'élection du pape Innocent II, ses opposants élisent un antipape, Anaclet II. Innocent II est chassé de Rome, et trouve refuge en France, soutenu par Bernard de Clairvaux et une partie du clergé. En 1135, le pape rassemble un concile à Pise durant lequel le

[230] N°130 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire …*

[231] Guillaume de Tyr, *Histoire des régions d'outre-mer...*Tome III, 85.

schisme d'Anaclet II est condamné et les prélats présents décident de favoriser les Templiers. « Le pape s'engage en outre à verser annuellement un marc d'or pour soutenir l'action du Temple, tandis que les évêques s'engagent pour un marc d'argent chacun[232] ». Bernard de Clairvaux a probablement convaincu le pape de l'intérêt de disposer d'un puissant outil comme l'ordre du Temple. Le schisme prend fin peu après la mort d'Anaclet en 1138.

Dans sa bulle *Omne datum optimum*[233] du 29 mars 1139, le pape Innocent II rappelle aux Templiers leurs engagements et leur accorde la protection apostolique. Il précise que cette protection s'étend également à la *familia* de l'ordre. Le pape autorise également l'ordre à recruter des prêtres. « Le caractère radical de la mission des Templiers a été mis en évidence par l'extraordinaire concession du pape selon laquelle les frères prêtres de l'ordre devraient être subordonnés à l'autorité des frères chevaliers, à une époque où l'avancée du prestige sacerdotal devait être considérée comme imparable[234] ». Le pape précise également que l'élection du maître est faite par les frères seuls, et interdit à quiconque, laïque ou ecclésiastique, d'intervenir dans cette élection ou de changer la règle et les statuts de l'ordre. Les Templiers obtiennent également le droit d'ériger des lieux de culte et des cimetières. De plus, le pape interdit que quiconque exige le paiement des dîmes sur les biens appartenant à l'ordre, tout en lui confirmant la possession des dîmes qui lui ont été cédées.

Le 9 janvier 1144, par la bulle *Milites Templi*[235], Célestin accorde des indulgences aux donateurs de l'ordre. Il précise également le droit des chapelains de l'ordre de célébrer l'office divin une fois par an dans les églises placées en interdit. « Quand on sait comment les évêques usaient et abusaient de la suspension de l'activité religieuse dans un territoire pour sanctionner les péchés de

---

[232] Alain Demurger, *Les Templiers...*, 74.

[233] Rudolph Hiestand, *Papsturkunden für Templer und Johanniter*, tome I (Göttingen : Vandenhoeck und Ruprecht, 1972), 205-206.

[234] Traduction de « *The radical nature of the Templars' mission was highlighted in Pope Innocent's extraordinary concession that the brother priests in the order should be subordinated to the authority of the brother knights, at a time when the advance of priestly prestige must have been considered to be unstoppable*. » extrait de Jonathan Riley-Smith, *Templars and Hospitallers as Professed Religious in the Holy Land* (Notre Dame, Indiana : University of Notre Dame Press, 2010), 13.

[235] Rudolph Hiestand, *Papsturkunden...*, tome I, 215.

son seigneur, on mesure le succès de ces célébrations qui permettaient aux fidèles d'accéder aux sacrements, ce dont ils se montraient généreusement reconnaissants[236] ».

Le 7 avril 1145, le pape Eugène III, avec sa bulle *Militia Dei*[237], élargit le droit de construction et d'utilisation des oratoires et cimetières aux familiers de l'ordre. « Par la suite, la protection apostolique fut étendue à tous les familiers du Temple, à leurs paysans, à leurs troupeaux, à leurs outils, à tous leurs biens[238] ».

L'Hôpital se voit confirmer la bulle *Christiane fidei religio* par Anastase IV en 1154. Le pape y interdit expressément aux évêques de prononcer un interdit ou une excommunication aux églises sous l'autorité de l'ordre. Il précise, pour le recrutement des prêtres et des clercs, l'obligation de demander l'autorisation à l'évêque dont ils relèvent mais, en cas de refus, les Hospitaliers peuvent passer outre. Une fois admis, ces clercs et prêtres sont sous l'autorité exclusive de l'ordre et du pape.

Ainsi, dès le milieu du XIIe siècle, les deux ordres bénéficient de l'essentiel de leurs privilèges. La plupart de ces textes sont repris et confirmés maintes fois par la papauté, preuve s'il en était besoin que « les évêques ne faisaient pas toujours preuve d'un grand zèle pour faire respecter des privilèges qu'ils jugeaient exorbitants[239] ». Il y eut également des abus de la part des Templiers et des Hospitaliers, et le pape s'est régulièrement attelé à leur rappeler les limites des largesses accordées et les rappeler à l'ordre. Guillaume de Tyr nous raconte combien les ordres abusaient parfois :

> Ceux que leurs évêques avaient excommuniés, ou interdits nominativement et rejetés de l'Église, en punition de leurs crimes, étaient accueillis au hasard et sans choix par les frères Hospitaliers, et admis par eux à célébrer les offices divins. (...)
>
> De toutes parts les évêques avaient contre eux ces objets de plainte, et toutes les églises cathédrales éprouvaient des pertes du même genre ; mais le seigneur patriarche et la

[236] Patrick Demouy, « Les Templiers et la papauté », sous la direction d'Arnaud Baudouin, Ghislain Brunel et Nicolas Dohrmann, *Templiers. De Jérusalem aux commanderies de Champagne* (Somogy éditions d'art, Archives départementales de l'Aube, 2012), 66.

[237] Rudolph Hiestand, *Papsturkunden...*, tome II, 218.

[238] Alain Demurger, *Les Templiers...*, 111.

[239] *Ibid...* 112.

> sainte église de Jérusalem essuyèrent plus particulièrement encore une offense qui fut, à juste titre, odieuse à tous les Chrétiens. (...)
>
> Bien plus, toutes les fois que le seigneur patriarche voulait parler au peuple, et montait, selon l'usage, vers le lieu où le Sauveur du monde fut attaché à la crois et opéra à jamais la rédemption de toute la terre, les frères, afin de mettre toujours quelque obstacle aux actes du gouvernement confié à ses soins, faisaient sonner aussitôt les cloches, en si grand nombre, avec tant d'activité et si longtemps, que le seigneur patriarche n'avait pas assez de force pour élever suffisamment la voix, et que, malgré tous ses efforts, le peuple ne pouvait l'entendre (...)
>
> Ils en vinrent en effet à ce point de témérité, d'audace diabolique et de fureur d'esprit, de prendre un jour les armes, de faire irruption dans l'église agréable à Dieu comme dans la maison d'un obscur particulier, et d'y lancer une grande quantité de flèches, comme dans une caverne de larrons.[240]

Si l'histoire est vraie (nous voyons mal Guillaume de Tyr inventer celle-ci), les Hospitaliers semblent s'être comportés de façon plus qu'irrévérencieuse. Il serait intéressant de connaitre les raisons de ces débordements même s'ils ne les excuseraient en rien. Guillaume raconte plus loin que le patriarche et quelques prélats décidèrent de partir se plaindre directement au pape des différents problèmes posés par les Hospitaliers. Ainsi, le patriarche de Jérusalem, presque centenaire, s'embarqua dans le courant du printemps de l'année 1155 pour l'Italie. Occupé par d'autres problèmes, le pape ne prêta pas une grande attention aux plaintes des prélats et ils reprirent la mer pour la Terre sainte. Cela prouve pourtant combien le clergé séculier voyait d'un mauvais œil les nombreux privilèges de ces ordres. En effet, avec les nombreuses libertés accordées par la papauté, ils les narguaient dans leurs juridictions, diminuaient leurs revenus voire réduisaient à néant leurs moyens de pression (ouverture des églises frappées d'interdit).

Ces privilèges accordés aux ordres devenaient d'autant plus scandaleux à leurs yeux qu'ils s'étendaient, à la *familia* de ceux-ci : en 1253, « Innocent IV interdit aux évêques de promulguer des sentences d'excommunications ou d'interdit contre les frères du Temple, leurs hommes, leur *familia*, leurs terres...[241]». Ces privilèges sont pour beaucoup dans le succès et l'ascension fulgurante des Templiers et des Hospitaliers, leur permettant de dégager davantage de profits pour

[240] Guillaume de Tyr, *Histoire des régions d'outre-mer...*Tome IV, 187-189.

[241] Patrick Demouy, « Les Templiers et la papauté »..., 67.

leurs actions en Terre sainte, et incitant beaucoup à s'affilier à eux pour bénéficier des largesses papales.

Les débuts des deux ordres

La création de ces deux ordres s'est faite dans un contexte de pèlerinage. En effet, l'Hôpital est né du besoin d'accueillir les pèlerins à Jérusalem, italiens au début puis de toute la Chrétienté par la suite. Simple hospice amalfitain associé à un monastère au début, il a par la suite, sous la houlette de Gérard, et grâce au succès de la première croisade, acquit son autonomie et s'est progressivement transformé en ordre international.

L'ordre du Temple est né de la croisade, pèlerinage armé, et du besoin d'assistance aux pèlerins, comme l'Hôpital. Des chevaliers qui s'étaient associés au Saint-Sépulcre ont ainsi, sous la direction d'Hugues de Payns, été libérés de leurs obligations, et se sont engagés à vivre religieusement tout en portant les armes pour protéger et défendre les pèlerins en Terre sainte, en route pour Jérusalem. Cette nouveauté a pu voir le jour en Terre sainte, dans les États croisés continuellement menacés par la présence musulmane, grâce aux besoins du jeune et fragile royaume de Jérusalem, et aux prélats présents au Concile de Naplouse qui acceptèrent l'idée de clercs portants les armes dans un but défensif.

Si les deux ordres partagent le même berceau, Jérusalem, et la même vocation, d'assistance aux pèlerins, ils sont alors très différents par leurs missions : L'Hôpital se destine à l'accueil et aux soins des pauvres malades, missions purement caritatives, alors que le Temple protège les pèlerins par les armes sur les routes de Terre sainte. Les Hospitaliers ont certainement influencé Hugues de Payns et ses compagnons, alors qu'ils les hébergeaient et les nourrissaient.

La reconnaissance de l'ordre du Temple en 1129 lors du concile de Troyes lui a permis de récolter dons et recrues, et de croître au point de devenir lui aussi un ordre international. Son influence a été décisive sur l'Hôpital puisque ce dernier s'est peu à peu transformé en ordre militaire.

Cette militarisation de l'ordre s'est progressivement faite, d'abord avec des vassaux et des mercenaires, peut-être dès les années 1130. Dans un second temps, à l'imitation du Temple, donc après 1129 et sans doute vers les années 1140-1150, l'ordre a intégré des frères d'armes tout en

prenant une part de plus en plus active dans la défense de la Terre sainte. La crise qui surgit à la fin du magistère de Gilbert d'Assailly, en 1170, n'a pas empêché l'ordre de continuer à se militariser pour être à la fin du siècle un ordre militaire au même titre que le Temple mais en n'omettant pas sa vocation caritative initiale.

Les Templiers et les Hospitaliers ont été grandement privilégiés par les différents papes. Dès le milieu du XIIe siècle, ils sont sous la tutelle du siège apostolique, et bénéficient d'exemptions de dîmes à certaines conditions. Ils obtiennent également l'autorisation de recruter des clercs et prêtres, leur permettant de s'affranchir d'un quelconque besoin vis à vis du clergé séculier. Le droit de célébrer la messe une fois l'an dans des églises frappées d'interdit leur a permis de récolter de nombreuses donations tout en se mettant à dos le clergé local qui y voyait une atteinte à ses moyens de pressions. L'extension de la protection et des bénéfices papaux à leur *familia* et à tous leurs biens leur a assuré succès et prospérité.

Le triste sort qui est réservé par Saladin aux Templiers et aux Hospitaliers, en 1187, après la bataille de Hattin, témoigne de la part prépondérante qu'ils avaient prise dans les combats en Terre sainte et de leur réputation. Ces deux ordres servent ensuite de modèles pour inspirer les autres ordres militaires. Ainsi L'ordre Teutonique copie sa règle sur celle du Temple pour le côté militaire et celle de l'Hôpital pour l'accueil des malades. Les ordres hispaniques (Alcántara, Calatrava, Montesa, Santiago, etc...) s'inspirent également d'eux mais avec des vocations plus « nationales » et avec comme théâtre d'opération l'Espagne de la *Reconquista.*

Les maîtres de l'ordre du Temple et de l'ordre de l'Hôpital

Dès leur création, en tant qu'institutions libérées de la tutelle des communautés de Sainte-Marie Latine pour l'Hôpital, et du Saint-Sépulcre pour le Temple, les deux ordres sont dirigés chacun par un chef.

Pour l'ordre de l'Hôpital, Gérard est le premier dirigeant et s'intitule lui-même *servus Ospitali Sancte Jherusalem*[242] (serf de l'Hôpital de la sainte Jérusalem) ou *servus et minister Hospitalis*[243] (serf et serviteur de l'Hôpital) dans les actes du début du XIIe siècle. Le pape Pascal II, dans sa bulle *Pie postulatio voluntatis*[244], définit Gérard comme étant *institutor ac prepositus Hierosolymitani Xenodochii* (fondateur et prévôt du *xenodochium* de Jérusalem). Certains historiens, tel Alain Beltjens, préfèrent le terme de recteur à celui de prévôt pour traduire *prepositus*. Différents termes sont utilisés dans les actes pour désigner Gérard : *provisor* (proviseur), *elemosinarius* (aumônier), *prior* (prieur), *pater domus* (père de la maison), *procurator pauperum Christi* (intendant des pauvres du Christ), *Hospitalarius* (l'hospitalier), *Ospitator* et *Senadoxius* (que l'on peut traduire par hospitalier également vu le contexte d'utilisation). C'est à partir du magistère de Raymond du Puy, dans la bulle *Christiane fidei religio* d'Innocent II[245], que l'on commence à utiliser le terme de *magister* (maître) pour désigner le chef de l'Hôpital.

Pour le Temple, l'utilisation du terme de « maître » semble avoir été de mise dès la création de la milice puisque dans l'introduction de la règle du Temple établie lors du concile de Troyes en 1129, Hugues de Payns est mentionné en tant que *magister milicia*. Chez les Templiers, le terme « maître » accompagné d'un nom de lieu fut également employé à l'échelon provincial.

Les termes « grand-maître » ou « maître général » peuvent également être utilisés pour désigner le chef d'un ordre militaire.

---

[242] N°6 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire …*

[243] N°18 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire …*

[244] N°30 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire …*

[245] N°122 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire …*

Le maître et le couvent

Les structures hiérarchiques de l'Hôpital et du Temple se sont mises en place dès leur premier siècle d'existence. « À la tête de l'ordre se trouvait le maître : représentant la plus haute autorité, lui seul était élu à vie, selon une procédure de vote propre à chaque milice[246] ». Mais le maître ne dispose pas d'un pouvoir absolu. Ainsi, à l'exemple des cours occidentales, le maître dirige en écoutant les conseils d'autres frères de l'ordre (tels les conseils dispensés par des vassaux à leurs seigneur), comme précisé dans la Règle du Temple :

> Le maître doit connaître la sagesse des frères qui sont appelés en conseil, ainsi que le profit de leur conseil ; car nous le commandons de cette manière et non pas à tous : lorsqu'il advient qu'ils aient à traiter de choses importantes, comme donner une terre de l'ordre, ou parler des affaires de la maison ou recevoir un frère, s'il plaît au maître, il est convenable de réunir toute la congrégation et d'entendre le conseil de tout le chapitre. Ce qui semblera plus profitable et meilleur au maître, qu'il le fasse alors.[247]

Ainsi le maître se fait conseiller par un groupe de dignitaires. Pour l'Hôpital, « le couvent s'est imposé comme la dénomination ordinaire pour appeler le groupe des dignitaires qui en Orient, sous l'autorité de baillis dits conventionnels, élisait le maître et arbitrait les principales affaires de l'ordre[248] ». Le couvent, dans son sens large, servait au départ à désigner l'ensemble des frères d'arme de l'ordre. Le terme pouvait également être utilisé pour désigner l'emplacement du siège de l'ordre, surtout vers la fin du XIIIe siècle. Au fil du XIIIe siècle il semble avoir également servi à désigner l'ensemble des dignitaires du Temple qui servaient de conseil au maître.

Dans l'Hôpital, dès les statuts de Margat, entre 1204 et 1206, il est précisé la nécessité pour le maître de respecter les règles et usages de l'ordre, et de gouverner avec le conseil des frères :

> Le maistre, quant il sera eslehu, doit promettre en chapistre que il tenra les bones coustumes de la maison et les establimenz, et que il ordenera les besoignes de la maison par le conseil des frères ; et mesmement celes qui seront ordenées des freres en general chapistre gardera, et comendera fermement que soient de touz gardées.[249]

---

[246] Jochen Burgtorf « Hiérarchie », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 434.

[247] Laurent Dailliez, *Règle et statuts de l'ordre du Temple* (Paris : Éditions Dervy, 1996), 115-116.

[248] Philippe Josserand, « Couvent », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 266.

[249] N°1193 dans le volume II de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

C'est lors de grandes réunions, appelées chapitres, que les décisions importantes étaient prises. Les chapitres généraux, réunissaient les dignitaires de l'ordre et les chefs provinciaux, à un rythme aléatoire.

Si pour les deux ordres de l'Hôpital et du Temple, les maîtres disposaient d'importants pouvoirs, modérés par le couvent, il semble que l'autorité du maître du Temple ait rarement été ébranlée, ce qui n'est pas le cas de celle du maître de l'Hôpital. Jonathan Riley-Smith a justement souligné que « l'autorité des grand-maîtres du Temple était symptomatique de l'engagement de leur ordre dans la guerre. Les armées fonctionnent mal si elles sont dirigées par des comités[250] ». Pour Simonetta Cerrini, « c'est le principe de l'*imitatio Christi* qui donne au maître toute son autorité[251] », le Christ ayant agi selon la volonté de son père, et non la sienne.

Même modérés par les conseils du couvent, les maîtres de l'Hôpital et du Temple avaient d'énormes pouvoirs et responsabilités, et jouèrent évidemment un rôle primordial dans l'histoire et le destin de leurs ordres et des États latins d'Orient.

Gérard (?-1120), recteur de l'Hôpital

Connu sous le nom de Gérard l'Hospitalier, il serait le premier recteur de l'hospice qui est à l'origine de l'ordre de l'Hôpital. « Né vers 1047, probablement dans une famille bourgeoise de la région d'Amalfi[252] », il était rattaché, en tant que laïc, à la communauté de moines de Sainte-Marie Latine, peut-être comme convers. Un manuscrit contenant l'*Historia Hierosolymitana* de Foucher de Chartes[253], probablement copié par un frère de l'Hôpital, contient la reproduction d'une épitaphe qui devait se trouver sur la tombe de Gérard :

---

[250] Traduction de « *the authority of the Templar grand masters was symptomatic of their order's commitment to warfare* », extrait de Jonathan Riley-Smith, *Templars and Hospitallers as Professed Religiousin the Holy Land* (Notre-Dame, Indiana : University of Notre Dame Press, 2010), 50.

[251] Cerrini, *La Révolution...*, 220.

[252] Alain Beltjens « Gérard », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 386.

[253] Cambridge University, Ms Ji.IV.4.

Girardus iacet hic, vir humillimus inter Eoos :

Pauperibus servus et pius hospitibus ; Vilis in aspectu, sed ei cor nobile fulsit. Paret in his laribus quam probus exstiterit. Providus in multis facienda decenter agebat. Plurima pertractans multiplici specie. Pluribus in terris sua sollers bracchia tendens, Undique collegit pasceret unde suos. Septies et decies orto sub Virgine Phœbo, Ad superos vehitur, angelicis manibus.[254]

Ci-gît Gérard, l'homme le plus humble de l'Orient :

Attentif aux pauvres et bienveillant aux étrangers ; son aspect était insignifiant, mais un cœur noble l'illuminait. Tout dans cette maison proclame à quel point il était vertueux. Il était très prévoyant et il accomplissait correctement tous les devoirs de sa charge. Il examinait avec soin un grand nombre de questions sous tous leurs angles. Tendant habilement ses bras vers de nombreux pays, il recueillait de toutes parts les fonds destinés à nourrir les siens. Phœbé était passée dix-sept fois sous la constellation de la Vierge lorsque les anges le transportèrent au ciel dans leurs mains.[255]

Alain Beltjens a déduit de cette description que l'auteur devait connaitre personnellement Gérard, ce qui expliquerait le « *vilis in aspectu* ». Ce n'est pourtant pas nécessairement le cas puisque la faiblesse du physique de Gérard peut s'expliquer par les séquelles de sa détention lors du siège de Jérusalem. Rappelons que Guillaume de Tyr évoque des articulations brisées et la perte de l'usage de la plupart de ses membres. Ceux qui ont côtoyé Gérard ensuite auraient probablement utilisé les mêmes mots pour le décrire physiquement. Le reste du texte est élogieux sur les vertus et le travail accomplis par le recteur de l'Hôpital.

Sous sa direction, l'hospice qui se trouvait sous la tutelle des moines de Sainte-Marie Latine s'est transformé en une institution religieuse internationale autonome et richement dotée. En effet, Gérard et son personnel se sont émancipés, ont pris l'habit, ont délaissé Jean Eleeymon pour saint Jean-Baptiste, plus connu des Occidentaux, et adopté une règle dont s'inspire probablement celle connue sous Raymond du Puy. L'hospice a été agrandi, afin de pouvoir accueillir le flux de pèlerins qui suit la prise de la Ville sainte. L'institution s'est vue richement dotée tant en Orient qu'en Occident. La bulle *Pie postulatio voluntatis*[256] de 1113 qui place l'Hôpital sous la tutelle du pape a permis à Gérard de s'assurer de la durabilité de l'ordre qu'il a initié.

---

[254] Heinrich Hagnmeyer, *Fulcheri Carnotensis Historia Hierosolymitana* (Heidenberg, 1913), 642.

[255] Beltjens, *Aux origines de l'ordre de Malte...,* 126.

[256] N°30 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire …*

Nous le verrons plus tard, un des *miracula* de la légende longue de l'Hôpital concerne Gérard. En effet, dans celui-ci, le recteur de l'Hôpital jette aux croisés, qui font le siège de Jérusalem, des pains. Pris sur le fait, il est amené devant le seigneur de la ville, mais les pains se sont transformés en pierre. Il est donc libéré et peut continuer à aider les croisés qui souffrent de famine. Cette histoire explique peut-être les motifs de la captivité de Gérard : il est possible que le recteur de l'hospice ait cherché à aider les croisés en leur fournissant de la nourriture ou des renseignements. Son ajout dans la « mythologie » des débuts de l'Hôpital permet à la fois d'ancrer les *miracula* dans l'histoire réelle, et de rendre « légendaire » le premier chef connu de l'ordre.

L'épitaphe mentionné précédemment nous apprend que Gérard est mort le 3 septembre 1120. Si l'on retient 1047 environ, comme année de naissance, Gérard devait avoir plus de 70 ans à sa mort dont presque un demi-siècle au service des pauvres malades.

Hugues de Payns (1119/1120-1136), maître du Temple

Né aux alentours de 1070, Hugues de Payns est le premier maître de l'ordre du Temple. Selon Thierry Leroy, « Hugues est issu d'une filiation de seigneurs châtelains de la petite aristocratie, les Montigny aux marches de Bourgogne[257] ». Il a probablement accompagné son suzerain, le comte Hugues de Champagne, lors de sa première expédition en Terre sainte entre 1104 et 1107. « Dix ans plus tard, après quelques années de vie maritale, Hugues de Payns quitta définitivement son épouse et ses trois enfants pour s'établir définitivement en Orient[258] ». Reparti en Terre sainte avec son suzerain, il se serait mis, avec d'autres chevaliers, au service des chanoines du Saint-Sépulcre.

Accompagné de Godefroy de Saint-Omer et de quelques compagnons, il aurait sollicité l'appui de Baudouin II, afin de créer ce qui est devenu plus tard l'ordre du Temple. Lui et ses compagnons font des vœux monastiques devant le patriarche de Jérusalem, sans doute en 1120. Envoyé par Baudouin II, il part en Occident en 1127 avec cinq de ses compagnons pour recruter des renforts pour les campagnes militaires du roi, et pour obtenir du soutien pour sa milice. Il

[257] Leroy, *Hugues de Payns, chevalier champenois...*, 195.

[258] Leroy, « Hugues de Payns », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 457.

obtient la reconnaissance de son ordre par l'Église lors du concile de Troyes en janvier 1129. Lors de ce concile, il participe activement à la rédaction de la règle du Temple.

C'est durant ce voyage en Occident qu'il aurait écrit sa lettre *Christi Militibus* adressée à ses frères restés en Orient. Dans celle-ci, que nous étudierons plus loin, il rassure les Templiers sur le bienfondé de leur mission et de leur milice. C'est également durant son séjour qu'il obtient un appui capital, celui de Bernard de Clairvaux. Saint Bernard participa à l'élaboration de la règle du Temple mais surtout, rédigea un texte, le *De laude novae militiae* qui « est la première tentative, dans l'histoire de la Chrétienté, en vue de justifier l'association de la vie monastique et de l'activité militaire[259] ».

Thierry Leroy place également durant ce voyage la création de la première commanderie templière d'Occident. En effet, « il fonde la commanderie de Payns avec la bienveillance du comte de Champagne qui confirme les dons accordés au Temple par ses autres vassaux[260] ».

À son retour en Terre sainte, il semblerait avoir participé avec ses frères à la seconde campagne contre Damas en décembre 1129 qui tourna à la débâcle. Homme lettré, comme le prouve le texte du *Christi Militibus*, et pieux (il aurait fait un bref passage en tant que moine à l'abbaye de Molesmes vers 1100), il s'est attaché à assurer la pérennité de son ordre jusqu'à sa mort en 1136.

Sa lettre *Christi Militibus* est un document unique, témoin des origines de l'ordre du Temple. Associé au *De Laude* de Bernard de Clairvaux, l'ensemble forme un corpus de document nous apprenant beaucoup sur les débuts des Templiers. On peut les opposer au texte des *Miraculae* de l'Hôpital, qui nous renseigne également sur l'ordre mais plutôt en tant que « faux-témoin ».

[259] Brian Patrick McGuire, « Bernard de Clairvaux », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 154.

[260] Leroy, *Hugues de Payns, chevalier champenois...*, 187.

Textes témoins des origines[261]

Les Miraculae

Les *Miraculae* ou *Légendes* de l'Hôpital sont un ensemble de textes diffusés par les Hospitaliers qui décrivaient les origines bibliques de l'ordre. Ces *Légendes* « ont été composées pendant la période de transformation de l'Hôpital à l'intérieur de Jérusalem, avant sa reprise par les Musulmans en 1187, et elles ont peut-être été consignées pour la première fois entre à peu près 1140 et 1160[262] ». La version « courte » de ces textes ne contenait que la description de la fondation et des débuts d'un hôpital des pauvres à Jérusalem, à travers trois miracles accomplis par le Christ avant son incarnation. Plus tardive, une version « longue » y ajouta un quatrième miracle impliquant Gérard, le premier recteur de l'hôpital, et fondateur de l'ordre, au moment du siège de Jérusalem par les hommes de la première croisade. Cette version longue se voit parfois enrichie de plus amples détails sur Gérard et de commentaires sur son successeur à la tête de l'ordre, Raymond du Puy, probablement consignés après sa mort (1158\1160).

En plus de la fondation d'un hôpital des pauvres aux temps bibliques, les *Miraculae* y situent une série d'évènements laissés sans lieux précis dans la Bible. « L'intention était manifestement d'instaurer à l'avantage de l'Hôpital une succession apostolique et de le parer du prestige dont jouit un passé biblique[263] ». La volonté des Hospitaliers de réécrire leur histoire peut s'expliquer par le manque de prestige de l'édifice financé par de vulgaires marchands d'Amalfi et sans doute par le désir d'effacer tout lien avec les bénédictins de Sainte-Marie Latine. Cette réécriture permettait également de camoufler le changement de patronage, puisque le deuxième miracle concernait Zacharie, le père de saint Jean-Baptiste.

Enfin, il est possible que l'Hôpital ait éprouvé la nécessité de se forger une histoire fabuleuse, dans sa concurrence avec les Templiers pour les dons à destination de la Terre sainte.

---

[261] Voir en annexe.

[262] Antoine Calvet, *Les Légendes de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem* (Paris : Presses de l'université de Paris-Sorbonne, 2000), 7.

[263] *Ibid*..., 8.

Ces derniers jouissaient du prestige lié au Temple de Salomon depuis leurs débuts, puisque leur quartier-général était situé sur l'esplanade des mosquées, emplacement présumé de celui-ci.

Guillaume de Saint-Estène, frère de l'hôpital et commandeur de Chypre entre 1295 et 1300, compila après la chute de la Terre sainte, un grand nombre de documents de l'ordre, d'ordonnances, de statuts, la règle, les *Miraculae* ainsi qu'un texte critique, sur les origines de l'ordre, l'*Exordium Hospitalis*. Dans ce dernier, dont il est l'auteur, Guillaume « faisant montre d'un esprit à la fois critique et d'indépendance à l'égard de sa hiérarchie, rejetait en partie les invraisemblances contenues dans les *Miracula* pour ne retenir que les faits qui lui paraissaient avérés[264] ». Pour lui, c'est clairement pour les dons que cette histoire a vu le jour : « Mes je esme que questeors, por mieaus gaaignier, troverent celes choses[265] ». D'ailleurs, « les Hospitaliers, comme d'autres, fournissaient à leurs quêteurs un vade-mecum rassemblant les arguments destinés à émouvoir les fidèles et à leur faire ouvrir leur bourse[266] ». On trouve des références aux origines bibliques de l'ordre dans certains d'entre eux.

Malgré certains sceptiques, les textes des *Miraculae* acquirent une importante reconnaissance, certains donateurs prestigieux y faisant même référence, comme André de Hongrie en 1217[267] et 1218[268], ou Rudolf de Habsbourg en 1274[269]. Ce succès était facilité par le soutien affiché par certains papes. Ainsi, le pape Célestin III admettait en 1191[270], texte renouvelé en 1254 par Innocent IV[271], que certains épisodes de la bible prenaient place dans l'hôpital de Jérusalem.

Les Hospitaliers ne furent pas les seuls à agir ainsi, « des récits d'origine biblique ont été inventés par beaucoup d'ordres religieux fondés en Orient[272] ». Par exemple, les chanoines du

---

[264] Alain Beltjens « Guillaume de Saint-Estène », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 416.

[265] « *Exordium Hospitalariorum* », *Recueil des Historiens des Croisade. Historiens Occidentaux*, Tome V (Paris : Imprimerie Nationale, 1895),424.

[266] Alain Demurger, *Les Hospitaliers...*, 66.

[267] N°1590 dans le volume II de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[268] N°1603 dans le volume II de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[269] N°3562 dans le volume III de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[270] N°911 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[271] N°2674 dans le volume II de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[272] Antoine Calvet, *Les Légendes...*, 8.

Templum Domini eurent également recours au genre littéraire de l'histoire légendaire pour authentifier l'emplacement du Temple de Jérusalem[273]. Sans aller aussi loin, les croisés et les ordres militaires étaient parfois décris comme de nouveaux Maccabées, en référence aux épisodes décrits dans les deux premiers livres des Maccabées. Cette comparaison, a été faite notamment par Urbain II (selon Guibert de Nogent) pour les croisés, et Bernard de Clairvaux pour les Templiers. Cette dernière « identification fut consacrée le 9 janvier 1144 par le pape Célestin II dans la bulle *Milites Templi Ierosolimitani novi sub tempore gratie Machabie*[274] ».

Les Hospitaliers ont, en général, associé les textes des *Miraculae* à la règle, aux statuts de l'ordre, ainsi qu'aux Chroniques des Maîtres Décédés. Ceci permettait de légitimer la création légendaire de l'ordre, et de l'ancrer dans la réalité de l'histoire de l'Hôpital.

Dans le premier miracle, Melchior (Melchiar, Melchiadar, selon les manuscrits), grand prêtre de Jérusalem viole et pille le tombeau du roi David ainsi que le trésor qu'y s'y trouve. Il est dénoncé à Antiochus, le prince de la Cité d'Antioche et responsable militaire et administratif de Jérusalem qui l'emprisonne. Le Christ apparaît alors aux deux protagonistes afin que le butin du vol soit utilisé pour construire un hôpital sur le Mont-Calvaire et que Melchior y serve alors les pauvres et les malades. Judas Maccabée y envoie une forte somme d'argent et le grand-prêtre y établit une communauté de frères. À la mort d'Antiochus, une grande partie de ses richesses vont à l'hôpital.

Ce texte plaçant la création de l'hôpital de Jérusalem au temps de Judas Maccabée n'est pas une totale invention des Hospitaliers. Ceux-ci s'appuient en effet sur un texte d'Isidore de Séville qui prend source dans un autre du pseudo-Hégésippe, véritable inventeur de la fable et traducteur au VIe siècle de l'œuvre de Flavius Josèphe, et de la *Guerre des Juifs*. Isidore de Séville raconte que Hyrcan, le roi de Jérusalem, tira du sépulcre de David une importante somme d'argent qu'il partagea entre Antiochus, afin qu'il cesse de l'assiéger, et l'édification d'un *xenodochium*. Flavius Josèphe, n'évoque qu'Hyrcan payant les soldats avec le trésor pillé, sans faire mention à un

[273] Sur le sujet, lire Aryeth Graboïs « La fondation de l'Abbaye du *Tempolum Domini* et la légende du Temple de Jérusalem au XIIe siècle », *Autour de la première croisade* (Paris : Publications de la Sorbonne, 1996).

[274] François-Olivier Touati « Maccabées », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 569.

quelconque hôpital. Les Hospitaliers utilisent ainsi un texte plus ancien afin de crédibiliser ce passage des *Miraculae*.

Dans le deuxième miracle, le Christ apparaît au prophète Zacharie, le père de saint Jean-Baptiste, pour lui ordonner d'aller à Jérusalem avec sa femme et son fils et de succéder à Melchior, qui est décédé. Ainsi, après avoir décrit la fondation de l'hôpital, les frères de l'ordre lient leur histoire au saint patron de l'Hôpital. De même qu'ils ont effacé, avec le premier miracle, leur lien avec l'établissement construit par des marchands d'Amalfi, ils occultent, avec le second, Jean Eleeymon, probable premier patron de l'hospice avant son émancipation.

Dans le troisième miracle, qui conclut la version courte des *Miraculae*, Julien le Romain, envoyé par l'empereur Octave en Judée, est seul survivant d'un naufrage, au large d'une île. Sauvé et porté jusqu'à la terre ferme par le Christ, il questionne son sauveur sur ses motifs. Celui-ci lui répond qu'il l'a sauvé afin qu'il aille diriger l'hôpital de Jérusalem dans lequel lui-même viendrait bientôt pour y vivre. Dans certains exemplaires de la version longue des *Miraculae*, l'île est citée comme étant Rhodes, permettant ainsi de sanctifier le nouvel emplacement de l'Hôpital et d'inciter les pèlerins à y séjourner.

Le quatrième miracle, que l'on trouve dans la version longue des Légendes, met en scène Gérard, premier recteur de l'hôpital, durant le siège de Jérusalem lors de la première croisade. Celui-ci jette plusieurs fois par jour, du haut des remparts, des pains aux croisés qui souffrent d'une importante famine. Dénoncé au sultan, il est arrêté et amené devant lui. Les pains s'étant entretemps transformés en pierre, par la volonté de Dieu, Gérard est renvoyé par le sultan, combattre l'armée des Chrétiens en leur lançant des pierres. Celles-ci se retransforment alors en pains. C'est à la fin de ce miracle que l'on trouve parfois un court récit sur Raymond du Puy et ses bonnes actions à la tête de l'Hôpital. Ce quatrième miracle permet de lier l'histoire légendaire de l'ordre et sa véritable histoire. En effet, Gérard, premier dirigeant de l'hospice et fondateur « historique » de l'ordre après son émancipation devient simple recteur d'un établissement fondé aux temps bibliques.

Entre le troisième et le quatrième miracle, les Hospitaliers placent « sous leur toit des traditions de la vie du Christ et de la Vierge que le Nouveau Testament ne localisait pas en des lieux précis[275] ». L'hôpital est par exemple le lieu dans lequel se réfugient les apôtres lors de la

[275] Alain Demurger, *Les Hospitaliers...*, 71.

crucifixion, s'enfermant par crainte des juifs, ou encore l'emplacement de la scène de l'incrédulité de saint Thomas. La volonté est alors de sacraliser l'ordre et d'en faire un sanctuaire, à l'image, toute proportion gardée, du Temple de Salomon ou du Saint-Sépulcre.

Notons que l'Hôpital a très tôt éprouvé la nécessité de produire son discours historique sur ses origines, contrairement à l'ordre du Temple. Les premières tentatives sont évidemment les rédactions des *Miraculae*, les versions longues témoignant d'une assez bonne connaissance des débuts historiques de l'ordre puisqu'elles y placent, à la suite des trois premiers miracles, le premier recteur de l'Hôpital, Gérard. A suivi plus tard le travail très rigoureux de Guillaume de Saint-Estène qui rejette les textes des *Miraculae*. D'autres suivent encore comme la description du siège de Rhodes de 1480 par Guillaume de Caourcin, le *Descriptio obsidionis Rhodie urbis*, dont l'exemplaire de la Bnf (Ms Lat. 6067), rédigé aux alentours de 1483, avec ses cinquante-et-une enluminures pleine page, témoigne de la volonté de l'ordre de communiquer sur sa victoire, son image et son histoire.

Le Temple

Les Templiers n'ont pas inventé de légende pour leur ordre. Leur lien au Temple de Salomon était sans doute suffisant pour les sacraliser. De plus, Bernard de Clairvaux, suite à de nombreuses sollicitations d'Hugues de Payns, avait écrit un texte visant à faire l'éloge de la milice qui venait d'être créée à Jérusalem, même si la papauté ne l'avait pas encore reconnue. Cette volonté de justifier l'action de la nouvelle chevalerie s'explique facilement depuis que les historiens ont découvert un exemplaire d'une lettre adressée aux Templiers, *Christi Militibus*[276], par un mystérieux *Hugo peccator*. Ce document est l'unique témoin nous permettant d'apprendre avec certitude qu'une crise couvait chez les premier proto-Templiers, avant la reconnaissance officielle de l'ordre par la papauté au Concile de Troyes en 1129.

[276] Nîmes, Bibl. municipale, Ms. 37.

De Christi Militibus

Le manuscrit, daté du XIIe siècle, dans lequel se trouve la lettre, contient également la règle du Temple, le *Liber ad milites Templi de laude novae militiae* de Bernard de Clairvaux, ainsi qu'un important *corpus* augustinien. C'est Jean Leclercq qui a découvert et édité cette lettre qu'il a attribuée à Hugues de Payns[277] notant des similitudes entre celle-ci et le texte de Bernard de Clairvaux. Peu après, Clément Sclafert s'emparait du texte et l'attribuait à Hugues de Saint-Victor[278], comme le désignait la rubrique du texte, précisant que « l'auteur du texte était trop savant en droit canon, pensait-on, pour l'identifier au maître du Temple[279] ». Dominic Selwood a écrit il y a quelques années un article dans lequel il proposait une chronologie, qui fait depuis l'unanimité chez les historiens, pour la rédaction de la lettre *Christi Militibus* et du *De laude novae militiae* qu'il place avant celle de la règle, entre 1127 et 1129[280]. Il y donne également des arguments convaincants en faveur de l'attribution de la lettre à Hugues de Payns. Simonetta Cerrini a repris depuis cette chronologie et y a ajouté trois raisons qui tendent à attribuer le texte au premier maître du Temple. La première est l'explication possible qui a amené une erreur de copiste : Pour elle, le copiste, probablement cistercien, avait sous les yeux un exemplaire du texte avec une rubrique mentionnant *magister Hugo*. « Or, pour un cistercien probablement proche de saint Bernard ou en tout cas pour un moine, ces mots renvoyaient plus facilement au théologien bien connu Hugues de Saint-Victor, ami et interlocuteur de saint Bernard, qu'au maître de la milice du Temple[281] ». La deuxième est l'*intitulatio* utilisé dans la lettre. En effet, au lieu de s'adresser au maître et à sa milice, l'auteur s'adresse simplement aux Templiers sans jamais mentionner leur maître. Cette attitude, normale si Hugues de Payns est l'auteur, serait très impolie s'il ne l'est pas. La troisième est dans le contenu, comportant des similitudes avec la règle, et le style, simple, pas en accord avec celui recherché de Hugues de Saint-Victor.

---

[277] Jean Leclercq, « Un document sur les débuts des Templiers », *Revue d'histoire ecclésiastique*, 52 (1957).

[278] Clément Sclafert, « Lettre inédite de Hugues de Saint-Victor aux chevaliers du Temple », *Revue d'ascétique et de mystique*, 34 (1958).

[279] Alain Demurger, *Les Templiers...*, 55-56.

[280] Dominic Selwood, « *QUIDAM AUTEM DUBITAVERUNT* : The Saint, the Sinner, the Temple and a possible Chronology », *Autour de la première croisade* (Paris : Publications de la Sorbonne, 1996).

[281] Simonetta Cerrini, « Le fondateur de l'ordre du Temple à ses frères : Hugues de Payns et le *Sermo Christi militibus* », *Dei gesta per Francos. Études sur les croisades dédiées à Jean Richard* (Ashgate, 2001), 104.

Cette lettre nous permet de comprendre que les premiers Templiers semblaient habités par le doute concernant le bien-fondé de la nouvelle milice. C'est sans doute chez les clercs que les critiques devaient être les plus virulentes. Il devait être en effet difficile pour eux d'accepter de voir des religieux porter les armes et tuer, même un musulman. On sait qu'Isaac de l'Étoile, un cistercien d'origine anglaise écrivit dans un sermon virulent sa répulsion pour la nouvelle milice, pourtant après sa reconnaissance par l'Église :

> Du même genre et presque au même moment est apparu ce monstre nouveau : une nouvelle chevalerie, dont l'observance comme quelqu'un le dit spirituellement, « relève du cinquième évangile » : à coups de lances et de gourdins, forcer les incroyants à la foi ; ceux qui ne portent pas le nom du Christ, les piller licitement et les trucider religieusement ; quant à ceux qui, de ce fait, tomberaient dans ces brigandages, les proclamer martyrs du Christ[282].

Gautier Map, un autre Anglais, écrivant sous le règne de Henri II d'Angleterre son *De nugis curialum*, remet en cause la mission des Templiers :

> Ils ne sont pauvres qu'à Jérusalem ; là ils prennent le glaive pour défendre la Chrétienté, action qui fut défendue à Pierre pour défendre le Christ. Là, Pierre a appris à chercher la paix par la voie de la patience ; je ne sais pas qui leur a appris à vaincre la force par la force. Ils prennent le glaive et ils périssent par le glaive. Mais ils disent : « Toutes les lois et tous les codes donnent le droit de repousser la violence par la violence » Mais Lui renia cette loi en refusant de commander des légions d'anges quand Pierre a frappé son coup[283].

Ces textes plus tardifs démontrent que même après la reconnaissance papale en 1129, les Templiers essuyaient encore parfois des critiques concernant leur mission et leur état. C'est pour effacer leurs doutes et justifier leur action, que leur premier maître, Hugues de Payns, leur écrivit cette lettre, probablement lors de son voyage en Occident entre 1127 et 1129.

Dès le prologue, Hugues s'adressait aux Templiers avec une phrase qui ne laissait guère de place au doute sur le bien-fondé et le caractère sacré de leur action puisque ceux-ci « par leur religieux comportement dans le Temple de Jérusalem, s'appliquent avec ferveur à leur

[282] Isaac de l'Étoile, *Sermons*, éd. et trad. G. Raciti, collection sources chrétiennes, n°339, t.3 (Paris : Éd. du Cerf, 1987), 158-159.

[283] Gautier Map, *Contes pour les gens de la cour*, trad. A.K. Bate (Turnhout, Brepols, 1993) 100-101.

sanctification ». Utilisant les paroles des Écritures, Hugues répond à ce que l'on suppose être les objections les plus courantes à l'encontre de la milice. Il insiste sur la nécessité de leur action, justifiant la place de la milice dans l'Église. Ainsi, pour lui, la milice est telle un toit, qui essuie pluie, grêle et vent mais protège les lambris couverts de peinture ou comme les pieds qui portent le corps entier mais se salissent au contact de la terre. Pour Hugues, « c'est souvent ce qui est le moins noble qui est le plus utile ». Il voit d'ailleurs dans les critiques à l'encontre de la milice l'action du diable, toujours prompt à entraîner les proto-Templiers dans le péché, à corrompre leurs intentions ou à les rendre instables dans le bien.

À l'objection concernant les occupations guerrières des Templiers, qui peuvent paraître illicites à certains, le maître rétorque que c'est l'intention qui décide si une action est bonne ou mauvaise. Selon lui, les Templiers n'haïssent pas l'homme mais l'iniquité et enlèvent justement aux pécheurs, ce qu'ils ont mérité par leur travail. Comme il le précise, chez les Templiers, « l'intention est aussi pure que l'action ». Cette critique sur les clercs qui combattaient est normale pour l'Occident, mais la situation en Terre sainte, malgré les succès de la première croisade, avait amené les institutions religieuses à faire preuve de plus d'ouverture. Rappelons que le canon 20 du concile de Naplouse précisait qu'un clerc portant les armes dans un but défensif n'était nullement coupable. Il est toutefois possible que des voyageurs d'Occident ou des nouveaux arrivants se soient offusqués en découvrant la milice, ou que la décision du concile ait été peu acceptée même en Orient.

La deuxième objection semble évidente pour la plupart des clercs qui considéraient que la vie contemplative était supérieure au choix des Templiers. Au vu des aspirations des Templiers, pourquoi ne pas embrasser un état de vie supérieur et rejoindre un ordre monastique ? À ceux qui seraient tentés « de quitter ce moindre bien pour un plus grand bien », Hugues répond de se prémunir de l'orgueil, qui fait aspirer aux Templiers un « ordre plus haut » et leur fait « miroiter la majesté pour ôter l'humilité », qui seule permet de vaincre ce sentiment. De façon plus terre à terre, « dans le contexte de Terre sainte, l'attitude contemplative est, *de facto* un mal pour les chevaliers, même si elle garde l'apparence d'une supériorité spirituelle[284] ».

[284] Simonetta Cerrini, « Le fondateur de l'ordre du Temple à ses frères : Hugues de Payns et le *Sermo Christi militibus* »..., 107.

La troisième objection est, comme le dit Jean Leclercq, « plus subtile encore : leurs devoirs de soldats ne font-ils pas obstacle à ce recueillement qui est la condition de la contemplation ?[285] ». Hugues réplique par le bon sens, utilisant comme exemple les ermites les plus contemplatifs « qui ne peuvent fuir si bien toute occupation qu'ils ne travaillent pour le vivre et le vêtement et les autres nécessités de la vie mortelle », ou les apôtres qui s'ils s'étaient contentés d'une vie contemplative, « où seraient les Chrétiens ? » Il ajoute que même le Christ avant sa montée au ciel, a travaillé à combattre les impies et les méchants.

Comme le souligne Simonetta Cerrini, « la lutte contre le diable et ses tentations est l'essence même de la lettre *Christi militibus*[286] ». Hugues de Payns, fondateur et premier maître de l'ordre nous y apparait habité d'une foi inébranlable avec un mot d'ordre à la bouche : Humilité. Cette vertu se traduit dans les faits par l'obéissance, un des trois vœux monastiques des Templiers, à opposer à la désobéissance qui symbolise l'orgueil.

Si cette lettre nous permet d'appréhender les débuts difficiles de la milice, et les critiques qu'ont essuyé les proto-Templiers, le texte de Bernard de Clairvaux, personnage ô combien influent dans l'Occident du XII^{e} siècle, sonne comme un argument décisif en faveur de l'acceptation et la reconnaissance de l'initiative d'Hugues de Payns et de ses compagnons.

De laude novae militiae

Le texte de Bernard, fondateur et abbé de Clairvaux, nous est parvenu par l'intermédiaire d'une quarantaine de manuscrits, témoignant ainsi du succès rencontré à l'époque. Selon la chronologie proposée par Dominic Selwood, et déjà précédemment évoquée, il aurait été rédigé entre 1127 et 1129, durant le voyage en Occident de maître Hugues de Payns. Ce dernier l'avait précédemment sollicité puisque Bernard précise qu'il l'a été pas moins de trois fois afin de rédiger un texte en faveur de la milice : « À une, à deux, et même à trois reprises, sauf erreur, mon très cher Hugues, tu as sollicité de ma part un écrit d'exhortation pour toi et tes compagnons

[285] Jean Leclercq, « Un document sur les débuts des Templiers »..., 86.

[286] Simonetta Cerrini, « Le fondateur de l'ordre du Temple à ses frères : Hugues de Payns et le *Sermo Christi militibus* »..., 107.

d'armes[287] ». Les membres de la nouvelle milice semblent éprouver à l'époque quelques doutes, que la lettre *Christi militibus* d'Hugues de Payns n'a sans doute pas suffit à lever. En sollicitant un des personnages les plus influent de l'époque, celui qui devint, « cinquante ans après son entrée au monastère de Cîteaux non seulement la colonne qui supporte tout l'ordre cistercien et ses trois cent quarante-cinq maisons, mais l'arbitre de la Chrétienté[288] », Hugues espère sans doute faire taire ses détracteurs, et pousser l'Église à reconnaître la nouvelle milice.

Les origines champenoises d'Hugues de Payns[289], ainsi que des possibles liens familiaux, expliquent peut-être pourquoi l'abbé de Clairvaux consent à aider la milice. Il semble toutefois qu'il ait hésité quelques temps avant d'accepter. En effet, il aurait été sollicité dès le lendemain du concile de Naplouse en 1120, par le roi Baudouin II, dans une lettre confiée à André de Montbard, oncle de Bernard, et Godefroy de Saint-Omer. L'échec de la mission provoqua son renouvellement en 1124 ou 1125. « Ce nouvel échec poussa Hugues de Payns à gagner l'Occident en 1127 en compagnie de cinq frères décidés à arracher l'adhésion de la papauté, tout en élargissant le recrutement de l'ordre[290] ». Une des hésitations de Bernard devait tenir au fait qu'à ses yeux, rien ici-bas n'est comparable au retrait de la vie monastique, et que la Jérusalem céleste, incarnée par Clairvaux, est supérieure à la Jérusalem terrestre. On le voit clairement dans deux lettres de l'abbé de Clairvaux. En 1125, lorsque Hugues, comte de Champagne, annonce qu'il a rejoint la milice du Temple, Bernard lui répond en le félicitant, en rendant gloire à Dieu, tout en regrettant de ne pas le voir plutôt le rejoindre à Clairvaux[291]. Plus tard en 1129, saint Bernard écrit à l'évêque de Lincoln en Angleterre, pour lui dire qu'un chanoine de sa cathédrale, qui a fait halte à Clairvaux sur la route de son pèlerinage pour Jérusalem, a finalement trouvé ce qu'il voulait chercher, la Jérusalem céleste, sise à Clairvaux[292].

---

[287] Bernard de Clairvaux, *Éloge de la nouvelle chevalerie. Vie de saint Malachie. Épitaphe, hymne, lettres*, sources chrétiennes n°367 (Paris : Éd. du Cerf, 1990), 49.

[288] Pierre Riché, *Petite vie de saint Bernard* (Paris : Desclée de Brouwe, 2004), 11.

[289] sur les origines d'Hugues de Payns, lire Thierry Leroy, *Hugues de Payns, chevalier champenois et fondateur de l'ordre des Templiers* (Troyes : Éd. de la maison du boulanger, 2001).

[290] Pierre-Vincent Claverie, « Les débuts de l'ordre du Temple en Orient » ..., 20.

[291] Bernard de Clairvaux, *Lettres,* tome 1, sources chrétiennes n° 31 (Paris : éd. du Cerf, 1997).

[292] Bernard de Clairvaux, *Lettres,* tome 2, sources chrétiennes n° 64 (Paris : éd. du Cerf, 2001).

Une fois convaincu, Bernard de Clairvaux rédige un important texte, qui se trouve être « la première tentative, dans l'histoire de la chrétienté, en vue de justifier l'association de la vie monastique et de l'activité militaire[293] ». Ce texte se compose de deux parties principales. Dans la première, la plus connue, se trouvent les arguments de son exhortation. La seconde est consacrée à la description d'une sorte de pèlerinage spirituel imaginaire vers les Lieux saints dans laquelle on perçoit sa parfaite connaissance des textes bibliques.

Dans la première partie du texte, Bernard décrit la nouvelle chevalerie et son engagement au service du Christ, utilisant parfois un vocabulaire proche de l'esprit de croisade : Hugues y est « *militi Christi et magistro militae Christi*[294] ».

Il commence par une exhortation aux Templiers, annonçant la naissance de la nouvelle milice. Précisons ici que cette annonce sans référence au concile de Troyes, à la reconnaissance papale ou, plus loin, à une règle, confirme l'opinion retenue depuis Dominic Selwood, d'une rédaction avant 1129. Si pour Bernard, voir des hommes résister physiquement à l'ennemi et d'autres lutter spirituellement contre les vices et les démons, n'est pas chose nouvelle, il faut en revanche admirer ceux qui cumulent ces deux actions étant donné la rareté de la chose. Il continue en précisant qu'avec son corps protégé par une cuirasse de fer et son âme par celle de la foi, un tel soldat ne redoute pas la mort, et même la désire, puisqu'il agit pour le Christ et se réjouit de le retrouver. Il s'efforce alors de rappeler aux chevaliers du Temple qu'ils agissent bien selon la volonté du Seigneur, et qu'ils seront récompensés s'ils meurent pour lui :

> Quelle gloire pour ceux qui reviennent victorieux du combat! Mais quel bonheur pour ceux qui meurent martyrs au combat! Réjouis-toi, courageux athlète, si tu demeures en vie et si tu remportes la victoire dans le Seigneur. Mais exulte encore davantage, de joie et de gloire, si tu trouves la mort et si tu rejoins ainsi le Seigneur. Fructueuse est cette vie, oui, et glorieuse cette victoire. Mais sur l'une et l'autre, une mort aussi sacrée l'emporte sans conteste. En effet, si l'on proclame « heureux ceux qui meurent dans le Seigneur », n'est-ce pas encore beaucoup plus vrai de ceux qui meurent pour le Seigneur ?[295]

---

[293] Brian Patrick Mc Guire, « Bernard de Clairvaux », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 154.

[294] Bernard de Clairvaux, *Éloge de la nouvelle chevalerie...*, 48.

[295] *Ibid...* 53.

Cette promesse du martyre pour ceux qui pourraient mourir au combat est à rapprocher de celle d'Urbain II pour ceux qui prenaient la croix pour délivrer le sépulcre du seigneur lors de la première croisade. Les chevaliers du Temple, par leur mission sacrée, de défense des pèlerins, puis plus tard de la Terre sainte et par extension de la Chrétienté, deviennent ainsi croisés en permanence. Plus loin, Bernard cite les conditions de la guerre juste, référence à saint Augustin appliquée ici au contexte de la croisade, et commence sa comparaison avec « ceux pour qui le Christ n'est pas la raison du combat ». En effet, il oppose alors à la nouvelle chevalerie, la milice du siècle, la qualifiant, pour faire un jeu de mot, de « malice séculière ». Celle-ci se démarque de la milice dont il fait l'éloge, tant par ses attitudes que par ses motifs :

> Vous couvrez vos chevaux de soie ; vous revêtez sur vos cuirasses je ne sais quels oripeaux flottants ; vous peinturlurez vos lances, vos écus, vos selles ; vous sertissez d'or, d'argent et de pierreries les mors et les éperons. Et c'est dans une pompe de cette sorte que, avec une fureur infâme et une stupidité sans vergogne, vous vous ruez à la mort. (...)
>
> Les guerres entre vous, et les litiges, n'ont d'autres causes qu'un mouvement de colère irrationnelle, ou un appétit de vaine gloire, ou encore le désir cupide de s'adjuger quelque bien terrestre. De tels enjeux ne donnent d'assurance ni pour tuer ni pour se faire tuer.[296]

Au contraire de la « malice » du siècle, les chevaliers du Temple peuvent combattre, selon lui, sans redouter le péché ou la mort. En effet, ils méritent la plus grande gloire puisqu'ils tuent ou meurent pour le Christ. Bernard évoque alors un de ses plus célèbre argument, au détour d'un jeu de mot, affirmant qu'une personne donnant la mort à une autre faisant le mal se comporte en « malicide », non en homicide. En donnant la mort il glorifie le Christ, en la recevant il reçoit sa récompense. Bernard se lance dans une démonstration visant à légitimer par les Écrits, une action violente à l'égard des païens. Il s'agit d'une justification à postériori de la croisade, et d'une autorisation implicite au métier de militaire par l'intermédiaire de saint Jean-Baptiste qui ordonnait « aux soldats de se contenter de leur solde, au lieu de leur interdire toute opération militaire ». L'abbé de Clairvaux, en citant de nombreux passages des Écritures, s'adresse probablement aux clercs les plus érudits, sans doute les plus enclins à critiquer les Templiers, pour les convaincre du bien-fondé de la nouvelle milice. Il ajoute que tous les extraits qu'il cite démontrent « que les

[296] Bernard de Clairvaux, *Éloge de la nouvelle chevalerie*..., 57-59.

anciens approuvent la nouvelle chevalerie ». Il précise enfin qu'il ne faut pas particulièrement massacrer les païens si un autre moyen de les empêcher d'opprimer les fidèles existe.

Bernard de Clairvaux continue son texte en décrivant la vie que mènent les Templiers, tout en insistant sur la différence entre la chevalerie de Dieu et celle de ce monde. Ce passage du texte confirme que l'abbé de Clairvaux a bien été en contact avec des Templiers, que ce soit ceux envoyés en 1120 et 1124/1125 ou avec Hugues de Payns lors de sa tournée en Occident en 1127/1129. C'est d'autant plus visible dans un passage où il précise que les chevaliers se revêtent de ce que le responsable a donné sans « chercher ailleurs vêtements ou nourriture ». Cet état de fait se retrouve dans la règle de l'ordre, rédigée plus tard, dont on sait qu'une bonne partie reprend les usages de la milice, tels que les Templiers présents à Troyes les ont décrits. Bernard met en avant la discipline qui règne dans la vie commune des chevaliers du Temple. Toujours actifs, ils ne succombent jamais à l'oisiveté et sont toujours occupés à faire ce que le chef leur a demandé ou à entretenir leur équipement. Toujours pour les opposer à la chevalerie du siècle, Bernard précise que les Templiers méprisent les jeux et la chasse ainsi que toutes les distractions que l'on trouve souvent pour amuser les cours des seigneurs. L'abbé de Clairvaux ajoute même une description physique des chevaliers du Temple, alors qu'il ne les a jamais vu en action en Terre sainte, suivant sans doute ce qu'on lui décrit, ou peut-être son imagination :

> Ils se coupent les cheveux, sachant bien, comme le dit l'Apôtre, que « c'est une honte pour l'homme de laisser pousser sa chevelure ». Jamais soignés, rarement lavés, la tignasse et la barbe négligemment hirsutes, ils sont couverts de poussière, et noircis par le haubert et par la chaleur. (...)
>
> Armés, et non pas ornés (...) ils se préoccupent du combat, non de l'apparat...[297]

Bernard continue son récit en décrivant les Templiers au combat : courageux, obéissants, disciplinés et confiants. Il fait alors référence à la double vocation des Templiers, qui leur a valu par la suite le surnom de « moines-chevaliers » :

> Ainsi, d'une manière étonnante et singulière, ils se montrent tour à tour plus doux que des agneaux et plus féroces que des lions. Au point que j'hésiterais presque devant le nom qui leur convient le mieux : moines ou chevaliers, s'il ne m'apparaissait pas plus

[297] Bernard de Clairvaux, *Éloge de la nouvelle chevalerie*..., 71.

> adéquat de leur attribuer l'un et l'autre de ces noms. On peut s'en rendre compte en effet : il ne leur manque ni la bonté du moine, ni le courage du chevalier.[298]

Il continue en donnant une description imaginaire du Temple de Jérusalem, quartier-général symbolique de l'ordre à Jérusalem, décoré d'armes, de boucliers, de lances, d'harnachements et de selles. Selon Bernard, les nouveaux habitants du Temple brûlent du même zèle que celui de leur véritable chef, le Christ lorsqu'il en chassa les marchands, un fouet de cordes à la main.

Bernard continue en évoquant le double gain pour tous les fidèles dans ce contexte de croisade. En effet, la plupart des hommes qui accourent à Jérusalem étaient des pécheurs, ne serait-ce que par leur activité principale de combattant. En se convertissant dans la nouvelle milice, ils font le bien et arrêtent de faire le mal. Le Christ vainc ainsi ses ennemis en « triomphant d'eux, mais aussi en triomphant par eux ».

Dans la seconde partie du texte, porté par un élan à la fois mystique et touristique, Bernard décrit les sites de Terre sainte si chers aux Chrétiens, lieux de vie et de mort du Christ. Dans cette « description d'un pèlerinage spirituel vers les Lieux saints, qu'il a imaginé à l'aide de ses connaissances profondes des textes bibliques[299] », il évoque Bethléem, Nazareth, le Mont des Oliviers et la vallée de Josaphat, le Jourdain, le Mont Calvaire, le Saint-Sépulcre, Bethphagé et Béthanie. En faisant des chevaliers de la nouvelle milice les gardiens de ces lieux témoins de la vie du Seigneur, il les invite à vivre dans l'imitation du Christ, dans le chemin d'une conversion totale. Il conclut par une allusion aux Maccabées, auxquels les chevaliers de tous les ordres religieux-militaires se sont identifiés ou ont été identifiés, parfois par le Pape lui-même.

Ce texte de Bernard de Clairvaux est un des documents les plus importants et les plus connus concernant les Templiers. On a longtemps cru qu'il avait été composé après le concile de Troyes puisqu'il annonçait la naissance d'une nouvelle chevalerie, mais ce n'est certainement pas le cas, on l'a vu. Sollicité par trois fois par Hugues de Payns, probablement depuis la création de la milice début 1120, il a pris le temps de méditer et de réfléchir sur le sujet avant d'accepter d'écrire cet éloge. Au terme de cette longue réflexion, il a complété « les idées traditionnelles sur la théorie

[298] Bernard de Clairvaux, *Éloge de la nouvelle chevalerie...*, 73.

[299] Brian Patrick Mc Guire, « Bernard de Clairvaux », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 155.

de la guerre ; sur la croisade, guerre défensive donc juste ; sur la violence, qu'il faut réduire au minimum ; sur l'intention droite[300] ». Bernard décrit, dans ce document, un « modèle » de Templier, tels que les chevaliers du siècle devraient être. Ce nouveau chevalier combine la spiritualité et l'ascèse du moine avec la vie guerrière du combattant, mais au service du Seigneur, non des seigneurs. Dans une société tri-partie, il combine en quelque sorte les fonctions d'*oratores* et de *bellatores*.

Dans son *Christi militibus*, Maître Hugues de Payns rapprochait plutôt les Templiers des fonctions de *bellatores* et de *laboratores*, précisant que chacun à sa place devait faire son labeur. Lui et ses frères devaient ainsi faire leur devoir pour le bien de l'Église et de la Terre sainte. Ces deux textes semblent donner deux visions différentes du même combat, même s'ils sont à rapprocher parce que tous deux « affrontent ouvertement le problème central, l'obstacle majeur à la formation d'un ordre religieux et militaire : le fait qu'un religieux puisse tuer un ennemi sans pécher[301] ».

Ces deux documents sont des témoins privilégiés de l'histoire qu'ont voulu préserver les Templiers. En effet, la lettre du *Christi militibius* semble avoir été « occultée » par les frères de l'ordre, peut-être pour passer sous silence la vague de doute qui a traversé les esprits des proto-Templiers. Elle est empreinte d'humilité et tout à fait dans l'esprit de l'ordre qui voulait qu'on ne se glorifie pas. Au contraire, le texte de Bernard de Clairvaux, s'il brosse un portrait très religieux de la nouvelle milice, la glorifie et l'ancre dans le sacré avec ses longues descriptions du Temple, de la Terre sainte et des lieux sacrés qu'elle protégeait. Sans refaire l'histoire des Templiers, Bernard de Clairvaux met l'emphase sur la nécessité de sa création, et sur la sacralité de sa mission.

L'Hôpital, au moment où il se militarise, choisit lui de réécrire son histoire, peut-être afin de pouvoir concurrencer le Temple, dans la bataille pour les donations. Et pour l'emporter sur ce dernier, il choisit de décrire un établissement intemporel, né aux temps des Maccabées, et théâtre d'épisodes sacrés de la vie du Christ. Au fil du temps, et probablement pour mieux asseoir cette légende de leurs débuts dans la réalité ils y ajoutent un miracle concernant leur premier recteur, Gérard. Celui-ci n'est alors plus le premier dirigeant d'un petit édifice créé par des marchands

[300] Alain Demurger, *Les Templiers...*, 60.

[301] Simonetta Cerrini, *La révolution...*, 109.

amalfitains, mais le successeur de Melchior, grand-prêtre de Jérusalem et fondateur légendaire de l'hôpital de Jérusalem, et de Zacharie, le père de saint Jean-Baptiste. Présent lors de la prise de Jérusalem par les croisés en 1099, il est sous la protection du Seigneur lorsqu'il les aide, pacifiquement en leur envoyant du pain. Ces textes ont pour but de sacraliser l'Hôpital au même titre que le Temple de Jérusalem ou même le Saint-Sépulcre, chose difficile pour un établissement né de la volonté de marchands italiens. Les faux documents d'origine ecclésiastique abondent au Moyen Âge, et les Hospitaliers, se préoccupant de leur image et de leur identité, n'ont pas innové sur ce point. Pour surpasser l'éloge d'un des personnages les plus influents de la Chrétienté, qu'était saint Bernard, il fallait remonter aux origines, ce qu'ils ont fait. Le détour vers ces textes « témoins » des origines des Templiers et des Hospitaliers ayant été fait, il faut reprendre la trame chronologique des maîtres du Temple et de l'Hôpital, avant de se focaliser sur un autre point de cette étude.

Le mystérieux Roger (1120-1121/1123?), maître de l'Hôpital ?

Certains auteurs, dont Alain Beltjens, ont fait d'un certain frère Roger, dont nous ignorons tout, le successeur de Gérard[302]. Cette hypothèse a été rejetée par Anthony Luttrell[303] et Jonathan Riley-Smith[304].

Alain Beltjens a mis l'accent sur un passage de la bulle *Ad hoc nos, disponente*[305] du 16 juin 1135 d'Innocent II. Dans celui-ci, le pape parle de prédécesseurs (au pluriel) de Raymond du Puy, qui ont fondé le *xenodochium*. Hormis le fait que la bulle d'origine est perdue et qu'elle ne nous est parvenue que par des copies du XVIIIe siècle, notons que le pape a pu utiliser le terme prédécesseurs au pluriel pour citer les compagnons de Gérard, qui ont participé à la fondation de l'Hôpital. En effet, pourquoi inclure dans le pluriel cet hypothétique successeur de Gérard qui n'était pas à la tête de l'ordre lors de sa création et n'y a pas participé, si ce n'est en tant que simple compagnon de ce dernier ?

Alain Beltjens s'appuie également sur un acte de 1121[306] qui stipule : « au seigneur G[érard] qui, bien que décédé, est l'initiateur de la susdite convention, à R[oger] qui remplit actuellement la même charge, à Pierre de Barcelone et à tous leurs successeurs[307] ». Mais cette mention précise seulement que ce Roger a la charge de l'Hôpital à ce moment, ce qui peut être provisoire en attendant l'élection du nouveau recteur.

Les partisans d'une succession directe de Raymond du Puy s'appuient notamment sur une de ses lettres, adressée aux prélats de la Chrétienté pour les remercier de leurs aumônes, dans laquelle il s'intitule : « *Ego Reginmundus, per gratiam Dei post obitum domini G[iraldi] factus*

---

[302] Voir le chapitre X, « Qui a succédé au frère Gérard à la tête de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem », dans Beltjens, *Aux origines de l'ordre de Malte...,* 241-278.

[303] Anthony Luttrell, « The Earliest Hospitallers », sous la direction de Benjamin Z. Kedar, Jonathan Riley-Smith, Rudolph Hiestand, *Montjoie...*, 49.

[304] Riley-Smith, *The Knights Hospitaller in the Levant...*, 23.

[305] N°113 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[306] N°56 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[307] Beltjens, *Aux origines de l'ordre de Malte...,* 251.

servus pauperum Christi[308] ». Alain Beltjens y voit une astuce de Raymond pour inciter les bourses à se délier, en évoquant le célèbre premier recteur de l'Hôpital. L'argument est douteux, et il est difficile d'imaginer un maître d'un ordre religieux, fraîchement élu, ne pas honorer la mémoire de son prédécesseur immédiat, aussi éphémère soit-il, en le passant sous silence. La succession directe de Raymond du Puy semble donc est l'hypothèse la plus crédible.

Raymond du Puy (1121/1123-1158/1160), maître de l'Hôpital

« Né vers 1080, probablement dans une famille d'origine chevaleresque, Raymond du Puy succéda à la tête de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, entre 1121 et 1123, soit au frère Gérard, soit à l'éphémère frère Roger[309] ». Plusieurs hypothèses ont été émises concernant ses origines. Citons celle de Jonathan Riley-Smith qui suppose que « s'il venait du Puy-en-Velay - ce qui est une des nombreuses possibilités - il a pu partir d'Occident en 1096 avec les armées croisées menées par l'évêque Adémar du Puy, le légat pontifical[310] ». Une autre hypothèse, plus souvent citée, est celle d'une origine dauphinoise.

C'est sous son magistère, plus précisément vers 1153-1155, qu'ont été construits le grand hôpital, qui succède à l'établissement de Gérard, et une nouvelle église dédiée à saint Jean-Baptiste. Guillaume de Tyr évoquait ainsi ces constructions :

> Devant les portes mêmes de l'église de la Sainte-Résurrection, les frères de l'Hôpital entreprirent, en témoignage de mépris et d'insulte pour cette église, de faire construire des édifices beaucoup plus somptueux et plus élevés que ceux que possède celle qui fut consacrée par le sang précieux du Seigneur et Sauveur, suspendu sur la croix, et qui, après son supplice, lui fournit une douce sépulture.[311]

---

[308] N°46 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...* ; traduction : « Moi, Raymond, devenu par la grâce de Dieu serviteur des pauvres du Christ après la mort du seigneur G[érard] ».

[309] Alain Beltjens, « Raymond du Puy », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 763.

[310] Traduction de « *if he came from Le Puy-en-Velay - wich is one of several possibilities - he may have set out from the West in 1096 in the crusading contingent led by Bishop Adhémar of Le Puy, the papal legate.* » extrait de Jonathan Riley-Smith, *The Knights Hospitaller*..., 23.

[311] Guillaume de Tyr, *Histoire des régions d'outre-mer...*Tome IV, 188.

Raymond du Puy est le premier chef de l'ordre à être appelé maître, titre qui supplante progressivement les autres. En effet, Innocent II, dans sa bulle *Christiane fidei religio*[312], le cite comme étant *magistro Xenodochii*.

Sous son magistère, l'ordre se transforme pour devenir progressivement plus tard un ordre militaire. En effet, si la présence de frères d'armes, on l'a vu, n'est prouvée que plus tardivement, on sait que l'ordre remplissait déjà des missions militaires. Ainsi, le château édifié à Bethgibelin à la fin 1136 et remis à l'Hôpital avait pour but de contenir les raids de la garnison d'Ascalon. De même, en 1142, le comte Raymond II de Tripoli cède aux Hospitaliers un vaste territoire autour du Crac dont une bonne partie est à reconquérir. Raymond du Puy est présent au siège de Damas en 1148, qui conclut la deuxième croisade sur un échec, et à celui d'Ascalon en 1153, qui permet aux chrétiens de faire main basse sur la cité.

C'est sous son magistère qu'a été établie la première règle connue de l'Hôpital, que nous verrons plus loin. Il est probable que Raymond ait voulu ajuster et poser par écrit les usages et coutumes en vigueur du temps de Gérard. Cette règle a été approuvée par le pape Eugène III entre 1145 et 1153. Précisons qu'elle ne fait pas mention de frères d'armes ni de mission militaire, ce qui tend à prouver que Raymond considérait la mission caritative de l'ordre comme la principale, ou alors qu'il supposait, à juste titre, que la militarisation de l'ordre ne serait pas facilement assumée par le pape.

Raymond semble avoir été soucieux du succès et du rayonnement de son ordre. En effet, après la bulle *Pie postulatio voluntatis* de 1113, qui plaçait l'Hôpital sous la tutelle du pape, la plupart des autres privilèges concédés à l'ordre l'ont été sous son magistère. De plus il n'hésitait pas à voyager pour promouvoir l'Hôpital ou défendre ses intérêts. En 1140 il est en Espagne pour régler le problème du testament d'Alphonse Ier le Batailleur, évoqué précédemment, représentant également l'ordre du Saint-Sépulcre et sans doute les Templiers. En 1157 et 1158, il est en Occident où il obtient de nombreuses donations et poursuit son but : « Il s'agissait d'organiser l'Hôpital dans les pays dans lesquels les libéralités des princes et des fidèles venaient de lui donner accès ; il

[312] N°122 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire …*

s'agissait surtout d'obtenir des pouvoirs publics la bienveillance et les faveurs dont la nouvelle institution avait besoin[313] ».

Raymond semble être passé pour un homme pieux, ce qu'écrit Guillaume de Tyr, pourtant pas tendre avec les Hospitaliers, avant de critiquer ses dérives :

> Raimond, maître des Hospitaliers, qui d'abord avait passé pour un homme rempli de religion et de crainte de Dieu, assisté de ses frères animés du même esprit que lui, en vint à susciter toutes sortes de tracasseries au seigneur patriarche, ainsi qu'aux prélats des églises, au sujet de la juridiction paroissiale et des redevances de dîmes.[314]

On le voit, c'est à partir de son magistère que l'ordre a commencé à avoir des problèmes avec le clergé séculier. Raymond s'est contenté de faire appliquer les privilèges accordés à l'Hôpital par le pape, et le patriarche de Jérusalem, sous la direction de Gérard, ce qui a visiblement déplu aux prélats de Terre sainte. Notons que ce n'est pas spécialement propre à Raymond ni aux Hospitaliers. En effet, tous les ordres qui ont bénéficié de privilèges importants de la papauté se sont vus critiqués par le clergé séculier avec qui ils avaient des conflits.

Raymond du Puy semble avoir été un maître fort capable, à la fois plein d'énergie, d'ambition pour son ordre et de volonté. « L'orientation vers la guerre, l'enrichissement de l'ordre et sa réputation d'entreprise impitoyable suggèrent qu'il était plus au fait des affaires du siècle et avait plus de sens pratique que Gérard avant lui[315] ». Ses conflits avec le clergé séculier témoignent d'une volonté d'imposer les droits de l'Hôpital. On le voit également imposer l'autorité de son ordre sur un hôpital des teutoniques à Acre[316] en 1143, qui pourrait avoir un lien avec l'ordre Teutonique créé plus tard.

---

[313] Joseph Delaville Le Roulx, *Les Hospitaliers en Terre sainte et à Chypre (1100-1310)* (Paris : Ernest Leroux Éditeur, 1904), 59.

[314] Guillaume de Tyr, *Histoire des régions d'outre-mer...*Tome IV, 187.

[315]Traduction de « *The diversion into warfare, growing wealth and a reputation for corporate ruthlessness suggests that he was much more worldly and practical than Gerard had been.* » extrait de Jonathan Riley-Smith, *The Knights Hospitaller...*, 23.

[316] N°154 et n°155 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

On ignore comment, où et quand est mort Raymond du Puy, si ce n'est entre 1158 et 1160, le dernier acte le mentionnant étant daté du 25 octobre 1158[317].

En posant par écrit la première règle de l'Hôpital, qui est validée ensuite par la papauté, Raymond du Puy permet à son institution d'être structurée et considérée au même titre que les autres ordres religieux. Elle est complétée régulièrement plus tard par des statuts promulgués par d'autres maîtres. Règle et statuts de l'Hôpital forment un ensemble de textes normatifs que l'on peut comparer avec la règle et les *Retrais* du Temple.

[317] N°270 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire …*

Règles, statuts, *retrais*

Certains historiens se divisent parfois sur la date à retenir pour la création de l'ordre de l'Hôpital. En effet, si le bâtiment et la communauté qui s'occupe de l'accueil des pèlerins sont présents bien avant le première Croisade, la reconnaissance de l'ordre est postérieure à celle-ci. Alain Beltjens par exemple, considère que c'est avec la bulle *Pie postulatio voluntatis* de 1113 que l'établissement devient un ordre religieux : « Cette bulle est d'une importance capitale pour l'Hôpital de Jérusalem puisqu'elle transforme celui-ci en ordre religieux, le mettant du même coup et toute proportion gardée sur le même pied que le prestigieux ordre de Cluny[318] ». Pour lui, l'approbation et la protection papale suffisent à constituer l'Hôpital en tant qu'ordre religieux.

Alain Demurger ne partage pas cette opinion et considère comme nécessaire la reconnaissance d'une règle par la papauté : « C'est la convergence entre la mise en place des premières structures administratives régionales et l'élaboration de la règle par le maître Raymond du Puy et son approbation par le pape Eugène III au milieu du XII^e^ siècle qui permettent de dire que, alors et alors seulement, l'Hôpital est devenu un ordre[319] ».

Ces dissensions peuvent s'expliquer, entre autres, par l'évolution de la définition qui n'était pas la même qu'aujourd'hui :

> Le concept d'« ordre religieux » est relativement récent et les classifications modernes ne sont pas celles d'autrefois : *ordo monaticus, ordo canonicus* désignèrent au Moyen Âge un mode de vie régi par l'une des trois règles retenues lors des synodes d'Aix-la-Chapelle de 816-817 - celles de Basile, Benoît et Augustin, auxquelles allait s'ajouter au XIII^e^ siècle celle de François d'Assise - et par l' « institution » (*institutio*), qui rassemblait les textes réglementant la pratique liturgique et la vie communautaire, autrement dit l'observance - ordinaires, coutumiers, constitutions statuts[320].

Pour les Templiers, les historiens n'ont pas les mêmes problèmes et retiennent généralement janvier 1120 (concile de Naplouse) comme date de création de la milice, et janvier 1129 (concile de Troyes) comme date de création de l'ordre. On peut donc considérer que « la structuration en

---

[318] Alain Beltjens, *Aux origines de l'ordre de Malte...*, 193-194.

[319] Alain Demurger, *Les Hospitaliers...*, 61.

[320] Jean-Loup Lemaître « Ordre », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 666.

"ordre" relève autant de l'institutionnel que de l'existence d'une règle ou de l'approbation de la papauté[321] ».

Lors de la création de l'ordre du Temple et de l'ordre de l'Hôpital, les règles utilisées dans les monastères sont presque exclusivement celles de saint Basile en Orient, et celles de saint Benoît et de saint Augustin en Occident. Les deux ordres militaires se sont donc inspirés de ces deux dernières pour rédiger leur règle.

Saint Basile

Basile de Césarée, dont la règle est utilisée de nos jours par la majeure partie des moines grecs ou slaves, est né vers 329-330 à Césarée de Cappadoce en Asie Mineure. Très tôt (vers vingt-cinq ans), il renonce au monde et voyage en Orient pour observer les diverses pratiques monastiques. S'inspirant de saint Pacôme, qui créa plusieurs monastères en Égypte, il créa une communauté dans sa propriété familiale d'Anesi. Il la dota progressivement d'une règle qui traitait à la fois du spirituel et de la vie quotidienne et qui se présentait sous la forme de questions et de réponses. Devenu évêque de Césarée vers 370, il continue de s'occuper de ses moines jusqu'à sa mort en 379.

Ses observations des communautés pacômiennes lui avaient permis de constater les limites d'une trop grande liberté laissée aux religieux, avec une pratique de l'ascèse individuelle qui pousse à la vanité et des sanctions brutales dans une organisation où l'abbé peinait à régir de trop nombreux moines. Il met donc l'accent sur l'obéissance absolue de chaque moine face à l'autorité de l'abbé, et sur une notion très forte de communauté, pas simple juxtaposition d'individus, mais groupe soudé par une union spirituelle :

> De là découle une organisation cénobitique réelle, la vie monastique se définissant par les engagements fermes et solennels d'obéissance et de stabilité (ne pas quitter la communauté). Les moines vivent ensemble, participent ensemble quotidiennement à l'office, prient tous en commun, prennent tous leurs repas dans le même réfectoire, travaillent en groupe et aux mêmes heures, s'adonnant surtout à des tâches intellectuelles, sans que soit exclu, bien au contraire, le labeur manuel[322].

[321] Alain Demurger, *Les Hospitaliers...*, 61.

[322] Marcel Pacaut, *Les ordres monastiques et religieux au Moyen Âge* (Paris : Nathan, 2004), 14.

Ce système, qui exclue tout idéal individuel d'anachorète, et voit les moines pratiquer les vertus chrétiennes en toute harmonie en communauté, séduisit de nombreux laïcs désireux d'être guidés sur les chemins de la perfection et influença les réalisations occidentales.

Saint Augustin

Augustin est né en 354 dans la province d'Afrique (plus précisément en Algérie actuelle). Après avoir reçu la formation classique des lettrés romains à Carthage, il se passionne pour la philosophie puis embrasse le manichéisme. Parti en Italie, il abandonne le manichéisme pour se convertir au Christianisme en 387, après sa rencontre avec Ambroise de Milan. De retour en Afrique fin 388, après cinq ans en Europe, il est ordonné prêtre à Hiponne en 391, avant d'y être nommé évêque en 395, fonction qu'il conserve jusque sa mort en 430.

Auteur prolifique, il est un des quatre pères de l'Église occidentale. La règle qu'on lui attribue dérive de plusieurs écrits dont une de ses lettres. Destinée à régler la vie d'une communauté, Augustin l'aurait écrite lorsqu'il devint évêque d'Hippone selon Luc Verheijen[323] auteur d'une étude importante sur le personnage.

Toute sa vie durant, Augustin a semblé apprécier la vie en communauté. C'est entouré d'amis fidèles qu'il recherche la sagesse philosophique qui l'amène au Manichéisme. C'est avec ces mêmes amis qu'il vit en communauté près de Milan, se convertit au Christianisme, puis revient en Afrique du Nord. Ordonné prêtre à Hippone, il y vit ensuite en communauté avec de nouveaux compagnons. Devenu évêque, son palais devient un monastère où vivent avec lui des clercs qui observent une règle commune. C'est ce modèle qui est repris plus tard par les chanoines réguliers.

Mais il est difficile de définir la spiritualité des chanoines réguliers puisque même si les toutes les communautés ont adopté la règle de saint Augustin au début du XII^{e} siècle, toutes ne l'appliquent pas de la même façon :

[323] Luc Verheijen, *La Règle de saint Augustin*, t. 1, *Tradition manuscrite*, t. 2, *Recherches historiques* (Paris : Études augustiniennes, 1967).

> La plupart des chanoines réguliers, en effet, se contentèrent d'observer la *Regula prima*, en fait une lettre de saint Augustin dans laquelle l'évêque d'Hippone décrivait l'existence quotidienne de la petite communauté sacerdotale, qui vivait rassemblée autour de lui dans un « monastère de clercs ». Les usages que ce texte recommande sont modérés et l'accent y est mis sur la vie commune, sans propriété privée[324].

La règle de Saint-Augustin, en proposant, tout au plus, un cadre de vie et un climat spirituel, permettait une adaptation facile aux volontés du fondateur de l'établissement, ou au contexte local. Ce modèle semblait alors plus approprié à ceux se destinant à une vie spirituelle plus active que contemplative par exemple. De plus, en suivant la règle de Saint-Augustin, l'individu progressait vers Dieu avec les autres, par les autres, dans un cheminement très collectif, là où la règle de Saint-Benoît, la plus courante au Moyen Âge, en proposait un bien plus personnel.

Saint-Benoît

Né vers 480 (ou peut-être 490) à Nursie en Italie, dans une famille aisée, Benoît reçoit à Rome une éducation scolaire fortement imprégnée de culture antique. Rapidement, il cherche dans la solitude, à s'adonner à un ascétisme extrême. Il s'isole quelques années dans une grotte, à l'est de Rome, essaie, sans succès, de s'intégrer à une communauté monastique des environs, puis fonde une douzaine de petits monastères qui rassemblent les ermites des environs. Vers 530, après quelques problèmes avec le prêtre local, il migre avec quelques moines plus au sud et construit un monastère au sommet du mont Cassin. Il meurt une vingtaine d'années plus tard et est enterré au Mont-Cassin qui est détruit (vers 580) par les Lombards, puis en 1349 par un tremblement de terre, puis en 1944 par des bombardements américains.

Benoît est considéré comme le « père des moines d'Occident » selon une formule consacrée. Ceci est probablement dû à l'action du pape Grégoire le Grand (590-604), qui consacra la totalité du second livre de ses *Dialogues* à la vie et aux miracles de Benoît et qui envoya des missionnaires influencés par la Règle de Saint-Benoît, christianiser l'Angleterre. Grégoire écrit ce texte à une époque tragique de l'histoire de Rome :

[324] André Vauchez, *La spiritualité du Moyen Âge occidental* (Éditions du Seuil, 1994), 88.

> L'Italie, abandonnée par les empereurs de Constantinople et saignée à blanc par les guerres « gothiques » qui avaient opposé pendant plus de trente ans les généraux byzantins aux successeurs de Théodoric, était alors livrée sans défense à l'invasion destructrice d'un nouveau peuple barbare et, qui plus est, hostile au catholicisme : les Lombards, qui, après avoir conquis la plaine du Pô, arrivaient aux portes de Rome[325].

Peu après, lorsqu'il envoie des émissaires pour christianiser l'Angleterre, c'est le texte de Benoît que ceux-ci diffusent avec succès à travers le pays. Plus tard, la conversion de la Germanie est l'œuvre des moines anglo-saxons, et impose sur milieu du continent, la règle de Saint-Benoît. Ensuite, sous l'impulsion des souverains carolingiens et de Benoît d'Aniane, un abbé bénédictin du Languedoc, son influence s'étend à l'ensemble de l'Occident.

Si l'on attribue la paternité de la règle à Benoît, il semble que celui-ci se soit fortement inspiré d'un document antérieur anonyme, connu sous le nom de *Regula Magistri* (Règle du maître). Dans ce dernier, une série de préceptes était présentée au travers d'un dialogue entre un maître et ses disciples, d'où le nom donné à ce texte.

Dans sa règle, Benoît limite les exigences ascétiques, et insiste sur le travail manuel. Son texte est clair, et plutôt bref, cherchant à être accessible à tous ceux qui cherchent Dieu. Il y définit un cadre de vie communautaire, dans lequel le moine partage son temps entre travail, prière et lecture de la Bible. Il insiste sur l'importance du silence, pour entendre la voix de Dieu, de l'obéissance à l'abbé, et de l'humilité. Son texte se destine à des laïcs désirant imiter le Christ, vivre sa vie, et arriver au salut, mais en communauté, puisque l'ascèse la plus totale et la vie solitaire qui va avec, ne conviennent qu'à une rare élite. « L'érémitisme reste tenu pour le modèle idéal de l'ascèse, mais pour une réalisation que la plupart des hommes ne peuvent accomplir[326] ». Ainsi, s'il ne tourne pas le dos à l'anachorétisme, qu'il considère comme supérieur, Benoît restructure le cénobitisme :

> Saint Benoît ajoute à la relation verticale qui unit les moines à l'abbé une relation horizontale fondée sur la charité mutuelle qui doit régner entre les « frères ». Désormais les mots *monachus* ou *monacha* (du grec *monos* = seul) ne désigneront plus nécessairement un homme ou une femme vivant dans l'amour de Dieu en solitaire et en célibataire, mais tous ceux qui, à l'abri d'un cloître et au sein d'une communauté,

[325] André Vauchez, « Saint Benoît et la révolution des monastères », dans *Moines et religieux au Moyen Âge* (Éditions du Seuil, 1994), 18.

[326] Marcel Pacaut, *Les ordres monastiques et religieux au Moyen Âge* (Paris : Nathan, 2004), 30.

> chercheront à refaire en Dieu l'unité radicale de leur être. Le moine se définit moins par son isolement que par un cœur unifié[327].

La règle que saint Benoît a rédigée, sans doute uniquement pour le seul monastère du Mont-Cassin, même s'il est aussi à l'origine d'un autre établissement dans la ville voisine de Terracine, s'est diffusée au fil des siècles partout en Occident. C'est de celle-ci que s'inspire la règle de l'ordre du Temple.

La règle du Temple et le concile de Troyes

C'est en janvier 1129, lors du concile de Troyes, que la milice qui a vu le jour neuf ans auparavant en Terre sainte, est reconnue par la papauté et dotée d'une règle. Il faut préciser que le prologue de la règle cite l'année 1128 et non 1129 : « *anno Mº Cº XXº VIIIº ab incarnato Dei filio, ab inchoatione predictae miliciae nono*[328] ». Rudolf Hiestand a fait la lumière sur cette anomalie, et expliqué pourquoi il fallait retenir janvier 1129 comme date du concile de Troyes, dans une démonstration qui a convaincu les historiens[329]. En effet, « les chartes du nord-est de la France sont alors datées dans le style (florentin) de l'Annonciation, qui fait débuter l'année non pas le 1er janvier, comme dans notre actuel calendrier, mais le 25 mars[330] ». Ainsi, pour le rédacteur de la règle, l'année 1128 finissait le 24 mars, et le concile se déroulait donc encore durant l'année 1128 finissante. Cette date corrigée pour notre calendrier devient donc janvier 1129. Cette précision est importante car le texte stipule que le concile se déroule neuf ans après les débuts de la milice du Temple. Or, on l'a vu, c'est sans doute lors du concile de Naplouse en 1120, que celle-ci voit le jour, même si nous n'avons pas de trace écrite dans les canons de celui-ci. Cette date corrigée de 1129 valide donc la théorie d'un début de la milice en 1120.

---

[327] André Vauchez, « Saint Benoît et la révolution des monastères », ..., 18.

[328] « en l'an de l'incarnation de Jésus Christ 1128, au neuvième an du commencement de ladite chevalerie », extrait de Henri de Curzon, *La Règle du Temple* (Paris : Librairie Renouard, 1886), 14.

[329] Rudolf Hiestand, « Kardinalbischof Matthäus von Albano, das Konzil von Troyes und die Entstehung des Templerordens », *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, 99 (1988).

[330] Alain Demurger, *Les Templiers*..., 28.

C'est lors du concile provincial de Troyes que fut donc établie la règle. Notons qu'elle n'est pas l'œuvre d'un auteur unique, mais bien le fruit des délibérations du concile : « tous ceux qui ont participé au concile de Troyes ont joué un rôle plus ou moins important dans l'établissement du texte de la règle primitive de l'Ordre[331] ». On connait la liste des participants à ce grand concile provincial, grâce au prologue du texte, même si tous ne sont pas formellement identifiés encore aujourd'hui. Celui-ci rassembla le légat du pape, Matthieu d'Albano, deux archevêques (de Reims et de Sens), dix évêques (Soissons, Châlons, Laon, Beauvais, Chartres, Paris, Troyes, Orléans, Auxerre et Meaux), huit abbés (Cîteaux, Clairvaux, Trois-Fontaines, Pontigny, Vézelay, Molesme, Saint-Denis de Reims et Saint-Etienne de Dijon) ainsi que deux maîtres (Albéric de Reims et Fouchier de Reims) pour les *oratores*. Le concile rassembla également des *bellatores* : Thibaud II, comte de Champagne et de Blois, son sénéchal, André de Baudement, et Guillaume II, comte d'Auxerre, de Nevers et de Tonnerre. Le rédacteur de la règle, Jean Michaelensis, chargé de poser par écrit le texte, cite les Templiers présents au concile, Hugues de Payns et cinq de ses frères, ni avec les *oratores*, ni avec les *bellatores*, ce qui indique probablement le trouble qui se posait déjà à les situer dans l'une ou l'autre catégorie, les Templiers brisant, en quelque sorte, les règles.

Le prologue nous indique également qu'Hugues de Payns exposa les coutumes que lui et ses hommes suivaient à l'époque, les pères du concile louant ce qui leur paraissait bon et utile, et négligeant ce qui leur paraissait absurde. Bernard de Clairvaux est également cité dans le prologue comme ayant pris individuellement la parole, et dont le discours fut loué par les membres du concile. L'originalité du déroulement de ce concile, avec l'intervention active de laïcs afin de rédiger un texte normatif pour un ordre religieux a été soulignée par Simonetta Cerrini :

> C'est là, à mon avis, un moment symboliquement capital dans l'histoire des rapports entre les clercs et les laïcs au Moyen Âge, un petit miracle indirectement lié aux Templiers : sans y être obligés par de longues luttes, les Pères du concile reconnaissent à des laïcs qui n'étaient pas spécialement en quête de perfection un rôle actif dans l'établissement de la règle d'un ordre religieux. Il y a d'autres cas de conciles auxquels ont participé des laïcs, mais ce n'est qu'à cette occasion que la parole des « illettrés » est devenue parole de l'Église[332].

[331] Simonetta Cerrini, *La révolution des Templiers*..., 115.

[332] *Ibid...* 127.

La règle du Temple

La règle qui est conçue lors de ce concile de Troyes, nous est parvenue à travers dix manuscrits, identifiés à ce jour. Certains fonds anciens de bibliothèques font mention d'autres exemplaires qui sont aujourd'hui perdus ou qui avaient été mal identifiés, par confusion parfois avec une autre règle (celle de l'Hôpital par exemple). Si aussi peu d'exemplaires de la règle du Temple nous sont parvenus, c'est en grande partie à cause de sa diffusion restreinte, même au sein de l'ordre. En effet, souvent, les commanderies n'en possédaient pas un exemplaire complet mais des extraits sélectionnés, peut-être par peur d'une diffusion externe : « Le problème de la rareté des exemplaires connus de la règle du Temple fut posé dès le procès de l'ordre, et il semble que la volonté d'éviter toute intromission extérieure ait incité les frères à limiter la diffusion du texte sur lequel reposait leur existence collective[333] ». Les Templiers ont appliqué ici une « tradition » du secret qu'ils cultivaient, qui est probablement un des facteurs expliquant la profusion de fantasmes à leur sujet depuis la disparition de l'ordre en 1312.

Sur les dix manuscrits cités, six contiennent la version latine de la règle, et quatre sa version française. Il semble établi depuis longtemps, sans toutefois de preuve formelle, que la règle du Temple a été composée en latin avant d'être traduite en langue d'oïl, ce que confirme la datation des manuscrits connus : XII^{e} siècle, voire début XIII^{e}, pour les manuscrits latins et XIII^{e} pour ceux en français. Simonetta Cerrini, qui a profondément étudié les textes de la règle, précise toutefois que la version en langue d'oïl de celle-ci est bien « une traduction assez fidèle, presque mot à mot, mais elle présente un bouleversement total du plan de la règle latine ![334] ».

Si l'origine des Templiers se place, on l'a vu, sous l'influence des Hospitaliers et des chanoines du Saint-Sépulcre, seuls les usages liturgiques de ces derniers ont été conservés comme le stipule la règle du Temple :

> Vos abrenuntiant vos propres volentés, et autres servant au soveran roy o chevaus et o armes, por le salu de vos armes, a termes, estudiez universelment, o pur desirer d'oïr

[333] Kristjan Toomaspoeg, « Règle », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 775.

[334] Simonetta Cerrini, *La révolution des Templiers*..., 222.

> matines et trestout le service enterinement selonc l'establissement canonical et l'usance des reguliers maistres de la sainte cité de Jherusalem[335].

C'est ainsi le seul emprunt à la règle de saint Augustin, utilisée par les chanoines réguliers que l'on peut constater dans ce document.

C'est donc principalement de la règle de saint Benoît que s'inspirent les pères du concile de Troyes pour rédiger le texte qui définit le mode de vie des Templiers. La règle du Temple emprunte en effet beaucoup au texte bénédictin, tant dans sa structure identique (prologue, table des chapitres, subdivision de la règle en chapitres) que par ses dimensions (soixante et onze chapitres contre soixante-treize dans la règle bénédictine). De plus, « on relève que douze des dix-neuf citations de la Bible qui sont faites dans la règle du Temple le sont aussi, et dans le même contexte, dans la règle bénédictine[336] ». On peut donc facilement affirmer, à la suite de Simonetta Cerrini, que « la règle de saint Benoît, bien qu'elle ne soit pas nommée explicitement, constitue la source principale de la règle du Temple[337] ».

Il faut préciser que les historiens ont longtemps attribué la paternité de la règle du Temple à Bernard de Clairvaux. Mais si l'influence du célèbre abbé est clairement tangible, par exemple dans le prologue qui contient une condamnation de la chevalerie du siècle, semblable à celle du *De laude* de Bernard, le texte est le résultat des débats conciliaires qui ont lieu à Troyes en 1129.

Contenu de la règle du Temple

La règle, sans retrais ni ajouts, se compose de soixante et onze articles qui se succèdent de façon différente dans la version latine et la version française. La version latine semble présenter un caractère plus désordonné qui témoigne peut-être de la difficulté pour les membres du concile, de faire coïncider les obligations du service divin avec les réalités de la vie militaire, en particulier en Terre sainte. Dans la version en langue d'oïl, l'auteur ne s'est pas contenté de traduire le texte latin, mais il a surtout restructuré celui-ci en regroupant les différents articles qui traitaient sous différents

[335] Henri de Curzon, *La Règle du Temple*..., 21.

[336] Alain Demurger, *Les Templiers*..., 96.

[337] Simonetta Cerrini, *La révolution des Templiers*..., 150.

aspects le même sujet. Ainsi, le texte latin s'apparente à un véritable procès-verbal du concile de Troyes, alors que le texte français se destine plus à un usage pratique de la règle par les frères de l'ordre. Il faut d'ailleurs préciser, que les manuscrits en latin contiennent, presque tous, d'autres textes de différents auteurs, alors que ceux en français n'incluaient que la règle, ses retrais, ainsi qu'une liste de fêtes et jeûnes à respecter au sein de l'ordre, ajoutant ainsi au caractère normatif. Simonetta Cerrini précise d'ailleurs :

> Le texte latin était un texte à lire, un texte proposé à la réflexion de tous, Templiers ou pas, un texte officiel mais ouvert et qui a circulé dans différents milieux et pays. La traduction française, émaillée ou non d'autres langues romanes, est faite pour être consultée, pour fixer le plus rapidement possible le Templier sur ce qu'il peut faire et ne pas faire. Il s'agit d'un texte fermé, inséparable de la jurisprudence de l'ordre, un texte réservé à la fraternité du Temple comme n'importe quelle règle religieuse[338].

Nous pouvons suivre l'ordre des chapitres de la règle primitive, latine, dans la description suivante.

Prologue.

Le texte de la règle s'ouvre par un prologue, fortement inspiré de la règle de saint Benoît, et qui utilise d'ailleurs le même vocabulaire. Ainsi tous ceux qui désirent entrer au service du véritable Souverain Roi, sont exhortés à rejoindre la chevalerie choisie par Dieu pour défendre la sainte Église. Précisant ensuite qu'un chevalier du Christ qui persévère mérite d'être considéré comme un martyr, puisqu'il donne sa personne pour le Christ, le texte rappelle la vraie raison d'être de la chevalerie : défense des pauvres et des églises, dans un esprit de justice et non de violence. On est ici dans un vocabulaire proche de celui issu du mouvement de la paix de Dieu.

Le prologue continue en précisant la date et le lieu du concile, et en fournissant, on l'a vue, une liste des participants. Maître Hugues a rappelé les usages suivis par ses chevaliers depuis leurs débuts, il y a neuf ans. A ensuite été décidé qu'il fallait mettre par écrit, ce qui a été délibéré et examiné, à la lumière des saintes Écritures, avec l'approbation du pape et du patriarche de Jérusalem et le consentement du chapitre des pauvres chevaliers du Christ.

[338] Simonetta Cerrini, *La révolution des Templiers*..., 246.

Les Templiers sont ici cités avec le titre de *commilitones Christi*, les présentant ainsi comme chevalier du Christ (*Miles Christi*), vocabulaire plutôt utilisé pour la tradition monastique. Plus encore, ce titre induit le fait que le Christ lui-même était un combattant, et les Templiers ses compagnons d'arme, comme le présentaient Bernard de Clairvaux dans son *De Laude* ou Hugues de Payns dans son *Christi Militibus* :

> Au vrai, tous ces objets démontrent clairement que nos chevaliers brûlent pour la maison de Dieu du même zèle qui s'était manifesté autrefois, lorsque le Chef des chevaliers, enflammé d'une très violente colère, entra dans le Temple, tenant dans sa main très sainte non pas, certes, une arme de fer, mais un fouet de cordes[339].

> Celui qui cherche la couronne ne doit pas esquiver le combat. Le Christ lui-même que vous devez suivre avant le moment où il monte en sécurité vers le ciel à la droite du Père a travaillé sur terre en luttant contre des hommes impies et méchants[340].

Prière et office divin.

Le premier chapitre traite de l'office divin des Templiers. Ceux-ci doivent suivre, on l'a vu, les usages des chanoines réguliers de la sainte Cité. C'est cette adoption des usages liturgiques de la règle de saint Augustin qui a été à l'origine d'une confusion sur l'inspiration de la règle du Temple. En plus d'un rappel à l'origine des Templiers, qui étaient sous la tutelle des chanoines du Saint-Sépulcre, l'utilisation de leurs pratiques liturgiques plutôt que de celles des moines bénédictins était plus en adéquation avec la vie des chevaliers du Temple : « les heures canoniales au lieu des heures monastiques, l'office à neuf leçons des matines au lieu de l'office à douze leçons[341] ». Signe également de l'adaptation aux conditions particulières de la vie des templiers, ceux qui ne peuvent assister à l'office doivent dire « por matines XIII pater nostres; por chascune ore VII, et por vespres IX[342] ».

Par la suite, la prière est abordée, traitant par exemple de la mort d'un frère, ou rappelant que les Templiers ont offert tout leur être, et qu'il n'y a pas lieu de faire d'autres offrandes. Il semble

[339] Bernard de Clairvaux, *Éloge de la nouvelle chevalerie* (Paris: Éditions du Cerf, 1990), 75.

[340] Clément Sclafert, « Lettre inédite de Hugues de Saint-Victor aux chevaliers du Temple », *Revue d'ascétique et de mystique*, 34 (1958), 297.

[341] Alain Demurger, *Les Templiers*..., 96.

[342] Henri de Curzon, *La Règle du Temple*..., 22.

que jusqu'au concile de Troyes, les Templiers avaient coutume d'assister toujours debout à l'office divin, sans doute dans un esprit de résistance physique. La règle s'attache à condamner cette manie et à préciser la bonne attitude et les moments où s'assoir et se lever, ou s'incliner selon les aptitudes physiques.

Repas, nuit et vie commune.

La vie en communauté, ainsi que les repas et la nuit sont abordés ensuite. Les frères mangent ensemble dans le même bâtiment, en s'efforçant de respecter le silence ambiant favorable à l'écoute de la lecture faite de la parole et des préceptes du Seigneur. Il est ensuite fait mention des rations de viandes et de légumes ainsi que de vin durant les repas. Notons que le régime alimentaire préconisé par la règle, est plus abondant que de coutume dans les ordres religieux, et témoigne, là encore, d'une adaptation aux besoins d'hommes destinés à une vie militaire plus que contemplative. Il est précisé que les frères mangent deux à deux pour éviter les excès de jeûnes et qu'un dixième de tout le pain est à réserver à l'aumônier pour les pauvres.

Au coucher du soleil, après une *collatio* et complies, le silence est à observer. Le maître ou son substitut peuvent dispenser les chevaliers fatigués de se lever pour matines, signe encore une fois d'une adaptation aux conditions de vie militaires et d'une volonté de limiter l'ascèse.

Les Templiers, imitent la vie commune des apôtres prévoyant de donner à chacun selon ses besoins : « Ainsi, celui qui a moins de nécessités rend grâce à Dieu, celui qui a plus de besoins accepte sa faiblesse dans l'humilité, pour que tous les membres soient dans la paix[343] ».

Notons que si la règle précise dans ses différents articles, le déroulement d'une journée-type pour les Templiers, avec le comportement qu'il faut suivre, il semble qu'elle ne bouleverse en rien les habitudes journalières des frères puisque saint Bernard, dans son *De laude*, rédigé avant le concile de Troyes, écrivait :

> Dans le vivre et l'habillement on se garde de tout superflu et on se laisse conduire par la seule nécessité. La vie y est commune, les comportements pleins d'attention, et sobres. Point d'épouses ni d'enfants. Et pour qu'il ne manque rien à la perfection évangélique, on renonce à toute propriété personnelle pour habiter tous ensemble une seule maison, attentifs à conserver l'unité de l'Esprit par le lien de la paix. Leur multitude

[343] Simonetta Cerrini, *La révolution des Templiers*..., 175.

> dirait-on, ne forme qu'un cœur et qu'une âme : ainsi, chacun d'eux, s'abstenant absolument de suivre sa volonté propre, s'empresse d'obéir à celui qui est le chef[344].

Aspect et Habits.

Les articles suivants traitent de l'aspect des Templiers et de leurs habits. Ces derniers doivent être toujours unis, blancs, noirs ou couleur de bure (gris-brun). Contrairement à ce qui a pu être fait jusqu'ici, le blanc doit être réservé aux chevaliers, alors que le noir, ou la couleur de bure, sont destinés aux sergents. Pour éviter l'orgueil ou l'arrogance, il faut limiter au nécessaire la tenue. En hiver, les fourrures ne sont faites que d'agneaux ou de moutons. C'est le drapier qui attribue les habits, et qui distribue les vieux vêtements aux écuyers et aux sergents, ainsi qu'aux pauvres parfois.

La règle est attentive à éviter les excès d'orgueil, précisant par exemple, qu'un frère qui demanderait de plus beaux vêtements, ou de meilleure qualité, s'en verrait donner de plus vils. Le choix des couleurs est révélateur, le blanc symbolisant la pureté, la chasteté, la conversion, alors que le noir est la couleur de l'humilité, de la pénitence. « Blanc du manteau des chevaliers, noir de celui des sergents, ce sont aussi les deux couleurs de Cîteaux : le blanc du moine de chœur, le noir du frère convers[345] ».

Concernant l'aspect des Templiers, la règle insiste sur l'élimination du superflu, tant pour les cheveux, la moustache et la barbe, que pour le vêtement qui doit être de la bonne taille et de la bonne longueur, à la charge du drapier. Ces précisions rappellent également le *De laude* de Bernard de Clairvaux, qui fustigeait l'aspect des chevaliers du siècle : « Vous au contraire, à la manière des femmes, vous laissez pousser vos cheveux, qui vous tombent dans les yeux et vous empêchent de voir; vous vous prenez les pieds dans les plis de vos longues tuniques; vous ensevelissez vos mains tendres et délicates dans de longues manches ondulantes[346] ». Peut-être à la demande de Bernard, la règle insiste donc sur la tenue et l'aspect de la chevalerie du Temple, qu'il avait opposé à la chevalerie du siècle.

---

[344] Bernard de Clairvaux, *Éloge de la nouvelle chevalerie*..., 67-69.

[345] Alain Demurger, *Les Templiers*..., 138.

[346] Bernard de Clairvaux, *Éloge de la nouvelle chevalerie*..., 57.

Précisons ici que la règle primitive reste discrète sur la coupe de cheveux et la barbe, là où Bernard nous brossait l'image de Templiers à la barbe drue et peu soignée, et aux cheveux courts. Pourtant, il semble qu'il était plus proche de la vérité ou qu'il ait inspiré les frères de l'ordre :

> En fait, les *Retrais*, les sources des siècles suivants et l'iconographie concordent plutôt avec l'image bernardine d'un Templier chauve et barbu : dans les *Retrais*, en effet, les Templiers doivent demander la permission au maître pour se raser et Jacques de Vitry nous raconte l'histoire d'un croisé prisonnier que les Sarrasins prenaient pour un Templier : « parce qu'il était chauve et barbu, les Sarrasins croyaient qu'il était un Templier »[347]

Chevaliers, équipement et hiérarchie.

Les articles suivants règlementent, en quelque sorte, la vie militaire des Templiers, en caserne (les articles concernant le comportement au combat se trouvent dans les *Retrais*). Il est plus que probable que les pères du concile suivent la présentation orale d'Hugues de Payns, voire les conseils des comtes de Champagne et de Nevers.

La règle précise que la dotation pour chaque chevalier est de trois chevaux, sauf si le maître accorde plus, et d'un écuyer. En fait, c'est dans les *Retrais* que l'on trouve des nuances et des précisions sur les attributions de chevaux. On y voit alors, que le nombre de chevaux attribués à chacun ainsi que la qualité de la monture sont révélateurs de la hiérarchie de l'ordre. Par exemple, les dignitaires chevaliers ont droit à quatre bêtes et les dignitaires sergents à deux. « Le maître de l'ordre a droit à un turcoman, ce merveilleux destrier d'origine orientale ; de même le maréchal[348] ».

Quelques articles s'attardent sur l'harnachement, laissant une grande liberté au maître. Celui-ci doit être consulté pour les échanges d'équipement, ou lorsqu'un besoin se fait sentir en campagne. Les cadeaux ne peuvent être acceptés sans son consentement. Ces articles s'ajoutent à celui rappelant la totale obéissance au maître tant en ville, qu'en campagne. Cet article est « tiré presque entièrement du chapitre 5 de la règle de saint Benoît[349] ».

---

[347] Simonetta Cerrini, *La révolution des Templiers*..., 180.

[348] Alain Demurger, *Les Templiers*..., 190.

[349] Simonetta Cerrini, *La révolution des Templiers*..., 189.

Comme pour l'aspect, la discrétion et la modestie sont de rigueur pour l'habillement de guerre ; l'or et l'argent sont donc prohibés :

> Nos defendons de tout en tout que nul frere nen ait or ne argent en son frain, ni en ses estriers, ni en ses esperons. Ce est ad entendre que il les achatent ; mais se il avient que tel vieill arnois doré lor soit donné en charité, que l'or ou l'argent soit descolouré, que beauté resplendissable ne soit veue as autres, ni orguoill : bien le puet avoir. Mès se nuef arnois li est doné, de ce se porvoie li Maistres que il en fera[350].

Cette partie de la règle, est également à rapprocher du texte de saint Bernard, et témoigne certainement, encore une fois, de l'influence de l'abbé de Clairvaux durant le concile de Troyes. En effet, celui-ci, dans son *De laude*, décrivait la chevalerie du siècle ainsi : « Vous couvrez vos chevaux de soie ; vous revêtez sur vos cuirasses je ne sais quels oripeaux flottants ; vous peinturlurez vos lances, vos écus, vos selles ; vous sertissez d'or, d'argent et de pierreries les mors et les éperons[351] ».

Courrier, passé, et chasse.

Tiré de la règle de saint Benoît, un article précise l'interdiction d'envoyer et de recevoir du courrier sans l'accord du maître, qui, de plus, peut assister à la lecture. Un autre précise l'interdiction formelle faite aux Templiers d'évoquer des prouesses guerrières ou des relations charnelles de leur vie passée. Qu'un frère qui entendrait parler ainsi fasse taire le coupable. On voit ici l'accent mis sur l'effacement de l'individu au profit de la collectivité et de l'intérêt de vivre tous sous le même toit pour se réfréner.

La chasse, à la fois plaisir personnel et entraînement militaire, fait habituellement partie des prérogatives des chevaliers. Trois articles de la règle du Temple s'y attardent. L'un d'entre eux interdit formellement aux Templiers de chasser avec des oiseaux de proie et même d'accompagner quiconque le ferait. Un autre précise cette interdiction de chasse, y ajoutant même le fait de se

[350] Henri de Curzon, *La Règle du Temple*..., 54-55.

[351] Bernard de Clairvaux, *Éloge de la nouvelle chevalerie*..., 57.

promener en forêt avec arc ou arbalète, ou d'accompagner ainsi quelqu'un sauf si c'est pour le protéger des païens.

Une exception est faite à l'interdiction de chasser : le lion. Cette exception peut s'expliquer par le danger réel, que représentait les animaux sauvages en Terre sainte et par sa valeur symbolique : « Il faut rappeler également l'image biblique du lion, ennemi par excellence, incarnation du diable. La lutte contre le lion devient ainsi une *psychomania*, l'emblème de la lutte contre les forces du mal et les tentations[352] ».

Propriété, et droit de tuer !

C'est dans une série d'articles sur le droit de l'ordre à la propriété, qui précise par exemple que l'ordre doit se soumettre à un juge en cas de conflit, même si on lui retire injustement quelque chose, que se trouve ce que Simonetta Cerrini appelé « le coeur caché de la Règle » :

> Ceste maniere de novele religion creons que par la devine escripture et par la devine providence prist comencement en la sainte terre d'Orient. Ce est assavoir que la chevalerie armée puisse sans colpe tuer les enemis de la crois. Por ce nos jugons por droit vos estres apelés chevaliers dou Temple, o double merite et beauté de proesce, et poés avoir terres et homes et vilains et chans tenir et governer justement, et vostre droiture prendre d'eaus si come il est establi especiaument[353].

C'est dans cet article qui traite du droit de posséder des terres et des paysans et d'administrer le tout, que se glisse l'autorisation du concile de Troyes : « la chevalerie armée puisse sans colpe tuer les ennemis de la crois ». La discrétion du passage, qui ne vaut même pas un article à lui tout seul dans la règle, témoigne bien des doutes et des hésitations qui devaient habiter les pères du concile. Ils reconnaissaient une réalité existante, les Templiers en étaient, rappelons-le, à leur neuvième année d'existence, et semblent poser cette autorisation comme si c'était un acquis sur lequel ils ne pouvaient revenir, ou sur lequel il n'était nul besoin de s'attarder. Pourtant, c'est une réelle nouveauté :

[352] Simonetta Cerrini, *La révolution des Templiers*..., 194.

[353] Henri de Curzon, *La Règle du Temple*..., 58-59.

> Le premier verset du chapitre 48 de la Règle constitue un véritable tournant dans l'histoire des rapports entre le christianisme et la guerre. Pour la première fois dans son histoire, l'Église affirme officiellement qu'il est permis à des religieux réguliers de tuer les ennemis (les ennemis publics - *hostes* - bien entendu, et non les ennemis privés - *inimici*), sans que cela ne constitue un péché ni n'exige une pénitence plus ou moins formelle[354].

Par son caractère officiel, inséré dans la règle d'un ordre religieux, avec l'accord de la papauté, ce passage est d'une importance primordiale. Il justifie à lui seul l'action initiée par les compagnons d'Hugues de Payns et validée par les autorités des États latins d'Orient neuf ans auparavant. Sans cet aval du concile, cette initiative serait restée le résultat d'une expérience tentée localement, dans les conditions difficiles des États latins d'Orient.

Il est probable que maître Hugues ait insisté pour que le concile se prononce sur ce délicat problème, surtout à la lecture de sa lettre *Christi militibus*, qui nous apprend que les premiers Templiers doutaient du bien-fondé de leur action face aux critiques qu'ils subissaient. La présence et l'appui de Bernard de Clairvaux était évidemment un immense atout, lui qui avait établi la théorie du malicide/homicide dans son *De laude*, qui restait malgré le rayonnement du personnage, une opinion personnelle.

Ce passage de l'article 48 de la règle primitive, est à mettre en corrélation avec deux autres, extraits des articles 45 sur la chasse aux lions, et 59 sur la réception des enfants :

> Veritable chose est que a vos est doné especiaument, si come por dette, que vos devés metre vos armes por vos freres, ensi comme fist Jhesu Crist, et defendre la terre des mescreans paiens qui sont ennemis au fill de la Virge Marie[355].

> Car celui qui son enfant vodra doner perpetuelment a religion de chevalerie, il le doit norrir jusques a cele ore que il puiesse armes porter vigorousement, et arachier de terre les henemis de Jhesu Crist[356].

En effet, ces trois passages témoignent de l'acceptation par le concile de Troyes de l'évolution de la mission première des Templiers, qui était purement défensive. Elle respectait,

---

[354] Simonetta Cerrini, *La révolution des Templiers*..., 198.

[355] Henri de Curzon, *La Règle du Temple*..., 58.

[356] Henri de Curzon, *La Règle du Temple*..., 25.

rappelons-le, les préceptes du canon 20 du concile de Naplouse de 1120, qui stipulait qu'un clerc qui portait des armes dans un but défensif ne devait pas être tenu pour coupable. Pourtant, avec ces trois passages, la mission dévolue aux Templiers est différente passant de la défense à l'attaque : « les ennemis du Christ doivent être anéantis et chassés de la Terre sainte, et les chevaliers peuvent les tuer sans commettre de péché[357] ». Ce glissement n'est évidemment pas un accident, et d'ailleurs, au retour d'Hugues de Payns en Orient, à l'automne 1129, les Templiers participent aux opérations des États latins d'Orient contre Damas : « c'était sans doute leur première participation à une action de guerre proprement dite[358] ».

Traitement des frères malades, des confrères, des écuyers et sergents à terme.

Les articles suivants évoquent spécifiquement certains aspects de la vie des chevaliers. Ainsi les frères malades doivent être traités comme le Christ, et l'on doit avoir pour eux, attention et patience, et faire tout ce qui est possible pour leur rétablissement. Il faut préserver chacun de la colère en ne la provocant pas.

Les couples peuvent être acceptés dans la confraternité mais n'ont pas droit au blanc, doivent vivre dans l'honnêteté et pas dans la même maison que les frères. Il est interdit recruter des femmes, sauf comme épouses d'un confrère.

Les contacts et relations avec des personnes excommuniées sont interdites, mais pas celles avec les personnes frappées d'interdit. Un article explique brièvement comment quelqu'un qui veut se joindre aux Templiers doit être mis à l'épreuve avant que le maître décide de l'accepter ou non. Cet article est repris et développé dans les *retrais*, articles 657 à 686, qui décrivent précisément comment recevoir quelqu'un dans l'ordre.

Un conseil restreint, et choisi par le maître, se réunit pour aider ce dernier à traiter des affaires courantes. Les affaires importantes sont réservées au chapitre commun. La prière se fait debout ou assis, à la diligence des frères, dans la simplicité et sans déranger les autres.

[357] Simonetta Cerrini, *La révolution des Templiers*..., 195.

[358] Alain Demurger, *Les Templiers*..., 194.

La règle conseille d'accepter les sergents et les écuyers qui veulent servir le Temple à terme. Elle défend plus loin d'accepter les enfants, préconisant, on l'a vu, que les pères s'occupent de leurs enfants jusqu'à ce qu'ils soient en âge de porter les armes. En effet, il vaut mieux éviter de prononcer des vœux trop tôt pour ne pas les retirer par la suite.

Divers articles.

Les derniers articles de la règle primitive, abordent des cas spécifiques que le reste du texte n'avait pas abordé particulièrement. Ce sont probablement des points sur lesquels différents membres du concile ont voulu revenir.

Ainsi les vieillards, doivent être bien traités, et doivent recevoir ce dont leur corps a besoin, dans les limites de la règle. C'est probablement un aspect que les Templiers n'avaient pas envisagé, la chevalerie nécessitant force physique, et donc une relative jeunesse du corps.

Un article insiste sur le bon comportement et le bon respect de la règle, même pour les frères qui sont partis loin de leur maison. Ceux-ci doivent donner un bon témoignage de l'ordre. Un autre article traite de la dîme, que l'ordre peut accepter en donation.

Deux articles concernent la discipline, donnant une grande latitude au maître. Une faute avouée est évidemment moins sévèrement punie qu'une faute cachée. Un frère qui tombe dans l'orgueil en défendant sa faute doit être séparé du troupeau comme une brebis malade.

Deux articles traitent de lingerie. L'un pour préciser que pour s'adapter aux conditions de l'Orient, les Templiers peuvent porter une tunique de lin plutôt que de laine pendant la belle saison. Un autre pour obliger les Templiers à dormir chacun dans leur lit, habillés, lampe allumée. Cet article, tiré de la règle bénédictine, place les frères du Temple dans le monde des *oratores*. En effet, « à l'époque, ne dormaient habillés que les moines et les moniales ; les laïcs se couchaient nus : tous les religieux dorment habillés, *omnis religio vestitat dormit*, disait-on[359] ».

[359] Simonetta Cerrini, *La révolution des Templiers*..., 212.

Les frères doivent absolument éviter les conflits, envies et médisances entre eux. Si un Templier faute, qu'il soit corrigé par un autre, et encore un autre s'il ne se repent pas. Sans résultat, que le fautif se confesse devant tous les frères assemblés.

L'article 69, rappelle les craintes de saint Bernard vis-à-vis des femmes. Celles-ci sont un danger pour la conscience des frères, et aucun ne doit donner de baisers à une femme, qu'elle soit veuve, vierge, mère, sœur, amie ou autre.

Les deux derniers chapitres de la règle du Temple (70 et 71) ne sont présents que dans deux des manuscrits latins, ce qui incite à penser qu'ils auraient été ajoutés postérieurement au concile de Troyes. L'article 70, interdit aux Templiers d'accepter d'être parrains de baptême, ce qui évite à ceux qui se sont retirés du monde pour rejoindre le Temple de se recréer des liens de parenté. L'article 71, soumet tous les chapitres de la règle à la volonté et aux décisions du maître, ce qui semble être en contradiction avec le prologue du texte qui limite au pape, au patriarche et au chapitre du Temple l'autorité de la modifier. Simonetta Cerrini y voit une mesure provisoire, le temps de la rédaction définitive de la règle : « elle aurait ainsi été approuvée à l'avance par le concile, sans être ultérieurement soumise à son jugement. Une fois la règle terminée, le maître en devient le seul interprète[360] ».

Les Retrais.

On regroupe sous le terme de *Retrais*, l'ensemble des articles qui visent à compléter la règle qui a été élaborée à Troyes en 1129. Ce ne sont pas des ensembles cohérents qui ont été intégralement élaborés spécifiquement, mais des ajouts ponctuels, sous forme de statuts promulgués lors de chapitres généraux : « Il est donc probable que ces statuts, promulgués au coup par coup en fonction des besoins, ont été périodiquement regroupés en ensembles et que les références aux chapitres ont été supprimées[361] ».

Les *Retrais* se composent de plusieurs ensembles d'articles regroupés en thèmes : statuts hiérarchiques, élection du grand-maître, pénalités, vie conventuelle, tenue des chapitres, nouveaux

[360] Simonetta Cerrini, *La révolution des Templiers*..., 220-221.

[361] Alain Demurger, *Les Templiers*..., 104.

détails sur les pénalités et exemples, et réception dans l'ordre. Ils constituent un ensemble de d'ordres et de précisions permettant de mieux comprendre les usages de la maison.

Les premiers ajouts à la règle primitive sont l'œuvre du pape Innocent II qui en 1135, au cours du concile de Pise, « dressa la liste des fêtes et des jeûnes qui est normalement située, dans les manuscrits français, juste après la règle, mais avant les *Retrais*[362] ». Les *Retrais* ont été par la suite rédigés après 1139, et la bulle *Omne datum optimum* qui autorisait les Templiers à légiférer en sus de la règle durant les chapitres généraux.

L'Hôpital et ses textes normatifs.

L'histoire de la règle de l'Hôpital est plus difficile à cerner que celle de la règle du Temple. On l'a vu, l'ordre de l'Hôpital est né de l'émancipation d'une institution hospitalière qui dépendait de l'abbaye de Sainte-Marie Latine. Auparavant, les frères de l'hôpital suivaient probablement les prescriptions de la règle bénédictine, adoptée alors pas les moines de cette abbaye. Mais plus l'Hôpital aspirait à l'indépendance, « plus il sentait la nécessité de répudier l'ancienne règle, souvenir du passé, et de briser le lien qui l'avait autrefois rattaché à l'observance bénédictine[363] ».

Lorsqu'en 1113, la bulle *Pie postulatio voluntatis* de Pascal II fait de l'hôpital de Jérusalem un établissement autonome, il ne fonde pas pour autant un ordre religieux puisqu'aucune règle n'est citée spécifiquement. Gérard et les frères de l'hôpital suivaient alors des usages et coutumes dont on ignore presque tout. C'est au successeur de Gérard, Raymond du Puy, que l'on doit l'élaboration de la règle de l'Hôpital. Il est probable qu'elle incluait des éléments des usages suivis alors et auparavant par les frères de l'hôpital. Raymond la fait confirmer par le pape Eugène III entre 1145 et 1153. « La rédaction et la confirmation tardive de cette règle peuvent s'expliquer par le fait que la notion d'ordre, de *religio*, ne s'est dégagée que lentement à partir de 1113[364] ».

[362] Simonetta Cerrini, *La révolution des Templiers*..., 219.

[363] Joseph Delaville Le Roulx, « Les statuts de l'ordre de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem », *Bibliothèque de l'école des chartes*, tome 48 (1887), 342.

[364] Alain Demurger, *Les Hospitaliers*..., 160.

L'original latin, composé par Raymond du Puy, est perdu, mais il était inclus également dans la deuxième bulle de confirmation de Lucius III du 22 août 1185. Malheureusement, cette bulle a disparu lors de la chute de Saint-Jean d'Acre en 1291.

C'est à Guillaume de Saint-Estène ou de Santo Stefano, que l'on doit la préservation du texte original. En effet, chargé par le maître de l'Hôpital de compiler les différents textes élaborés lors des chapitres généraux, il « présida entre 1278 et 1290, à la première codification officielle des statuts de l'Hôpital, conservée aujourd'hui dans un manuscrit du Vatican[365] ». Après les pertes subies en 1291, il entreprit vers 1303 une seconde compilation plus importante encore. On sait que lors de sa première codification, il avait en main la première règle écrite de l'Hôpital, en fait l'exemplaire inclut dans la bulle papale puisqu'il précise : « je vis et tins en mes mains bulles de plomb, ce est assavoir la Regle, si come vous l'avé oye devant, qui estoit bullée de la bulle apostolial, et de l'apostoille Lucius, et estoit en latin[366] ». Il la fit d'ailleurs traduire en français lors de cette première compilation.

Le maître Alphonse du Portugal et le chapitre de l'ordre ont modifié quelque peu le texte au château de Margat en 1204 ou 1206. Celui-ci fut assez largement diffusé ensuite, avant que Boniface VIII, ne valide et publie le texte original le 7 avril 1300 : « Le pape Boniface VIII confirme au grand-maître de l'Hôpital leur règle, dont l'original avait été perdu à la prise d'Acre[367] ».

L'élaboration tardive de la règle de l'Hôpital, ainsi que la perte de l'original, et de la bulle papale contenant sa copie, expliquent les incertitudes autour du contenu exact du texte original. Mais à la suite d'Alain Demurger, nous pouvons affirmer qu'il n'y a pas de raison de penser que le texte original était différent de ce qui nous est parvenu :

> Toutes ces péripéties - au demeurant fréquentes pour bien d'autres documents - de la tradition écrite de la règle de l'Hôpital font que, si l'on ne peut être absolument sûr du texte originel de Raymond du Puy, il n'y a pas lieu d'imaginer non plus de sombres machinations pour trafiquer le texte. Il n'y a qu'une règle de l'ordre de l'Hôpital, celle de

[365] Alain Beltjens, « Guillaume de Saint-Estène », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 416.

[366] Guillaume de Saint-Estène, extrait de Joseph Delaville Le Roulx, « Les statuts de l'ordre de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem », *Bibliothèque de l'école des chartes*, tome 48 (1887), 350.

[367] N°4496 dans le volume III de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

Raymond du Puy, approuvée par Eugène III et confirmée par Lucius III, modifiée sur quelques points par Alfonse du Portugal avant d'être rétablie dans sa version originelle par Boniface VIII[368].

La règle de l'Hôpital.

Une trentaine de manuscrits médiévaux de la règle de l'Hôpital nous sont parvenus, toutes versions confondues témoignant de son succès, à l'extérieur même de l'ordre. En effet, « cette règle connut une rapide et importante diffusion en Occident et fut traduite aussi bien en français, d'oïl et d'oc, qu'en anglo-normand, catalan, italien, castillan et allemand[369] ».

Si les premiers membres de l'hôpital, alors rattaché à l'abbaye de Sainte-Marie Latine suivaient la règle bénédictine, il semble qu'après leur émancipation, et peut-être pour marquer cette rupture, ils se soient tournés vers certains préceptes de la règle de saint Augustin. En effet, Alain Beltjens a constaté que près de la moitié des articles de la règle de Raymond du Puy « font des emprunts plus ou moins importants à la Règle de saint Augustin[370] ». Mais si l'inspiration semble réelle, la règle de l'Hôpital puise également dans les coutumes que suivaient les frères avant sa rédaction. Il est également possible que la règle des Templiers, rédigée en 1129 ait influencé la rédaction de celle de l'Hôpital. « Mais il a pu y avoir des influences réciproques[371] ». En effet, les proto-Templiers étaient, on l'a vu, au contact de l'hôpital de Jérusalem avant 1120. Il est donc fort probable qu'ils aient été influencés par la vie religieuse des membres de l'établissement de Gérard, voire qu'ils aient imité, même partiellement, les habitudes de vie de ceux-ci. Rappelons que lors du concile de Troyes, Hugues de Payns présenta les usages suivis par les membres de sa milice, qui ont servis à l'élaboration de la règle du Temple. Ainsi, comme le précise Alain Beltjens, « il est impossible de dire avec certitude laquelle des deux Règles a fait des emprunts à l'autre. Il est même probable que chacune d'elles l'ait fait[372] ».

---

[368] Alain Demurger, *Les Hospitaliers*..., 161-162.

[369] Kristjan Toomaspoeg, « Règle », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre*..., 773.

[370] Alain Beltjens, *Aux origines de l'ordre de Malte*..., 298.

[371] Alain Demurger, *Les Hospitaliers*..., 165.

[372] Alain Beltjens, *Aux origines de l'ordre de Malte*..., 304.

La règle de l'Hôpital se distingue des règles traditionnelles ou de celle du temple par la vocation de ses membres, à savoir accueillir et traiter les pauvres malades. On est loin effectivement d'une règle destinée à des moines se vouant à une vie contemplative, ou à des chevaliers souhaitant combattre les ennemis du Christ par les armes.

Le contenu de la règle de l'Hôpital.

La règle de l'Hôpital est beaucoup plus courte que celle du temple puisqu'elle ne comprend que dix-neuf articles dont quatre (les derniers), semblent même avoir été ajoutés ultérieurement. « Ces quatre articles pourraient même être postérieurs à la maîtrise de Raymond du Puy et leur ajout aurait justifié l'approbation de Lucius III[373] ».

Dans l'introduction du texte, Raymond se présente, comme « serf des povres de Crist et garde de l'Ospital de Jerusalem[374] » et précise avoir rédigé le texte dans la maison de l'ordre à Jérusalem, après en avoir délibéré avec le chapitre. Le premier article évoque le triple vœu monastique que doivent faire les frères de l'ordre, pauvreté, chasteté et obéissance. En échange, le pain, l'eau, et une tenue modeste leur sont promis, eux les serfs des pauvres, comme le rappelle le deuxième article. Le troisième article précise que les frères doivent se comporter correctement dans les églises, et décrit le service des églises et la réception des malades.

« L'article 4 de la règle de Raymond du Puy n'est qu'une réplique de certains passages des articles 10 et 13 de la Règle de saint Augustin[375] ». Les frères qui vont en ville ou au château, ne peuvent se déplacer seuls, mais à deux ou trois, avec les compagnons que le maître aura désignés, et doivent pas se séparer. Leur tenue comme leur attitude doit démontrer leur sainteté, et dans une église ou une maison où il y a des femmes, ils doivent prendre garde à leur chasteté.

Les trois articles suivants règlementent les aumônes, collectes et recettes, précisant comment sont désignés les gens qui s'en occupent, quelle doit être leur attitude et ce qui est à donner aux pauvres. L'humilité et la transparence sont de mise, puisque les quêteurs doivent demander

[373] Alain Demurger, *Les Hospitaliers*..., 162.

[374] N°70 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire …*

[375] Alain Beltjens, *Aux origines de l'ordre de Malte*..., 298.

l'hospitalité et ne rien acheter pour eux, et des pièces écrites sont requises pour contrôler le produit des collectes et dons.

L'article 8 interdit aux frères de porter des draps de couleur brillante ainsi que des fourrures, de manger de la viande certains jours et certaines périodes, sauf les malades. Ils ne dorment jamais nus, mais vêtus, comme les moines et moniales habituellement. Dormir nu était, on l'a vu, une habitude propre aux laïcs.

Quatre articles précisent les sanctions pour des frères commettant des fautes plus ou moins graves. La fornication vaudra l'exclusion de l'ordre, après avoir reçu une correction publique, nu. Si le coupable se repend, il est accueilli et tenu à l'écart pendant un an dans un local réservé aux étrangers. Les frères pourront ainsi juger de sa sincérité et décider ce que bon leur semblera. Un frère se querellant avec un autre doit jeûner sept jours, dont deux au pain et à l'eau, et quarante jours s'il a frappé un frère ou quitté la maison. Un frère qui récidive après s'être mal conduit et avoir été sanctionné par son maître ou ses frères, et ne veut ni s'amender ni obéir, doit être envoyé au maître de l'ordre, qui le châtiera. Lorsqu'un frère possède un bien propre sans en informer son maître, il est promené nu, son argent au cou, dans l'hôpital ou la maison avant d'être battu puis jeûnera quarante jours dont deux par semaine au pain et à l'eau. Un frère qui décède et possède un bien sans en avoir averti le maître, n'aura droit à aucun office et sera enseveli comme un excommunié.

Un court article précise l'obligation de faire silence à table, et dans son lit. Boire après complies est interdit si ce n'est de l'eau pure. Un autre, plus long, précise les offices à célébrer pour les frères défunts.

Le quinzième article, nous indique clairement que la règle, à l'origine, devait s'arrêter à lui : « Toutes ces choses, sicom nos avons dit devant, comandons et ordenons de comandement de la partie de Deu omnipotent, et de la benehurée Marie, et dou benehuré saint Johan, et des povres, que cestes choses soient tenues aveux soverain estude[376] ».

Quatre articles ont été ajoutés ultérieurement, justifiant, selon Anthony Luttrel, leur approbation par Lucius III[377]. L'article 16 précise comment recevoir les malades, en les portant au

[376] N°70 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire …*

[377] Anthony Luttrel, « The Hospitallers' Early Statutes », *Revue Mabillon*, 75 (2003), 14.

lit après qu'ils se sont confessés et aient communié, en les nourrissant de viande, si possible, afin qu'ils reprennent des forces. Il est vrai que les quinze premiers articles restaient fort discrets sur ce sujet alors que l'accueil et le soin des malades était la mission première de l'ordre.

L'article 17 précise qu'un frère qui se conduit mal doit se châtier lui-même, sur invitation d'autres frères, et que s'il persiste à refuser de s'amender, alors, et seulement alors, il sera discrètement dénoncé au maître qui décidera avec le chapitre de son sort. L'article 18 précise qu'un frère ne peut accuser un autre frère sans preuve, sous peine de subir la peine qu'aurait reçu l'accusé. Ces deux articles semblent combler les incertitudes laissées dans les quatre articles (9, 10, 12 et 13) traitant des sanctions pour les frères. L'autorégulation semble être de mise, afin peut-être, d'éviter trop de sollicitations du maître et du chapitre.

L'article 19, le dernier de la règle de l'Hôpital, telle que nous la connaissons, oblige les frères de l'ordre à porter la croix :

> En outre, tous les frères de toutes les obédiences qui dorénavant se consacreront à Dieu et au saint Hôpital de Jérusalem, devront porter devant leur poitrine la croix sur leurs chapes et sur leurs manteaux en l'honneur de Dieu et de la sainte Croix. De cette manière, Dieu nous protégera par cet étendard ainsi que par la foi, les œuvres et l'obéissance et défendra notre âme et notre corps ainsi que les âmes et les corps de tous nos bienfaiteurs chrétiens contre la puissance du diable en ce siècle et dans l'autre. Ainsi soit-il[378].

Notons ici que rien ne précise la couleur de la croix, et qu'il semble que ce soit une décision prise alors par le chapitre de l'ordre, sans qu'il valide une quelconque tradition. Dans le cas contraire, les précisions auraient été faites dans l'article 2 qui précise juste que la tenue doit être modeste, ou dans l'article 8 qui interdit les couleurs brillantes et les fourrures. Jacques de Vitry situait pourtant juste après la prise de Jérusalem par les croisés, la prise de la croix blanche par Gérard, le fondateur de l'Hôpital : « (il) prit l'habit régulier, et, mettant sur ses vêtements une croix blanche qu'il portait en dehors et devant sa poitrine, il fit solennellement profession et s'engagea à vivre selon une règle et des institutions honorables[379] ». Ceci semble être une reconstitution puisque comme nous l'avons vu, les membres de l'hôpital s'émancipèrent un peu plus tard, et prirent une

[378] Alain Beltjens, *Aux origines de l'ordre de Malte*..., 286.

[379] Jacques de Vitry, *Histoire des Croisades* (Paris : 1825), 116.

règle que sous la maîtrise de Raymond du Puy. Le manteau sombre fut probablement porté très tôt, s'inspirant en cela des moines bénédictins, mais la croix blanche date évidemment de la rédaction de l'article 19 de la règle. Si le blanc n'est pas précisé dans l'article, il demeure une évidence, le noir étant exclu (noir sur noir...) ainsi que le rouge, symbole du sang versé par et pour le Christ, ramenant à des notions plus guerrières. Le rouge pour la croix fut d'ailleurs adopté assez tôt par les Templiers, avant la rédaction de la règle de Raymond du Puy.

Compilation des statuts

La règle de Raymond du Puy est très courte, dix-neuf articles dans sa forme connue, et comporte de nombreuses lacunes. Cela peut s'expliquer aisément, par son élaboration, qui n'est pas le fruit des délibérations d'un concile, comme c'est le cas pour la règle du Temple. Au contraire des règles d'inspiration bénédictines, elle traite peu de la vie conventuelle. Ses nombreuses lacunes sont comblées lors de chapitres généraux ultérieurs, durant lesquels des décisions sont prises et des statuts promulgués, s'ajoutant ainsi à la règle. Certains ont été perdus, et ceux qui nous sont parvenus ont été évidemment compilés par Guillaume de Saint-Estène.

Dans cette compilation, les statuts ont été classés par année de chapitre général, et sous le nom du maître en exercice. Ils commencent avec Raymond du Puy pour finir avec les statuts de Guillaume de Villaret, qui élabore alors la conquête de Rhodes.

Les statuts de maître Jobert (1172-1177) mentionnent l'approvisionnement de pain blanc pour les malades de l'Hôpital, ainsi que des précisions sur les services religieux, en particulier sur les trentains (trente messes) célébrés pour l'âme de chaque frère décédé, qui complète l'article 14 de la règle.

Ceux promulgués par Roger des Moulins (1177-1187) apportent des précisions concernant la réglementation de l'Hôpital, et la charité dans l'ordre. Ils organisent l'approvisionnement de produits destinés aux malades de Jérusalem, ainsi que les services liés à la charité. Rappelons, qu'ils mentionnent pour la première fois la présence de frères d'armes au sein de l'ordre.

Les statuts de Margat - lieu de réunion de ce chapitre général - promulgués par Alphonse de Portugal (1202/1203 - 1206) contiennent un ensemble de règlements qui consolident les statuts

précédents, ainsi que les coutumes en usage dans l'ordre. Après la catastrophe de Hattin et la chute de Jérusalem en 1187, les Hospitaliers en Orient sont décimés. Ils doivent reformer leurs troupes en Orient avec de jeunes chevaliers venant d'Europe, peu familiers avec la stricte discipline de l'ordre et ses traditions de charité. L'objectif à Margat, était de restaurer l'ancienne discipline de l'ordre et de le remettre ainsi sur la bonne voie. Ces statuts nous renseignent également sur la constitution d'un chapitre général et le système d'élection du maître, sans que ce soient des nouveautés puisqu'ils existaient auparavant. Il est intéressant de noter à la suite de Jochen Burgtorf, que les Hospitaliers se sont clairement inspirés des Templiers dans leur organisation : « Finally, the statutes of 1204/6 reveal that the Hospitallers imitated some of the Templars' organizational makeup[380] ».

Les statuts de Hugues Revel (1258-1277/1278) ont complètement révisé l'administration et la discipline de l'ordre. Durant ce magistère, pas moins de cent-quatre statuts sont promulgués.

Ceux promulgués par Nicholas Lorgne (1277/1278-1284) sont au nombre de trente-quatre. L'un d'eux institue l'utilisation du grand sceau du Couvent, le groupe de dignitaires qui arbitrait les principales affaires de l'ordre. Ces statuts sont intéressants car les dirigeants de l'Hôpital reviennent sur la décision prise par le pape Alexandre IV en 1259 d'accorder aux chevaliers le droit de porter un jupon d'arme et d'autres pièces militaires rouges frappés de la croix blanche. En effet, ils rappellent que le manteau noir à croix blanche doit être porté par tous les frères de l'Hôpital, et efface la distinction sociale attachée à l'habit rouge : « Item establi que tous les freres de l'Ospital d'armes doient porter en fait d'armes le jupell vermeill avec la crois blanche[381] ».

Les statuts de Jean de Villiers (1285-1293/1294) sont les derniers à être promulgués en Terre sainte, à Acre, et les premiers à être promulgués à Chypre, à Limassol, après la chute de Saint-Jean d'Acre.

Ceux d'Eudes des Pins (1293/1294-1296) nous renseignent en nous donnant la liste complète des prieurés en Occident.

Cent-quatorze statuts sont promulgués par Guillaume de Villaret (1296-1305). Ils ont pour effet de diminuer les pouvoirs exercés auparavant par les maîtres.

[380] Jochen Burgtorf, *The Central Convent*..., 121,
[381] N°3670 (article 5) dans le volume III de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire* ...

Si la compilation de Guillaume de Saint-Estène finit avec Guillaume de Villaret, concluons avec son successeur. Foulques de Villaret (1305-1319), qui succède à son oncle, est l'artisan de la conquête de Rhodes, voulue et préparée par son prédécesseur. Son magistère finit mal avec sa déposition par les frères de l'ordre. « Au début de l'année 1319, Jean XXII révoqua les statuts promulgués par Foulques de Villaret mais confirma celui-ci dans ses fonctions », sans doute en échange d'une promesse de renoncement, pour éviter un fâcheux précédent. Le renoncement du maître intervint en juin.

La règle du Temple et les *retrais* - La règle de l'Hôpital et les statuts.

Les règles du Temple et de l'Hôpital diffèrent beaucoup l'une de l'autre, tant sur le fond que sur la forme. Mise à part la rédaction originelle en latin, ce qui semble inévitable à l'époque où elles ont été rédigées, elles ne se rejoignent que sur quelques points, plutôt évidents pour des ordres religieux. Évidemment les vœux monastiques de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, accompagnés de certains passages sur la simplicité, la modestie des tenues et apparences : vêtements simples et pas de fourrure. Les frères des deux ordres doivent dormir vêtus, mais c'est, répétons-le, une tradition monastique. Ils doivent garder silence pendant les repas, ce qui est une habitude monastique également. Rien d'étonnant non plus à trouver dans les deux règles des prescriptions de prières et de messes pour les frères défunts ou des procédures de discipline pour des frères qui commettraient des fautes.

La composition de ces règles explique également le contenu et, parfois, les lacunes de celui-ci. En effet, lorsque la règle de l'Hôpital est rédigée, c'est par le travail du maître Raymond du Puy et du chapitre de l'ordre, avec la volonté de traduire par écrit les habitudes de vie des membres de l'hôpital de Jérusalem. Or, sur les quinze premiers chapitres de la version d'origine, aucun ne s'attarde réellement sur la façon d'accueillir les pauvres malades, première et unique mission pourtant de la communauté. Les rédacteurs ont omis de poser par écrit l'évidence, ce qui se pratique certainement depuis les débuts de l'établissement. Il est révélateur de constater que le premier article ajouté (article 16) traite du sujet de l'accueil et du service des malades, en validant ce qui se pratique certainement, depuis alors plusieurs dizaines d'années.

Les statuts de l'Hôpital ont eu vocation à combler les lacunes de la règle, avec 354 statuts promulgués entre 1176, premier chapitre général connu, et le chapitre de 1306. Alain Demurger a pointé du doigt « la faible proportion d'articles consacrés à l'hospitalité et aux activités militaires (environ vingt-cinq pour chaque poste), soit les deux missions qui justifient l'existence de l'ordre et en fondent l'identité[382] ». Il faut préciser que les articles qui définissent et décrivent les pratiques hospitalières ont été promulgués au XII^e siècle, et ne sont pas modifiées ou complétées par la suite. L'accueil des pauvres malades est alors la seule mission de l'ordre (voir la partie sur la militarisation de l'ordre), et lorsque les pratiques furent définies, il n'y avait sans doute pas de raison d'y revenir. Les articles concernant les activités militaires se concentrent au XIII^e siècle, alors que la militarisation de l'ordre est acquise et reconnue depuis la fin du siècle précédent.

La règle du Temple est plus longue, soixante-et-onze articles, et donc plus complète que celle de l'Hôpital. Elle est le résultat des débats qui eurent lieu à Troyes en 1129. « Le texte latin de la Règle est entièrement construit sur celui de la règle de saint Benoît[383] », et diffère en cela également de la règle de l'Hôpital, plus proche de saint Augustin. La présence au concile de Troyes, à la fois d'évêques, d'abbés et de laïcs, permit de produire une règle plus complète et mieux organisée que celle de l'Hôpital, ce qui est confirmé par les emprunts faits aux deux textes par le troisième ordre militaire fondé en Terre sainte : « lorsque, à la fin du XII^e siècle, l'ordre des Teutoniques fut créé, il fut soumis à la règle du Temple pour tout ce qui regardait la vie conventuelle[384] » et militaire, et ne puisait dans celle de l'Hôpital que les aspects liés à l'assistance aux malades et aux pauvres. Ça n'empêchera pas les Templiers de compléter leur règle avec les *retrais* qui abordaient plus précisément certains points comme les statuts hiérarchiques, l'élection du maître, les pénalités, la vie conventuelle, la tenue de chapitres, les pénitences, ou la réception dans l'ordre.

Simonetta Cerrini a qualifié la règle des Templiers d' « antihéroïque » et d' « antiascétique » relevant ainsi la propension des pères du concile de Troyes à réfréner les possibles accès d'ascèse des frères, et à effacer chez eux toute velléité à l'individualisme, voire l'arrogance. Il faut souligner également, le malaise qui devait habiter certains d'entre eux, que l'on peut deviner en découvrant

[382] Alain Demurger, *Les Hospitaliers*..., 259.

[383] Simonetta Cerrini, *La révolution des Templiers*..., 273.

[384] Alain Demurger, *Les Hospitaliers*..., 165.

l'autorisation faite aux frères de tuer les ennemis du Christ sans pécher au détour d'un article sur la propriété. Ce malaise habite peut-être, à une moindre échelle, les esprits des Hospitaliers qui attendent la fin du XII[e] siècle et le début du XIII[e] pour évoquer des frères d'armes et les aspects militaires de l'ordre, donc bien après la militarisation de l'ordre.

Ces deux règles diffèrent également par leur traitement. En effet, la règle de l'Hôpital a été traduite dans de nombreuses langues et a connu une large diffusion, y compris à l'extérieur de l'ordre. Celle du Temple, a été traduite en langue d'oïl, et réorganisée afin d'être consultée plus facilement. « Les manuscrits de la Règle (avec les *Retrais*) composés en langue d'oïl étaient destinés exclusivement au réseau templier[385] », et celle-ci ne connut d'ailleurs pas de large diffusion, dans l'esprit de l'ordre qui a cultivé sur ce point, comme sur d'autres, l'amour du secret et de la confidentialité.

Enfin et surtout, ces deux règles diffèrent car au moment de leur élaboration les deux ordres n'avaient pas les mêmes missions, comme l'a expliqué Alain Demurger :

> La comparaison des règles de l'Hôpital et du Temple montre bien ce qui distingue les deux ordres : l'un est hospitalier et sa règle dispose de paragraphes originaux sur l'accueil et le traitement des pauvres malades qui n'existent pas chez l'autre. Et cet autre, le Temple, est militaire comme le montrent différents articles qui ne figurent pas dans la règle de Raymond du Puy[386].

Ces textes normatifs sont complétés par les maîtres du temple et de l'Hôpital, qu'il faut continuer à étudier, tout au long de l'existence des deux ordres.

[385] Simonetta Cerrini, *La révolution des Templiers*..., 275.

[386] Alain Demurger, *Les Hospitaliers*..., 165.

Robert de Craon (1136-1149), maître du Temple

Robert de Craon, dit le Bourguignon, succède à Hugues de Payns en 1136. Son grand-père, Robert le Bourguignon, seigneur de Craon, était un des fils du comte Renaud I[er] de Nevers, et est mort en croisade en 1098. Le deuxième maître du Temple « a fréquenté la cour des seigneurs d'Angoulême, puis celle de Guillaume IX et Guillaume X, ducs d'Aquitaine ; probablement y avait-il été envoyé jeune, pour faire son éducation de chevalier, comme cela se pratiquait dans les grandes familles à cette époque[387] ». En 1125, il part en Orient et devient Templier.

En 1132, il apparaît comme sénéchal, dans une charte de donation du comte d'Urgel[388]. Or le sénéchal est le deuxième personnage de l'ordre, et remplace le maître quand il est absent. Il est donc normal qu'il devienne le successeur d'Hugues de Payns en 1136. Tout comme son glorieux prédécesseur, il se démena pour pérenniser son ordre.

Robert de Craon fit traduire en français et réorganiser la règle du Temple. « Le mérite de la traduction réside dans l'organisation des chapitres en vue d'un usage pratique de la Règle par les frères autorisés[389] ».

Très actif auprès des différents papes, c'est sous son magistère que les Templiers reçurent l'essentiel de leurs privilèges, par l'intermédiaire des bulles *Omne datum optimum* (1139) d'Innocent II, *Milites Templi* (1144) de Célestin II et *Militia Dei* (1145) d'Eugène III.

Sous sa direction, l'ordre du Temple est pleinement actif militairement, comme en témoignent certaines chroniques. Ainsi, Orderic Vital mentionne dix-huit chevaliers du Temple qui accompagnent le roi Foulques et dix de ses hommes dans sa retraite au château de Montferrand, après une cuisante défaite contre Zengī[390]. En 1139, Robert de Craon est cité lors d'un engagement malheureux près de Thécua :

> Précisément dans le même temps, le hasard avait amené d'Antioche à Jérusalem un homme de pieuse mémoire dans le Seigneur, chevalier illustre, vaillant à la guerre, noble selon le sang autant que par ses vertus, le seigneur Robert, surnommé

[387] Demurger, *Les Templiers...*, 98.

[388] N°XLVII dans Marquis d'Albon, *Cartulaire...*

[389] Cerrini, *La Révolution...*, 246.

[390] Orderic Vital, *Histoire de Normandie*. *Avec une introduction, des suppléments, des notices et des notes ; par M. Guizot*, Tome IV (Paris : J.-L.-J.-Brière, 1827), 496.

> Bourguignon, né dans la province d'Aquitaine, et maître des chevaliers du Temple. Il partit avec quelques-uns de ses frères, et avec quelques chevaliers de divers ordres qui étaient demeurés à Jérusalem, pour se rendre en toute hâte vers la ville de Thuéca.[391]

« Robert de Craon poussa les Templiers à s'engager pleinement dans la Reconquête, ce dont témoigne leur participation aux sièges de Tortosa, en Catalogne, et de Santarém, au Portugal[392] ». Cette participation plus active sur le front de la *Reconquista* s'explique probablement par les nombreuses places et châteaux reçus lors du règlement du testament d'Alphonse Ier le Batailleur mentionné auparavant. Richement doté en Aragon, le Temple a alors les moyens économiques et militaires de s'investir dans la reconquête espagnole.

Guillaume de Tyr nous indique que Robert est présent durant le conseil qui mène au siège de Damas qui conclut tragiquement la deuxième croisade en 1148[393]. Il serait mort le 13 janvier 1149.

Évrard des Barres (1149-1152), maître du Temple

« Templier puis cistercien, Évrard des Barres était originaire d'une famille noble de Brie qui fut une fidèle alliée des Capétiens au XIIe siècle[394] ».

En 1143, il est envoyé par Robert de Craon pour négocier avec Raymond-Bérenger IV au sujet du testament d'Alphonse Ier le batailleur cité auparavant. La charte du 27 novembre 1143, dans laquelle le Temple renonce à sa part du royaume d'Aragon, le mentionne en tant que maître de France (*magistri Gallie*)[395]. Le 27 avril 1147, à Paris, c'est toujours en tant que maître de France

[391] Guillaume de Tyr, *Histoire des régions d'outre-mer...*Tome IV, 18.

[392] Alain Demurger, « Robert de Craon », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 798.

[393] Guillaume de Tyr, *Histoire des régions d'outre-mer...*Tome IV, 122.

[394] Alain Demurger, « Évrard des Barres », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 344.

[395] N°CCCXIV dans Marquis d'Albon, *Cartulaire...*

qu'il dirige un chapitre à Paris avec cent trente chevaliers de l'ordre et en présence du pape[396]. Il accompagne le roi Louis VII de France, en route pour la Terre sainte durant la deuxième croisade, à travers l'Europe centrale et l'Asie Mineure. À Constantinople il négocie le passage des croisés, auprès de Manuel Comnène. Il s'illustre ensuite avec ses frères du temple durant la difficile traversée des montagnes d'Asie Mineure, gagnant le respect de tous, roi de France compris.

Odon de Deuil, qui raconte l'expédition, dresse un portrait élogieux d'Évrard des Barres. Le maître de France est selon lui, un « modèle de valeur pour les chevaliers », faisant preuve à la fois de courage, de vigueur et de sagesse. Il loue son caractère religieux et protecteur[397].

Après la mort de Robert de Craon, le 13 janvier 1149, il est élu maître de l'ordre, peut-être grâce à ses performances durant l'expédition en Asie Mineure ou par ses bonnes relations avec le roi de France. Il le raccompagne d'ailleurs en Occident, avant d'être rappelé en urgence en Orient par le sénéchal de l'ordre, André de Montbard[398].

Rentré en Orient en 1150, il reçoit après février 1152, de l'évêque Guillaume de Tortose, le château de Tortose à reconstruire, ainsi que des terres à proximité[399]. La même année, il renonce à la maîtrise de l'ordre et part en France et rejoint l'abbaye cistercienne de Clairvaux, créée par saint Bernard.

On ignore les raisons de cet acte, mais Alain Demurger a émis l'hypothèse intéressante qu'Évrard se serait retiré à cause de mauvais rapports avec Baudouin III. En effet, « Bernard de Clairvaux l'avait recommandé à la reine Mélisende, qui était alors en conflit ouvert avec son fils Baudouin III[400] ». Cela aurait pu être suffisant pour garder l'inimitié du roi de Jérusalem et

---

[396] Demurger, *Les Templiers...*, 98 ; Marie-Luise Bulst-Thiele, *Sacrae domus militiae Templi Hierosolymitani magistri. Untersuchungen zur Geschichte des Templerordens, 1118/9-1313* (Göttingen : Vandenhoeck und Ruprecht, 1974), 38.

[397] Odon de Deuil, *Histoire de la croisade du roi Louis* VII..., 132.

[398] N°261 dans Reinhold Röhricht (éd.), *Regesta Regni Hierosolymitani (MXCVII-MCCXCI)* (Innsbruck : Libraria Academia Wagneri, 1893).

[399] Jonathan Riley-Smith, « The Templars and the Castle of Tortosa in Syria : An unknown Document concerning the Acquisition of the Fortress », dans *The English Historical Review*, Vol. 84, N° 331 (Oxford University Press, 1969), 284.

[400] Alain Demurger, « Évrard des Barres », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 345.

provoquer la démission du maître dans l'intérêt de l'ordre. Ceci n'enlève toutefois rien au geste d'Évrard qui entre dans l'ordre cistercien et rejoint saint Bernard, celui qui a fait tant pour le succès de l'ordre du Temple.

Évrard est mentionné en 1176 lorsqu'il intercède auprès de Louis VII pour une donation à l'abbaye de Barbeaux[401]. Il serait mort le 15 novembre 1176.

Fait surprenant, l'obituaire de la commanderie templière de Reims ne le mentionne pas en tant que maître, passant de Robert de Craon (*secundus magister Templi*) à Bernard de Trémelay (*tercius magister Templi*)[402]. Est-ce une simple erreur ou le reflet d'une crise interne et la volonté de ne pas se remémorer celui qui a quitté sa charge ?

Bernard de Trémelay (1152-1153), maître du Temple

On sait peu de choses de Bernard de Trémelay et du contexte de son élection. André de Montbard, sénéchal de l'ordre, semblait le successeur naturel d'Évrard des Barres. Si l'on tient compte de l'hypothèse d'une démission d'Évrard à cause d'une inimitié du roi Baudouin III dans le cadre du conflit avec sa mère, il était logique de nommer un homme « nouveau ». En effet, le sénéchal de l'ordre, oncle de Bernard de Clairvaux, était aussi lié à la reine Mélisende.

Bernard de Trémelay viendrait possiblement de la garnison de Gaza, selon Marie-Luise Bulste-Thiele[403]. Cette place, auparavant en ruines, avait été reconstruite et confiée aux Templiers par le roi. Peut-être que ses succès militaires ont permis à Bernard de Trémelay d'être élu, puisque même Guillaume de Tyr, pourtant prompt à la critique envers les ordres militaires, louait leur action à Gaza[404].

Il est élu en 1152, et reste peu de temps à la tête de l'ordre puisqu'il trouve la mort lors du siège d'Ascalon l'année suivante. C'est le premier maître de l'ordre qui meurt au combat. Mais ce

[401] N°699 dans Achille Luchaire, *Études sur les actes de Louis VII* (Paris : Alphonse Picard Éditeur, 1885), 319.

[402] P314f et 325d dans E. de Barthélemy (éd.), « Obituaire de la commanderie du Temple de Reims », *Collection de documents inédits sur l'Histoire de France.Mélanges historiques,* Tome IV (Paris : Imprimerie Nationale, 1882).

[403] Bulst-Thiele, *Sacrae domus...*, 44-45.

[404] Guillaume de Tyr, *Histoire des régions d'outre-mer...*Tome IV, 143-144.

n'est pas son héroïsme que met en avant Guillaume de Tyr, lorsque les Templiers se ruent dans une brèche de la muraille de la cité :

> Mais déjà depuis longtemps Bernard de Tremelay, maître des chevaliers du Temple, et ses frères, les avaient prévenus ; ils s'étaient emparés du passage et ne permettaient à personne de le franchir. L'on assure qu'ils agissaient ainsi afin d'obtenir un plus riche butin en entrant les premiers dans la place, et d'enlever plus de dépouilles. (...)
>
> Tandis qu'entraînés par leur cupidité les chevaliers du Temple refusaient d'admettre personne à partager avec eux, ils se trouvèrent seuls justement exposés aux périls et à la mort. Quarante d'entre eux environ entrèrent dans la place, et les autres ne purent les suivre. (...)
>
> [Les citoyens] ayant reconnu combien leurs ennemis étaient en petit nombre, retrouvèrent leur force et leur courage, saisirent leurs glaives et massacrèrent les chevaliers, après les avoir séparés de leurs compagnons[405]...

Alain Demurger a tordu le cou à cette explication en s'appuyant sur deux sources occidentales[406] qui ne présentent pas l'incident de la même façon : « L'audace des Templiers les a conduits presque au cœur de la ville, mais ils n'ont pas été suivis ; le chroniqueur n'évoque ni la question du butin, ni la cupidité [407] ». Pour Michel le Syrien, « Quatre cents Frères s'élancèrent et pénétrèrent à l'intérieur de la brèche[408] » lors de ce même incident, ce qui fait paraître l'initiative de Bernard de Trémelay beaucoup moins suicidaire.

L'obituaire de Reims situe sa mort un 16 août, ce qui est compatible avec la chute d'Ascalon le 19 août 1153.

André de Montbard (1153-1156), maître du Temple

André de Montbard est un des fils du comte Bernard I[er] de Montbard. Sa sœur Alèthe est la mère de Bernard de Clairvaux.

---

[405] Guillaume de Tyr, *Histoire des régions d'outre-mer...*Tome IV, 173-174.

[406] *Sigebert auctarium Aquicinense* et *Sigebert auctarium Affligemense* dans *Monumenta Germaniae Historica, Scriptorum tomus VI* (Hannovre : *Impensis bibliopolii avlici hahniani*,1844), 396 et 401.

[407] Demurger, *Les Templiers...*, 208.

[408] Michel le Syrien, *Chronique de Michel le Syrien...*, 309.

Il serait un des premiers fondateurs du Temple, aux côtés de Hugues de Payns et de Godefroy de Saint-Omer. Pourtant, une charte de 1129 le citant comme *Andreas predici Bernardi avunculus* a divisé les historiens. En effet, certains pensent qu'il était laïc et donc pas Templier en 1129, ce qui expliquerait qu'on ne le mentionne pas dans le document en tant que *frater*. « Toutefois, son rôle dans cette transaction et le fait d'être un "membre" de la nouvelle communauté du Temple ne sont pas exclusifs ; après tout, les Templiers n'ont pas reçu de règle avant 1129[409] ».

Une lettre de Baudouin II à Bernard de Clairvaux a également divisé les historiens sur la présence d'André de Montbard en Occident. En effet, celle-ci mentionne *Andream et Gundemarum bellicis operibus et sanguinis stemmate claros*[410]. Pierre-Vincent Claverie, à la suite d'une brillante analyse[411], a déduit que la lettre pouvait être datée de 1120 ou 1125, avec une préférence certaine pour 1120. André de Montbard, oncle de Bernard, et Godefroy de Saint-Omer (*G de Audomaro* étant devenu *Gundomarus*) auraient été envoyé par le roi de Jérusalem pour obtenir le soutien de l'abbé de Clairvaux pour la milice du Temple.

Il est mentionné pour la première fois comme sénéchal dans une charte de l'été 1148 : *Andreas de Muntbar dapifer*[412]. C'est sous cette fonction qu'il écrit en 1150 à Évrard des Barres, rentré en Occident avec Louis VII, pour le presser de revenir. À l'image du royaume de Jérusalem, l'ordre est peut-être alors en crise. Le conflit entre la reine Mélisende, régente du royaume, et son fils Baudouin III a probablement eu des répercussions dans l'ordre. On l'a vu, ceci expliquerait la démission d'Évrard et l'élection de Bernard de Trémelay. À la mort de ce dernier, et après la chute d'Ascalon, en 1153, la crise semble passée et c'est logiquement que André de Montbard est élu maître de l'ordre.

Une charte de 1155 confirme une donation faite durant le siège d'Ascalon en 1153 et mentionne le nouveau maître : *Andreas de Monte Barro*, *Templi magister*[413]. Évidemment, André de Montbard n'a sans doute pas été élu dans les trois jours qui séparent la mort de Bernard de

[409] Jochen Burgtof, *The Central Convent of Hospitallers and Templars* (Leiden, Boston : Brill, 2008) 481.

[410] N°I dans Marquis d'Albon, *Cartulaire...*

[411] Claverie, « Les débuts de l'ordre du Temple en Orient »..., 18-20.

[412] N°DXII dans Marquis d'Albon, *Cartulaire...*

[413] N°308 dans Reinhold Röhricht (éd.), *Regesta Regni Hierosolymitani...*

Trémelay de la prise d'Ascalon. La mention tient probablement compte de la fonction d'André en 1155.

Homme d'expérience lorsqu'il devient maître, il n'hésite pas à négocier avec les musulmans. Ainsi, c'est sous son magistère qu'a lieu l'échange du fils du vizir 'Abbās ibn Abu'l Futūh contre 60 000 besants. « L'affaire fut si rentable pour les chrétiens que les Fatimides achetèrent la paix, peu après, pour une somme faramineuse[414] », et permit à l'ordre de renflouer ses caisses. Il serait mort en 1156, l'obituaire de Reims situant sa mort le 17 janvier.

Bertrand de Blanquefort (1156-1169), maître du Temple

Bertrand de Blanquefort succède à André de Montbard en 1156. Il est mentionné le 2 novembre de la même année, dans un document de Baudouin III, en tant que *Bertrannus de Brancaforti, magister Templi*[415]. L'année suivante, il est fait prisonnier lors de la bataille du gué de Jacob :

> On remarquait parmi les prisonniers un homme noble et illustre, le seigneur Hugues d'Ibelin, Odon de Saint-Amand, maréchal du Roi ; Jean Gottmann, Richard de Joppé et Balian son frère, Bertrand de Blanquefort, maître du Temple, hommes religieux et remplis de la crainte de Dieu ; et beaucoup d'autres encore dont les noms nous sont inconnus.[416]

En 1159, une expédition chrétienne provoque, malgré son échec, la libération de la plupart des chrétiens retenus prisonniers par Nūr ad-Dīn. « C'est à cette occasion que Bertrand de Blanquefort, qui avait été capturé en 1157, retrouva la liberté sans que sa rançon de 10 000 dinars ne soit versée par ses coreligionnaires[417] ».

C'est sous son magistère, en 1167, qu'est négocié un accord avec l'Égyptien Shawar, qui permet au roi de Jérusalem de percevoir un lourd tribut. « Cet accord a été négocié, du côté franc,

[414] Claverie, « Les débuts de l'ordre du Temple en Orient » ..., 43.

[415] N°322 dans Reinhold Röhricht (éd.), *Regesta Regni Hierosolymitani...*

[416] Guillaume de Tyr, *Histoire des régions d'outre-mer...*Tome IV, 213.

[417] Claverie, « Les débuts de l'ordre du Temple en Orient » ..., 56.

par un baron, Hugues de Césarée, et un dignitaire important de l'ordre du Temple, Geoffroy Fouchier, dont le rôle fut sans doute essentiel[418] ».

Il semble que les relations entre l'ordre et le roi Amaury n'aient pas toujours été très bonnes sous le magistère de Bertrand. Déjà en 1166, le roi reprocha aux Templiers d'avoir livré trop facilement à Nūr ad-Dīn un château réputé imprenable au-delà du Jourdain, alors qu'il arrivait à la rescousse : « Rempli de confusion et enflammé de colère, le seigneur Roi fit attacher au gibet environ douze frères du Temple, de ceux qui avaient livré la position aux ennemis[419] ».

De plus, en 1168, Bertrand de Blanquefort refuse d'engager son ordre dans la nouvelle campagne du roi Amaury en Égypte. Beaucoup d'historiens y ont vu la conséquence d'une rivalité maladive avec l'Hôpital, par ailleurs très investi dans la campagne, on le verra plus loin. Si les mauvaises relations avec le roi pourraient être évoquées, il semble que ce soit le refus de rompre leur promesse qui a motivé les Templiers. Rappelons qu'un cadre de l'ordre s'était personnellement investi dans l'accord. Même Guillaume de Tyr, pourtant rarement tendre avec les ordres militaires, laisse le bénéfice du doute aux Templiers :

> En même temps, les frères du Temple ne voulurent prendre aucune part à cette expédition, soit qu'ils obéissent à l'impulsion de leur conscience, soit parce que le maître de la maison de l'Hôpital, leur rivale, passait pour le moteur et le chef de l'entreprise - ils refusèrent donc de fournir leurs troupes et de suivre le Roi, disant qu'il était trop injuste d'aller porter la guerre dans un royaume allié qui se reposait sur notre bonne foi, et de méconnaître la teneur d'un traité et les principes sacrés du droit, pour aller combattre des hommes qui ne méritaient point une pareille agression, et qui demeuraient fidèles.[420]

On attribue généralement à Bertrand de Blanquefort la rédaction des premiers *Retrais* de la Règle. Simonetta Cerrini situe la date avant, en précisant avec justesse que le pape Innocent II « autorisait dans la bulle *Omne datum optimum* les chevaliers du Temple à se doter d'une législation autonome (*consuetudines*) en sus de la Règle, à établir au cours des chapitres généraux de l'ordre[421] ». Il serait mort le 2 janvier 1169.

---

[418] Demurger, *Les Templiers...*, 217.

[419] Guillaume de Tyr, *Histoire des régions d'outre-mer...*Tome V, 26.

[420] *Ibid...* 74.

[421] Cerrini, *La Révolution...*, 223.

Auger de Balben (1160-1162), maître de l'Hôpital

Auger de Balben succède à Raymond du Puy à la tête de l'Hôpital, entre 1158, dernière mention de Raymond dans un acte, et 1160, première mention d'Auger en tant que maître de l'ordre.

Auger était auparavant avec Raymond du Puy en Occident, puisque deux actes le mentionnent en 1157[422] (*Ogerio de Balbis*) et 1158[423] (*Ogerio de Balbeo*). La mention de sa présence uniquement sur ces deux actes pourrait indiquer qu'il est originaire du midi de la France. C'est du moins l'hypothèse avancée par Joseph Delaville Le Roulx qui le relie possiblement à la famille des Balbes[424].

En 1160, il est donc mentionné pour la première fois en tant que maître de l'ordre, dans un don de cinquante tentes de Bédouins à l'Hôpital fait par Baudouin III[425].

Son magistère a été court puisque le dernier acte le mentionnant est daté du 11 mars 1162, alors que Gilbert d'Assailly est déjà maître le 19 janvier 1163.

Arnoul de Comps, (1162), maître de l'Hôpital ?

Aucune charte ni aucune chronique ne mentionne ce potentiel maître de l'ordre mais il est traditionnellement cité entre Auger de Balben et Gilbert d'Assailly dans les listes chronologiques des grands-maîtres de l'ordre[426] ainsi que par les historiens de l'Hôpital tel Giacomo Bosio, lui-même Hospitalier[427]. Comme l'a précisé Delaville Le Roulx, « il serait peut-être téméraire de

[422] N°253 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[423] N°268 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[424] Delaville Le Roulx, *Les Hospitaliers...*, 62.

[425] N°296 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[426] William Dugbale (éd.), « *Cronica Magistrorum Defunctorum* », *Monasticon Anglicanum*, volume 6 partie 2 (Londres : 1846), 797.

[427] Iacomo Bosio, *Dell'Istoria della sacra religione et illustrissima militia di S. Giovanni Gierosolimitano*, 3 volumes (Roma : 1594).

repousser l'existence d'un grand-maître dont la tradition constante de l'ordre a consacré le souvenir ; mais, s'il a existé, il n'a pu exercer sur les Hospitaliers qu'une magistrature éphémère[428] ».

Gilbert d'Assailly (1162-1170), maître de l'Hôpital

Élu maître de l'Hôpital en 1162, on ne sait presque rien de Gilbert d'Assailly auparavant. Il était vraisemblablement déjà d'un âge avancé lors de son élection[429] et « la désinence de son nom permet de supposer qu'il était d'origine française[430] ». Il est possible qu'il ait été responsable de l'Hôpital à Tyr, puisque l'on trouve deux chartes mentionnant un Gilbert de Tyr en 1146[431] et en 1149/1150[432], mais cela reste à confirmer : *Gilebertus de Tyro, magister Hospitalis sancti Joannis et pauperum Christi*. Par ailleurs, nous trouvons également trace en 1148 d'un *Gillebertus, miles et frater hospitalis*[433], qui n'est probablement pas le même que le précédent, mais pourrait aussi bien être le futur maître.

« Sous son magistère, les interventions guerrières de l'Hôpital, jusque-là limitées à des objectifs de caractère plutôt défensif, prirent une coloration tout autre[434] ». C'est Gilbert d'Assailly qui aurait poussé le roi Amaury à envahir à nouveau l'Égypte en 1168 malgré les traités en vigueur. Guillaume de Tyr, on l'a vu, mentionne le maître de l'Hôpital comme le « moteur et le chef de l'entreprise ». Les gains pour l'ordre auraient été importants en cas de succès :

> Amaury, roi de Jérusalem, promet à Gilbert d'Assailly, grand-maître de l'Hôpital, en échange du concours militaire que l'ordre lui assure pour l'expédition qu'il projette en Égypte, une rente annuelle de 100 000 besants à prendre sur le territoire de Péluse, et une autre rente de 50 000 besants sur diverses cités d'Égypte, si l'expédition réussit.[435]

---

[428] Delaville Le Roulx, *Les Hospitaliers...*, 64.

[429] Dugbale (éd.), « *Cronica Magistrorum Defunctorum* », vol. 6.2, 797.

[430] Delaville Le Roulx, *Les Hospitaliers...*, 65.

[431] N°166 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[432] N°184 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[433] Comte de Marsy, "fragments d'un cartulaire de l'ordre de Saint Lazare, en Terre sainte", *Archives de L'Orient Latin*, tome II (Paris : Ernest Leroux, 1884), 127 (chartes).

[434] Alain Beltjens, « Gilbert d'Assailly », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 390.

[435] N°402 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

Gilbert s'engageait donc, au nom de l'Hôpital, à fournir 500 chevaliers et 500 turcoples au roi, et emprunta beaucoup afin d'y parvenir.

Sous son magistère, l'ordre a acquis de nombreux châteaux : « une douzaine s'ajouta aux sept ou huit détenus avant 1160[436] ». Ces acquisitions supposaient des reconstructions et des garnisons, avec encore des dépenses pour l'ordre. Jean de Würzburg, un pèlerin allemand, présent à Jérusalem vers les années 1160, précise que l'Hôpital entretient de nombreux militaires pour ces places fortes :

> *Præter horum omnium siquidem expensam tam in infirmis, quam in pauperibus aliis factam, eadem domus multas universis militaribus rebus instructas pro defensione terræ christianorum ab incursione saracemorum passim per castella sua sustentat personas* [437]
>
> (En plus de toutes les dépenses relatives aux malades et aux pauvres, cette même maison entretient de nombreuses personnes spécialisées dans les affaires militaires, répartis dans des châteaux pour défendre les terres chrétiennes des invasions des Sarrasins.)

Ces nombreuses dépenses et l'orientation guerrière prise par l'ordre sous le magistère de Gilbert ont provoqué une grave crise, la première, au sein de l'ordre. Celle-ci est décrite dans une lettre du couvent au pape Alexandre III[438]. En 1170, Gilbert d'Assailly démissionna et se retira dans une grotte. L'ordre semblait alors divisé. Une partie du couvent, dont le précepteur Pons de Blanes, refusaient cette démission, en appelèrent au roi et au patriarche de Jérusalem qui obtinrent que Gilbert revienne sur sa décision. Mais son retour ne fit pas l'unanimité, et on exigea du maître qu'il s'engagea à ne plus acquérir de châteaux aux frontières, ni engager l'ordre dans des dépenses extravagantes, ni prendre de décisions importantes, sans la consultation du chapitre. Gilbert d'Assailly refusa et se retira après avoir pris soin de faire élire un successeur, Caste de Murol. Une partie des frères, dont Pons de Blanes, n'acceptèrent pas cette nomination et voulurent en appeler au pape, ce qui leur fut interdit. Gilbert d'Assailly, peut-être pris de remords devant le chaos créé,

---

[436] Demurger, *Les Hospitaliers...*, 369-373.

[437] R. B. C. Huygens (éd.), *Peregrinationes Tres...*, 132

[438] N°403 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

décida de partir à Rome présenter l'affaire personnellement au pape. Une assemblée extraordinaire réunissant le roi, le patriarche, les prélats et barons du royaume, Templiers et Hospitaliers, et des citoyens de la ville décida de présenter toute l'affaire au pape[439].

On ne connaît rien du séjour de Gilbert d'Assailly en Occident si ce n'est qu'il meurt en 1183 « au cours d'une tempête alors qu'il traversait la Manche pour rejoindre le roi d'Angleterre Henri II[440] ». L'évocation de la crise qu'a traversé l'ordre de l'Hôpital à la fin du magistère de Gilbert d'Assailly nous amène à nous interroger sur les structures et l'organisation de l'ordre du Temple et de l'ordre de l'Hôpital.

[439] Pour une description plus détaillée de la crise, voir Jochen Burgtof, *The Central Convent...*, 65-71.

[440] Demurger, *Les Hospitaliers...*, 245.

Structures et organisation

Jonathan Riley-Smith a profondément insisté sur le fait que le Temple et l'Hôpital étaient deux ordres très différents, s'interrogeant au passage sur le fait que beaucoup d'historiens ne semblaient pas le comprendre : « This rise the question why so many historians of the crusades and the Military Orders have treated the Temple and Hospital in the central Middle Ages as through they were sides to same coin[441] ». Il est vrai que si le Temple fut créé dans un but militaire, ce n'est absolument pas le cas de l'Hôpital, qui comme son nom l'indique se destinait aux soins des pauvres malades avant sa militarisation au XII^{e} siècle. Malgré une responsabilité toujours plus importante dans la défense de la Terre sainte, l'Hôpital a toujours gardé à l'esprit sa mission originelle charitable.

Pourtant sa militarisation l'a inévitablement rapproché du Temple puisqu'il adoptait ainsi une pratique complètement nouvelle, créée par les Templiers : utiliser des frères pour combattre physiquement, l'arme à la main. De plus, il est important de rappeler que ce sont ces deux ordres nés en Terre sainte qui ont inspiré les autres ordres militaires par la suite : l'ordre Teutonique, l'ordre des Porte-Glaive, l'ordre de Saint-Lazare et tous les ordres de la péninsule ibérique. On l'a vu, le Temple et l'Hôpital se sont inspirés l'un l'autre, et sont devenus par la suite des frères d'armes sur les champs de bataille, et parfois des rivaux politiques.

L'étude de leurs structures et de leur organisation peut nous permettre de constater ce que Jonathan Riley-Smith essayait alors d'expliquer : que ces ordres étaient en apparence semblables, puisque partageant la même mission de défense de la Terre sainte, disposant d'un patrimoine immobilier solide à « l'arrière » permettant d'alimenter l'ordre au Moyen-Orient, mais également assez différents sur certains points.

---

[441] Jonathan Riley-Smith, *Templars and Hospitallers as professed religious in the Holy Land* (Notre Dame : University of Notre Dame Press, 2010), 63.

Le front et l'outremer (L'Occident)

Le Temple et l'Hôpital ont avant tout en commun d'être nés en Terre sainte, et d'avoir situé dès leurs débuts respectifs, leur quartier général à Jérusalem. Les proto-templiers, se sont installés dans une partie du palais de Baudouin II de Jérusalem, situé dans la mosquée al-Aqsa, sur l'esplanade du Temple, site selon la tradition juive du Temple de Salomon qui donne son nom à la nouvelle milice lors de sa reconnaissance en 1129 au concile de Troyes. Les Hospitaliers étaient installés dans leur bâtiment emblématique de Jérusalem, leur hôpital, situé à côté du Saint-sépulcre. Tous deux ne quittèrent la ville sainte qu'après la défaite de Hattin et la perte de Jérusalem en 1187. Les deux ordres s'installèrent à Acre lorsque la cité devint la nouvelle capitale du royaume de Jérusalem, après sa prise par les armées de la troisième croisade en 1191. Tous deux gardèrent l'espoir de pouvoir se réinstaller dans leurs quartiers généraux d'origine, que l'on trouve d'ailleurs représentés dans leurs principaux sceaux. Après la chute de Saint-Jean d'Acre en 1291, les deux ordres s'installent à Chypre provisoirement. Les Hospitaliers s'installent ensuite à Rhodes en 1310, et y construisent leur premier hôpital l'année suivante. L'ordre du Temple est dissous 1312, on le verra plus loin.

Les deux ordres ont également en commun leur organisation générale : « L'Hôpital de Saint-Jean se présente comme un ordre hiérarchisé et centralisé qui, comme le Temple, a une organisation à trois niveaux : celui du gouvernement central, établi en Terre sainte ; le niveau intermédiaire des prieurés (provinces) ; le niveau local des commanderies[442] ». D'une façon générale, les deux ordres ont rapidement organisé grâce aux donations et à des ventes/achats, un patrimoine immobilier conséquent en Occident, permettant d'alimenter les frères en Orient, afin d'accomplir leurs missions respectives. Guillaume de Tyr, évoquait de façon critique les richesses des Templiers : « On dit qu'ils ont d'immenses propriétés, tant au-delà qu'en deçà de la mer, et qu'il n'y a pas dans le monde chrétien une seule province qui ne leur ait assigné une portion quelconque de biens ; en sorte que leurs richesses sont, à ce que l'on assure, égales à celles des rois[443] ». Si l'exagération est visible dans ce commentaire du célèbre chroniqueur, il n'en demeure pas moins vrai que les deux ordres ont géré un important patrimoine propre à provoquer des jalousies et des reproches. « Même si l'on ne peut retenir l'évaluation de Matthieu Paris faisant état de l'existence de 9 000 maisons templières,

[442] Alain Demurger, *Les Hospitaliers*..., 213.

[443] Guillaume de Tyr, *Histoire des régions*...tome 3, 85.

il n'en reste pas moins que le Temple est avec l'Hôpital le seul, parmi les ordres militaires, à avoir constitué un réseau étendu de l'Orient à l'Occident, de la péninsule ibérique à l'Europe orientale[444] ». Pour l'un et l'autre ordre ce patrimoine permettait de financer l'Orient en vivres, en argent et en hommes afin de leur permettre d'accomplir leur mission militaire commune ainsi que la mission charitable de l'Hôpital.

Le maître

À la tête de chacun des deux ordres se trouvait le maître, seul dignitaire élu à vie tant au Temple qu'à l'Hôpital. « Au plan spirituel, Dieu, par la grâce duquel il passait pour avoir été institué, la Vierge Marie et le saint patron de l'ordre avaient une position encore supérieure à la sienne - ainsi d'ailleurs que "nos seigneurs les malades" chez les Hospitaliers[445] ». Pour les Templiers, le titre semble avoir été porté dès les débuts de la nouvelle milice, et est précisé au début de son « acte de naissance ». En effet, la règle qui lui est attribuée à l'issu du concile de Troyes mentionne : « *Nos ergo cum omni gratulatione ac fraterna pietate precibusque magistri Hugonis, in quo predicta milicia sumpsit exordium*[446] ». Pour l'Hôpital, cette appellation est utilisée pour la première fois par Raymond du Puy dans un acte de 1125 : « *R[aimundum], venerabilem magistrum, et fratres sancte domus Hospitalis Iherusalem*[447] ». Elle reste ensuite en vigueur dans l'ordre, n'étant remplacée qu'après 1310 et l'installation des Hospitaliers à Rhodes, par celle de grand-maître. Ainsi, le premier dirigeant de l'Hôpital, Gérard, était qualifié de « *venerabili filio Geraudo, institutori ac preposito Hierosolymitani Xenodochii* [448]» par le pape Pascal II dans sa bulle *Pie postulatio voluntatis* de 1113 : Fondateur et prévôt (ou chef, ou recteur...).

Pour les Templiers, le mode d'élection du maître est précisé dans une partie des *retrais* et obéit à des règles compliquées même si « la procédure devait sans doute être moins complexe au

[444] Michel Balard, « l'économie templière », Arnaud Baudin (dir.), Ghislain Brunel (dir.) et Nicolas Dohrmann (dir.), *L'économie templière en Occident. Patrimoines, commerce, finances*, Actes du colloque international (Langres : Éd. Dominique Guéniot, 2013), 14.

[445] Jochen Burgtorf, « Hiérarchie », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 434.

[446] Henri de Curzon, *La Règle du Temple*..., 13-14.

[447] n° 72 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[448] n° 30 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

début de l'histoire de l'ordre[449] ». Ainsi, à la mort du maître, c'est le grand-commandeur qui assure l'intérim, et propose un commandeur de l'élection à qui est adjoint un compagnon. Puis la constitution du collège d'électeur se poursuit pour arriver au final à treize, comme le Christ et ses apôtres :

> Et ces II freres doivent eslire autre II freres, et seront IIII. Et ces IIII doivent eslire autre II freres, et seront VI. Et ces VI freres doivent eslire autre II freres et seront VIII. Et ces VIII freres doivent eslire autre II freres et seront X. Et ces X freres doivent eslire autre II, et seront XII, en l'ennor des XII apostres. Et les XII freres doivent eslire ensemble le frere chapelain por tenir le leu de Jhesu-Christ ; lequel se doit mult esforcier de tenir les freres en pais et en amor et en acort : et seront XIII freres. Et de ces XIII doivent estre les VIII freres, chevaliers, et les IIII freres, sergens, et le frere chapelain. Et ces XIII freres esliseors doivent estre tels come dessus est dit dou Comandor de l'eslection, de diverses nations et de divers païs, por la pais de la maison tenir.[450]

Ce collège électoral de treize frères était également la norme chez les Hospitaliers comme le précise un des statuts promulgués par le chapitre de Margat en 1204/1206 :

> Le commandeor, par le conseil dou chapistre, doit eslire I frere, ce est assavoir I frere prestre, I autre frere chevalier et I frere sergent ; lesquelz il doit conjurer au meaus que il saura que eaus, leaument et sanz tricherie, esliront le quart que il connoistront à meillor et à plus leal à l'élection dou maistre ; le quel doit estre ensi conjuré par devant touz, et puis doit estre mandé aveuc les III ; et ces IIII doivent eslire le quint, qui doit estre mandé aveuc les autres. En tel maniere doit estre fait jusques à XIII.[451]

Ce statut entérine en quelque sorte une pratique initiée probablement par Gilbert d'Assailly lors de sa démission en 1170 afin d'organiser l'élection de son successeur. « Il s'adjoignit douze frères pour former un collège électoral de treize frères[452] ».

Signe de la prééminence de la Terre sainte sur l'Occident (l'outremer pour ces deux ordres), la grande majorité des maîtres du Temple et de l'Hôpital qui furent élus durant leurs deux siècles de coexistence venaient d'Orient, comme l'a précisé Jonathan Riley-Smith : « Indeed, of the twenty-

[449] Alain Demurger, *Les Templiers*..., 144.

[450] Henri de Curzon, *La Règle du Temple*..., 147.

[451] n° 1193 dans le volume II de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire* ...

[452] Alain Demurger, *Les Hospitaliers*..., 235.

three grand masters and twenty-four masters who ruled the Temple and the Hospital respectively from 1120 to 1307, only seven in each order are known to have been translated from the West[453] ».

Les *retrais* du Temple nous précisent que le maître a droit à quatre chevaux comme tous les dignitaires chevaliers, au lieu de trois pour les simples chevaliers, mais dont un est un turcoman, et à une nombreuse suite comprenant entre autres clerc, scribe-traducteur, cuisinier et maréchal-ferrant. « Vers 1165, le supérieur du temple disposait déjà d'une suite de treize personnes, et en 1303 celle de son homologue de l'Hôpital en comptait plus de trente[454] ».

Si tous les frères devaient obéissance au maître tant à l'Hôpital qu'au Temple, celui-ci ne dispose pas d'un pouvoir absolu dans l'un et l'autre ordre. En effet, pour l'Hôpital, les statuts de Margat précisent le cadre dans lequel doit agir le maître de l'ordre :

> Les freres de l'Ospital sont tenus de hobeyr au maistre humblement por Christ.
>
> Le maistre, quant il sera eslehu, doit promettre en chapistre que il tenra les bones coustumes de la maison et les establimenz, et que il ordenera les besoignes de la maison par le conseil des freres ; et mesmement celes qui seront ordenées des freres en general chapistre gardera, et comendera fermement que soient de touz gardées.[455]

Pour le Temple, plusieurs articles des *retrais* légifèrent sur les droits et devoirs du maître, et un passage assez éloquent précise même : « Trestous les freres dou Temple doivent estre obedient au Maistre, et li Maistres si doit estre obedient a son covent[456] ». Le couvent est ici à prendre au sens large, l'ensemble des frères combattant de l'ordre, plus spécifiquement en Orient. Le terme couvent fut également utilisé pour désigner « une communauté particulière, celle qui, autour du maître, avait la responsabilité de l'institution tout entière[457] », à la fois chez les Templiers et les Hospitaliers.

---

[453] Jonathan Riley-Smith, *Templars and Hospitallers...*, 49.

[454] Jochen Burgtorf, « Maître », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 574.

[455] n° 1193 dans le volume II de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[456] Henri de Curzon, *La Règle du Temple*..., 86.

[457] Philippe Josserand, « Couvent », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 266.

Couvent

Si le couvent a parfois été vu comme un contre-pouvoir face au maître, il faut plutôt l'appréhender au prisme des pratiques alors en usage à l'époque, en particulier dans les cours royales et baronniales. Il est normal que le Temple, ordre fondé par des chevaliers laïques ait puisé son inspiration sur ces cours. Par la suite, l'Hôpital, en s'émancipant d'une tutelle religieuse à ses débuts puis en se militarisant, a agi de même. Comme l'a précisé Jochen Burgtorf : « Thus, both Hospitallers and Templars, with regard to their leadership structures, looked for inspiration to those who were promoting them[458] ». Les couvents des deux ordres s'inspirent donc des cours baroniales, avec des dignitaires similaires qui servent à aider le maître dans sa charge et à le conseiller, comme un vassal le fait avec son seigneur. De plus, lorsque Templiers et Hospitaliers s'imposent comme des puissances en Terre sainte, et influent sur le sort du royaume, comme d'autres grands seigneurs, cette organisation permet aux maîtres des ordres d'être considérés au même titre que les autres : « In the language of medieval public communication, when the Templar master arrived at the royal court, in the company of his senechal and marshal, he could feel that he was the equal of the count of Tripoli[459] ».

On l'a dit, le mot couvent porte à confusion en ce qui concerne les deux ordres du Temple et de l'Hôpital. Il s'applique à l'ensemble des frères de Terre sainte, comme au groupe de dignitaires chargé de conseiller et d'assister le maître. Pour l'Hôpital, il fut le plus souvent utilisé pour désigner l'ensemble des baillis conventuels, c'est-à-dire des hauts dignitaires de l'ordre.

Dans la hiérarchie de l'ordre du Temple, le sénéchal est le deuxième dignitaire après le maître qu'il remplace en cas d'indisponibilité. « Cet office disparait à la fin du XII^{e} siècle et on voit émerger un grand commandeur qui devient le second personnage de l'ordre[460] ». Jochen Burgtorf explique le désintéressement de l'un et l'autre ordre pour la fonction de sénéchal par son évolution en France, terrain de recrutement privilégié du Temple et de l'Hôpital. En effet, il y devint rapidement inusité si ce n'est pour désigner des officiers royaux au niveau local ou régional. Ainsi,

[458] Jochen Burgtorf, *The Central Convent of Hospitallers and Templars* (Leiden, Boston : Brill, 2008), 58.

[459] *Ibid*, 59.

[460] Alain Demurger, *Les Templiers*..., 145.

« when the title of "seneschal" no longer reminded the brothers of the prestigious court official but, rather, only a minor official, it had become obsolete as the title of a high conventual official[461] ».

Le grand-commandeur administrait les affaires civiles du couvent dans les deux ordres. De plus, il dirigeait ce même couvent en l'absence du maître à l'Hôpital, alors que c'est au maréchal qu'incombait cette responsabilité au Temple. Cette différence s'explique peut-être par la mission guerrière unique du Temple qui incite à confier au chef militaire (après le maître) la direction en second du couvent.

Le maréchal, troisième dignitaire du Temple dans les statuts hiérarchiques des *retrais* a rapidement supplanté le sénéchal. Pour l'Hôpital et pour le Temple, « il avait autorité sur tous les frères chevaliers ou sergent d'armes du couvent central, dont il dirigeait également l'activité militaire[462] ». Il est le dignitaire responsable des armes, de l'équipement militaire et des chevaux. Il supervise donc également les personnes devant entretenir armes, bêtes, et matériels et la distribution de ceux-ci aux frères. Notons que cette responsabilité sur les chevaux est révélatrice du prestige de la fonction, surtout pour le Temple. En effet, comme en témoigne les *retrais* du Temple, la quantité et la qualité des montures attribuées aux dignitaires de l'ordre permet de nuancer la hiérarchie du Temple. Par exemple, le maître du Temple a droit à un turcoman parmi ses montures, pas le sénéchal qui a juste droit à un palefroi. Pourtant, le maréchal a également droit à un turcoman. À la guerre, il pouvait arriver que le maître cède le commandement militaire de la troupe au maréchal. De plus, « il paie de sa personne au combat, puisque, lorsque la charge de la cavalerie lourde s'ébranle, il fait, l'image parle d'elle-même, la "pointe"[463] ».

Les *retrais* du Temple nous citent le commandeur du royaume de Jérusalem comme dignitaire suivant dans la hiérarchie de l'ordre et nous précise sa fonction principale :

> Li comandeor de la terre est tresorier dou couvent et tous les avoirs de la maison de quelque part il soient aportés, ou deça mer, ou dela la mer, ils doivent estre rendus et balliés en la main dou Comandour de la terre, et il les doit metre au tresor, et non doit riens tochier ne remuer tant que li Maistres lesait veus et contés ; et quant il les aura

[461] Jochen Burgtorf, *The Central Convent*..., 63.

[462] Jochen Burgtorf, « Maréchal », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 583.

[463] Alain Demurger, *Les Templiers*..., 146.

> veus, si seront misen escrit et li Comandeor les doit garder au tresor, et si en puet faire la besoigne de la maison[464].

À l'Hôpital, c'est le trésorier qui gère les revenus et les dépenses de l'ordre. « Contrôlé par le maître et le grand-commandeur, il recevait les responsions des commanderies de l'ordre, les *spolia* des frères décédés, les profits des ventes et les aumônes provenant d'Occident[465] ».

Autre membre important du couvent pour chacun des deux ordres, le drapier gère l'habillement des frères ainsi que le magasin de vêtement et ses employés. Il est intéressant de constater que la règle du Temple de 1129 mentionne déjà la fonction tandis que la version en ancien français un peu plus tardive cite explicitement le drapier dans deux articles :

> E le Drapier ou celui qui est en son leu se doit estudiousement porveoir et penser d'avoir le guerredon de Dieu en toutes les choses devant dites, que les yeaus des envious et des maus parlans nen puessent noter nule chose en les robes doner, que eles soient trop longes ne trop cortes (...)
>
> Et le Drapier se doit porveoir que les freres soient si raisonablement roigniés que ilspuissent ordenéement esguarder devant et derreire...[466]

Le drapier veille également au respect des règles concernant la tenue vestimentaire et aux dons de vieux vêtements. Pour l'Hôpital, il s'occupe aussi évidemment des dons de vêtements aux pauvres malades.

L'infirmier s'occupe de l'infirmerie et des soins des frères malades ou blessés que ce soit chez les Templiers ou chez les Hospitaliers. Précisons que ce n'est pas un bailli conventuel à l'Hôpital.

L'Hospitalier est un dignitaire important propre à l'ordre de l'Hôpital, et bailli conventuel. « Il est le gestionnaire de l'hôpital des pauvres malades et veille à la régularité de son approvisionnement ; des casaux lui sont alloués pour cela mais, si le besoin s'en fait sentir, il reçoit

---

[464] Henri de Curzon, *La Règle du Temple*..., 94-95.

[465] Jürgen Sarnowski, « Trésorier », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre*..., 930.

[466] Henri de Curzon, *La Règle du Temple*..., 29-30 et 32.

une part des responsions d'Occident et des fournitures des maisons de l'Hôpital en Orient[467] ». Aux débuts de l'ordre, cette fonction était assurée par le maître lui-même avant que l'office n'apparaisse, au plus tard en 1162. Ceci s'explique sans doute par la militarisation de l'ordre et la nécessité pour le maître de déléguer alors cette fonction. L'hospitalier est alors placé à la tête du personnel de l'hôpital, et est responsable du bien-être des malades. « Dépositaire des biens matériels apportés par ceux-ci, il se chargeait également de l'enterrement des personnes décédées dans l'établissement[468] ».

Le turcoplier était pour le Temple et l'Hôpital, un dignitaire important, qui commandait les turcoples. Ces derniers étaient des combattants à cheval d'origine orientale, recrutés parmi les musulmans convertis et les chrétiens autochtones. Ils faisaient office de cavalerie légère et ouvraient la marche des troupes, ou harcelaient l'ennemi. On peut deviner leur effectif approximatif en fonction des pertes connues comme à la Forbie en 1244 où le Temple perd 324 turcoples et 312 chevaliers et l'Hôpital 224 turcoples et 325 chevaliers. « Leur rôle au sein des ordres militaires, où ils représentaient un élément recruté dans les populations locales, dépassait celui de simples auxiliaires : il ne doit pas être sous-estimé[469] ». Si les turcoples n'étaient pas des frères du Temple ou de l'Hôpital, le turcoplier qui les commandait était évidemment un chrétien latin, membre de l'ordre. « Au Temple, en situation de guerre, le turcoplier commandait aussi aux sergents d'armes[470] ». Il est sous la responsabilité du maréchal, mais s'émancipe un peu chez les Hospitaliers en devenant un bailli conventuel en 1303. Preuve de son importance militaire : les *retrais* du Temple lui attribuent quatre montures dont un turcoman, comme le maître et le maréchal.

Responsable des opérations navales, l'amiral apparaît à l'Hôpital à la toute fin du XIII^{e} siècle avant de devenir un bailli conventuel en 1300, ce qui témoigne de la réorientation maritime de l'ordre à ce moment, ou du moins de la prise de conscience par l'ordre de l'importance de la composante maritime alors que les ordres ne sont plus présents en Terre sainte. « Il était responsable

[467] Alain Demurger, *Les Hospitaliers*..., 240-241.

[468] Jochen Burgtorf, « Hospitalier », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 453.

[469] Jean Richard, « Turcoples », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 938.

[470] Jochen Burgtorf, « Turcoplier », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 938.

de tous les navires armés par l'ordres et de leurs équipages et pouvait le cas échéant, affréter des navires supplémentaires et engager contre paiement marins et hommes d'armes[471] ».

Le prieur conventuel était un dignitaire important à l'Hôpital, même s'il ne fut jamais un bailli conventuel. Il était le supérieur de tous les clercs et prêtres de l'ordre et avait la charge de tous les équipements liés à la spiritualité : « Des iglises comanz que eles fucent disposées et ordenées à la disposicion dou prior des clers de l'Ospital dendroit de livres, de clers, de vestimenz, de prestres, de calices, de encensiers, de lumiere pardurable et des autres aornemenz[472] ». Malgré la présence de nombreux frères chapelains, il ne semble pas y avoir eu l'équivalent du moins en importance, chez les Templiers. En effet, si l'on peut trouver quelques sources faisant mention d'un prieur de l'ordre, l'absence complète de référence à ce sujet dans les volumineux textes normatifs du Temple rend difficile une réelle comparaison. Il est peut-être apparu au XIII^{e} siècle, et prend alors une certaine importance puisque le pape le charge, par exemple, d'aider le patriarche d'Antioche pris dans des disputes en 1225 avec des barons, ou d'enquêter en 1243 sur une élection épiscopale à Tripoli[473]. Il faut en revanche rejoindre Jochen Burgtorf lorsqu'il précise que l'apparition du dignitaire du Temple se fait sans doute à l'imitation de l'Hôpital : « The fact that we do see a conventual prior emerging in the order of the Temple in the thirteenth century affirms that there was bi-directionnal imitation in the two orders with regard to their leadership structures[474] ».

Si le couvent semble avoir été un contre-pouvoir au maître chez les Hospitaliers et chez les Templiers, force est de constater qu'il ne semble pas avoir exercé la même influence dans l'un et l'autre ordre. Un exemple intéressant est le fait que l'Hôpital a institué en 1278 un sceau capitulaire, commun au maître et au couvent, alors qu'il n'y a pas d'équivalent chez les Templiers. D'ailleurs, dans les deux siècles d'histoire commune des deux grands ordres, on peut trouver des témoignages de tensions entre le maître et le couvent pour l'Hôpital, mais pas pour le Temple.

---

[471] Jürgen Sarnowski, « Amiral », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 88.

[472] n° 627 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[473] Jochen Burgtorf, *The Central Convent...*, 337-338.

[474] *Ibid...*, 338.

La démission de Gilbert d'Assailly

Un des exemples les plus intéressant de tensions entre le couvent et le maître de l'Hôpital est l'incroyable épisode de la démission de Gilbert d'Assailly. Nous connaissons plutôt bien les circonstances de celles-ci puisqu'elles nous sont décrites dans une lettre adressée par les frères de l'ordre au pape Alexandre III[475]. Quant aux raisons pour lesquelles Gilbert d'Assailly voulut démissionner, il faut probablement se référer à Guillaume de Tyr qui l'explique ainsi :

> ...après avoir dépensé tous les trésors de sa maison, il emprunta encore des sommes considérables et les distribua à tous les chevaliers, qu'il allait cherchant de toutes parts pour les attirer à lui ; la maison de l'Hôpital se trouva, par sa conduite, chargée d'une si grande masse de dettes qu'il n'y avait aucun espoir qu'elle pût jamais s'en affranchir ; lui-même, dans la suite, désespérant d'y réussir, abandonna son office et renonça à son administration, laissant cette maison grevée d'obligations pour cent mille pièces d'or.[476]

Il est vrai que le maître de l'Hôpital avait beaucoup investi dans la quatrième campagne du roi Amaury en Égypte, engageant son ordre à fournir entre autres, 500 chevaliers et 500 turcoples, à une époque où la militarisation de l'ordre n'est sans doute pas encore finie. À l'été 1170, « Amaury, roi de Jérusalem et administrateur du comté de Tripoli, donne à Gilbert d'Assailly, grand-maître de l'Hôpital, les châteaux d'Archas et de Jibel Akkar, au territoire de Tripoli, ruinés par un tremblement de terre[477] ». Si la situation économique de son ordre après la campagne de 1169 est au plus bas, il est probable que la cession de ces deux châteaux, qu'il fallait reconstruire, dans le comté de Tripoli, ait achevé de convaincre le maître de l'Hôpital que son ordre ne pouvait plus assurer de telles dépenses et l'ait poussé à démissionner.

Il est rapidement contraint de revenir à sa fonction par le patriarche de Jérusalem qui le lui ordonne en vertu de l'autorité papale, et sous peine d'excommunication. Ce dernier intervient plus tard dans un chapitre de l'ordre pour interdire au maître de renoncer à sa fonction sans accord du pape et interdit aux frères de s'opposer à leur maître et d'en élire un autre tant qu'ils n'ont pas reçu un mandat du pape pour le faire.

---

[475] n° 403 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[476] Guillaume de Tyr, *Histoire des régions*...tome 5, 73-74.

[477] n° 411 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

Durant le chapitre, les frères de l'Hôpital firent plusieurs remontrances à Gilbert D'Assailly et lui demandèrent de conserver sa maîtrise à condition de ne plus accepter de châteaux dans les régions frontalières, de ne plus entraîner l'ordre dans des dépenses superflues et de ne plus entamer de négociations importantes qui n'aient été portées à la connaissance des frères et du chapitre. Ce que refusa Gilbert d'Assailly avant de démissionner à nouveau et d'organiser l'élection de son successeur. Le couvent écrivit alors une lettre au pape pour lui faire un récit détaillé des évènements qui lui parvint après la mort du nouveau maître, Castel de Murol.

Le pape écrivit en retour une lettre au grand-commandeur de l'Hôpital : « Le pape Alexandre III ordonne à O., précepteur de l'Hôpital de Jérusalem, de faire élire un grand-maître de l'ordre en remplacement de Castus, décédé. Il défend qu'on réélise Gilbert d'Assailly, qui avait renoncé au magistère et avait eu pour successeur Castus[478] ».

Selon Alain Demurger, dans cette crise, « le couvent et la majorité des frères ne remettent pas en cause l'autorité du maître ni son pouvoir mais ses "extravagances" qui sont causes de la crise financière[479] ». D'ailleurs, le pape, dans sa lettre du 20 juin 1172 précédemment mentionnée, rappela au prochain maître son devoir de respecter les coutumes de la maison et de ne pas prendre de décision importante sans l'accord d'une partie du couvent.

Cette crise semble être en effet le reflet d'un comportement excessif du maître de l'Hôpital, ce que n'a pas manqué de souligné le chapitre au moment de sa seconde démission. Précisons que l'un des points soulignés par celui-ci et rappelé par le pape plus tard était déjà précisé dans les *retrais* du temple : « Li Maistres ne puet doner terre, ni aliener, ne prendre castel en marche, se non par chapistre, n'il ne doit relaichier ni alargir nul comandement qui soit fait par lui, ne par le covent, si ne fust par lui et par le covent[480] ».

[478] n° 434 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[479] Alain Demurger, *Les Hospitaliers*..., 245.

[480] Henri de Curzon, *La Règle du Temple*..., 79.

La démission d'Alphonse du Portugal

Une autre démission d'un maître de l'Hôpital peut attirer l'attention : celle d'Alphonse du Portugal en 1206. Ce dernier reste pourtant fameux dans l'histoire des maîtres de l'ordre pour avoir promulgué les statuts de Margat qui sont les premiers à reconnaître la vocation militaire de l'ordre en précisant la présence de frères d'armes : « *Omnes fratres, tam milites quam servientes qui serviunt de armis*[481] ».

Il semble qu'une crise eut lieu en 1206 ce qui provoqua sa démission ou son éviction. Deux versions de l'évènement nous sont parvenues. La première est décrite dans une lettre de 1299 du couvent aux ambassadeurs envoyés pour convaincre le maître Guillaume de Villaret de venir réunir le chapitre général à Chypre au lieu d'Avignon :

> Et que l'entendement dou dit establiment soit tel, assés apert par le lonc usage que nostre maison, puis qu'ele fu fondée, a tenu toujours et gardé, car l'en seit que le siege dou maistre et dou couvent de nostre maison, puis qu'ele fu fondée, si a esté au roiaume de Jherusalem, et ne se trovera onques par remembranse de home ne descritures [que] james chapitre general fus tenus ors de celuy royaume, sauve une foys au princé d'Antioche, s'est assavoir au Margat ; auquel leuc, pour ce qu'il fu fait desordenéement et por le non sage governement dou maistre, [qui] ne fist tel portement com il dult ver[s] ses prodeshomes, il fu fore de la maistrie ; ensi fu fait I autre en la m[ani]ere, come il est seu.[482]

La seconde version est décrite dans la Chronique des maîtres décédés de la fin du XIIIe siècle :

> *Postea fuit magister ALFONSUS DE PORTUGALIA, cujus tempore confirmatæ fuerunt bonæ consuetudines per magistrum Rogerium editæ in Margato. Hic fecit bona statuta, et accidit quod aliquid couventui suo præcepit ; et qui conventus non paruit sibi, magisterium resignavit et bullam projecit : quâ per proceres captâ, ipsi in magistrum alium assumpserunt. Deinde ipse in Portugaliam pergens, per gentem suam in itinere pocionatus, spiritum exalavit, &c.*[483]

[481] n° 1193 dans le volume II de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[482] N°4462 dans Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire Général de l'ordre des Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem (1100-1310)*, volume III (Paris : Ernest Leroux Éditeur, 1899), 773.

[483] Dugbale (éd.), « *Cronica Magistrorum Defunctorum* », vol. 6.2, 797.

Dans la première version, Alphonse de Portugal aurait été démis car il avait réuni le chapitre général hors du royaume de Jérusalem et avait eu un comportement inapproprié envers les *prudhommes* (qui conseillent et assistent le maître). Dans la seconde version, c'est à cause d'un désaccord entre le maître et le couvent qu'Alfonse aurait démissionné, jetant au sol la bulle de l'ordre. Alain Beltjens a validé cette hypothèse précisant que « l'idée rigide de la perfection prônée par Alphonse de Portugal suscita une levée de boucliers[484] ». Alain Demurger a lui émis des doutes quant à ces deux versions, précisant, à juste titre, qu'elles étaient apparues dans un contexte de crise, peut-être pour justifier la révolte du couvent : « Accueillons donc avec méfiance les raisons données a posteriori à la démission d'Alphonse de Portugal[485] ».

La fin du magistère d'Alphonse du Portugal reste donc un mystère. Les deux versions témoignent malgré tout de dissensions entre le couvent et le maître. L'idée d'une démission reste la moins fantaisiste des possibilités, puisqu'il parait évident que le pape serait intervenu en cas d'éviction du maître et que des chroniques contemporaines auraient relaté l'étrange incident.

L'opposition à Eudes des Pins

Contrairement aux cas précédents, Eudes des pins ne démissionna pas ou ne fut pas démis de ses fonctions de maître de l'Hôpital, mais se heurta à une grande opposition dans la maison. Une lettre proposant des statuts à faire approuver par le pape, sans l'accord du maître, témoigne en effet d'une situation improbable chez les Hospitaliers installés à Chypre à la fin du XIII^{e} siècle :

> Plusors discres et anciens sages freres, ensemble examinant, regarderent les choses presentes et les passées, et qui devoient avenir et aitresi le tens. Et connurent par lor discretion que de necessité covenoit porveir au bon estat de nostre religion. Car les bons usages et les profitables establimens, par les quels la religion soloit estre enluminé et resplandir ancienement, troverent tant corrompus et defaillis que por estoient tenus per force de raison mais a soul plasir. Et sur cestes choses, aussi con les discres et sages fisiciens curent les cors disponus à perillose maladies par discrete ordination de vie, en tel maniere les sages anciens freres par grant descretion concorderent à secorre le male disposition de la religion par coveignables et bons adressamens.[486]

[484] Alain Beltjens, « Alphonse de Portugal », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 83.

[485] Demurger, *Les Hospitaliers...*, 246.

[486] n° 4267 dans le volume III de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

Une des plus importantes propositions était que l'ordre soit dirigé par un conseil de sept personnes (une par langue de la maison) dont le maître. Il est difficile de cerner ce que les frères de l'ordre reprochaient réellement à Eudes des Pins. « Était-ce son autoritarisme ou plutôt une piété profonde qui l'aurait amené à négliger l'administration de l'Hôpital ?[487] ». Toujours est-il qu'une lettre du pape Boniface VIII à Eudes des Pins datée de 1295[488] se fait l'écho de ces critiques. Dans celle-ci, le pape demandait au maître de respecter les statuts et usages de l'ordre, et de se soucier un peu de ses intérêts. Les critiques à l'encontre du maître continuèrent certainement puisqu'il meurt après avoir été convoqué par la papauté en se rendant à Rome.

Le fait que les attaques à l'encontre du maître aient été appuyées par deux cadres de l'Hôpital tels que Boniface de Calamandrana, grand-commandeur d'Occident, et Guillaume de Villaret, prieur de Saint-Gilles, reflète probablement leurs ambitions face au "vénérable" Eudes des Pins. Précisons en effet, qu'une des mesures décrites parmi les statuts proposés au pape était la limite d'âge des sept gouvernants à 75 ans, et la possibilité d'être déposé en cas de sénilité. L'âge avancé du maître de l'ordre et sans doute un manque de flexibilité lui ont aliéné une grande partie de son couvent.

Résistances à Guillaume de Villaret

Son successeur, non content d'être arrivé à ses fins après avoir été un des détracteurs d'Eudes des Pins se confronta également au couvent de l'ordre. En fait, dès son élection on peut constater les tensions qui existaient alors entre le couvent et les précédents maîtres. En effet, une lettre du 3 avril 1296, adressée à Guillaume de Villaret par le couvent de l'Hôpital lui signale les abus précédemment constatés et l'exhorte à les corriger avant de confirmer son élection :

> Et por ce, sire, nous trestos ensemble si vous prions humblement come a paire que, por reverence de Nostre Seignor et de nostre patron saint Johan Baptista, lequel vous apelle et elehu au guovernent de sa maison, que vous vos doiés esten(en)ir des choses desius escriptes semblables as devant dites,et que vous doyés obeyr as bons

[487] Alain Demurger, « Eudes des Pins », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 343.

[488] n° 4293 dans le volume III de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

> usages et as establimens nostre religions, as quels vos estes tenus de obeir (par), et les quels vos dovés promettre de tenir et faire demonester les autres. Car quant vos aurés cepromis, lors sera confermée vostre election.[489]

Mais ce n'est que plus tard que se manifeste réellement la résistance du couvent. En effet, Guillaume de Villaret demeura les quatre premières années de son magistère en Occident, dirigeant même un chapitre et un chapitre général à Avignon et Marseille en 1297. Le couvent central, situé à Chypre, lui demanda plusieurs fois de venir au plus vite sur l'île, siège du gouvernement de l'ordre, mais le maître ne s'exécuta pas avant 1300. On ignore ce qui le retint si longtemps en Occident ou le dissuadait de venir à Chypre et plusieurs hypothèses ont été avancées. Il est possible qu'il se refusât à laisser le prieuré de Saint-Gilles qu'il dirigeait depuis plus de vingt-cinq ans. Il est également possible qu'il ait préféré éviter l'île, que ce soit à cause de ses rapports avec la royauté chypriote, du climat, ou des installations de l'Hôpital. La convocation à un chapitre général prévu le 1er Août 1300 à Avignon acheva de convaincre les membres du couvent que le maître ne désirait pas se plier à leur requête et venir gouverner l'ordre à Chypre.

Le couvent prépara alors sa riposte : « After several weeks of deliberations, the conventual brothers and officials issued a six-part dossier[490] ». Le couvent confia ces six documents[491] à frère Guillaume de Chaus et au prieur conventuel, Jean de Laocidée, qu'ils nommèrent comme ambassadeurs auprès du maître pour plaider leur cause. Dans un des six documents, celui qui donnait les consignes et arguments aux ambassadeurs, on trouve deux passages très intéressants. Le premier est celui, cité précédemment, qui précise que jamais un chapitre général n'a été tenu hors du royaume de Jérusalem, si ce n'est à Margat, et que la maître d'alors fût destitué pour ça. On l'a vu, c'est probablement pour confirmer l'obligation de faire le chapitre général à Chypre que le couvent « réinterprète » la fin du magistère d'Alphonse du Portugal. Le second est la conclusion de ces consignes aux ambassadeurs :

> Car par passer outre mer et par tenir lechapitre de là, au meins y a il grant seurté (que l'en ne peut douter) que l'on non peut douter que de ce mal ni escandle en puise naistre. Et vuent sire, les prodeshomes que vos sachés que par eaus, ne par leur volonté,

[489] n° 4310 dans le volume III de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[490] Jochen Burgtorf, *The Central Convent...*, 156.

[491] n° 4461 à 4464, n° 4468 et n° 4469 dans le volume III de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

> ne par leur assentiment, non se fara cest chapitre que vous avés ordené de faire à Avignon, ne autre part que en Chipre.[492]

Cette partie ressemble fort à un ultimatum et doit être pris comme tel. Le couvent espère ainsi obliger le maître à venir gouverner l'ordre depuis l'Orient, comme cela devait se faire selon les bonnes coutumes de l'Hôpital. Guillaume de Villaret vint finalement à Limassol et y tint le chapitre en 1300.

Il faut souligner que nous ne sommes pas ici dans un incident révélant un conflit de pouvoir entre le maître et le couvent que ce dernier aurait emporté. « L'objectif qu'il poursuivait n'était pas de placer le maître sous sa tutelle mais seulement de lui imposer le respect des règles et coutumes de l'ordre[493] ». En effet, le maître et le couvent doivent gouverner ensemble, et il est donc logique qu'ils siègent au même endroit. La suite du magistère de Guillaume de Villaret se fit ainsi en bonne intelligence avec le couvent, à Limassol.

Un maître du Temple avec plus d'autorité que celui de l'Hôpital ?

On l'a vu, les deux ordres se sont rapidement tournés vers les cours princières pour s'inspirer de leurs pratiques et de leurs structures, à la fois pour s'éloigner un peu plus du contrôle du patriarche de Jérusalem, mais aussi pour répondre à une volonté de représentation plus importante à la cour du roi. À l'imitation de ce qui se faisait dans l'organisation féodale, les maîtres des deux ordres se faisaient conseiller par un groupe restreint. Ce que certains ont pu percevoir comme un contre-pouvoir était plutôt un « garde-fou » afin d'éviter certaines dérives.

Il est intéressant de noter que les exemples présentés de litiges entre le couvent et le maître concernent exclusivement l'Ordre de l'Hôpital. Pour Jonathan Riley-Smith, « the grand masters had greater powers, (...) than their counterparts in the Hospital, who found themselves engaged every now and then in a constitutional tug-of-war with their convents and chapters-general[494] ». Il ne justifie par son commentaire mais continue en expliquant combien pouvait être autocratique un

[492] n° 4462 dans le volume III de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[493] Alain Demurger, *Les Hospitaliers*..., 249.

[494] Jonathan Riley-Smith, *Templars and Hospitallers*..., 49.

maître du Temple en décrivant une partie du magistère de Guillaume de Beaujeu. Ce dernier avait été en effet critiqué au sein de l'ordre par les frères, on en trouve des témoignages durant le procès du Temple, mais rien n'avait finalement jamais ressurgi.

Rien pourtant dans les textes normatifs des deux ordres ne vient appuyer ce fait, au contraire. En effet, les *retrais* du Temple limitent bien le pouvoir du maître, précisant également, on l'a vu, que le maître doit obéir à son couvent. Ils précisent même que « li Maistres doit avoir II freres chevaliers a compaignons, qui doivent estre ensi prodomes que il ne doivent estre jetés de nul consel ouil ait V freres ou VI[495] ». Alain Demurger ne s'y trompe pas lorsqu'il écrit que « pour lui permettre de prendre malgré tout des décisions rapides tout en étant conseillé, le maître est toujours accompagné de deux chevaliers au moins : conseil, mais aussi contrôle du maître par les frères[496] ».

Force est de constater pourtant qu'aucune réelle crise entre le maître et le couvent n'ébranla l'ordre du Temple durant ses deux siècles d'existence. Il faut alors sans doute rejoindre Jonathan Riley-Smith mais pas pour les mêmes raisons. Celui-ci écrivait : « The authority of the Templar grand masters was symptomatic of their order's commitment to warfare. Armies do not function well if managed by committees[497] ». En effet, il semble que le maître du Temple ait bénéficié d'une plus grande autorité que celui de l'Hôpital, mais pas parce que les règlements de l'ordre le lui permettaient. C'est probablement plutôt parce que le Temple, composé de chevaliers laïcs dès ses débuts avait une longue tradition d'obéissance militaire. Que ce soit Gérard de Ridefort ou plus tard Guillaume de Beaujeu, le Temple a connu également des maîtres qui paraissent assez autocratiques sans que des dissensions apparaissent dans l'ordre.

Notons que le développement du pouvoir de ces couvents étaient une nécessité puisque Jochen Burgtorf évalue à 33 ans (17% du temps) au Temple et 37 ans (19% du temps) la durée des absences des deux maîtres vis-à-vis de leurs couvents[498].

---

[495] Henri de Curzon, *La Règle du Temple*..., 77.

[496] Alain Demurger, *Les Templiers*..., 144.

[497] Jonathan Riley-Smith, *Templars and Hospitallers*..., 50.

[498] Jochen Burgtorf, *The Central Convent*..., 705.

Le réseau et les commanderies

> Désignée en latin sous le nom de *domus*, de *preceptoria* ou, plus tardivement, de *comendaria*, qui semble la version savante de son appellation vernaculaire, la commanderie n'était ni un couvent, ni une grange, ni une simple maison : fréquemment investie d'un contenu matériel, elle doit être avant tout appréhendée comme un mécanisme institutionnel dont la gestion était déléguée à un frère, le commandeur, qui, dans des limites assez étroites, se chargeaient d'en développer les ressources pour le bénéfice de son ordre.[499]

On le voit, définir une commanderie reste difficile. C'était pourtant l'unité d'organisation de base pour les Templiers et les Hospitaliers. Ceux-ci se sont rapidement adaptés aux donations reçues et s'efforcèrent de constituer un ensemble de biens cohérent, par la vente, l'échange et l'achat. Le terme « commanderie » était utilisé pour désigner un ensemble cohérent mais également parfois la maison-chef de celui-ci ou juste une maison. Sur le front, tant en Espagne qu'en Terre sainte, le siège des commanderies pouvait se trouver dans un château. Ailleurs, il était généralement implanté dans une grosse ferme, un manoir ou une maison de ville. Pour ajouter à la confusion, le terme « baillie » était également parfois utilisé pour désigner une commanderie alors qu'il l'était également pour un ensemble de commanderie ou une fraction de province ou de prieuré.

À la tête de chaque commanderie se trouvait un commandeur. Celui-ci, nommé par le responsable provincial, exerçait son pouvoir localement. Il était à la fois responsable de la gestion de sa commanderie et des hommes (et femmes parfois) qui y étaient liés. Si les ordres se sont efforcés au début à mettre des chevaliers à ce poste, ce n'était plus vraiment le cas à la fin du XIII^{e} siècle.

Très rapidement, les commanderies (et baillies) furent regroupées en provinces (pour le Temple) et en prieurés (pour l'Hôpital). « En 1143 la province de "Provence et partie des Espagnes" fut la première à être mentionnée[500] » tandis que pour l'Hôpital, « la plus ancienne structure de ce type fut le prieuré de Saint-Gilles, attesté dès les années 1120[501] ». À la tête des prieurés se

[499] Philippe Josserand, « Commanderie », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 245.

[500] Judith Bronstein, « Province », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 755.

[501] Judith Bronstein, « Prieuré », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 741.

trouvaient les prieurs, nommés par le maître et le chapitre, qui étaient responsables de tous les frères sous leurs ordres, ainsi que de la récupération des responsions annuelles qu'ils devaient transmettre au quartier général. À la tête des provinces se trouvaient un maître provincial, nommé par le maître et le chapitre général, qui devait récupérer les responsions et les transmettre en Terre sainte, et superviser les frères de sa province. Le Temple et l'Hôpital décidèrent ensuite de nommer un représentant du maître pour l'Occident, « grand-commandeur d'Outremer » pour l'Hôpital, « maître deçà mer » pour le Temple. En 1250, il devient « visiteur » chez les Templiers, avant que les Hospitaliers n'en fassent de même une fois installés à Rhodes. Chez les Templiers la fonction fut même encore divisée, un visiteur s'occupant de toute la péninsule ibérique, et un autre du reste de l'Occident.

La comparaison et les similitudes constatées dans leurs organisations permettent d'avancer que les deux ordres s'inspirent mutuellement privilégiant évidemment l'efficacité.

Règlements de conflits

« La plupart des querelles surgies entre l'Hôpital et le Temple sont des disputes de voisinage entre deux seigneurs[502] ». Liées aux biens fonciers des deux ordres, elles portent sur des interprétations différentes des limites de propriétés ou sur des droits d'usage, etc... Ces querelles ne diffèrent guère de celles les opposant à d'autres propriétaires, laïcs, clergé, ou abbayes. Ces procédures sont alors traitées par les cours ayant juridiction, souvent laïques.

Il faut noter que pour les querelles opposant les deux ordres du temple et de l'Hôpital, on tenta de part et d'autre de trouver une procédure afin de régler les conflits. La première forme qui se dégagea à la fin du XII^{e} siècle consistait à désigner deux frères de chaque ordre comme intermédiaires avec les frères impliqués. En cas d'échec, ils pouvaient s'adjoindre une aide extérieure. « Au même moment en Espagne, hospitaliers, templiers et frères de Santiago s'accordaient sur un système d'arbitrage consistant, en cas de litige entre deux de ces ordres, à désigner le troisième comme arbitre[503] ».

[502] Alain Demurger, *Les Hospitaliers*..., 438.

[503] *Ibid*...436.

Le développement en Terre sainte, de l'ordre teutonique permit ensuite, au milieu du XIII[e] siècle, de s'inspirer de ce qui se faisait en Espagne : en cas de litige entre deux des ordres, le troisième était choisi comme arbitre. C'est ce que décident les trois maîtres de ces ordres en 1258 : « Thomas Bérard, Hugues Revel, et Hanno de Sangerhausen, grands-maîtres du temple, de l'Hôpital et des Teutoniques, règlent par un accord leurs droits réciproques en Terre sainte, à Chypre et en Arménie[504] ».

Ces procédures ne semblent pas avoir satisfait tout le monde, et il n'est pas rare de voir les ordres faire appel à des arbitres extérieurs pour régler des conflits entre eux. Finalement, une dernière procédure de règlement des litiges est validée en 1275 par le pape Grégoire X[505]. Les trois ordres s'accordent pour désigner un trio d'arbitre avec un frère de chaque ordre et décision à la majorité. Ils s'engagent à utiliser cette procédure à l'avenir.

Notons que de ces différentes procédures émerge une impression assez forte : celle d'accepter l'arbitrage de frères d'un autre ordre militaire, que ce soient des Templiers, des Hospitaliers ou des Teutoniques. Il est alors difficile de penser que ces ordres se considéraient comme ennemis, contrairement à ce qu'on a pu trop souvent lire, on l'a déjà dit. Il semble en effet évident que deux ordres ennemis auraient clairement refusé toute tentative d'arbitrage par des frères de l'autre institution et auraient demandé irrémédiablement la médiation d'autres personnes ou structures. Les procédures développées témoignent certes de nombreux litiges immobiliers et fonciers entre le Temple et l'Hôpital, mais surtout de la volonté des leurs dignitaires de s'entendre plus facilement pour régler ces conflits.

Structures, hiérarchie et organisation : des ordres qui s'influencent

L'ordre du Temple et l'ordre de l'Hôpital sont deux ordres différents comme s'est plus à le répéter Jonathan Riley-Smith. Le Temple a pour unique mission la défense de la Terre sainte, et par extension de la Chrétienté. L'Hôpital ajoute cette mission à celle originelle de soin des pauvres malades, certainement par « commodité » : le recrutement de frère d'armes étant moins onéreux et

[504] n° 2902 dans le volume II de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[505] n° 3565 dans le volume III de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

plus efficace que celui de mercenaires. De fait, le Temple existe pour accomplir une unique mission générale, alors que l'Hôpital reste divisé entre deux missions radicalement différentes.

Pourtant les deux ordres ont en commun beaucoup de choses, comme le siège de leur administration, en Terre sainte, ou leur organisation générale à trois niveaux : central (Terre sainte), intermédiaire (provinces et prieurés) et local (commanderies). Ils sont tous deux dirigés par un maître qui se doit de gouverner avec un groupe de dignitaires, le couvent. Si l'on peut trouver certaines différences sur les offices des deux ordres, on voit pourtant qu'ils s'influencent l'un l'autre comme l'a montré Jochen Burgtorf : « There was competition as well as bi-directional imitation[506] ». Le mode d'élection du maître dans les deux ordres n'est pas identique mais présente d'évidentes similitudes. C'est peut-être au niveau des baillis conventuels de l'Hôpital que la différence se fait le plus sentir. En effet, là où le maître du Temple est entouré de dignitaires aux fonctions administratives mais surtout militaires importantes, celui de l'Hôpital en garde au moins un qui lui rappelle la première vocation de l'ordre : l'Hospitalier. C'est d'autant plus important que ce dernier a hérité du rôle principal des premiers dirigeants de l'ordre.

Si le couvent a souvent été perçu comme un contre-pouvoir au maître, c'est probablement par analogie avec le présent et un passé trop récent. Au Moyen Âge il n'y a pas de volonté de séparer les pouvoirs mais une tradition de gouvernance avec les conseils de personnes avisées. Templiers et Hospitaliers se sont donc inspirés de ce qui se faisait dans les cours royales et baronniales, insistant pour que le maître puisse être conseillé en tout temps, et surtout qu'il respecte les règles et traditions de sa maison.

Les conflits dont on trouve trace qui opposèrent certains maîtres de l'Hôpital à leur couvent témoignent de certaines dérives. Notons que l'autorité du maître n'y est pas remise en cause, mais seulement certaines de ses décisions souvent prises sans l'aval ni le conseil du couvent. Le fait que l'on ne trouve pas trace de réels conflits entre le maître du Temple et son couvent ne démontre pas un pouvoir plus grand ni plus autoritaire chez les Templiers, puisque les *retrais* ont légiféré très rapidement sur les limites de l'autorité du maître et ses devoirs. C'est plus probablement le signe que l'ordre du Temple, militaire depuis ses origines, accordait une plus grande autorité morale au maître et exigeait de ses membres une grande discipline, nécessaire pour être efficace au combat.

[506] Jochen Burgtorf, *The Central Convent...*, 697.

L'organisation de l'un et l'autre ordre concernant le réseau développé, avec les commanderies et les provinces ou prieurés, resta assez similaire et là encore, l'imitation ou l'influence de l'un sur l'autre n'est évidemment pas à exclure. La charge de visiteur en est sans doute le plus bel exemple.

Les procédures de règlements des litiges, se sont rapidement imposées, témoignant de multiples querelles foncières entres les ordres. Ceci ne saurait étonner personne au vu de l'importance de leur patrimoine tant en Orient qu'en Occident. Ces procédures de litige, qui amenèrent les deux ordres à accepter la médiation de frères de l'ordre rival, ou d'un troisième nous indique clairement que le Temple et l'Hôpital n'étaient pas des ennemis. Sinon il semble assez évident que l'un et l'autre auraient alors refusé systématiquement celle-ci pour en demander une autre du pape ou du clergé par exemple.

Après ce détour, il faut continuer à étudier les maîtres du Temple et de l'Hôpital, véritable trame chronologique de ce travail

Philippe de Naplouse (1169-1171), maître du Temple

« Grand-maître du Temple entre 1169 et 1171, Philippe de Naplouse était le fils de Guy de Milly, un seigneur normand plutôt que picard, et d'Étiennette la Flamande[507] ». Probablement né en Terre sainte, il serait donc le premier « poulain » (Franc né en Terre sainte) à devenir maître de l'ordre.

Seigneur du fief de Naplouse, il fut de tous les combats du royaume. En 1144, lorsque Zengui assiégea Édesse, la reine Mélisende, alors régente du royaume, « chargea Manassé, connétable du roi et son cousin, Philippe de Naplouse et Elinand de Tibériade, de partir en toute hâte avec une forte troupe de chevaliers et d'aller porter secours et soulagement au comte d'Édesse et aux malheureux assiégés[508] ». En 1148, il était du conseil qui décida d'attaquer Damas à la fin de la deuxième croisade. Proche de la reine Mélisende, il prit son parti dans le conflit qui l'opposa à son fils Baudouin III. En 1153, il participa au siège d'Ascalon. En 1157, il fit partie de l'expédition envoyée secourir le seigneur de Toron. À la mort de la reine, le roi Baudouin III lui retira la seigneurie de Naplouse et lui remit celle d'Outre-Jourdain et du Kérak[509].

Il devint Templier en janvier 1166 comme nous le confirme une charte du roi Amaury Ier qui a succédé à son frère Baudouin III :

> Qu'il soit connu de tous, maintenant et dans le futur, que Moi, Amaury, par la grâce de Dieu cinquième roi des Latins dans la Cité sainte de Jérusalem, je donne, j'accorde et confirme aux frères du Temple, Haman et tout son territoire et la moitié de tout ce que Philippe de Naplouse tenait à la Buquaia le jour où il a rejoint la maison du Temple et ses frères. J'accorde et confirme à la chevalerie du Temple ces propriétés sous les mêmes conditions que celles de Philippe de Naplouse lorsqu'il les tenaient et lorsqu'il les a données aux frères.[510]

Son élection se fit probablement sous l'influence du roi Amaury, de qui il était proche, puisqu'il permit aux Templiers de participer à la campagne d'Égypte de la fin 1169. Rappelons que

---

[507] Alain Demurger, « Philippe de Naplouse », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 715.

[508] Guillaume de Tyr, *Histoire des régions d'outre-mer...*Tome IV, 67.

[509] Voir aussi Malcolm Barber, « The career of Philip of Nablus in the kingdom of Jerusalem », *The Experience of Crusading*, volume 2 (Cambridge : Cambridge University Press, 2003), 60-75.

[510] Joseph Delaville Le Roulx, « Chartes de Terre sainte », *Revue de l'Orient Latin*, 11, n°2 (1905-1908), 183-184.

son prédécesseur, Bertrand de Blanquefort, avait refusé d'engager l'ordre dans la campagne d'Égypte de 1168. Il est intéressant de noter que Philippe de Naplouse souscrit l'acte de 1169[511] dans lequel le roi Amaury cédait Péluse et ses revenus à hauteur de 150 000 besants au maître de l'Hôpital Gilbert d'Assailly, alors que son prédécesseur n'apparait pas sur l'acte de 1168[512] dans lequel le roi promettait d'importantes donations pour la campagne d'Égypte au même Gilbert. Si des tensions existaient entre les deux ordres, elles semblent s'être estompées sous le court magistère de Philippe.

Lorsqu'Amaury décida de se rendre à Constantinople à la suite de l'échec de la campagne d'Égypte, il envoya Philippe auprès de Manuel Ier Comnène pour préparer sa venue. Il démissionna de sa charge en janvier 1171, peut-être parce que cette mission n'était pas compatible avec celle-ci. Il mourut à Constantinople le 3 avril 1171.

Caste de Murols (1170-1172), maître de l'Hôpital

Éphémère successeur de Gilbert d'Assailly, il serait originaire d'Auvergne[513]. Il était trésorier de l'ordre auparavant, au moins entre 1164 et 1168[514]. La lettre évoquée précédemment, du couvent de l'Hôpital au pape Alexandre III, qui décrit les évènements liés à la démission de Gilbert d'Assailly, ne mentionne pas nominativement le nouveau maître, peut-être parce que ni la démission du précédent maître ni l'élection du nouveau n'est unanimement acceptée.

La lettre du 20 juin 1172 du pape au précepteur de l'Hôpital (un certain O. qui a remplacé Pons de Blanes) nous indique qu'Alexandre III est au courant de l'élection de Caste de Murols, décédé depuis, et ordonne l'élection d'un nouveau maître[515].

L'élection de Caste se fit dans un contexte de crise grave dans l'ordre. La militarisation poussée, sous l'impulsion de Gilbert d'Assailly, l'acquisition de places trop exposées aux attaques des Sarrasins, et l'endettement important de l'ordre ont divisé les frères. Certains ont vu dans

[511] N°409 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire …*

[512] N°402 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire …*

[513] Delaville Le Roulx, *Les Hospitaliers...*, 80.

[514] Jochen Burgtof, *The Central Convent...*, 505-506.

[515] N°434 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire …*

l'élection de Caste, la marque du maître sortant. Il est possible qu'il ait été élu pour ses compétences de trésorier, ou parce qu'il représentait un consensus dans un ordre divisé.

Eudes de Saint-Amand (1171-1179), maître du Temple

« D'origine limousine, ce modeste chevalier accomplit une prestigieuse carrière en Orient, en étant successivement maréchal (1156), vicomte (1160), puis échanson (1164) du royaume de Jérusalem, avant de succéder en 1171 à Philippe de Naplouse à la tête du Temple[516] ».

En 1157, il est fait prisonnier avec d'autres seigneurs dont le maître du Temple Bertrand de Blanquefort, tous « hommes religieux et remplis de la crainte de Dieu[517] ». Il est libéré en même temps que la plupart des chrétiens retenus prisonniers par Nūr ad-Dīn suite à l'expédition chrétienne de 1159.

On ne trouve rapidement plus trace de lui dans l'entourage D'Amaury Ier après la première année de règne. « Peut-être que sa présence rappelait trop à Amaury son frère Baudoin III, et nous savons combien les relations entre les deux ont été, parfois, loin d'être amicales[518] ». Si son élection n'est pas orientée par Philippe de Naplouse quittant son poste, peut-être est-ce sa longue expérience à la cour du roi qui a incité les frères du Temple à l'élire.

« Son caractère trempé lui attira l'hostilité de Guillaume de Tyr et du roi de Jérusalem Amaury Ier, auquel il s'opposa en 1173 à la suite de l'assassinat d'un ambassadeur ismaïlien revenant de la cour[519] ». En effet, il refusa de livrer le responsable aux envoyés du roi qui, furieux, vint en personne à Sidon pour s'emparer du coupable et le transférer à Tyr.

Quatre ans plus tard, il était à Gaza lorsque Saladin s'attaqua à Ascalon. Accompagné de 80 chevaliers du Temple, il contourna astucieusement les armées musulmanes pour rejoindre l'armée

[516] Pierre-Vincent Claverie, « Eudes de Saint-Amand », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 343.

[517] Guillaume de Tyr, *Histoire des régions d'outre-mer...*Tome IV, 213.

[518] Traduction de « Perhaps his presence reminded Amalric too much of Baldwin III, and we know that the relationship between these two royal brothers had, at times, been far from cordial », extrait de Jochen Burgtorf, « The Templars and the kings of Jerusalem », *The Templars and Their Sources* (Londres et New York :Routledge, 2017), 29.

[519] Pierre-Vincent Claverie, « Eudes de Saint-Amand »..., 343.

royale. « Cette manœuvre audacieuse permit au roi Baudouin IV de se porter à hauteur de Saladin, le 25 novembre 1177, avec une cavalerie suffisante pour lui infliger sa plus cuisante défaite[520] ».

Quelques mois plus tard, Eudes fit ériger un château près du Gué-Jacob qui dérangea tellement Saladin qu'il négocia avec les Francs sa destruction, sans succès : « Le sultan leur offrit 60 000 dinars et, sur leur refus, il alla en augmentant jusqu'à 100 000[521] ».

Tout comme son prédécesseur, il semble s'être efforcé d'entretenir de meilleurs rapports avec les Hospitaliers. En effet, en février 1179, il conclut un accord[522] avec le maître de l'Hôpital, Roger des Moulins, concernant les biens contestés des deux ordres.

Quelques mois plus tard, Eudes de Saint-Amand est avec ses Templiers aux côtés de Baudouin IV et de son armée lors de la défaite chrétienne de Marjayoun, près du château de Beaufort. Eudes et d'autres seigneurs sont capturés, le roi s'échappant de justesse. Le maître du Temple meurt peu après en captivité : « Eudes, grand maître des Templiers, avait passé de sa prison au cachot de l'enfer ; sa carcasse ayant été réclamée, elle leur fut livrée en échange de la libération d'un chef musulman[523] ».

Guillaume de Tyr, racontant les mêmes faits, rend responsable le maître du Temple et dresse de lui un portrait peu flatteur :

> Parmi les prisonniers que nous perdîmes était Odon de Saint-Amand, maître du Temple, homme pervers, rempli d'orgueil et d'arrogance, violent, n'ayant aucune crainte de Dieu, ni aucun respect pour les hommes. Il fut même cause, au dire de beaucoup de gens, des malheurs qui nous arrivèrent en cette journée, et dont nous avons recueilli un éternel opprobre. Il mourut, dit-on, dans la première année de sa captivité, chargé de fers et enfermé dans une prison infecte, mais sans emporter les regrets de personne.[524]

Le témoignage de Guillaume de Tyr est sans doute, comme souvent avec les Templiers, trop chargé. On l'a dit, le maître du Temple semble avoir été d'un caractère fort, ne craignant pas

[520] Claverie, « Les débuts de l'ordre du Temple en Orient »..., 45.

[521] Abou Chamah, *Livre des deux Jardins, ou histoire des deux règnes,* publié dans *Recueil des Historiens des Croisades, Historiens Orientaux*, Tome IV (Paris : Imprimerie Nationale, 1898), 197.

[522] N°558 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[523] Abou Chamah, *Livre des deux Jardins...*, 200.

[524] Guillaume de Tyr, *Histoire des régions d'outre-mer...*Tome V, 184-185.

de s'opposer au roi, et un guerrier déterminé, voire téméraire, puisqu'il connut par deux fois les prisons ennemies. Une autre chronique précise une anecdote qui, si elle est authentique, démontre le courage et l'entêtement du personnage :

> *Quem cum Salahadin vellet reddere pro nepote suo, quem Christiani captum tenebant, magister Templi noluit, dicens non esse consuetudinis militum Templi, ut aliqua redemptio daretur pro eis præter cingulum et cultellum, et ita in captione mortuus est.*[525]
>
> Comme Saladin voulait l'échanger contre son neveu, tombé aux mains des chrétiens, le maître du Temple refusa en arguant que cela allait contre la coutume des chevaliers du Temple qui ne prévoyait de donner pour leur rachat que leur baudrier et leur couteau ; tant et si bien qu'il mourut en captivité.[526]

Jobert (1172-1177), maître de l'Hôpital

Successeur de Caste de Murols à la tête de l'Hôpital, Jobert semble avoir été un administrateur plus qu'un guerrier. Son magistère est marqué par la mort du roi Amaury Ier de Jérusalem et de Nour-ed-Din la même année, en 1174.

En 1172, il obtient la libération du comte Raymond III de Tripoli, prisonnier des musulmans depuis 1164. Celui-ci le remercie en confirmant tous les dons faits par ses ancêtres à l'Hôpital et en cédant à l'ordre, dans le partage du butin en temps de guerre, la part du drapeau[527].

En 1176, il fait confirmer par Baudouin IV la donation qu'Amaury avait fait à l'ordre en Égypte, et obtient une rente annuelle supplémentaire de 30 000 besants sur le territoire de Péluse[528].

La *Cronica Magistrorum Defunctorum* a retenu de lui qu'il est l'auteur de bons statuts pour le service de Dieu et l'entretien des malades : « *Hic bona statuta condidit ad servicium Dei et ecclesiæ, et ad commodum infirmorum dominorum*[529] ». En effet, il affecta les revenus de deux

[525] *Chronique de Robert de Torigni, abbé du mont Saint-Michel,* tome II (Rouen : 1873),92.

[526] Claverie, « Les débuts de l'ordre du Temple en Orient »..., 56.

[527] N°467 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[528] N°496 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[529] Dugbale (éd.), « *Cronica Magistrorum Defunctorum* », vol. 6.2, 797.

casaux de l'ordre à la fourniture exclusive de pain blancs aux malades de l'Hôpital de Jérusalem[530] et règlementa les messes et obsèques de son église[531].

Sous son magistère, l'ordre se développe régulièrement « à Jérusalem, aux environs de Jaffa, à Tibériade, dans les districts de Tripoli et d'Antioche[532] ».

Il meurt entre janvier 1177, date du dernier acte le mentionnant[533] et octobre de la même année, date du premier acte nommant son successeur[534].

Roger des Moulins (1177-1187), maître de l'Hôpital

L'origine de Roger des Moulins reste un mystère, ainsi que sa fonction avant son élection. Tout au plus on sait qu'il était dans l'ordre en 1175, puisqu'une charte le mentionne parmi les hospitaliers présents : « *frater Roggerius de Molendinis*[535] ».

Il succède à Jobert entre Janvier et octobre 1177. C'est en novembre de cette année qu'a lieu l'éclatante victoire de Montgisard. Guillaume de Tyr ne mentionne pas la présence des Hospitaliers au contraire d'Ernoul : « Li Temples et li Hospitaus s'i proverent mout bien, atant com ils avoient de gent[536] ». L'ordre soigne alors des centaines de blessés.

« Les souverains du royaume de Jérusalem consultèrent Roger des Moulins dans toutes les affaires importantes et eurent fréquemment recours à ses talents de négociateur, notamment pour tenter de réconcilier les grands dont les querelles incessantes (...) mettaient en danger la survie des États latins[537] ». Par exemple, en 1181, il est envoyé avec d'autres émissaires auprès de Bohémond

[530] N°494 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[531] N°504 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[532] Delaville Le Roulx, *Les Hospitaliers...*, 84.

[533] N°508 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[534] N°519 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[535] N°474 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[536] *Chronique d'Ernoul et de Bernard le trésorier...*, 45.

[537] Alain Beltjens, « Roger des Moulins », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 802.

III d'Antioche qui vient d'emprisonner le patriarche Aimery de Limoges, pour régler, en vain, le problème.

En 1184, il est envoyé par Baudouin IV, avec le maître du Temple et le patriarche de Jérusalem, en Europe pour obtenir le soutien du pape Lucius III et des princes d'Occident contre le danger que représente Saladin.

En 1186, lorsque se pose le problème de la succession de Baudouin V, Roger des Moulins est du côté de Raymond III de Tripoli, face à l'héritière légitime de la couronne, Sibylle, mère de Baudouin V, et de son mari Guy de Lusignan. Cette position de l'Hôpital, s'explique peut-être par le fait que « l'ordre était très proche de Raymond. Il l'avait fait libérer des geôles musulmanes. Il avait reçu de lui et de ses prédécesseurs de grands privilèges à Tripoli, et était le plus puissant seigneur terrien du comté depuis les années 1140[538] ». Il s'oppose d'ailleurs au couronnement de Sibylle et Gui de Lusignan, on le verra plus loin. Roger est envoyé par le nouveau roi en 1187 à Tibériade, avec d'autres seigneurs dont le maître du Temple, afin de négocier une réconciliation avec Raymond III. En chemin ils croisent la route d'une armée musulmane que le comte de Tripoli avait autorisé à passer sur ses terres. « Victime de l'orgueil insensé du maître du Temple Gérard de Ridefort, qui estimait devoir combattre l'ennemi, fût-on un contre cinquante, Roger des Moulins trouva une mort héroïque, avec la plupart de ses compagnons, le 1er mai 1187, au cours de la bataille de La Fontaine du Cresson[539] » :

> Donc vint li maistre dou Temple et li chevalier qui estoient aveques lui, si se ferirent as Sarazins, et li maistre del Hospital aussi. Et les Sarazins les reçurent lieement, si les forsclostrent, si que les crestiens ne parurent entre yaus. Car li Sarazins estoient encores .Vij.m. chevaliers armés, et li crestien n'estoient que .c. et .xl. La ot le maistre del Hospital la teste copee, et tuit li chevalier dou Temple aussi, fors le maistre soulement qui eschapa touz seuls, soi tiers de chevaliers.[540]

[538] Traduction de « the Order had built up a close relationship with Raymond. It had helped release him from a Muslim jail. It had received great privileges in Tripoli from him and his predecessors and it had been the most powerful land-owner in the county since the 1140s », extrait de Riley-Smith, *The Knights Hospitaller in the Levant...*, 40.

[539] Alain Beltjens, « Roger des Moulins »..., 802.

[540] *La continuation de Guillaume de Tyr (1184-1197)*, (Paris : Librairie Orientaliste Paul Geuthner, 1982), 39.

Roger des Moulins s'est attaché durant son magistère, à défendre les droits et les intérêts des Hospitaliers qui, comme l'a précisé Alexandre III, « sont de toutes parts en butte à des attaques et à des vexations de toute sorte, au mépris des décisions du concile de Latran[541] ». Il obtint des papes Alexandre III et Lucius III, le renouvellement de nombreuses bulles touchant l'Hôpital, ainsi que la réaffirmation des droits de l'ordre dans de nombreux litiges[542].

Roger des Moulins s'est aussi attelé à réglementer l'accueil et le soin des malades à l'Hôpital. « L'essentiel des décisions concernant l'hospitalité et les soins de nos "seigneurs les malades" (à distinguer des soins apportés au frères malades) se trouve dans les statuts de Jobert (1176) et les dix-sept (sur dix-huit) articles des statuts de Roger des Moulins en 1181/1182[543] ».

Arnau de Torroja (1179/1180-1184), maître du Temple

Au bouillant Eudes de Saint-Amand succède Arnau de Torroja, homme expérimenté, à la tête du Temple.

Né autour de 1120, et « issu d'une famille de la noblesse catalane qui détenait le château de Solsona, il participa dans sa jeunesse aux campagnes d'expansion territoriale du comte de Barcelone Raymond-Bérenger IV[544] ».

Entré au Temple en 1162, il devient maître de Provence et d'Espagne en 1166, jusqu'à son élection à la tête de l'ordre en 1179/1180. Cette élection est une nouveauté dans l'ordre puisque le nouveau maître n'est pas un Franc, et est de surcroît absent lors de son élection[545]. Pourtant, comme

[541] N°590 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire …*

[542] Pages 401 à 483 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire …*

[543] Demurger, *Les Hospitaliers...*, 260. Pour les statuts de Roger des Moulins, voir N°627 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire …*

[544] Josep Maria Sans I Travé, « Arnau de Torroja », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 119.

[545] Josep Maria Sans I Travé, *Arnau de Torroja : un català mestre major de l'ordre del Temple (1118/20?-1184)* (Barcelone : 2006). Dans cet ouvrage, l'auteur a émis l'hypothèse que l'élection d'Arnau à la tête de l'ordre n'a eu lieu qu'après son arrivée en Palestine à l'été 1181. Aucune preuve ne vient étayer celle-ci.

l'a montré Nikolas Jaspert[546], le choix n'a pas été anodin. En effet, Arnau de Torroja était à la fois un guerrier expérimenté, un administrateur hors-pair et un diplomate d'expérience.

En tant que maître de Provence et d'Espagne, il « agrandit considérablement le patrimoine de l'ordre, créa de nouvelles commanderies et réorganisa celles qui existaient déjà, plaçant à leur tête des frères qui lui étaient dévoués[547] ». C'est lui qui décida de faire des cartulaires rassemblant les documents relatifs aux biens de l'ordre dans cette province.

Que ce soit pour son maître, avant de rejoindre les Templiers, ou pour le bien de l'ordre, il dut agir à de nombreuses reprises comme arbitre, médiateur et diplomate. En 1184, il accompagne, avec le maître du Temple, le patriarche de Jérusalem auprès de Baudouin IV afin de le réconcilier avec Guy de Lusignan : Il alla « trouver le seigneur Roi, et fléchissant le genou, il intercéda pour le comte et supplia le Roi de déposer toute rancune et de le faire rentrer en grâce[548] ». Peu après, il est envoyé, à nouveau avec le patriarche de Jérusalem et le maître de l'Hôpital, en Europe afin de convaincre les princes d'Occident de porter secours au royaume de Jérusalem contre la menace de Saladin. C'est durant ce voyage qu'il meurt à Vérone le 30 septembre 1184[549].

Gérard de Ridefort (1185-1189), maître du Temple

« Grand-maître du Temple de 1185 à 1189, Gérard de Ridefort, forme francisée de Ruddervoorde, naquit dans cette localité proche de Bruges[550] ». Il serait arrivé en Terre sainte aux

[546] Nikolas Jaspert, « The election of Arnau de Torroja as ninth Master of the Knights Templar (1180) : An enigmatic decision reconsidered », *As ordens militares e as ordens de cavalaria entre o ocidente e oriente : actas do V Encontro sobre Orden Militares, 15 a 18 de Fevereiro 2006* (Palmera : Câmara Municipal, 2009), 371-397.

[547] Josep Maria Sans I Travé, « Arnau de Torroja »..., 119.

[548] Guillaume de Tyr, *Histoire des régions d'outre-mer...*Tome V, 266.

[549] Page 327g dans E. de Barthélemy (éd.), « Obituaire de la commanderie du Temple de Reims »... ; Benedict of Peterborough, *The Chronicle of the reigns of Henry II and Richard I, A.D. 1169-1192,* Volume I (Londres : Longmans, Green, Reader, and Dyer, 1867), 331.

[550] Alain Demurger, « Gérard de Ridefort », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 386.

environs de 1170, et entre rapidement au service de Raymond III de Tripoli. Vers 1175, il est effectivement témoin dans une charte du comte[551].

Les chroniques nous racontent comment le comte de Tripoli, après avoir promis à Gérard « le premier bon mariage qui li eschareit en sa seignorie[552] », maria une jeune veuve, héritière de la seigneurie de Botron, à un riche Pisan. Cette décision provoqua la colère de Gérard qui quitta le comte et partit pour Jérusalem : « Quant Girras de Ridefort vit que li quens li ot escondite le dame, si fu si dolans, et si coureciés qu'il se rendi al Temple ; n'onques puis n'ama le conte de Triple, ains li pourcaça mal tant come il pot[553] ».

En 1179, il est témoin dans deux chartes, en tant que *regius marescalus*[554](maréchal du roi). Il serait entré au Temple après avoir été malade. En 1183 et 1184, il est mentionné en tant que sénéchal de l'ordre[555]. Il est élu maître après la mort d'Arnau de Torroja.

Malcolm Barber a dénoncé les critiques de l'historiographie à l'encontre de Gérard, corrigé la chronologie de l'incident avec Raymond III et replacé celui-ci dans son contexte[556]. Le mariage aurait eu lieu en 1180, alors que Gérard de Ridefort est déjà maréchal du roi. Le choix fait par Raymond III s'impose donc puisqu'il ne veut pas favoriser un proche du roi avec qui il est en conflit alors. De plus, il a besoin d'argent depuis sa libération en échange d'une importante rançon. La rancune de Gérard, pointée du doigt dans l'historiographie, est la réaction normale d'un chevalier Franc qui voit le mariage qu'on lui a promis se faire au profit d'un riche Italien, que la noblesse franque méprise.

Néanmoins, la haine que Gérard de Ridefort voue à Raymond III de Tripoli est réelle et semble avoir fortement influencé le maître du Temple dans ses choix. Lorsque Baudouin IV prépara sa succession, deux groupes s'opposèrent, l'un dirigé par le comte de Tripoli et l'autre par Guy de Lusignan. « Gérard de Ridefort mit tout le poids du Temple dans la balance afin d'écarter

---

[551] Joseph Delaville Le Roulx, « Chartes de Terre sainte », Revue de l'Orient Latin, volume 11 (1905-1908), 187-189.

[552] *La continuation de Guillaume de Tyr (1184-1197)...*, 45.

[553] *Chronique d'Ernoul et de Bernard le trésorier...*, 114.

[554] N°587 et n°588 dans Reinhold Röhricht (éd.), *Regesta Regni Hierosolymitani...*

[555] N°631 et n°637a dans Reinhold Röhricht (éd.), *Regesta Regni Hierosolymitani...*

[556] Malcolm Barber, « The reputation of Gerard of Ridefort », Judi Upton-Ward (éd.), *The Military Orders, vol. 4. On Land and by Sea* (Londres et New-York : Routledge, 2016)

Raymond III des cercles dirigeants du royaume de Jérusalem, où celui-ci détenait la seigneurie de Tibériade[557] ».

En 1186, après le décès du jeune Baudouin V, Gérard de Ridefort joue un rôle important dans le couronnement de Sibylle et de Guy de Lusignan, alors que le maître de l'Hôpital essaie de s'y opposer. Certains chroniqueurs y ont vu la revanche de Gérard sur Raymond III, qui avait été désigné comme régent par Baudouin IV en attendant de définir la succession. Dans *La continuation de Guillaume de Tyr*, le maître du Temple va même jusqu'à mettre la main à la couronne, s'exclamant « Ceste corone vaut bien le mariage dou Botron[558] », en référence au mariage qui lui avait été refusé jadis par Raymond III.

L'année suivante, c'est lui qui provoque l'attaque et la défaite à la Fontaine du Cresson, malgré les conseils de son maréchal et du maître de l'Hôpital. Seuls Gérard et quelques hommes parviennent à s'échapper. C'est encore lui qui convainc le roi de se porter sur Tibériade à la rencontre de l'armée de Saladin, provoquant la défaite de Hattin. Templiers, Hospitaliers, turcoples sont massacrés sur ordre de Saladin après la bataille. Gérard de Ridefort a la vie sauve avec Guy de Lusignan. Jochen Burgtof a émis l'hypothèse que Gérard parlait l'arabe[559], ce qui expliquerait peut-être sa survie à Hattin. En effet, une lettre qu'il avait écrite au précepteur a été découverte entourée par une autre écrite en arabe et adressée à un chrétien local.

Gérard est libéré par Saladin l'été suivant, après avoir fait livrer les places fortes de Gaza et Darom. En juillet 1188 il participe à la défense de Tortose, attaquée par Saladin, puis au siège de Saint-Jean d'Acre l'année suivante, et y trouve la mort. Le trouvère Ambroise lui attribue d'héroïques paroles lors de sa mort, refusant de fuir pour sauver sa vie, afin qu'on ne puisse le reprocher au Temple :

> E meimes en cel contemple fud ocis li maistres del Temple, cil qui dist la bone parole, que lui vint de la preuz eschole, quant la gent coarde et hardie lui distrent a cele envaie : "venez vos en, sire, venez !" E venist s'il s'en fust penez. "ja a Deu" ço dist il, "ne place que donc mais seie en altre place, ne qu'al Temple seit reprové que l'em m'ait en fuiant trové !". E il nel fist, ainz i murut, car trop des Turcs i accurut[560]

[557] Alain Demurger, « Gérard de Ridefort », 387.

[558] *La continuation de Guillaume de Tyr (1184-1197)...*, 33.

[559] Jochen Burgtof, *The Central Convent...*, 540.

[560] Ambroise, *L'Estoire de la guerre sainte* (Paris : Imprimerie Nationale, 1897), 81.

Abou Chamah, racontant l'incident du côté arabe, raconte une version sans doute plus crédible, si l'on se réfère aux antécédents du maître du Temple, s'échappant à la Fontaine du Cresson après avoir provoqué la perte de son maréchal et du maître de l'Hôpital, puis livrant des places fortes templières en échange de sa liberté :

> Un petit nombre seulement parmi les Francs échappèrent à la mort, à peine un sur mille fut sauvé. Cinq mille chevaliers tombèrent et parmi eux le grand maître des Templiers à qui nous avions précédemment rendu la liberté. Sur notre demande, il déclara que leur armée comptait cent vingt mille hommes ; puis nous le fimes décapiter.[561]

Si à l'exemple d'Eudes de Saint-Amand, dix ans plus tôt, Gérard se montrait téméraire au combat, il semble, contrairement à celui-ci, avoir attaché un prix important à sa liberté. Conrad de Montferrat, le « héro » de Tyr, dans une lettre du 20 septembre 1188, compare d'un côté le comportement des Hospitaliers « qui ont consacré à la défense de Tyr huit mille brabants en sus de leur part dans l'aumône du roi d'Angleterre et, d'un autre côté, le mauvais comportement du maître du Temple qui a utilisé à son seul profit les sommes provenant de cette même aumône[562] ». Gérard de Ridefort mourut le 4 octobre 1189, et laissa à la postérité une très mauvaise image, tant de sa personne, que de son ordre. C'est en grande partie à cause de lui que René Grousset accuse les Templiers d'être responsables de la presque disparition du royaume de Jérusalem. L'étude des évènements entourant la catastrophe de Hattin peut nous aider à mieux comprendre les responsabilités ou le rôle des frères du Temple et de l'Hôpital.

[561] Abou Chamah, *Livre des deux Jardins,* 425.

[562] Beltjens, *Aux origines de l'ordre de Malte...,* 331 ; N°858 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire …*

La perte de Jérusalem

L'histoire des États latins d'Orient, et plus particulièrement du royaume de Jérusalem, s'articule autour de quelques évènements majeurs comme par exemple les grandes expéditions armées auxquelles une tradition historiographique française avait cru bon de se limiter pour étudier le champ de la croisade. De ces deux siècles d'existence, quatre si l'on prend en compte le royaume de Chypre, trois évènements ressortent particulièrement : La prise de Jérusalem par les Francs en 1099, la prise de Jérusalem par Saladin en 1187, et la chute de Saint-Jean d'Acre en 1291.

La prise de Jérusalem par les Francs en 1099 vient conclure la première grande expédition croisée, initiée par le pape Urbain II quatre ans auparavant. Parties en 1096, les troupes qui s'emparent de la cité sainte après un incroyable périple de trois ans à travers l'Europe, l'Asie Mineure et la Syrie-Palestine, y commettent un massacre qui marque les esprits des musulmans qui sauront plus tard, puiser dans ce souvenir pour alimenter le *djihad*. Ce type d'exaction pouvait facilement arriver en fonction de la résistance opposée : plus vite la reddition d'une place était obtenue, meilleures étaient les conditions obtenues par les défenseurs ; ceux résistant jusqu'au bout subissant généralement l'ire des assaillants. Pour Jérusalem en 1099, il faut compter sur trois années d'une interminable expédition à travers des territoires hostiles, surtout après avoir traversé le Bosphore, avec le harcèlement des ennemis, des périodes de famine terribles, le tout rehaussé d'une exaltation religieuse entretenue par les clercs présents dans l'expédition. Tout cela fait que la rage des croisés est à son paroxysme lorsqu'ils pénètrent dans la cité et se jettent sur les habitants :

> Qu'il suffise de dire que dans le temple et le portique de Salomon [la mosquée al-Aqsa], on marchait à cheval dans le sang jusqu'aux genoux du cavalier et jusqu'à la bride du cheval. Juste et admirable jugement de Dieu, qui voulut que ce lieu même reçut le sang de ceux dont les blasphèmes l'avaient si longtemps souillé. La ville se trouvait maintenant remplie de cadavres et inondée de sang[563].

[563] Raymond D'Aguilers, *Histoire des Francs qui ont pris Jérusalem*, collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France publiés par François Guizot, vol. 24 (Paris : J.L.J Brière, 1823-1835), 24.

Le Temple et l'Hôpital, en tant qu'ordres militaires ne participent pas à cet évènement puisqu'ils n'existent pas alors. Seul l'établissement hospitalier qui donne plus tard naissance à l'Hôpital existe, et se développe après le succès croisé. Le texte des *Miraculae* de l'ordre, on l'a vu, placent durant cet évènement le miracle de Gérard.

En 1291, Templiers et Hospitaliers sont présents en première ligne lors du siège et de la prise de Saint-Jean d'Acre par les troupes du sultan mamelouk Al-Achraf Khalîl, fils de Qala'ûn. Les ordres s'y distinguent, tentant par exemple des sorties pour incendier des catapultes, sans succès. Ils défendent ensemble la porte de Saint-Antoine, alors menacée, le grand-maître du Temple, Guillaume de Beaujeu y trouvant la mort tandis que celui de l'hôpital, Jean de Villiers y est grièvement blessé. C'est avec l'effondrement de la tour du Temple que se conclut le siège qui porte son lot d'atrocités :

> Sachés que feluy jour fu oryble à veyr, car les dames & les bourgoizes & damoizelles [furent] reftondues, & autre menue gens aloyent fouyant par les rues, lor enfans en lor bras, & eftoient ploureuzes & efperdues, & fouyeent as marines pour yaus guarentir de mort ; & quant Sarazins les encontreent, l'un pernoit la mere & l'autre l'anfant, & les portoient de leuc en leuc, & les departoient l'un de l'autre[564].

> Quand les Musulmans eurent massacré un nombre incalculable de Chrétiens, et fait un énorme butin, le sultan obligea tous ceux qui occupaient les tours et qui s'y défendaient à en sortir, sans y laisser un seul individu ; puis il leur fit trancher la tête jusqu'au dernier[565].

Avec le siège et la prise de Saint-Jean d'Acre, c'est la fin des États latins d'Orient. En effet, la cité était la capitale du royaume de Jérusalem reconstitué grâce aux forces de la troisième croisade, après la perte de Jérusalem en 1187. S'il est difficile d'imputer la perte de la cité d'Acre en 1291 aux ordres militaires, certains historiens, dont René Grousset, les rendent responsables de la catastrophe de 1187.

Il est donc indispensable de retourner aux évènements qui entourent la prise de Jérusalem par Saladin en 1187 et de s'interroger sur le rôle des Templiers et des Hospitaliers, dont la mission

[564] « Chronique du Templier de Tyr », *Les Gestes des Chiprois*, publié par Gaston Raynaud (Genève : 1887), 252.

[565] « Résumé de l'histoire des croisades tiré des annales d'Aboul Féda », *Recueil des Historiens des Croisades. Historiens Orientaux*, tome premier (Paris : Imprimerie nationale, 1872), 164.

principale, avec le soin des pauvres malades pour l'Hôpital, était la défense de Jérusalem et de la Terre sainte.

Jérusalem, cité « trois fois sainte »

La place de Jérusalem dans l'histoire des croisades et des États latins d'Orient est évidemment liée à sa place dans les grandes religions monothéistes, plus particulièrement le Christianisme et l'Islam. En effet, en plus d'être la cité contenant le plus de sites sacrés pour les juifs, elle est l'emplacement de la Passion du Christ et le troisième lieu saint pour les musulmans après La Mecque et Médine.

Pour les Chrétiens, la Terre sainte, la région où Jésus, ses premiers disciples et les prophètes de la Bible vivaient, est évidemment le territoire le plus sacré. Le pèlerinage, qui consiste à voyager vers un lieu sacré pour y rendre un culte, est une pratique répandue dans bien des religions. Le pèlerinage chrétien à plus haute valeur pénitentielle est évidemment en Terre sainte et plus particulièrement à Jérusalem. L'emplacement où Jésus aurait été crucifié et enterré, qu'englobe l'église du Saint-Sépulcre, est évidemment le plus vénéré. Joshua Prawer a parfaitement expliqué l'attachement des Chrétiens d'Occident à Jérusalem et la Terre sainte, lieux de naissance, des miracles, de la crucifixion et de la résurrection de Jésus Christ :

> Ces évènements mêmes n'échappèrent pas aux divers modes d'interprétation allégorique ; contribuant au développement de la doctrine morale chrétienne, ils constituèrent une veine inépuisable de thèmes de prédication et d'homélie développés en chaire durant des siècles. Mais cette interprétation ne leur ôta pas leur sens littéral et ne fit pas oublier l'existence terrestre de lieux sanctifiés par la tradition paléo et néo-testamentaire. (...)
>
> Marcher sur les traces de Jésus en Terre sainte, retrouver les lieux où s'étaient déroulés des évènements relatés dans la Bible (...) enflammèrent le cœur et l'âme de tout chrétien. Est-il une qualité plus humaine que le désir de s'approcher des choses aimées, de les voir de ses propres yeux, de les toucher et de les sentir ? [566]

Après que les Arabes se soient emparés de Jérusalem en 638, les pèlerins chrétiens ont continué à venir en nombre et furent traités convenablement par les musulmans, permettant même

[566] Joshua Prawer, *Histoire du royaume latin de Jérusalem*, tome premier (Paris : CNRS éditions, 2001), 124-128.

aux Chrétiens de conserver le Saint-Sépulcre, ainsi que de nombreux lieux saints. Seul le règne du calife fatimide al-Hakim, qui fit détruire le Saint-Sépulcre en 1009, interrompit les pèlerinages chrétiens. Ceux-ci reprirent après sa mort, et le Saint-Sépulcre fut reconstruit dans les années 1040s grâce aux Byzantins. La chute des États latins d'Orient à la fin du XIII^{e} siècle, n'interrompit pas de manière durable les pèlerinages chrétiens en Terre sainte.

Si Jérusalem n'est pas le premier lieu saint des musulmans, il en est le troisième. En effet, selon la tradition, durant un voyage de nuit mystique, Mahomet aurait été transporté de la Kabaa à la Mecque, lieu le plus sacré de l'Islam, jusqu'à Jérusalem et le mont du Temple, emplacement connu par les musulmans sous le nom de Noble Sanctuaire (*Hamm al-Sharif*). Il aurait été ensuite élevé aux cieux pour rencontrer les prophètes Abraham, Moïse et Jésus et recevoir des révélations. « En 621, peu après cette expérience mystique, Mahomet ordonna à ses disciples de prier chaque jour tournés vers Jérusalem[567] ». Une autre révélation, changea la direction de la prière vers la Mecque, quelques années plus tard. C'est sur le mont du Temple, à l'emplacement où Mahomet se serait élevé vers les cieux et du Temple de Salomon (lieu saint pour le Judaïsme), que les Omeyades firent construire la Coupole du Rocher (que l'on retrouve sur l'une des faces du sceau des Templiers). Cet édifice n'étant pas une mosquée, ils firent construire plus tard sur le mont du Temple, la mosquée al-Aqsa (futur quartier général des Templiers).

Ainsi, c'est surtout pour sa dimension religieuse que Jérusalem fut l'objectif ultime des troupes croisées et musulmanes durant les deux siècles d'existence des États latins d'Orient. La cité sainte était dépassée sur les aspects démographiques, économique et stratégiques par de nombreuses autres villes, par exemple Le Caire, Damas, et même Antioche. Toutefois, devenue capitale du royaume de Jérusalem, né de la première croisade, sa perte au profit des armées de Saladin en 1187 fut un tournant dans l'histoire des États latins d'Orient qui manquèrent de disparaître prématurément alors. Le Temple et l'Hôpital, dont les troupes constituaient la colonne vertébrale des armées du royaume, et qui détenaient d'importantes forteresses, ont été des acteurs importants de cet épisode.

[567] Alfred J. Andrea, « Chrétienté et Islam », sous la direction de Thomas F. Madden, *Les Croisades* (Evergreen, 2008), 24.

L'étiolement de la couronne de Jérusalem

Il est important de préciser que si l'influence des ordres militaires à la cour de Jérusalem n'a fait que croître depuis leur création (militarisation pour l'Hôpital), c'est à la fois dû à la croissance constante de la menace musulmane et à l'affaiblissement progressif du pouvoir royal durant la même période. En effet, à la mort du roi Foulques en 1143, ses deux fils, Baudouin et Amaury, sont mineurs, et le royaume de Jérusalem est alors dirigé par la reine Melisende qui rechigne plus tard à laisser son fils ainé gouverner. Cette période de régence voit la montée en puissance côté musulman de Zengi qui s'empare d'ailleurs d'Édesse en 1144. En 1152, lorsque Baudouin se fait couronner, le royaume est divisé entre ses fidèles, et ceux de sa mère (religieux et population de Jérusalem). Le royaume est alors au bord de la guerre civile qui finalement est évitée ; mais le roi n'arrive pas à empêcher Nur ad-Din de réunifier la Syrie musulmane. Baudouin III n'a pas d'enfants lorsqu'il meurt en 1162 et c'est son frère Amaury qui devient roi de Jérusalem.

Amaury I^{er} n'a de cesse durant son règne de s'occuper de l'Égypte, y enchaînant pas moins de quatre campagnes et s'efforçant d'empêcher l'unification musulmane avec la Syrie. Ce fut finalement un échec puisque Shirkuh puis Saladin, prennent le pouvoir en Égypte au nom de Nur ad-Din. Heureusement pour les Francs, les ambitions de Saladin empêchent une union totale des deux puissances. Mais les Francs sont alors dans une position précaire et les ordres militaires ont ici joué un rôle prépondérant, comme l'explique Alain Demurger :

> Pour la première fois un ordre militaire, l'Hôpital, a pesé d'une façon décisive dans un choix politique et militaire qui s'est révélé désastreux ; et pour la première fois un autre ordre militaire, le Temple, a refusé son concours au roi de Jérusalem.
>
> Que les maîtres des ordres soient consultés par le roi et les princes lorsqu'il s'agit de conduite d'opérations militaires est normal ; ce fut le cas en Asie Mineure en 1147, à Damas en 1148, pour les premières expéditions en Égypte. En 1167-1168, toutefois, on déborde sur le plan politique.[568]

En 1174, à deux mois d'intervalle, meurent Nur ad-Din et Amaury I^{er}, permettant à Saladin de s'atteler en toute quiétude à l'unification complète de l'Égypte et de la Syrie. Le royaume de Jérusalem connaît à nouveau une régence puisque le seul fils d'Amaury I^{er}, Baudouin IV, a alors 13 ans. De plus, il est atteint d'une terrible maladie, la lèpre, qui ne lui laisse guère que quelques

[568] Alain Demurger, *Les Templiers*..., 218.

années d'espérance de vie. Raymond III de Tripoli, qui tint la régence pendant deux ans, avait déjà prospecté afin de trouver un mari à sa sœur ainée, Sybille. Le choix se porte sur Guillaume de Montferrat, dont Guillaume de Tyr brosse un portrait flatteur, louant particulièrement son habileté guerrière et sa noblesse : « Il avait, dit-on, l'habitude des armes dès sa première enfance, et en connaissait parfaitement l'usage ; enfin, il était noble selon le siècle, de telle sorte qu'il n'y avait point, ou bien peu d'hommes qui pussent se comparer à lui à cet égard[569] ». En effet, Guillaume de Montferrat est cousin de roi de France Louis VII par son père, et cousin de l'empereur allemand Frédéric I^{er} par sa mère. Marié à Sybille fin 1176, il devient comte de Jaffa et d'Ascalon et est pressenti pour devenir roi lorsque l'état de santé de Baudouin IV ne lui permettrait plus de régner, mais meurt quelques mois plus tard laissant sa veuve enceinte. Avec un roi malade qui n'a que peu de temps pour régner et deux héritières (Sibylle et sa demi-sœur Isabelle) à marier pour pérenniser la couronne de Jérusalem, les intrigues sont nombreuses et participent à la fragilité des États latins d'Orient.

Le règne de Baudouin IV

Baudouin IV se révèle être un roi plein de promesses même si son état de santé le contraint à gouverner par intermittence. Devenu majeur à ses quinze ans en 1176, conformément aux lois du royaume, il organise une série de raids avec le comte de Tripoli dans la vallée de la Bekaa (au nord de Damas et à l'Est de Baalbek) avec succès mais sans réelle valeur militaire ou politique. L'année suivante, en accord avec la Haute Cour de Jérusalem, une expédition en Égypte, en collaboration avec la flotte byzantine, fut préparée. Les Byzantins avaient essuyé une terrible défaite à Myrioképhalon le 17 septembre 1176 face aux Seljûkides et souhaitaient ainsi compenser sur mer et préserver leur suprématie maritime. L'arrivée au même moment de croisés sous les ordres de Philippe de Flandres, permet à Baudouin, affaibli par sa maladie, de trouver un chef pour cette expédition qui pouvait permettre de briser l'étau qui se resserrait alors autour du royaume franc en 1177. L'expédition ne se fit pas :

> La campagne contre Saladin aurait contraint l'Aiyûbide à transférer des troupes de Syrie en Égypte ; ce qui aurait facilité l'action des éléments anti-aiyûbides qui restaient encore en Syrie, et qui pouvaient, semble-t-il, attendre l'appui de Mossoul

[569] Guillaume de Tyr, *Histoire des régions d'Outre-mer*..., tome V, 152.

> et d'Alep. Même une victoire éphémère sur Saladin aurait annulé les conquêtes réalisées au cours des années précédentes. Cependant, par la faute d'un seul homme, Philippe de Flandre, cette campagne ne se réalisa pas. En multipliant hésitations et refus, en posant des conditions destinées à lui assurer pratiquement la couronne de Jérusalem, en se querellant avec les barons palestiniens, il finit par réduire à néant les efforts du roi et de la noblesse locale.[570]

Finalement, de guerre lasse, après que la flotte byzantine fut repartie, Baudouin se décide à accepter une campagne dans le nord du pays. Guillaume de Tyr précise qu'une rumeur attribuait à Raymond de Tripoli et Bohémond d'Antioche le refus de Philippe de participer à une campagne en Égypte pour participer à une autre expédition en Égypte, « dans l'espoir de pouvoir, avec son secours, faire quelque tentative qui tournât à l'agrandissement de leurs possessions[571] ». Cette expédition ne remporte pas de succès et permet au contraire à Saladin de préparer une invasion par le sud. Il fait route vers Ascalon mais ne peut y arriver avant le roi Baudouin IV. Réalisant que le pays est sans défense, il décide de bifurquer vers le nord et prend Ramla, assiégeant Mirabel et Lydda. L'ost royale, rejointe par les Templiers de la forteresse de Gaza, fait une manœuvre de contournement et rejoint l'armée désorganisée de Saladin au lieu nommé Montgisard, près de Ramla. L'armée franque, probablement menée par Renaud de Châtillon[572], alors régent du royaume, charge par surprise et met en déroute les troupes musulmanes. Poursuivi jusque dans le Sinaï, Saladin arrive au Caire deux semaines plus tard après avoir subi sa plus grande défaite. Ce formidable succès sous le règne de Baudouin IV, ne fut pas suivi d'avantages politiques et un accord d'armistice est conclu.

Baudouin IV profite de cet armistice pour renforcer la défense des territoires francs, faisant réparer les murs de Jérusalem et autorisant les Templiers à édifier une forteresse près de l'endroit appelé le Gué Jacob, objet d'un pèlerinage musulman, et point de passage stratégique du Jourdain[573]. Ainsi, « tous les passages importants du Jourdain étaient désormais aux mains des

---

[570] Joshua Prawer, *Histoire du royaume latin de Jérusalem*, tome premier..., 549.

[571] Guillaume de Tyr, *Histoire des régions d'Outre-mer*..., tome V, 162.

[572] La question du commandement franc à cette bataille pose problème mais il semble que l'artisan de la victoire soit bien Renaud de Châtillon. Sur le sujet, lire Pierre Aubé, *Un croisé contre Saladin : Renaud de Châtillon* (Paris : 2007), 162.

[573] Sur le sujet lire Ronnie Ellenblum, « Frontier activities : the transformation of a muslim sacred site into the Frankish castle of *Vadum Iacob* », *Crusades*, 2 (2003), 83-97.

ordres militaires[574] », preuve supplémentaire de l'importance prise par ceux-ci dans la défense des États latins d'orient. Pour le Chastelet, au Gué Jacob, « le sultan Saladin offrit avant la bataille de Margelion (auj. Marjayoun, Liban) 100 000 dinars aux Francs afin de détruire cette forteresse construite à proximité d'un lieu saint de l'islam[575] ». Finalement, à la fin de l'été 1179, après quatre mois de combats quasi constants entre musulmans et chrétiens en terre franque qui causèrent des pertes terribles au royaume de Jérusalem tant en biens qu'en vies humaines, les armées ayubides rasent la forteresse au terme d'un siège-éclair de cinq jours empêchant le secours de l'armée franque.

En 1180, après de nombreux revers face aux armées de Saladin, une trêve de deux ans est signée. Les années suivantes servirent à Saladin à harceler les Francs, la plupart du temps sur deux fronts (depuis Damas, et depuis l'Égypte), mais surtout à achever l'unification de la Syrie. Le 12 juin 1183, Alep tombe entre ses mains réalisant ainsi les pires craintes des francs selon Guillaume de Tyr :

> Nos Chrétiens furent remplis de craintes beaucoup plus vives du moment que l'évènement qu'ils redoutaient le plus fut enfin réalisé. Ils pensaient depuis longtemps que, si Saladin parvenait à mettre cette ville sous sa domination, notre pays tout entier paraîtrait de tous côtés comme enveloppé et en quelque sorte assiégé par sa puissance et ses forces[576].

Quelques mois après la prise d'Alep, Saladin refait campagne mais est tenu en échec par les Francs dirigés par le régent du moment, Guy de Lusignan, époux de Sybille la sœur du roi. En effet, Baudouin IV « qui était devenu aveugle, et qui avait perdu l'usage de ses mains et de ses jambes[577] » avait confié les rennes du royaume à son beau-frère mais lui retire peu après et fait couronner le 20 novembre 1183, son neveu de cinq ans, Baudouin V, laissant la régence à Raymond de Tripoli. C'est ce dernier qui défait les armées de Saladin quelques jours plus tard à Kérak. En 1184, il tient à nouveau Saladin en échec devant Kérak, ne pouvant toutefois pas l'empêcher de ravager le

[574] Joshua Prawer, *Histoire du royaume latin de Jérusalem*, tome premier..., 557.

[575] Pierre-Vincent Claverie, « Gué-Jacob », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 404.

[576] Guillaume de Tyr, *Histoire des régions d'Outre-mer...*, tome V, 243.

[577] Joshua Prawer, *Histoire du royaume latin de Jérusalem*, tome premier..., 620.

territoire franc en rentrant sur Damas. Baudouin IV meurt au printemps 1185, laissant un royaume en péril face à la menace musulmane, et affaibli par les problèmes autour de sa succession.

Un royaume divisé

Depuis le milieu de XII^{e} siècle, les grandes familles de nobles exerçaient une influence toujours plus grande sur le royaume de Jérusalem, le pouvoir royal s'efforçant de conserver le contrôle de l'appareil gouvernemental et de limiter leur influence sur la cour. Pour cela on s'appuya parfois sur des hommes de l'extérieur venus en Terre sainte, qui se heurtaient à l'opposition de la noblesse locale. Deux partis se trouvaient ainsi confrontés : le parti de la cour et celui des barons, qui lui-même se divisait parmi les grandes familles de la noblesse locale.

Par exemple, lorsque Baudouin IV accède au pouvoir en 1174, c'est Milon de Plancy, sénéchal et proche de son père Amaury Ier, qui devient régent s'attirant la haine des barons locaux. Assassiné quelques mois plus tard, il est remplacé à la régence par Raymond de Tripoli, appuyé par le parti des barons. Deux ans plus tard, à la majorité de Baudouin IV, le pouvoir est enlevé à Raymond et le parti de la cour se renforce. Toutefois, l'état de santé du roi lépreux et son incapacité à fournir un héritier laisse évidemment un terroir fertile aux intrigues.

Du côté du parti des barons, on trouve principalement la famille des Ibelins qui, en quelques générations, s'est forgée une importante puissance économique et politique au travers d'alliances matrimoniales avisées. Depuis la mort de Hugues en 1174, qui avait épousé la première femme du roi Amaury I^{er} de Jérusalem, la mère de Baudouin IV et de Sybille, c'est Baudouin le chef de famille. Son frère Balian épouse en 1176 Marie Comnène, veuve du roi Amaury Ier, nièce de l'empereur Byzantin Manuel I^{er} et mère de la princesse Isabelle. À partir de 1174, grâce à son mariage avec Échive de Bures, princesse de Galilée et de Tibériade, une des trois plus importantes seigneuries du royaume de Jérusalem, Raymond III, Comte de Tripoli s'assure une position de force à la cour. En effet, en plus d'être un des trois principaux souverains de l'Orient chrétien, il est un descendant du héros de la première croisade, Raymond de Saint-Gilles. C'est d'ailleurs lui qui est désigné pour la régence lors de la minorité de Baudouin IV, après la mort de Milon de Plancy.

Dans le parti de la cour, Agnès de Courtenay, première femme du roi Amaury I^{er}, et mère de Baudouin IV et de Sybille, était une des personnes les plus influentes, jusqu'à sa mort quelque

mois avant son fils. Sa grande influence sur son fils lui permit d'assurer la position de ses favoris et de les placer dans l'influence de la cour. Son frère Josselin devint ainsi sénéchal du royaume en 1176 et fut désigné par Baudouin IV pour être tuteur du futur Baudouin V. Amaury de Lusignan, fils d'une grande famille du Poitou, entra dans ses grâces et se fait nommer Chambellan puis connétable en 1181, tandis que son frère Guy arrive à épouser Sybille, la sœur du roi. Ce mariage est d'ailleurs révélateur des intrigues alors en cours dans le royaume. En effet, il semble que ce soit pour parer à un éventuel coup de main des barons, qui souhaitaient marier Sybille à Baudouin d'Ibelin, que Baudouin IV, diminué par sa maladie, a accepté de marier sa sœur à Guy de Lusignan. Guillaume de Tyr courroucé, décrit ainsi l'évènement après que le roi eut appris l'arrivée de Raymond de Tripoli et de Bohémond d'Antioche dans son royaume :

> Cependant, le Roi, connaissant bien les nobles qui venaient d'entrer dans ses États, et se méfiant d'eux, quoique l'un et l'autre fussent ses parents, se hâta de conclure le mariage de sa sœur, et quoiqu'il eut pu trouver même dans son royaume, soit parmi les étrangers, soit parmi les indigènes, des hommes plus nobles, plus sages, plus riches, et qui eussent mieux convenu pour l'établissement de sa sœur, surtout par rapport aux intérêts publics, le Roi, ne s'arrêtant pas assez à considérer qu'un empressement excessif peut tout gâter, donna sa sœur en mariage, tout-à-fait à l'improviste, mais non cependant sans quelques motifs qui déterminèrent son choix, à un jeune homme assez noble, Gui de Lusignan, fils de Hugues le Brun, du pays de Poitiers ; et cette solennité fut célébrée, contre tout usage, pendant les fêtes de Pâques.[578]

Dans ce parti de la cour, on trouve également Renaud de Châtillon, un chevalier aventurier, arrivé en Terre sainte au moment de la deuxième croisade. Son mariage avec Constance d'Antioche lui permet de gouverner la principauté jusqu'à sa capture par les Turcs en 1160. À sa libération, seize ans plus tard, Constance étant décédée, et n'ayant plus de droits sur Antioche, il se met au service du roi Baudouin IV et devient seigneur d'Outre-Jourdain un an plus tard en épousant Étiennette de Milly. Guerrier expérimenté, mais belliqueux, il est commande l'ost royale durant la victoire de Montgisard en 1177 et se distingue également par des raids constants sur les caravanes musulmanes, même en période de trêve, s'attirant la haine de Saladin lorsqu'il essaie de piller les lieux saints musulmans en 1182. Sybille, sœur de Baudouin IV et mère de Baudouin V fait est aussi membre du parti de la cour.

[578] Guillaume de Tyr, *Histoire des régions d'Outre-mer*..., tome V, 189.

Le haut clergé soutenait majoritairement la noblesse locale, mais la nomination en 1180 en tant que patriarche de Jérusalem d'Héraclius évêque de Césarée et favori d'Agnès de Courtenay, face à son concurrent Guillaume de Tyr, chancelier du royaume, grand historien et précepteur de Baudouin IV, provoqua une scission.

Les Templiers et les Hospitaliers ne se mêlèrent pas pendant longtemps aux conflits entre ces partis. Il est probable que la prééminence de leurs ordres et de leurs traditions les tenait loin des intrigues intérieures du royaume. Pour Joshua Prawer, « leur politique était dictée par les impératifs de l'heure, et par les relations des Maîtres avec les principaux détenteurs du pouvoir[579] ». Pourtant, depuis 1184, l'ordre du Temple soutenait le parti de la cour par l'intermédiaire de son maître, Gérard de Ridefort, qui tient un premier rôle dans le couronnement de Sybille et de Gui de Lusignan.

La succession de Baudouin IV et de Baudouin V

Pleinement conscient que sa santé lui imposait de préparer sa succession au plus vite afin de pérenniser l'avenir du royaume de Jérusalem, Baudouin IV n'eut de cesse de préparer l'avenir. Si la mort de Guillaume de Montferrat en 1177, anéantit les espoirs fondés sur lui, Sybille donne naissance quelques mois plus tard à un fils, le futur Baudouin V. Mais la santé du roi lépreux et son espérance de vie infime avec un héritier en bas-âge rappelle à tous la nécessité de trouver un mari digne de gouverner à Sybille, qui est l'objet des convoitises des barons. Guillaume de Tyr nous informe que des arrangements avaient été pris afin de marier à Sybille avec le duc Henri de Bourgogne, qui avait accepté et promis de venir en Terre sainte, mais ne vint finalement pas, « oubliant ses promesses et méconnaissant les serments par lesquels il s'était arrangé[580] ». Lorsque Baudouin IV craint un coup de main des barons pour marier Sybille en 1180, il accepte son union avec Guy de Lusignan, sans doute influencé par sa mère Agnès de Courtenay, et le favori de celle-ci, frère de Guy.

Affaibli par sa maladie, Baudouin IV transmet le pouvoir et le commandement de l'armée à son beau-frère en 1183, lorsque Saladin se retourne vers les Francs après la prise d'Alep. Mais si

[579] Joshua Prawer, *Histoire du royaume latin de Jérusalem*, tome premier..., 591.

[580] Guillaume de Tyr, *Histoire des régions d'Outre-mer*..., tome V, 177.

la campagne musulmane se termine par un échec, sans gain particulier, les Francs n'inscrivent aucune victoire à leur actif. En effet, Guy de Lusignan préfère éviter une bataille rangée ou une poursuite des troupes de Saladin lorsqu'elles rentrèrent vers Damas. Le parti des barons s'empressa de reprocher à Guy sa frilosité lors de cette campagne, comme beaucoup dans le royaume. « La pression des barons, la conviction des couches populaires que la victoire leur avait échappé à cause d'un commandement inactif, et surtout la suspicion qu'il inspirait au roi lépreux, ruinèrent tout le crédit de Guy de Lusignan à la cour[581] ». Le roi lui retira la régence et s'attela à trouver un autre moyen de préparer sa succession.

En novembre 1183, Baudouin V, le fils de cinq ans de Sybille, fut couronné roi, et la régence fut confiée à Raymond de Tripoli, permettant ainsi à la couronne de gouverner en collaboration avec les grands barons du royaume. Quelques jours plus tard, une offensive de Saladin sur Kérak fut contrée victorieusement par le nouveau régent, confirmant ainsi Baudouin IV dans sa résolution de lui laisser gouverner le royaume. Au même moment, le roi lépreux chercha à se débarrasser définitivement de Guy de Lusignan en le séparant de sa sœur comme l'explique Guillaume de Tyr : « Dans ce dessein le Roi alla trouver publiquement le patriarche et lui demanda, comme avec l'intention de porter plainte de ce mariage, de lui assigner un jour où il pût faire prononcer le divorce solennellement et en sa présence[582] ». Averti de la volonté du roi, Guy s'enfuit et s'enferma à Ascalon avec Sybille, refusant d'ouvrir les portes à Baudouin IV, provoquant ainsi sa colère.

Les maîtres de l'Hôpital et du Temple, ainsi que le patriarche de Jérusalem, essayèrent d'apaiser le roi, sans résultat. On peut y voir ici la volonté, naturelle pour ces ordres chargés de la défense du royaume, de rétablir la paix ou celle de soutenir Guy de Lusignan et Sybille et de les faire pardonner par Baudouin. Rappelons que le patriarche et le maître du Temple soutenaient le parti de la cour.

Finalement il fut décidé que Raymond de Tripoli serait régent pour dix ans, jusqu'à la majorité de Baudouin V, et que ce dernier serait sous la tutelle de Josselin de Courtenay, l'oncle de Baudouin IV. Afin d'écarter Sybille et son époux du pouvoir, on solliciterait une commission composée du pape, de l'empereur germanique, et des rois de France et d'Angleterre afin qu'elle juge

[581] Joshua Prawer, *Histoire du royaume latin de Jérusalem*, tome premier..., 624.

[582] Guillaume de Tyr, *Histoire des régions d'Outre-mer*..., tome V, 265.

les droits de succession de Sybille et d'Isabelle. Le roi lépreux prépara ainsi sa succession et mourut au printemps 1185.

Raymond de Tripoli, qui gouvernait au nom de Baudouin V, signa un armistice de quatre ans, souhaité autant par les Francs, pour régler les affaires internes, que par les musulmans, Saladin souhaitant se focaliser sur Mossoul. En effet, le royaume de Jérusalem se trouvait toujours divisé, Guy et sa femme barricadés à Ascalon, le roi mineur à Acre sous la tutelle de Josselin de Courtenay et une période de paix semblait propice au renforcement du gouvernement provisoire de Raymond. Mais l'enfant Baudouin V meurt en 1186 et alors que la Haute Cour du royaume devait appliquer la décision prise précédemment, le parti de la cour en profita pour effectuer un véritable coup d'état.

Joscelin de Courtenay, frère de la mère de Baudouin IV, Agnès de Courtenay, prit une part déterminante en dissuadant Raymond de Tripoli, le régent, de se rendre à Jérusalem pour assister aux funérailles du roi. Il lui conseilla plutôt de se rendre à Tibériade, tandis que le cercueil de Baudouin V était conduit à Jérusalem par une escorte de Templiers. Les raisons pour lesquelles Raymond de Tripoli suivit les conseils de Josselin de Courtenay sont difficiles à comprendre :

> Aucune source n'explique quels furent les arguments qu'employa Joscelin pour persuader Raymond d'abandonner Jérusalem aux intrigues du parti de la Cour. Joscelin de Courtenay expliqua-t-il à Raymond qu'il valait mieux pour lui que la Haute Cour l'élût en son absence, et l'appelât à Jérusalem comme l'homme du moment, le seul qui pût sauver le royaume ? Il est malaisé de comprendre et d'expliquer comment Raymond accepta d'être absent de Jérusalem à l'heure décisive[583].

Raymond de Tripoli et Josselin de Courtenay, avait bataillé ensemble en 1164 contre les armées de Nur-ad Din et avaient été faits prisonniers. Peut-être les années de captivité communes, avaient créé un lien de confiance entre les deux hommes plus fort que ce que les sources nous montrent ou Raymond pensait peut-être que la proximité de Josselin et de son neveu Baudouin IV l'inciterait à respecter ses volontés. La trahison de Josselin fut totale, car sitôt Raymond parti pour Tibériade, il se dirigea vers Beyrouth, « et entra ens par traïson, et la garni de chevaliers et de serjans[584] ». Il demanda ensuite à Sybille et à Guy de Lusignan de se rendre dans la Cité sainte dont

[583] Joshua Prawer, *Histoire du royaume latin de Jérusalem*, tome premier..., 634.

[584] *La continuation de Guillaume de Tyr (1184-1197)*, publiée par Margareth Ruth Morgan (Paris : Librairie Orientaliste Paul Geuthner, 1982), 31.

ils fermèrent les portes. Le parti de la cour contrôlait alors les quatre grandes cités du royaume (Jérusalem, Acre, Beyrouth et Ascalon), et le coup d'état pouvait aboutir. Les nobles, excepté Renaud de Châtillon qui était à Jérusalem avec le parti de la Cour, se réunirent à Naplouse pour décider quoi faire, et envoyèrent des messagers à Jérusalem pour interdire au Patriarche, au maître du Temple, au maître de l'Hôpital et à Renaud de Chatillon de permettre le couronnement de Sybille.

Le rôle des ordres militaires fut ici déterminant. En effet, les conjurés avaient besoin des couronnes royales enfermées dans le trésor du Saint-Sépulcre dont les clés étaient détenues par le patriarche, le maître du Temple et le maître de l'Hôpital. Le patriarche, favorable au couronnement de Sybille « trouva un appui important, et peut-être décisif, en la personne de Gérard de Ridefort, nouveau maître du Temple, qui poursuivait une vengeance personnelle contre Raymond de Tripoli son ami d'antan[585] ». La *continuation de Guillaume de Tyr* nous décrit l'ahurissant épisode des conjurés, le patriarche Héraclius, Gérard de Ridefort et Renaud de Châtillon, poursuivant le maître de l'Hôpital Roger des Moulins, pour lui soustraire la clé manquante :

> Puis manderent au maistre del Hospital que il aportast la soe clef. Et le maistre del Hospital dist que il ne li envoieroit mie, ni le porteroit, se ce n'estoit par le conseill des homes de la terre. Dont vint le patriarche et le maistre dou Temple et li prince Renaut, si alerent au maistre del Hospital por les clés. Et quant le maistre del Hospital sot que il venoient a lui, si se destorna en la maison. Et fu pres de none anceis qu'ils eussent trové, ne que il peussent parler a lui. Et quant il l'orent trové, si li proierent que il lor baillast les clés, et il dist que il ne lor bailleroit nulle. Tant li proierent et l'ennuierent que il s'aïra, et les clés que il tenoit en sa main por paor que aucuns rendus de la maison ne les preist et les baillast au patriarche, si geta les cles en mi la maison.[586]

Le coffre fut ouvert et les couronnes furent récupérées, permettant ainsi d'effectuer la cérémonie. Le patriarche couronna Sybille, et celle-ci choisit son époux pour gouverner à ses côtés, le couronnant roi. La réaction des nobles réunis à Naplouse fut rapide : apprenant que les conjurés avaient couronné Sybille et son époux, allant à l'encontre de ce qui avait été convenu par Baudouin IV et la Haute Cour, ils décidèrent de se rendre le lendemain à Jérusalem et d'y couronner Isabelle, sœur de Sibylle et son mari Onfroy IV de Toron. Ce dernier, effrayé sans doute par la difficulté de

[585] Joshua Prawer, *Histoire du royaume latin de Jérusalem*, tome premier..., 634.

[586] *La continuation de Guillaume de Tyr (1184-1197)*, publiée par Margareth Ruth Morgan (Paris : Librairie Orientaliste Paul Geuthner, 1982), 32-33.

la charge, s'enfuit dans la nuit et alla prêter serment à Sibylle et Guy de Lusignan. Sans héritier à couronner, les nobles ne purent que reconnaître le fait accompli et se présentèrent devant le roi et la reine pour prêter serment. Raymond de Tripoli refusa de reconnaître la légitimité du couronnement et de prêter hommage et s'enferma à Tibériade. L'autre grande maison du parti des barons ne se rebella pas mais son chef, Baudouin d'Ibelin, « préféra quitter le royaume plutôt que de servir Guy de Lusignan, et passa au service de Bohémond III d'Antioche[587] » confiant la tutelle de son fils Thomas à son frère Balian d'Ibelin.

Du couronnement de Sybille à Hattin

Guy de Lusignan récompensa Josselin de Courtenay en créant un important fief en Galilée qu'il lui attribua. Poussé par le maître du Temple, Gérard de Ridefort, à régler le problème de Raymond de Tripoli par la force, il se prépara à partir en guerre contre lui mais fut dissuadé par Balian d'Ibelin, le nouveau personnage fort du parti des barons.

Pendant ce temps, se sentant menacé, Raymond de Tripoli, négocia un accord séparé avec Saladin, trop heureux de profiter des dissensions chez les Francs. Inquiets de ce rapprochement, les barons convainquirent le roi d'envoyer des messagers à Raymond pour rétablir la paix, mais ce dernier campa sur ses positions et l'hiver passa.

Si l'armistice conclu auparavant garantissait une paix jusqu'en 1189, Saladin trouva un prétexte lorsqu'une caravane fut pillée par Renaud de Châtillon, coutumier du fait. Il demanda réparation et libération des prisonniers, mais l'imprévisible seigneur d'outre-Jourdain ne lui répondit pas. Le roi Guy de Lusignan fut sollicité, mais se montra incapable de faire fléchir Renaud. On en était là en 1187, avec un roi de Jérusalem qui n'arrivait pas à imposer son autorité à un de ses seigneurs les plus turbulents, risquant une reprise du conflit contre les musulmans, et avec un autre seigneur en conflit avec la couronne et qui avait un traité avec Saladin. Ce dernier mobilisa ses troupes sous le signe du *jihâd* et se prépara à partir en campagne au printemps.

Comme à son habitude, Saladin attaqua simultanément de deux côtés, au sud vers Kérak et par l'est en traversant le Jourdain, profitant de son accord avec Raymond de Tripoli. Devant le

[587] Joshua Prawer, *Histoire du royaume latin de Jérusalem*, tome premier..., 634.

danger on se résolu du côté franc à se réconcilier et une ambassade importante, comprenant notamment Balian d'Ibelin, l'archevêque de Tyr, le maître de l'Hôpital et même le maître du Temple, ennemi juré de Raymond de Tripoli, fut envoyée à Tibériade avec une escorte importante. Sur la route, « ces ambassadeurs tombent sur une armée musulmane qui, en vertu de la trêve conclue précédemment par Raymond de Tripoli quelques mois auparavant, doit pouvoir passer librement sur le territoire de la seigneurie de Tibériade[588] ». Gérard de Ridefort fait mobiliser quatre-vingts chevaliers du Temple et quarante chevaliers d'une garnison royale des environs et se met en tête une folie :

> Il prétendit avec cette petite troupe attaquer les sept mille cavaliers de l'émir Muzaffar, qui refluaient pacifiquement vers la Transjordanie. Roger des Moulins se joignit au Templier Jaquelin de Maillé pour essayer de le dissuader de mettre ses projets à exécution. Rejetant leur conseil, Gérard de Ridefort attaqua à la tête de ses cent-quarante chevaliers l'armée ennemie.[589]

La petite troupe est écrasée, et seuls quelques survivants parviennent à s'échapper, dont le maître du Temple. Le maître de l'Hôpital, Roger des Moulins, perd la vie dans la bataille. Cette catastrophe eut le mérite de mobiliser tout le monde du côté franc. Ainsi, Raymond de Tripoli et Guy de Lusignan se réconcilièrent et l'ordre de mobilisation générale fut lancé peu après. Les Templiers « mirent même au service du roi le trésor qu'ils avaient reçu d'Henri II roi d'Angleterre, alors qu'il se proposait de partir en croisade pour expier le meurtre de Thomas Becket[590] ». Les troupes se réunirent à Séphorie, point de rassemblement habituel pour les francs, près des sources indispensables aux armées, et à un croisement stratégique permettant de repartir vers la plupart des fronts. Un conseil fut tenu pour décider du plan à suivre. Le maître du Temple, Gérard de Ridefort, s'y distingua encore.

Alors qu'au même moment Tibériade était assiégée par Saladin, et que sa femme s'y trouvait, Raymond de Tripoli conseilla de rester près des sources de Séphorie, et de sacrifier sa cité. En refusant de se porter au secours de Tibériade, l'armée franque gardait la main, se trouvait

---

[588] Alain Demurger, *Les Templiers*..., 223.

[589] Pierre-Vincent Claverie, « Fontaine du Cresson », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 363.

[590] Joshua Prawer, *Histoire du royaume latin de Jérusalem*, tome premier..., 647.

bien alimentée, et surtout évitait de se faire harceler par l'ennemi le long d'une route aride presque dépourvue de points d'eau. De plus, les troupes nombreuses de Saladin étaient difficiles à garder mobilisées trop longtemps. Si les musulmans désiraient la bataille, ils auraient à traverser le territoire aride menant à Séphorie, et les Francs se trouveraient sur des bases sûres. Ce plan fut accepté par le roi et les barons, malgré l'opposition du maître du Temple. Mais Gérard de Ridefort revint à la charge après minuit dans la tente du roi alors qu'il soupait et le persuada des mauvaises intentions de Raymond de Tripoli :

> Sire, ne creés le conseill dou conte. Car ce est un traitre, et vos savés bien que il ne vos aime riens, et voreit que vos eussiés honte, et que vos eussiés perdu le roiaume. Mais je vos conseill que vos movés ades, et nos aveques vos, et alons desconfire Salahadin. Car ce est la premiere besoigne que vos avés comencee en vostre novelete. Se vos ne vos partés de ceste herberge, Salahadin vos venra ci asaillir. Et se vos vos partés por son assaut, la honte et le reproche vos sera plus grant.[591]

Est-ce le souvenir des reproches adressés par les barons lorsqu'il était régent du royaume pour Baudouin IV et qu'il avait refusé le combat, ou le sentiment d'être redevable à Gérard de Ridefort pour avoir activement participé à son couronnement et pour lui avoir offert le trésor confié par le roi d'Angleterre qui incita Guy de Lusignan à revenir sur la décision prise ?

Au matin du 3 juillet 1187, l'armée se mit en marche pour Tibériade. Elle fut rapidement rejointe par les troupes de Saladin, averties du mouvement des Francs, et commença alors à subir leur harcèlement sous un soleil terrible. Joshua Prawer a parfaitement décrit le calvaire subit par les Francs lors de cette première journée :

> De ce moment jusqu'à la tombée de la nuit, l'armée dut rester constamment sur la défensive. Ses ailes et surtout son arrière-garde, confiées aux ordres militaires, furent criblées de flèches durant les longues heures que dura leur marche. Les Francs avançaient très lentement, le soleil brûlant de juillet affaiblissait les fantassins ainsi que les cavaliers serrés dans leur armure. Les chevaux mouraient sur la route.[592]

---

[591] *La continuation de Guillaume de Tyr (1184-1197)*, publiée par Margareth Ruth Morgan (Paris : Librairie Orientaliste Paul Geuthner, 1982), 46-47.

[592] Joshua Prawer, *Histoire du royaume latin de Jérusalem*, tome premier..., 650.

Les Francs firent plus de la moitié de la distance entre Séphorie et Tibériade ce premier jour, presque dix-huit kilomètres, avant de dévier vers le nord pour s'approcher d'un point d'eau. Ils campèrent pour la nuit mais ne purent se reposer et restèrent alertes. Le lendemain ils reprirent la route vers les cornes de Hattin et leur funeste destin. Submergés par les musulmans, coupés de toute source d'eau potable, ils essayèrent de se replier sur les cornes de Hattin et de s'y organiser, sans succès. Un groupe de nobles dont Balian d'Ibelin, réussit à s'enfuir durant une charge. Après de multiples assauts musulmans, assoiffés, écrasés par la chaleur du soleil et de l'incendie qui avait été allumé par les soldats de Saladin, les Francs se rendirent finalement. Le chroniqueur arabe Ibn al-Athîr résume ainsi la catastrophe pour les Francs :

> Le carnage et la captivité atteignirent beaucoup de Francs, de sorte que quiconque voyait les morts ne pensait pas qu'on eût fait un seul prisonnier, et quiconque voyait les prisonniers ne croyait pas qu'on eût tué un seul homme. Les Francs n'avaient pas essuyé un pareil désastre depuis l'époque où ils s'étaient mis en marche vers la Syrie maritime, c'est-à-dire l'année 491 de l'hégire (1098 de J. C.), jusqu'à ce moment.[593]

Joshua Prawer estime à environ 12 000 le nombre de prisonniers qui partirent vers les marchés d'esclaves de Syrie et « quelques jours plus tard, on échangeait un prisonnier chrétien contre une paire de chaussures, et l'offre dépassait de très loin la demande[594] ». Lorsque l'on sait que la mobilisation générale décrétée par le roi quelques jours auparavant était un grand succès, on comprend alors qu'il ne restait plus grand monde pour défendre le royaume après la catastrophe d'Hattin. Saladin reçut le roi de Jérusalem et les quelques nobles qui l'entouraient sous sa tente comme nous le raconte encore Ibn al-Athîr :

> Il lui donna à boire de l'eau rafraichie avec de la neige. Après avoir bu, le roi offrit le reste du breuvage au prince de Carac, qui but aussi. Le sultan dit alors : « Ce maudit n'a pas bu l'eau de mon consentement, en sorte que ma sauvegarde s'étende jusqu'à lui. » Puis il adressa la parole au prince, lui reprocha ses crimes et lui énuméra ses perfidies. Cela fait, il se leva, se dirigea vers lui et lui coupa la tête en disant : « J'avais fait vœu à deux reprises de le tuer, si je m'emparais de sa personne : la première fois, ce fut quand il voulut marcher contre la Mecque et Médine, la seconde fois quand il prit par trahison la caravane. » Lorsque le roi eut tué le prince, on traîna le cadavre hors de la tente. À ce

[593] Ibn al-Athîr, « Extrait du Kamel-Altevarykh », *Recueil des Historiens des Croisades. Historiens orientaux*, Tome 1 (Paris : Imprimerie nationale, 1872), 686.

[594] Joshua Prawer, *Histoire du royaume latin de Jérusalem*, tome premier..., 655.

> spectacle le roi trembla de tous ses membres ; mais Salah-eddin tranquillisa son cœur et lui garantit la vie sauve.[595]

Guy de Lusignan et les prisonniers de valeur furent envoyés à Damas. Les frères du Temple et de l'Hôpital captifs connurent un destin tragique, Saladin ayant pour habitude d'être intransigeant avec eux. Combattants valeureux, ne craignant pas de mourir au combat, les troupes de Saladin les considéraient comme les ennemis jurés de l'Islam. Excepté Gérard de Ridefort, tous les Templiers et Hospitaliers furent exécutés, soit plus de deux cents. « Les oulémas participèrent au massacre, signe de l'importance qu'ils accordaient à l'extermination des frères[596] ». Pour l'occasion Saladin proposa même une récompense de cinquante dinars égyptiens par prisonnier, « sachant que les individus qui possédaient quelque captif n'en feraient pas l'abandon, à cause de la rançon qu'ils espéraient en recevoir[597] ». Il donna l'ordre de faire de même à Damas, et se focalisa sur la conquête des États francs.

La survie du royaume de Jérusalem

Prenant conscience de l'importance de sa victoire et du nombre de morts et de prisonniers chrétiens, Saladin s'activa pour s'emparer au plus vite des territoires laissés sans défense par les Francs. Le 5 juillet 1187, il est à Tibériade, qu'il avait prise juste avant la bataille de Hattin, mais dont la citadelle demeurait aux mains des Francs et de l'épouse de Raymond de Tripoli. Celle-ci négocie la reddition en échange de la vie et de la protection pour quitter le pays. « Saladin accepta volontiers cette condition, qui par la suite devint sa constante politique à l'égard des Francs : la livraison d'une place contre l'assurance des vies et des biens saufs, et la possibilité de repli vers un territoire chrétien[598] ». Cette stratégie lui permet une conquête fulgurante des places chrétiennes. Le même jour que Tibériade, Nazareth est prise. Le 9 juillet il obtient la reddition d'Acre et y reste quelques temps laissant ses armées continuer leurs conquêtes. Césarée, Sidon et Jaffa tombent durant le mois de juillet, tandis que Beyrouth est prise en août. Préférant contourner les places qui

[595] Ibn al-Athîr, « Extrait du Kamel-Altevarykh »..., 687.

[596] Anne-Marie Eddé, « Saladin », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 836.

[597] Ibn al-Athîr, « Extrait du Kamel-Altevarykh »..., 688.

[598] Joshua Prawer, *Histoire du royaume latin de Jérusalem*, tome premier..., 657.

résistent trop, Saladin évite Tyr et décide de s'occuper de Jérusalem, non sans avoir obtenu la reddition d'Ascalon auparavant. Cette dernière était une place stratégique pouvant gêner l'arrivée de renforts d'Égypte et permettait de prendre ses troupes à revers s'il se focalisait sur Jérusalem.

Pour Ascalon et les places fortes alentour, Saladin sort de leur prison Guy de Lusignan et Gérard de Ridefort, négociant avec eux leur libération s'ils participent à la reddition des places. Soucieux de leurs propres personnes, ceux-ci semblent avoir grandement coopéré comme le raconte Abou Chama :

> À la suite d'une lutte vigoureuse et d'une attaque furibonde, le roi prisonnier (Guy) négocia avec les assiégés et leur représenta qu'après la destruction des remparts leur reddition devenait excusable. Il y eut encore de nombreuses démarches, des pourparlers et un échange de messages, après quoi le roi leur fit dire : « Ne repoussez pas mes conseils et sauvez ma vie, car elle est la base de votre fortune ; n'ayez pas d'autre souci que celui-là, car de mon salut dépend le vôtre, à ma délivrance la vôtre est subordonnée. » Enfin les chefs de la ville sortirent et, après avoir conféré avec le roi, ils suivirent la voie de soumission qu'il avait suivie lui-même. (...)
>
> Il séjourna dans Ascalon jusqu'à ce que les villes appartenant aux Templiers, Ghazzah, En-Natroun, Beï-Djibril, eussent fait leur soumission. Il s'était fait accompagner par le grand-maître et lui avait promis la liberté contre la reddition de ses places fortes ; celui-ci en fit l'abandon en retour des promesses du sultan.[599]

Ascalon prise, Saladin peut se concentrer sur Jérusalem. Le 20 septembre, il commence l'assaut de la Cité sainte. Jérusalem se trouvait alors vide de combattants mais pleine de réfugiés. La défense de la cité était dirigée par Balian d'Ibelin, survivant de la bataille d'Hattin. Celui-ci, « ne trouvant que deux chevaliers dans la ville, arma des fils de chevaliers âgés de quinze ans, et même des fils de riches bourgeois de Jérusalem, procédure tout à fait inhabituelle[600] ». Le siège dura deux semaines durant lesquelles les défenseurs luttèrent avec l'énergie du désespoir. Voyant leurs défenses s'affaiblir, les francs envoyèrent une ambassade pour obtenir des conditions favorables de reddition, ce que refusa Saladin qui leur promit de venger le massacre de 1098, lorsque Jérusalem fut prise par les croisés. Balian d'Ibelin décida de négocier en personne avec le sultan et se heurta

[599] Abou Chama, « Le Livre des Deux Jardins », *Recueil des Historiens des Croisades. Historiens orientaux*, Tome 4 (Paris : Imprimerie nationale, 1898), 313.

[600] Joshua Prawer, *Histoire du royaume latin de Jérusalem*, tome premier..., 672.

à son intransigeance. Désemparé, le Franc trouva les mots pour faire réfléchir Saladin, lui précisant le risque de promettre un massacre aux habitants :

> Mais quand nous verrons que la mort est inévitable, par Dieu ! nous tuerons nos fils et nos femmes, nous brûlerons nos richesses, nos meubles, et nous ne vous laisserons pas un dinar ou un dirhem à piller, ni un homme ou une femme à réduire en captivité. Quand nous aurons terminé cette œuvre de destruction, nous renverserons la coupole de la roche et la mosquée Al-Aksa et autres lieux vénérés. Après quoi nous massacrerons les prisonniers musulmans que nous possédons, et qui sont au nombre de cinq mille, et nous égorgerons jusqu'au dernier toutes les bêtes de somme et tous les animaux que nous avons. Enfin, nous sortirons tous à votre rencontre et nous vous combattrons en hommes qui veulent défendre leur sang et leur vie. Alors il ne sera pas tué un seul d'entre nous qui n'ait auparavant tué plusieurs des vôtres : nous mourrons couverts de gloire, ou bien nous vaincrons en hommes généreux.[601]

Saladin accepta que chaque habitant rachète sa liberté, leur accordant quarante jours pour le faire. Du côté franc on ne put racheter tous les pauvres et 15 000 d'entre eux furent envoyés en esclavage. Des chroniques arabes nous racontent que le patriarche Héraclius préféra rassembler les trésors des églises et du Saint-Sépulcre et les transférer à Tyr que de les utiliser pour racheter les pauvres.

Le royaume franc n'avait pas complètement disparu puisque Tyr résistait toujours. En effet, l'arrivée de Conrad de Montferrat, dont le père fut prisonnier à Hattin, permit à la cité de bénéficier d'un leader fort pour commander sa défense. Celui-ci fit renforcer les défenses de la ville qui résista aux assauts des troupes de Saladin. Au printemps 1188, les premiers renforts d'Occident arrivent à Tyr, envoyés par Guillaume II roi de Sicile. Saladin libère durant ce printemps Guy de Lusignan et Gérard de Ridefort semant « la zizanie dans le camp chrétien, divisé quant aux responsabilités des deux hommes dans le désastre[602] ». Conrad de Montferrat ferme les portes de la ville à l'arrivée du roi Guy qui rentre à Tripoli. L'année suivante, il se représente en vain devant Tyr puis se décide à partir vers Acre, accompagné des Templiers et des Hospitaliers et de ceux parmi les renforts d'Occident qui acceptent de le suivre. Le siège d'Acre débute et dure deux ans, la cité ne capitulant qu'après l'arrivée de nombreux croisés et des armées et flottes de Philippe II de France et de

[601] Ibn al-Athîr, « Extrait du Kamel-Altevarykh », *Recueil des Historiens des Croisades. Historiens orientaux*, Tome 1 (Paris : Imprimerie nationale, 1872), 701.

[602] Alain Demurger, *Les Templiers*..., 227.

Richard I[er] d'Angleterre. Le maître du Temple, Gérard de Ridefort meurt durant un des assauts de 1189 sur Acre. Il aura été un des artisans majeurs du coup d'état du parti de la cour et des évènements qui amenèrent à la perte presque totale du royaume de Jérusalem. La troisième croisade permet de reconstituer un royaume de Jérusalem qui n'est plus que l'ombre de lui-même, et surtout sans la Cité sainte.

« Gérard de Ridefort, le mauvais génie du Temple[603] »

Ce titre emprunté à un ouvrage d'Alain Demurger sur les Templiers résume parfaitement le ressenti que l'on pourrait avoir lorsqu'on se penche sur les évènements qui entourent la prise de Jérusalem. Si l'on ne peut imputer la quasi-perte du royaume franc aux seuls Templiers, il est indéniable que leur maître en fut un des principaux responsables.

La haine viscérale qu'il semblait entretenir à l'égard de Raymond de Tripoli pourrait l'avoir motivé à s'opposer constamment à lui et à ses décisions. Certains ont retenus que cette haine n'était due qu'à la promesse non tenue de mariage avec l'héritière de la seigneurie de Botron faite par Raymond. Malcolm Barber a essayé de relativiser cette version[604], précisant que le comportement reproché à Gérard de Ridefort était plutôt normal pour un chevalier de la noblesse franque.

Toujours est-il que son comportement lors de divers épisodes évoqués précédemment ne permettent pas de brosser un portrait flatteur du personnage. Pour Barbara Frale le maître « était une sorte de figure antitemplière[605] » puisqu'il allait à l'encontre de l'image du Templier voulue par saint Bernard. En effet, il semblait faire preuve d'arrogance et de témérité comme tout bon membre de la chevalerie franque. La bataille de la fontaine du Cresson durant laquelle il fait charger à 140 contre 7000 illustre bien ce fait. Notons qu'il est un des seuls à réussir à s'enfuir ce qui n'aide pas pour sa réputation.

---

[603] Titre emprunté à Alain Demurger, *Les Templiers*..., 210.

[604] Malcolm Barber, « The reputation of Gerard of Ridefort », Judi Upton-Ward (éd,), *The Military Orders, vol. 4. On Land and by Sea* (Londres et New-York : Routledge, 2016), 111-119.

[605] Barbara Frale, *Les Templiers* (Belin, 2008), 99.

Plus tard, lorsqu'il conseille au roi Guy de Lusignan de ne pas suivre le plan proposé par Raymond de Tripoli avant Hattin, il peut avoir une bonne raison. En effet, l'alliance précédente du Comte de Tripoli avec Saladin peut avoir été perçue à juste titre comme une trahison. L'idée que Raymond conseille de laisser perdre une cité franque plutôt que de combattre afin de nuire à l'image du roi peut avoir du sens, surtout si Gérard considère, comme à la bataille de la fontaine du Cresson, qu'ils doivent mettre leur destin entre les mains de Dieu et ne pas refuser le combat.

Ces considérations n'interviennent pas pour l'épisode du couronnement de Sybille. Il est là difficile de trouver une raison pour expliquer le comportement du maître du Temple qui donne sa clé du trésor et poursuit son homologue de l'Hôpital pour obtenir la sienne. Plus tard sa survie après l'exécution de ses hommes à l'issue de la défaite de Hattin n'améliore pas l'idée que l'on se fait de lui, même s'il est possible, on l'a dit, qu'il parlait l'arabe[606]. Son utilisation par Saladin afin de se faire livrer des places templières lors du siège d'Ascalon en 1187 renforce cette idée d'un maître éloigné du modèle templier dépeint par saint Bernard. Il meurt en 1189 lors du siège de Saint-Jean d'Acre, de façon héroïque selon le trouvère Ambroise qui lui attribue, on l'a vu, d'héroïques paroles avant sa mort. Abou Chamah, décrit une mort bien moins héroïque, décapité après une nouvelle capture, plus en phase avec les épisodes précédents de la vie de Gérard de Ridefort.

Après la perte de Jérusalem, et la presque disparition des États latins d'Orient, Templiers et Hospitaliers ont besoin, plus que jamais, d'hommes compétents et actifs à leur tête pour aider à la survie du royaume de Jérusalem.

[606] Jochen Burgtof, *The Central Convent...,* 540.

Ermengol de Aspa (1188/1189-1190), maître de l'Hôpital

Après la mort de Roger des Moulins, la défaite de Hattin et la perte d'une grande partie des places chrétiennes ne laissèrent guère le temps à l'ordre de l'Hôpital d'élire un successeur à leur maître. C'est le précepteur de l'ordre, Borell, qui prend les commandes de l'ordre jusqu'à l'élection d'Ermengol de Aspa en 1188/1189.

Arrivé en Terre sainte en 1187, Ermengol était auparavant, « prieur de St. Gilles mais aussi, au moins provisoirement, maître de Provence et d'Aragon, ainsi que châtelain d'Amposta[607] ». Il apparaît aux côtés de Borell dès octobre 1187, dans une charte de Conrad de Montferrat[608]. Il prend avec les Hospitaliers, une part active à la défense de Tyr. Conrad, dans la lettre citée auparavant, loue le comportement des Hospitaliers durant la défense de la cité.

C'est peut-être grâce à son comportement durant le siège de Tyr, en plus de ses qualités d'administrateur démontrées durant ses précédentes fonctions, qu'Ermengol est élu maître de l'Hôpital.

Son magistère est toutefois bref. Il semble avoir démissionné et être reparti occuper son poste de châtelain d'Amposta, qu'il occupe à nouveau en 1191, alors que son successeur est élu en 1189/1190. Sa démission est peut-être le signe de tensions dans l'ordre. En effet, en Terre sainte, deux partis s'opposaient : celui du roi Guy de Lusignan, et celui de Conrad de Montferrat. Après que Conrad ait refusé l'accès de Tyr au roi Guy, il est possible que l'ordre se soit divisé sur la conduite à tenir. La présence à la tête de l'ordre d'un des Hospitaliers que Conrad avait encensés mettait probablement l'ordre dans une position délicate vis-à-vis du roi Guy de Lusignan. L'élection d'un proche du roi Richard Ier d'Angleterre, qui s'était croisé et partait pour la Terre sainte, repositionnait l'ordre. Toutefois aucune source ne vient infirmer ou confirmer cette hypothèse, ni même citer la démission du maître de l'Hôpital.

---

[607] Traduction de « prior of ST. Gilles but also, at least temporarily, master of Provence and Aragón, as well as castellan of Amposta », extrait de Jochen Burgtof, *The Central Convent...*, 436.

[608] N°665 dans Reinhold Röhricht (éd.), *Regesta Regni Hierosolymitani...*

Garnier de Naplouse (1189/1190-1192), maître de l'Hôpital

Originaire de Naplouse, un des principaux fiefs du royaume de Jérusalem, Garnier est déjà âgé lorsqu'il est élu maître, probablement entre janvier et septembre 1190[609].

« Vingt ans durant, de 1155 à 1175, il remplit d'abord la fonction de châtelain de la forteresse hospitalière de Bethgibelin, et l'on peut sans doute l'identifier au Garnier venu annoncer en Occident la démission du maître de l'ordre Gilbert d'Assailly en 1172[610] ». En 1176, il est précepteur de l'ordre[611], puis grand-commandeur en 1180[612], et prieur d'Angleterre en 1185[613]. En 1189, on le voit même agir en tant que prieur d'Angleterre et précepteur de France[614] (*prior Hospitalis in Anglia et eiusdem preceptor in Francia*).

Son élection, alors qu'il est loin de Terre sainte, pour succéder à Ermengol de Aspa, s'explique probablement par la volonté de l'ordre de laisser la place à un membre expérimenté mais éloigné des conflits entre Conrad de Montferrat et Guy de Lusignan. Le choix d'élire un proche du roi d'Angleterre, qui part en croisade semble plus judicieux que de prendre parti dans la querelle. Il est possible que la démission d'Ermengol se soit faite pour les mêmes raisons. Mais aucune source ne vient étayer ces hypothèses. Seule une charte de janvier 1192, nous informe que Guy de Lusignan semble avoir de bonnes relations avec l'ordre puisqu'il donne à Garnier et aux Hospitaliers, une rue près de l'Hôpital d'Acre[615].

Garnier de Naplouse a toute la confiance de Richard Ier, avec qui il voyage en Terre sainte. À l'été 1191, la garde d'Isaac Comnène, capturé par Richard lors de la prise de Chypre, lui est

[609] Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire général de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, tome IV, (Paris : E. Leroux, 1906), 326-327.

[610] Jochen Burgtorf, « Garnier de Naplouse », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 382 ; n°403 et n°434 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[611] N°495 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[612] N°576 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[613] N°755 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[614] N°868 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[615] N°917 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

confiée[616]. Un peu plus tard, il est sans doute le chef des Hospitaliers envoyé négocier avec Saladin par le roi d'Angleterre lors du siège d'Acre en 1191, et que mentionne Abou Chamah[617].

Il est aux côtés du roi d'Angleterre à la bataille d'Arsouf et durant la campagne de Judée en 1192, et meurt le 31 août[618].

Robert de Sablé (1191-1193), maître du Temple

Robert de sablé succède au bouillant Gérard de Ridefort en 1191. Issu de la famille des seigneurs de Sablé, une des principales baronnies du Maine, il est un vassal de Richard Ier d'Angleterre. Guerrier expérimenté, il part avec le roi pour la Terre sainte.

« Robert de Sablé commandait la flotte de Richard Cœur de Lion à son départ de Dartmouth pour l'Orient en 1190[619] ». Il est parmi les émissaires envoyés par Richard pour négocier avec Tancrède en Sicile à l'hiver 1190/1191[620].

Quand entre-t-il dans l'ordre du Temple ? Aucune source ne le mentionne, mais il est élu maître de l'ordre peu après son arrivée en Terre sainte en 1191. Pourtant, « en 1190, deux importants dignitaires de l'ordre en Occident étaient arrivés au dehors d'Acre et avaient pris les fonctions de sénéchal et de grand précepteur, ainsi que la direction du couvent central[621] ». L'ordre est sans doute, comme l'Hôpital et les chrétiens de Terre sainte, déchiré entre les deux partis de Conrad de Montferrat et de Guy de Lusignan.

---

[616] Benedict of Peterborough, *The Chronicle of the reigns of Henry II and Richard I, A.D. 1169-1192,* volume II (Londres : Longmans, Green, Reader, and Dyer, 1867), 173.

[617] Abou Chamah, *Livre des deux Jardins, ou histoire des deux règnes,* publié dans *Recueil des Historiens des Croisades, Historiens Orientaux*, Tome V (Paris : Imprimerie Nationale, 1898), 22.

[618] Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire...*tome IV, 329.

[619] Demurger, *Les Templiers...*, 375.

[620] « Geoffrey de Vinsauf's Itinerary of Richard I and others, to the Holy Land », Henry G. Bohm (éd.), *Chronicles of the Crusades. Contemporary Narratives* (Londres et New York : Routledge, 2009), 170.

[621] Traduction de « in 1190, two prominent Templars from the west arrived outside of Acre and took over the offices of seneschal and grand preceptor, as well as the leadership of the central couvent », extrait de Jochen Burgtof, *The Central Convent...*, 79.

Le choix de Robert de Sablé peut se comprendre pour différentes raisons. D'abord Robert était un seigneur puissant, et un guerrier expérimenté. De plus, son amitié avec le roi d'Angleterre nouvellement arrivé, a probablement joué un rôle important. Ce dernier se présente en effet comme le grand chef de la croisade, après avoir fait plier le roi de Sicile, Tancrède, et s'être emparé de Chypre. Le fait que le nouveau maître de l'hôpital soit un proche du roi Richard a peut-être également joué. L'élection d'un ami du roi d'Angleterre, permit à l'ordre de s'assurer de sa bienveillance. C'est d'ailleurs Robert qui traite avec le roi pour l'île de Chypre (vendue aux Templiers avant qu'ils reviennent sur la vente) : « Frère Robert de Sabloi le maistre et le covent vindrent au rei et li prierent que il lor rendist lor chatel que il li aveient doné et que il repreist l'isle[622] ». Il est cité avec Garnier de Naplouse, le maître de l'Hôpital, dans une charte du 13 octobre 1191[623].

Il est aux côtés du roi Richard durant son séjour en Terre sainte, et meurt le 28 septembre 1193 après que le roi soit reparti pour l'Occident.

Geoffroy de Donjon (1192-1202), maître de l'Hôpital

Geoffroy de Donjon succède à Garnier de Naplouse en 1192. On sait peu de choses sur lui si ce n'est qu'il est français, et qu'il sert en Terre sainte avant son élection. En effet, une charte le cite, *fratis Joffredi de Donjon*, en 1185 dans le comté de Tripoli[624].

Son magistère s'écoule durant une période de paix relative en Terre sainte. Richard Cœur de Lion est reparti en Occident après avoir contraint Saladin à signer la paix. Ce dernier meurt en 1193 et sa succession divise le camp musulman, laissant un répit apprécié aux États latins d'Orient. L'arrivée de croisés allemands en Terre sainte perturbe la paix fragile et contraint Al-Adel, frère de Saladin, à réagir avant qu'un traité de paix soit signé.

L'élection de Geoffroy après les victoires de la troisième croisade fait probablement de lui un bon chef de guerre plus qu'un administrateur. En avril 1193, il écrit au précepteur d'outremer de

[622] *La continuation de Guillaume de Tyr (1184-1197)...*, 137.

[623] N°706 dans Reinhold Röhricht (éd.), *Regesta Regni Hierosolymitani...*

[624] N°754 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

l'ordre, lui annonçant, entre autres, la mort de Saladin, et précise qu'une initiative des chrétiens serait assurée du succès étant donné la division chez les musulmans[625]. Il écrivit d'autres lettres pour essayer de mobiliser les princes d'Occident afin de porter secours aux Chrétiens de Terre sainte. Ainsi il envoie à Sache de Navarre en 1197, sa lettre *de miserabili statu Terrae Sanctae scribit*[626], puis insiste en 1202 pour informer des dégâts causés par un tremblement de terre (*Terrae Sanctae urbes terrae motu plurimas subversas fuisse*[627]).

Les tensions avec les Templiers semblent avoir été importantes sous le magistère de Geoffroy, on le verra plus loin, puisque le pape Innocent III va même jusqu'à lui ordonner ainsi qu'aux Hospitaliers, « d'agir avec une grande modération à l'égard des Templiers dans le différend qui les divise à cause des possessions de Margat et de Valanie[628] ». Pourtant, les deux ordres se placent du côté de Bohémond de Tripoli au début de la guerre de succession d'Antioche.

C'est sous le magistère de Geoffroy que l'ordre Teutonique est né, en 1198, lorsque lui-même et son homologue du Temple lui remettent les règles de leurs ordres.

Geoffroy de Donjon meurt en 1202.

Girbert Eral (1194-1200), maître du Temple

« Maître du Temple à l'extrême fin du XIIe siècle, Girbert Eral, qui est également connu sous le nom de Gilbert Érail, fut le second Catalan, après Arnau de Torroja, à atteindre une telle dignité[629] ».

[625] N°945 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire …*

[626] N°728 dans Reinhold Röhricht (éd.), *Regesta Regni Hierosolymitani...*

[627] N°789 dans Reinhold Röhricht (éd.), *Regesta Regni Hierosolymitani...*

[628] N°1069 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire …*

[629] Pierre-Vincent Claverie, « Girbert Eral », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 391.

Grand précepteur (*magnus preceptor*) de l'ordre dès 1183[630], il est envoyé en Occident où il devient maître de Provence et d'Espagne en 1185. Il repart en Terre sainte en 1189 et prend à nouveau la fonction de grand précepteur de l'ordre après la mort de Gérard de Ridefort.

On l'a vu, c'est Robert de Sablé qui est élu maître du Temple en 1191, probablement au désespoir de Girbert et d'Amio d'Ays, venus en Orient prêter main-forte et qui ont pris les rênes de l'ordre durant la vacance du magistère, respectivement grand précepteur et sénéchal. Peu après, Girbert repart en Occident avec le titre de maître cismarin, alors qu'Amio est remplacé au poste de sénéchal. Il est finalement élu maître, alors qu'il n'est pas en Terre sainte, après la mort de Robert de Sablé.

C'est sous son magistère que le Temple hérite « en 1196 de l'ordre de Montjoie et de l'hôpital du Santo Redentor de Teruel, possessionnés des deux côtés de la Méditerranée[631] », projet qu'il avait entamé dix ans plus tôt alors qu'il était en charge de l'Espagne.

Il remet en 1198, à l'ordre Teutonique, un exemplaire de la règle du Temple, les Hospitaliers faisant de même, afin que le nouvel ordre s'en inspire.

En 1199, début de la guerre de succession d'Antioche, il place les Templiers du côté de Bohémond de Tripoli. Il meurt le 21 décembre 1200.

Philippe du Plessis (1201-1209), maître du Temple

Philippe du Plessis, originaire d'Anjou, succède à Girbert Eral en 1201. Dès son entrée en fonction, il signe un accord avec l'Hôpital pour un four à Valanie. La présence des deux maîtres du Temple et de l'Hôpital, ainsi que des « principaux frères des deux ordres[632] », incite à penser qu'il y avait un contentieux sérieux sur ce sujet entre eux et qu'il y a eu débat pour régler ce litige.

---

[630] N°XLII dans H-François Delaborde, *Chartes de Terre sainte provenant de l'Abbaye de N.-D. de Josaphat* (Paris : 1880), 90.

[631] Pierre-Vincent Claverie, « Girbert Eral »..., 391

[632] N°1134 dans Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire Général de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (1100-1310)*, volume II (Paris : Ernest Leroux Éditeur, 1897).

Son magistère est marqué par la guerre de succession d'Antioche qui pendant deux décennies, voit se déchirer deux camps, celui du roi Léon II d'Arménie et celui de Bohémond IV de Tripoli. Philippe du Plessis accompagne d'ailleurs le légat du pape et le grand précepteur de l'Hôpital à Antioche en 1203[633] pour régler le problème, en vain. Le Temple est du côté de Bohémond dès le début de la guerre. Lorsque Léon Ier attaqua Antioche, les « archers du Temple repoussèrent sa cavalerie en ralliant énergiquement les défenseurs de la ville autour de leur gonfanon[634] ». Léon réagit en confisquant les propriétés arméniennes du Temple.

Vers la fin de son magistère, il est, avec les prélats, de ceux qui refusent le renouvellement de la trêve conclue avec Al-Adel :

> Les maistrres des .III. maisons et li prelat et li baron dou roiaume de Jerusalem s'assemblerent chez le patriarche Aubert por avoir conseil sur ce mandement. Li maistres del Ospital, frere Garin de Montagu, et celui des Alemanz, frere Hermant, et tuit baron dou roiaume de Jerusalem, si accorderent a recevoir l'uefre, ensi come il la mandeit. Li maistres dou Temple, frere Felipe do Plaissié, et tuit li prelat refuserent l'offre. Si fu la trive brisée, car li consauz des prelaz venqui ; tout fust il que li austres vausist meauz.[635]

L'obituaire de la commanderie de Reims situe sa mort un 12 novembre[636], 1209 puisque son remplaçant est en poste en 1210.

Alphonse de Portugal (1202/1203-1206), maître de l'Hôpital

« Né dans le troisième quart du XIIe siècle, Alphonse de Portugal était vraisemblablement le fils naturel du premier roi de Portugal, Alphonse Ier[637] ». C'est peut-être pour cela qu'il est élu maître de l'Hôpital en 1202/1203, alors qu'il n'est pas en Terre sainte. En effet, la reine Mathilde,

---

633 N°794 dans Reinhold Röhricht (éd.), *Regesta Regni Hierosolymitani*...

634 Pierre-Vincent Claverie, « Guerre de succession d'Antioche », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 409.

635 *L'Estoire de Eracles empereur*, publiée dans *Recueil des Historiens des Croisades, Historiens Occidentaux*, Tome II (Paris : Imprimerie Impériale, 1859), 309.

636 Page 330a dans E. de Barthélemy (éd.), « Obituaire de la commanderie du Temple de Reims »...

637 Alain Beltjens, « Alphonse de Portugal », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 83.

comtesse de Flandres, veuve de Philippe d'Alsace, et fille d'Alphonse Ier de Portugal (donc probablement demi-sœur du nouveau maître de l'Hôpital), fait une donation en 1203 à Corbeil, en présence d'Alphonse de Portugal[638].

Le 19 juillet 1204, il est à Acre avec le maître du Temple, Philippe du Plessis[639]. Il semble s'être assez investi dans la principauté d'Antioche, alors en crise, où la plus importante possession de l'ordre est la seigneurie de Margat. C'est d'ailleurs à cette place qu'il réunit un chapitre général entre 1204 et 1206.

Son nom reste attaché aux statuts qui sont promulgués lors de ce chapitre général que nous verrons plus loin, « qui sont les premiers à reconnaître la vocation militaire de l'ordre[640] ».

Il semble qu'une crise eut lieu en 1206 ce qui provoqua sa démission ou son éviction, les deux versions de l'évènement nous étant parvenues, on l'a vu précédemment. « Alphonse regagna sa patrie, et mourut au Portugal le 1er mars 1207, empoisonné "*per gentam suam*" au dire des historiographes de l'Hôpital[641] ».

Geoffroy le Rat (1206-1207), maître de l'Hôpital

Geoffroy le Rat succède à Alphonse de Portugal en 1206[642]. Son nom trahit une origine française, sans que l'on sache précisément d'où il est originaire.

On sait peu de choses de sa carrière si ce n'est qu'il est cité comme précepteur d'Antioche en 1198[643] et 1199[644]. Il reste peu de temps à la tête de l'Hôpital, puisque dès 1207, son successeur apparaît dans les sources[645].

---

[638] N°1167 dans le volume II de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[639] N°1197 dans le volume II de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[640] Demurger, *Les Hospitaliers...*, 166.

[641] Delaville Le Roulx, *Les Hospitaliers...*, 131.

[642] N°1231 dans le volume II de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[643] N°1031 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[644] N°1096 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[645] N°1272 dans le volume II de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

Garin de Montaigut (1207-1227/1228), maître de l'Hôpital

« Né dans la seconde moitié du XIIe siècle en Auvergne selon le chroniqueur Philippe de Novare, Garin de Montaigut succéda comme maître de l'Hôpital à Geoffroy le Rat entre le 22 mai et le 1er octobre 1207, alors qu'il occupait la fonction de maréchal[646] ». Il est probablement précepteur du couvent dès 1204[647], puis maréchal en 1206[648], avant d'être élu en 1207[649].

Sous son magistère, l'Hôpital se range du côté de Léon II d'Arménie et de son petit-neveu, Raymond-Roupen, dans la guerre de succession d'Antioche. Cette décision est bénéfique à l'ordre qui récupère d'importantes donations de ces princes[650].

En 1209, il est partisan d'accepter de renouveler la trêve conclue avec Al-Adel, mais les prélats refusent. En 1210, il assiste avec les grands du royaume, au couronnement de Jean de Brienne en tant que roi de Jérusalem[651]. En 1217, il participe au conseil avec les croisés et les grands du royaume. Entre 1218 et 1221, l'Hôpital participe à la campagne d'Égypte de la cinquième croisade.

En 1222, Garin de Montaigut accompagne le roi Jean de Brienne et d'autres dignitaires en Occident afin de rencontrer le pape Honorius III et l'empereur Frédéric II et pour discuter de l'avenir de la Terre sainte et du mariage de l'héritière de la couronne de Jérusalem avec Frédéric II. En 1223, il est avec Jean de Brienne en Angleterre pour demander de l'aide[652]. Les années suivantes il est en Occident, notamment en France[653], et en Sicile[654], avant de revenir en Terre sainte en 1225.

---

[646] Alain Beltjens, « Garin de Montaigut », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 381.

[647] Voir Jochen Burgtof, *The Central Convent...*, 519.

[648] N°1231 dans le volume II de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[649] N°1272 dans le volume II de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[650] N°1344, n°1355, n°1426, n°1427, n°1441 et n°1442 dans le volume II de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[651] *L'Estoire de Eracles*..., 309.

[652] *Grande Chronique de Matthieu Paris*, Tome III (Paris : Paulin, Libraire-Éditeur, 1840), 261.

[653] N°1789 dans le volume II de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[654] N°1798 dans le volume II de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

Durant une bonne partie de son magistère, son frère Pierre de Montaigut est maître de l'ordre du Temple (entre 1219 et 1232).

Il meurt vers l'hiver 1127/1228 : « Dedens ce que l'ost esteit a Saete, fu morz li maistres de l'Ospital Garin de Mont Agu[655] ». Alain Beltjens, historien de l'Hôpital fait de lui « l'un des supérieurs les plus remarquables de l'Hôpital[656] », confirmant l'opinion de Joseph Delaville Le Roulx qui en faisait « un des plus grands maîtres dont l'Hôpital ait lieu de s'enorgueillir[657] ».

Guillaume de Chartres (1210-1219), maître du Temple

Guillaume de Chartres succède à Philippe du Plessis en 1210 et assiste la même année au couronnement de Jean de Brienne.

Il semble avoir été un homme d'action. En effet, investi dans les affaires de la guerre de succession d'Antioche, il est blessé en 1211, lorsqu'un « escadron de Templiers qui allait ravitailler la garnison de Port-Bonnel, en Cilicie, tombe dans une embuscade[658] ». Plus tard, dans la campagne d'Égypte de la cinquième croisade, il se distingue au combat, ainsi que les Templiers :

> Trois fois chevaliers, cavaliers et fantassins essayèrent de repousser les Égyptiens au delà du fossé : trois fois leurs efforts furent vains. Déjà les cris insultants s'élevaient parmi les païens, et la terreur augmentait parmi les croisés. Mais l'esprit de sagesse et de force anima les templiers : le grand maître du Temple, avec son maréchal et les autres frères de l'ordre, sortit par une étroite issue et sa charge vigoureuse fit reculer les incrédules[659]

[655] *L'Estoire de Eracles*..., 365.

[656] Alain Beltjens, « Garin de Montaigut », 381.

[657] Delaville Le Roulx, *Les Hospitaliers...*, 159.

[658] Demurger, *Les Templiers...*, 353.

[659] *Grande Chronique*...Tome III, 209.

Les Templiers s'illustrent durant cette campagne et subissent de lourdes pertes. Ainsi, « le maître du Temple, Guillaume de Chartres, subit des blessures tellement graves ce jour-là qu'il démissionna ; il mourut le 26 août 1219[660] ».

Pierre de Montaigut (1219-1232), maître du Temple

Pierre de Montaigut succède à Guillaume de Chartres en 1219. Il est probablement le frère du maître de l'Hôpital d'alors, Garin de Montaigut. L'élection de deux personnes de la même famille, frères de surcroit, et surtout à la même époque, à la tête des deux principaux ordres militaires est assez étonnante pour se permettre d'y voir autre chose qu'une coïncidence. Il est possible d'y voir la volonté chez les Templiers d'adoucir les relations avec l'Hôpital, surtout dans une période où l'ordre Teutonique s'affirme de plus en plus, et que son maître est un proche de l'empereur Frédéric II, qui s'est croisé en 1215 et est attendu en Terre sainte.

En 1222, il n'accompagne pas Jean de Brienne, ni son frère Garin de Montaigut, maître des Hospitaliers, en Occident et délègue un de ses dignitaires : « Frere Pierre de MontAgu, qui estoit maistre dou Temple , n'i vost aler, mais il y envoia un prodome de ses freres[661] ».

En 1128-1129, le séjour de Frédric II en Terre sainte est émaillé de conflits avec les Templiers, qui obéissent aux consignes du pape de ne pas coopérer avec l'empereur excommunié. L'empereur est notamment chassé de Château-Pèlerin, forteresse templière, qu'il convoitait, puis essaie de s'en prendre à la maison du Temple à Acre :

> Un jor se porpensa li emperere de grant traïson. Il i a .I. castiel del Temple qui a à non Castiaus Pelerins ; si entra ens. Quant il fu dedens, si trouva le castel bien garni et moult fort. Il dist qu'il voloit avoir le castel, et qu'il le vuidaissent, et manda ses homes por garnir. Li Templier coururent as portes et les fermerent, et disent que s'il ne s'en aloit, il le meteroient en tel liu dont il n'isteroit jamais. Li emperere vit qu'il n'avoit mie le force là dedens et qu'il n'estoit mie bien amés ou païs, si vuida le castel et ala à Acre, et fist armer ses gens, et ala à le maison del Temple. Si le vaut prendre et abatre, et li Templier le desfendirent bien[662]

[660] Traduction de « the Templar Master William of Chartres sustained such heavy injuries that day that he resigned; he died on 26 august 1219», extrait de Jochen Burgtof, *The Central Convent...*, 122.

[661] *L'Estoire de Eracles...*, 355.

[662] *Chronique d'Ernoul et de Bernard le trésorier...*, 462-463.

L'empereur réussit à récupérer Jérusalem en négociant avec le sultan d'Égypte, Al-Kamil, à l'exception des lieux saints musulmans. Les Templiers ne récupèrent donc pas leur quartier général. « Pris entre leur obéissance au pape et l'intérêt de la Terre sainte, Templiers et Hospitaliers ont quand même suivi Frédéric II à Jaffa, mais sans se mêler à ses troupes ; et s'ils vont à Jérusalem, ils n'assistent pas à son couronnement au Saint-Sépulcre (le pape a placé la Ville sainte en interdit)[663] ».

Pierre de Montaigut meurt probablement en 1132.

L'évocation de son magistère à la tête du Temple qui chevauche celui de son frère maître de l'Hôpital, semble être le bon moment pour faire un détour sur l'image que les Templiers et les Hospitaliers ont voulu diffuser en étudiant plus précisément les principaux sceaux des deux ordres.

[663] Demurger, *Les Templiers...*, 355.

Les sceaux

Utilisé depuis l'Antiquité, le sceau permet de valider et d'authentifier un document. Son utilisation répandue entre le XII^e^ et le XV^e^ siècle, permet à l'historien médiéviste de bénéficier de sources à la fois écrites et figurées, donc riches en informations. Michel Pastoureau considère même qu'il est parmi les sources, celui qui semble « fournir à l'historien et à l'archéologue les renseignements les plus nombreux, les plus variés et les plus dignes de foi[664] ».

Désignant tant l'empreinte de cire ou de plomb apposée au bas d'un document, que la matrice utilisée pour la réaliser, le sceau est généralement de forme circulaire. La matière qui servait à accueillir l'empreinte était amollie dans l'eau chaude ou à la chaleur d'une flamme, avant d'être manipulée pour obtenir la forme et la taille voulue. Appliquée sur le document, par l'intermédiaire d'une incision, ou sur une attache (lacet de cuir, fils tressés, rubans), elle est ensuite pressée avec la matrice afin d'y appliquer l'empreinte désirée. Celle-ci garantit l'authenticité du document.

Le sceau se diffuse donc en marge de l'écrit, et est devenu un important outil de communication du monde médiéval. En effet, « formé autour d'une iconographie synthétique, il proclame l'identité du sigillant et véhicule l'image emblématique créée par celui-ci et par laquelle il souhaite être reconnu[665] ». La symbolique de l'image représentée est donc primordiale, et lourde de sens pour le sigillant et devait probablement permettre une interprétation évidente pour ses contemporains. Le sceau est donc un marqueur identitaire fort, et constitue « un témoignage essentiel sur l'image que les ordres militaires voulaient donner d'eux-mêmes[666] ».

---

[664] Michel Pastoureau, *Les sceaux* (Brepols, 1981), 7.

[665] Arnaud Baudin, « Les sceaux de l'ordre du Temple », sous la direction d'Arnaud Baudin, Ghislain Brunel et Nicolas Dohrmann, *Templiers : De Jérusalem aux commanderies de Champagne* (Troyes : Coédition Conseil général de l'Aube, archives départementales à Troyes, Somogy Éditions d'Art, 2012), 162.

[666] Marie-Adélaïde Nielsen et Damien Carraz, « Sceau », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 860.

Le Temple

Pour les Templiers, la boule (ou bulle) du maître est la principale matrice de l'ordre. Ses deux faces furent utilisées par le maître de l'ordre jusqu'en 1164 et l'institution de la charge de visiteur cismarin (pour les parties d'Occident). Le maître et le visiteur se partagèrent alors les deux faces.

La boule était un symbole important d'autorité et était gardée « sous trois clefs, confiées au Grand-Maître et à deux grands dignitaires[667] ». Elle a une telle importance pour l'ordre du Temple que des retrais de la règle la sacralisent d'une façon similaire au fameux gonfanon baussant (ou beaucent), l'étendard du Temple. Ainsi, un Templier qui aurait été coupable de violence envers un autre, ou qui aurait couché avec une femme, se verrait perdre l'habit, sanction la plus grave dans l'ordre après la perte de la maison, et « ne doit porter confanon baussant ni boule d'argent, ne estre en eslection de Maistre [668] ». De même, un frère ayant perdu « son abit par sa mauvaiseté ne doit jamais au Temple porter boule ne bourse, ni doit puet estre comandor des chevaliers, ni porter confanon baussant[669] ». Enfin, confirmation du caractère sacré de la boule, un frère qui la briserait, se verrait perdre l'habit.

L'avers de la boule est probablement le sceau le plus connu de l'ordre du Temple. Il représente deux cavaliers en armes, avec lance, casque et bouclier, montant le même cheval. L'inscription + SIGILLUM MILITUM (complétée sur l'autre face par + DE TEMPLO CHRISTI), est remplacée, après le partage des deux faces entre lemmaître et le visiteur cismarin, par + SIGILLUM MILITUM XPISTI.

Cette représentation a fait couler beaucoup d'encre quant à son interprétation. Par exemple, certains ont voulu y voir une référence à la pauvreté de l'ordre à ses débuts, s'appuyant en cela sur « un passage assez formel, il est vrai, de Matthieu Paris[670] ». Si la symbolique de la pauvreté peut, être acceptée, l'ordre se faisant appeler *pauperes commilitones Christi Templique Salomonici* (pauvres chevaliers du Christ et du Temple de Salomon), il est inimaginable de penser que les

[667] Henri de Curzon, *La Règle du Temple* (Paris : Librairie Renouard, 1886), 81.

[668] Henri de Curzon, *La Règle*..., 155.

[669] *Ibid...* 254.

[670] Louis de Mas-Latrie, « Lettre à M.Beugnot sur les sceaux de l'ordre du Temple et sur le Temple de Jérusalem au temps des croisades », *Bibliothèque de l'école des chartes*, tome 9 (1848), 386.

premiers templiers montaient à deux sur la même monture. En effet, il est impossible d'envisager deux cavaliers avec armes et armures, écrasant de leurs poids une pauvre monture sous le soleil de Terre sainte. De plus, la mission primitive des Templiers, protéger les pèlerins se rendant à Jérusalem, implique une grande mobilité et une importante liberté de manœuvre. Enfin, les sources de l'ordre nous permettent d'écarter rapidement cette interprétation : La règle prévoit l'attribution à chaque chevalier de trois montures et d'un écuyer, alors que les retrais précisent que « II freres ne doivent chevauchier en une beste[671] ».

Une autre hypothèse proposée était que les deux cavaliers représentaient les deux fondateurs de l'ordre, Hugues de Payns et Godefroy de Saint-Omer que citent Guillaume de Tyr et Jacques de Vitry. Il serait alors étonnant que le sceau ne les distingue pas, ni dans l'inscription, ni par une symbolique particulière, ou qu'aucun document du Temple n'y fasse mention.

Paul de Saint-Hilaire, dans son ouvrage sur *Les sceaux templiers et leurs symboles*, évoque une autre hypothèse qui fait référence à la chanson de geste des quatre fils Aymon. Dans celle-ci, « le chevalier Renaud et Maugis qui est entré dans les ordres, se retrouvent sur le chemin de Jérusalem[672] » juchés sur le cheval Bayard, à la tête d'une troupe de croisés pour reconquérir la Cité sainte. Cette interprétation a l'avantage d'évoquer la double vocation des Templiers, à la fois moines et chevaliers, comme le précisait Bernard de Clairvaux dans son *De laude*, unis sur une même monture pour défendre la Terre sainte. Mais le sceau lui-même enlève toute crédibilité à celle-ci, puisque ce ne sont pas un moine et un chevalier qui se trouvent sur la même monture mais bien deux guerriers.

L'avers aux deux cavaliers correspond globalement au sceau de type équestre de guerre, très souvent utilisé par les princes, les seigneurs et les chevaliers. Sur celui-ci, le cavalier est représenté en armes avec épée ou lance d'une main et bouclier, parfois armorié, de l'autre. Pour un ordre issu de la chevalerie, rien de plus naturel que de reprendre cette représentation tout en y ajoutant une spécificité lourde de sens. Et si les grilles d'analyse ont changé avec le temps, on peut malgré tout comprendre les sentiments que voulaient inspirer les Templiers à ceux qui voyaient cette représentation. La pauvreté, est probablement l'un d'eux, puisque ces chevaliers du siècle, en

[671] Henri de Curzon, *La Règle*..., 212.

[672] Paul de Saint-Hilaire, *Les sceaux templiers et leurs symboles* (Pardès, 1991), 16.

prenant l'habit, faisaient ce vœu, ainsi que celui d'obéissance et de chasteté. L'humilité en est un autre, car pour des chevaliers, l'importance de la monture est primordiale et ô combien symbolique. Or, chevaucher à deux Templiers, une monture qu'ils ne possèdent pas est un signe important d'humilité. Ceci est validé par un sermon de Jacques de Vitry adressé aux Templiers et dans lequel il fustige l'orgueil précisant que « *duo enim superbi in una sella equitare non possunt*[673] » (deux orgueilleux ne peuvent chevaucher sur la même selle). Ainsi, « le sceau symboliserait donc l'humilité, le contraire de l'orgueil[674] ». Cette interprétation est confirmée lorsque l'on sollicite d'autres sources. Par exemple, dans la lettre *De Christi Militibus*, du premier maître du Temple à ses confrère, alors que ces derniers éprouvent quelques doutes sur le bien-fondé de leur mission et essuient quelques critiques, le sentiment d'humilité est omniprésent. Hugues de Payns y utilise quelques images pour évoquer la mission difficile des Templiers mais sa nécessité : « C'est souvent ce qui est le moins noble qui est le plus utile. Le pied touche la terre, mais il porte le corps. (...) Les toits des maisons reçoivent la pluie et la grêle et le vent mais s'il n'y avait pas de toitures, que feraient les lambris couverts de peintures ?[675] ». Rappelons que le gonfanon baussant, étendard de l'ordre du Temple, était composé à moitié de blanc, et à moitié de noir, couleur de l'humilité. Dans la règle du Temple, l'humilité est également de rigueur. Par exemple, « si un frère, par un mouvement d'orgueil ou par présomption de courage, veut avoir, comme une chose qui lui est due, la plus belle ou la meilleure robe, qu'il lui soit donné la plus vile[676] ». Enfin l'importance de la fraternité, est mise en avant dans ce sceau, dans l'esprit de l'ordre et de sa règle qui, par exemple, impose aux Templiers de manger deux par deux.

Ainsi, l'interprétation la plus couramment retenue pour ce sceau est « le symbole de la pauvreté et de l'humilité des frères ou une allégorie de la fraternité et de l'esprit de concorde[677] ». Une représentation symbolique donc, alliant à la fois des valeurs militaires et religieuses pour un ordre composé de moines soldats pour reprendre l'expression de saint Bernard. L'inspiration du

---

673 *Analecta novissima, Specilegii Solesmensis Altera Continuatio*, t. 2 (Paris : 1888), 408.

674 Alain Demurger, *Les Templiers*..., 92.

675 Clément Sclafert, « Lettre inédite de Hugues de Saint-Victor aux chevaliers du Temple », *Revue d'ascétique et de mystique*, 34 (1958), 19.

676 Laurent Dailliez, *Règle et statuts de l'ordre du Temple* (Paris : Éd. Dervy, 1996), 107.

677 Arnaud Baudin, « Les sceaux de l'ordre du Temple », sous la direction d'Arnaud Baudin, Ghislain Brunel et Nicolas Dohrmann, *Templiers : De Jérusalem...*, 164.

sceau équestre de guerre évoque la chevalerie, alors que la mise en scène rappelle les valeurs religieuses de l'ordre.

La représentation sur la seconde face de la boule est de type monumental. Un édifice surmonté d'une imposante coupole y est représenté, entouré de l'inscription + DE TEMPLO CHRISTI. Celle-ci devient, après la création de la charge de visiteur cismarin, S TVBE TEMPLI XPI .

Si l'édifice a parfois été pris pour le Saint-Sépulcre, à cause de la rotonde et de la coupole de l'*Anastasis*, c'est indéniablement le sanctuaire du Dôme du rocher qui est représenté. Celui-ci, transformé en église après la prise de Jérusalem par les croisés, est rebaptisé alors *Templum Domini*. C'est le monument le plus visible de l'esplanade des mosquées, plus connue sous le nom de mont du Temple. C'est sur ce lieu que l'on situe le fameux Temple de Salomon sans être certain de l'emplacement exact.

Certains ont vu dans dans cet édifice la représentation du quartier général de l'ordre du Temple. Une évocation indirecte serait plus exacte, puisque l'ordre s'est implanté dans une partie de la mosquée Al-Aqsa après la donation de Baudouin II. Ce n'est donc pas l'édifice qui accueille le quartier-général du Temple qui est représenté mais le bâtiment le plus emblématique du site sur lequel est sis ce dernier. Le roi de Jérusalem, en installant la nouvelle milice dans une partie de la mosquée, transformée en palais royal, lui permit de se trouver rapidement un nom. En effet, la règle nous présente les frères de l'ordre comme étant les *pauperes commilitones Christi Templique Salomonici*. Cet emprunt d'un symbole religieux éminent pour désigner la nouvelle milice n'est pas anodin pour des chevaliers qui se destinent à protéger les pèlerins désirant rejoindre Jérusalem et le Saint-Sépulcre. Lieu sacré, plusieurs fois cité dans le Nouveau Testament, par exemple lorsque le Christ en chasse les marchands, le Temple de Salomon permet à la nouvelle chevalerie de se référer à un symbole fort de la Chrétienté.

Il est intéressant de noter qu'aux débuts de l'ordre, l'utilisation des deux côtés de la boule permettait d'évoquer à la fois l'aspect militaire de la milice avec les deux Templiers, et le religieux avec une représentation du *Templum Domini*, également une évocation du temple de Salomon.

L'inscription sur cette face de la boule, après la création de la charge de visiteur cismarin, a interloqué certains historiens. En effet, si S TVBE TEMPLI XPI se comprend par S(igillum) TUBE TEMPLI CHRISTI, l'utilisation du mot *tube* (qui a d'ailleurs donné son surnom à ce sceau) peut laisser perplexe. Louis de Mas-Latrie, dans sa *Lettre à M.Beugnot sur les sceaux de l'ordre du Temple et sur le Temple de Jérusalem au temps des croisades*[678] a résolu le mystère de façon assez convaincante. Pour lui le mot *tube* ou *tuba* signifierait sans doute « coupole », ce qui se comprend vu l'édifice représenté. Ainsi, après la création de la nouvelle charge de visiteur cismarin, la boule est divisée en deux sceaux distincts : celui de la milice du Christ, et celui de la coupole du Temple.

Ces deux faces de la boule sont les plus intéressants des sceaux utilisés par l'ordre du Temple. Leurs symboliques sont propres à l'ordre et témoignent de l'image que les Templiers voulaient véhiculer. Parmi les nombreux sceaux utilisés par les différents dignitaires de l'ordre, trois ont une inspiration plus religieuse : La croix, l'*Agnus Dei* et une tête d'homme barbu.

La croix est évidemment une référence au Christ, et les Templiers l'arborent d'ailleurs en rouge sur leur habit, symbole du sang versé par le Sauveur. En plus d'évoquer la Vraie Croix, relique majeure de la Chrétienté, elle est le signe utilisé depuis 1095 pour les personnes désirant partir en Terre sainte délivrer et défendre le Saint-Sépulcre.

L'*Agnus Dei*, qui représente un agneau portant une croix est une référence également au Christ. En effet, lors du baptême de Jésus dans le Jourdain, saint Jean Baptiste le présenta ainsi : « Voici l'Agneau de Dieu, qui enlève le péché du monde » (Jn 1, 29). Il peut être vu comme une évocation du sacrifice du Christ, mais peut-être aussi de leur propre sacrifice au combat.

La tête d'homme barbue est vue la plupart du temps comme une représentation du Christ, et parfois comme celle de saint Jean Baptiste. La seconde semble la plus probable, étant donné la mort par décollation du Précurseur. Certains y ont vu la représentation d'un simple Templier, voire celle de leur premier maître, Hugues de Payns. Mais aucune inscription ne vient confirmer ces théories.

Les deux faces de la boule du Temple, sceaux les plus importants de l'ordre, témoignent des valeurs chrétiennes que les frères voulaient voir associer à leur fonction toute militaire. Chevaliers ayant fait le triple vœu monastique d'obéissance, de pauvreté et de chasteté, les Templiers semblent

[678] Louis de Mas-Latrie, « Lettre à M.Beugnot ..., 386.

avoir voulu évoquer à la fois des valeurs chrétiennes et une référence forte à la Cité sainte au travers de deux sceaux, l'un de type équestre de guerre, et l'autre monumental.

L'Hôpital

Les maîtres de l'Hôpital utilisaient une bulle de plomb pour les actes solennels ou un sceau de cire pour les actes de moindre importance. D'un diamètre d'approximativement 39mm (1 pouce et demi) ces sceaux posent encore des problèmes d'interprétation aux historiens.

Sur l'avers de la bulle était représenté un frère, agenouillé devant une croix double avec les lettres grecques Alpha et Oméga. Cette scène est pleine de références au Christ : la croix représente la Crucifixion, et l'Alpha et l'Oméga symbolisent l'éternité du Christ, le commencement de tout et la fin du monde. L'image centrale était entourée d'une légende avec le nom du maître accompagné de *CVSTOS* (gardien), par exemple *GVARINVS CVSTOS* pour le sceau de Garin de Montaigu (1207-1228), nous permettant ainsi d'identifier le frère agenouillé. Le terme *CVSTOS* était régulièrement utilisé par les maîtres de l'ordre dans les documents officiels, se présentant par exemple comme *sancti Hospitalis Jherusalem custos fidelis*[679] (fidèle gardien du saint Hôpital de Jérusalem). On trouve parfois, au bas de la croix, la représentation d'une figure « dans laquelle on a cru reconnaître le crâne d'Adam sur lequel la tradition voulait qu'eût été plantée la croix au Calvaire[680] ». Cette représentation inspire un profond sentiment d'humilité, le Grand-maître de l'ordre se trouvant agenouillé en prière, portant l'habit de l'Hôpital (noir, symbole également d'humilité) flanqué d'une croix. La croix patriarcale, ainsi que l'alpha et l'Oméga renvoient au Christ et surtout à Jérusalem, à la fois lieu témoin de sa Passion, emplacement de son tombeau et quartier général de l'ordre de l'Hôpital.

En 1278, les statuts promulgués par le chapitre général sous le magistère de Nicolas Lorgne[681], établirent un sceau au nom du maître et du couvent. Celui-ci s'inspirait de l'avers de la bulle du maître, avec la même représentation sauf que plusieurs frères se trouvaient agenouillés

[679] N°177 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire …*

[680] Joseph Delaville Le Roulx, « Note sur les sceaux de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem », *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, 41(Paris : 1881), 65.

[681] N°3670 dans le volume III de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire …*

devant la croix. L'inscription entourant l'image précisait *BVLLA MAGISTRI ET CONVENTVS*. Les mêmes statuts codifiaient son utilisation, le destinant à être utilisé pour les « donations perpétuelles et viagères ; ventes et échanges décidés par le maître avec l'accord du couvent ; les chartes de rappel des baillis capitulaires ou des maisons données à vie par le chapitre ; obligations, compositions, procurations faites par accord du maître et du couvent[682] ». Au sentiment d'humilité dégagé par le maître en prière s'ajoute une notion de fraternité, puisqu'ils sont alors plusieurs agenouillés de concorde.

C'est le revers de la boule qui continue à poser des problèmes d'interprétation aux historiens. Sur celui-ci un personnage est représenté couché sous un édifice à trois coupoles semble-t-il. À la tête du personnage se trouve une croix, au-dessus de lui, une lampe suspendue, et à ses pieds un encensoir qui s'agite. L'inscription autour indique *HOSPITALIS IHERVSALEM*. Les historiens hésitent depuis longtemps entre plusieurs interprétations. De plus la faible qualité des représentations qui nous sont parvenues laissent planer le doute sur certains détails du sceau qui diffèrent selon les années. C'est principalement le personnage représenté qui pose problème, que ce soit sa tenue, le meuble sur lequel il se trouve, mais surtout les détails autour de sa tête : oreiller ou nimbe.

La première hypothèse évoque la représentation d'un malade dans son lit d'hôpital, ce qui serait plein de sens pour un ordre voué dès ses débuts à l'accueil et au soin des pèlerins à Jérusalem. Joseph Delaville Le Roulx a cru bon, en 1881, de tordre le cou à cette théorie. En effet, s'appuyant sur un document manuscrit des statuts de l'ordre qu'il situe d'avant 1271 et la chute du Krak des chevaliers, il explique que la description qui y est faite des sceaux utilisés ôte tout doute au sujet de la boule du maître. Le texte décrit la boule de plomb ainsi : « de l'une partie le maistre à genoillons par devant la crois ; d'autre partie est I cors d'ome mort devant I tabernacle[683] ». L'historien précise plus loin que seul le sceau de l'Hospitalier, l'un des baillis conventuels, représentait un malade.

[682] Demurger, *Les Hospitaliers...*, 250.

[683] Joseph M.A. Delaville Le Roulx, « Note sur les sceaux de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem », *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, 41 (Paris : 1881), 5.

La seconde hypothèse, privilégiée par Delaville Le Roulx, avait précédemment été proposée par le père P.A. Paoli, comme il le rappelle dans son texte. Ce dernier repoussait l'hypothèse du malade sur le lit d'hôpital pour identifier clairement le Saint-Sépulcre et un mort dans son cercueil. Les voûtes représentées « ne diffèrent pas de celles qui figurent dans les sceaux du prieur et des chanoines de ce monastère[684] ». Il précise que le corps est entouré de bandelettes, à la mode orientale et que l'encensoir serait malvenu s'il s'agissait d'un malade. L'apparition du nimbe, au fil du temps serait, selon Delaville Le Roulx, le fruit d'une mauvaise interprétation du graveur. C'est ce nimbe, et l'identification du Saint-Sépulcre, qui ont orienté certains historiens sur une autre interprétation.

La troisième hypothèse qui a été privilégiée par le récent dictionnaire édité sur les ordres militaires évoque « l'intérieur du Saint-Sépulcre, reconnaissable à ses trois coupoles, une lampe éclairant la figure du Christ allongé au tombeau, une main invisible agitant un encensoir[685] ». Cette interprétation est évidemment problématique puisque, comme l'a précisé Alain Demurger, « le Christ est ressuscité et son tombeau est vide[686] ». De plus, malgré l'aspect des sceaux qui nous sont parvenus, il est difficile de croire que c'est un nimbe qui entoure la tête du personnage, en particulier sur les plus anciens sceaux. Il est probable que l'accent aurait été mis sur ce détail important, afin d'identifier clairement le personnage couché. Reconnaître le Saint-Sépulcre à partir de l'édifice représenté, n'était probablement pas à la portée de tous, en particulier à l'époque, et le Christ aurait sans doute eu droit à un traitement plus visible.

À ces trois grandes hypothèses s'ajoutent des précisions expliquant le sens à retenir. Le cadavre symboliserait la mort qui attend chacun d'entre nous, le maître y compris, ajoutant une dose d'humilité à la représentation de l'autre face. Ou l'ensemble du sceau serait lié au maître, qui est gardien de l'hôpital de son vivant et meurt sous sa protection. L'hypothèse de Christ au tombeau amène à « une symbolique forte de l'*imitatio Christi*[687] ». On pourrait ajouter à toutes ces théories l'évocation de celui qui est considéré comme le créateur de l'ordre, Gérard l'hospitalier, et imaginer

[684] Joseph M.A. Delaville Le Roulx, « Note sur les sceaux de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem », *Mémoires...*, 16.

[685] Marie-Adélaïde Nielsen et Damien Carraz, « Sceau », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre. Dictionnaire européen des ordres militaires au Moyen Âge*, (Fayard, 2009), 860.

[686] Demurger, *Les Hospitaliers...*, 155.

[687] Demurger, *Les Hospitaliers...*, 155.

ainsi une représentation du maître actuel sur une face complétée par la référence à celui qui est le précurseur de l'ordre.

Il est possible de faire un tri dans ces différentes hypothèses et de consulter d'autres sources de l'ordre afin de mieux appréhender ce que les frères de l'Hôpital ont voulu diffuser au travers de leurs principaux sceaux. Une comparaison avec les sceaux des Templiers pourrait peut-être aider à valider certaines pistes.

Pour commencer, l'humilité semble être le principal thème de l'avers de la boule du Grand-Maître, ainsi que l'évocation de Jérusalem. Rien d'anormal puisque l'ordre est né à Jérusalem, et s'est destiné à y accueillir les pèlerins. De plus, le noir, couleur de l'habit des Hospitaliers, est lui aussi symbole d'humilité. Pour l'avers, il faut peut-être prendre le problème différemment.

Précisons que malgré la militarisation de l'ordre au milieu du XII^{e} siècle, aucun changement notable n'a été constaté sur l'évolution des deux faces de la boule. En effet, alors que les Templiers évoquent les deux aspects de leur condition, le militaire et le religieux, sur les deux faces de leur boule, les Hospitaliers semblent avoir insisté sur la vocation originelle de leur ordre pour faire leur promotion. De fait, parmi les dignitaires de l'ordre, seul le Maréchal semble avoir utilisé un sceau militaire selon le manuscrit utilisé par Delaville Le Roulx : « Le mareschal de cire vert avec I chevalier armé o totes armes avec un confanon en la main[688] ». L'absence de références aux activités militaires de l'ordre dans ses textes normatifs avant 1182, avec une référence discrète aux frères d'armes dans les statuts de Roger des Moulins, confirme cette tendance. Rappelons-le, c'est seulement en 1204/1206, dans les statuts promulgués par Alphonse du Portugal, que la vocation militaire de l'ordre est explicitée. Alain Demurger précise même que « plus l'Hôpital développa ses activités et ses structures militaires, plus il mit l'accent sur son identité hospitalière[689] ». Et si beaucoup de textes, plus ou moins anciens, se réfèrent aux frères de l'ordre en utilisant le terme de « Chevaliers » (de l'Hôpital, de Saint-Jean, Hospitaliers, etc...), ce n'est certainement pas une volonté de l'ordre. D'ailleurs, la titulature des Grand-Maîtres de l'Hôpital ne laisse pas l'ombre d'un doute puisqu'ils s'intitulaient « Humble maître de la sainte maison de l'Hôpital de Jérusalem et gardien des pauvres du Christ » : aucune référence à la chevalerie.

[688] Joseph M.A. Delaville Le Roulx, « Note sur les sceaux de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem », *Mémoires...*, 4.

[689] Demurger, *Les Hospitaliers...*, 116.

Les Hospitaliers pour mettre l'accent sur leur mission caritative, ont principalement utilisé le grand hôpital de Jérusalem. « Son caractère emblématique en a fait un outil de propagande privilégié de l'ordre[690] ». L'imposant bâtiment de soixante-dix mètres de long recevait de nombreux pauvres et malades, et « pas moins de 1500 besants de rente, deux quintaux de sucre et les revenus de six casaux étaient affectés à l'établissement pour la seule alimentation[691] ». Les pèlerins visitant la Cité sainte ne manquaient pas d'être impressionnés par l'hôpital et le nombre de pauvres accueillis, qui pouvait se monter à deux mille. Par exemple, Théodorich, un allemand de passage à Pâques en 1169, raconte :

> Qu'il y ait autant d'édifices décorés, autant de salles et de lits et d'autres ustensiles à l'usage des pauvres, des infirmes et des faibles, combien de richesses sont dépensées pour nourrir les pauvres et ceux qui quémandent leur nourriture, je n'aurais pu le croire de personne si je ne l'avais vu de mes propres yeux.[692]

Après la chute de Jérusalem, les Hospitaliers transfèrent leur quartier général et leur grand hôpital à Acre. Et lorsque les Hospitaliers s'installent à Rhodes, au début du XIVe siècle, ils s'empressent de construire un nouvel établissement emblématique. L'installation de l'ordre à Malte au XVIe est suivie de la construction d'un autre édifice. Ce grand hôpital, qui a suivi l'ordre au fil du temps, a monopolisé une bonne partie des ressources des Hospitaliers, les obligeant parfois à délaisser de plus petits établissements se trouvant sous leur tutelle. Il véhiculait l'image d'un ordre à vocation hospitalière et était d'un grand secours pour les pèlerins de Jérusalem et, plus tard à Rhodes et Malte, sur la route de Terre sainte. Partout, au fil du temps, il a suivi l'ordre, et sa construction fut « sinon une priorité dans le temps, du moins une nécessité pour faire connaître l'identité de l'ordre[693] ». Et lorsque l'Hôpital, dans une étrange tentative pour se sacraliser, répand les textes des *Miraculae*, sans doute au milieu du XIIe siècle, c'est encore l'établissement qui est

---

[690] François-Olivier Touati, « Hôpital », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 444.

[691] François-Olivier Touati, « Hôpital », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 443.

[692] Demurger, *Les Hospitaliers...*, 146 ; traduction des textes latins édités par R.B.C. Huygens, *Peregrinationes Tres. Seawulf, John of Würzbourg,Theodoricus*, *Corpus Christianorum*, CXXXIX (Turnout, Brepols, 1994).

[693] Demurger, *Les Hospitaliers...*, 156.

mis en avant. Ceux-ci racontent les trois miracles accomplis par le Christ entourant la création de l'hôpital qui devint le berceau de l'ordre.

Une fois assimilé l'aspect primordial de l'établissement principal de l'ordre de l'Hôpital et constaté que ses frères ont toujours liés leur destin à celui-ci, il est intéressant de constater comment ils l'ont représenté dans les sceaux utilisés par l'ordre. Or, si le revers de la boule du maître représente bien le Christ au tombeau, force est de constater qu'ils n'ont pas désiré diffuser l'image de l'emblématique bâtiment. Cette hypothèse semble alors complètement invraisemblable. Certes, comme nous l'indique le manuscrit cité par Delaville Le Roulx, un des dignitaires de l'ordre, l'Hospitalier, un des baillis conventuels, disposait d'un sceau représentant sa fonction : « L'ospitalier bulle de cire noire avec I lit où il ai I malade et I fraire qui que li doint à mangier[694] ». Mais rien ne permet de faire le parallèle entre l'hospice emblématique de Jérusalem et ce sceau. Il pourrait représenter n'importe quel hôpital. Or, il était primordial d'identifier l'établissement principal de l'ordre à Jérusalem.

Il semble alors évident que l'une des faces de la boule du maître est une référence à l'établissement hospitalier de Jérusalem, que ce soit celui de Gérard le précurseur de l'ordre, ou le splendide bâtiment construit plus tard. L'avers de la boule étant clairement identifié, le maître agenouillé en prière, c'est sur le revers que la représentation devrait évoquer l'hôpital emblématique.

Cette hypothèse est confirmée par l'inscription entourant la représentation au revers, qui mentionne *HOSPITALIS IHERUSALEM*. Évidemment ce texte complète celui de l'avers et ne peut être pris seul, mais il a probablement un lien avec la représentation. Si l'on compare avec les deux faces de la boule du Temple, la même constatation peut être faite. Ainsi, + *SIGILLUM MILITUM*, est apposé pour la face aux deux chevaliers, complété sur l'autre face par + *DE TEMPLO CHRISTI*, sur la représentation du Temple (ici le *Templum Domini*).

Si cette représentation du revers de la boule des Hospitaliers évoque bien l'hôpital emblématique de Jérusalem, il faut comprendre pourquoi les frères ont désiré y faire figurer cette

694

image, d'un personnage étendu, avec croix, encensoir et tabernacle, sous un édifice à trois coupoles, avec un coussin (ou un nimbe).

Le personnage couché a parfois été pris pour un malade sur son lit d'hôpital. Delaville Le Roulx précisait au sujet de la mise en scène : « L'encensoir, qu'on voit aux pieds du mort, symbolise les pieux hommages qu'on rend à quiconque a cessé de vivre, et tout cet appareil serait déplacé s'il s'agissait d'un malade[695] ». L'encensoir qui brûle sur des charbons ardents des résines végétales, symbolise la purification, la prière et la montée aux cieux. L'encens est une des offrandes que les rois mages auraient apporté au Christ venant de naître dans l'Évangile de saint Matthieu. On lui prête également des valeurs médicinales. La position couchée du personnage, ainsi que la mise en scène du revers du sceau évoquent probablement un « cors d'ome mort » comme le mentionne le manuscrit cité par Delaville Le Roulx. Mais n'est-ce pas, en particulier au Moyen Âge, le destin qui attend la plupart des malades ? Comment mieux inspirer la maladie dans une représentation simple et avec peu de détails, qu'en représentant un corps étendu sur un lit, avec une croix et de l'encens symbolisant la prise en charge du malade par les frères de l'hôpital qui lui fournissaient un lit, des soins sommaires (la médecine du début du XII^{e} siècle en Occident), et surtout les prières pour accompagner son âme ? Le pèlerin Jean de Wurzbourg, précisait d'ailleurs la forte mortalité des patients : « Et parmi eux entre le jour et la nuit, une cinquantaine parfois mourrait, dont les cadavres étaient évacués et ils étaient remplacés toujours et encore par des nouveaux venus[696] ». Delaville Le Roulx précise d'ailleurs qu'il est « naturel que les Hospitaliers aient choisi la plus humble de leurs pratiques charitables pour personnifier par elle leur ordre sur leurs sceaux[697] ». La représentation peut donc évoquer un malade de l'hôpital, même si c'est après sa mort.

La présence de ce corps sous les voûtes du Saint-Sépulcre est la principale raison qui a amené certains à opter pour une représentation du Christ au tombeau. Pourtant, si la position exacte de l'hôpital de Jérusalem n'est pas certaine[698], on sait que le complexe de bâtiments des Hospitaliers

[695] Joseph M.A. Delaville Le Roulx, « Note sur les sceaux de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem », *Mémoires...*, 16.

[696] Demurger, *Les Hospitaliers...*, 145 ; traduction des textes latins édités par R.B.C. Huygens, *Peregrinationes Tres. Seawulf, John of Würzbourg,Theodoricus*, *Corpus Christianorum*, CXXXIX (Turnout, Brepols, 1994).

[697] Joseph M.A. Delaville Le Roulx, « Note sur les sceaux de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem », *Mémoires...*, 16.

[698] Sur ce sujet, lire Denys Pringle, « The Layout of the Jerusalem Hospital in the Twelfth Century : Further Thoughts and Suggestions », Judi Upton-Ward (éd.), *The Military Orders*, vol. 4 (Routledge, 2016).

était voisin du sépulcre du Christ. Guillaume de Tyr nous précisait l'emplacement du monastère d'origine, qui fit place plus tard à une église et à un hospice : « en face de la porte de l'église de la Résurrection, à la distance d'un trait de pierre[699] ». Jean de Wurzbourg confirmait cette proximité lorsqu'il écrivait : « Près de l'église du Saint-Sépulcre (...) et du côté opposé vers le midi, a été construite une belle église en l'honneur de saint Jean-Baptiste, à laquelle est adjointe un hôpital[700] ». Il est donc normal que pour évoquer un établissement voisin de l'église de la résurrection, les Hospitaliers aient représenté ses trois coupoles. Si le bâtiment représenté avait été l'édifice même de l'hôpital, peu de gens auraient été capable de l'identifier. Associer le Saint-Sépulcre, lieu de destination indispensable pour les pèlerins, à l'hôpital de Jérusalem est naturel pour ceux qui se sont voués à leur accueil, surtout si les édifices sont voisins. Après tout, si l'on consulte les sceaux des Templiers, on peut constater que ce n'est pas la mosquée Al-Aqsa qui est représentée sur l'une des faces, mais bien le dôme du Rocher, qui n'est pourtant pas le quartier général de l'ordre. Mais c'est l'édifice le plus emblématique et reconnaissable de l'esplanade des mosquées où était situé la maison-mère des Templiers. Ainsi la comparaison avec le sceau monumental du Temple confirme l'utilisation des trois coupoles du Saint-Sépulcre, pour représenter l'hôpital, voisin.

La seconde raison qui incitait certains à voir une représentation du Christ au tombeau au revers de la boule de l'Hôpital est le nimbe qu'ils y voient, entourant la tête du corps étendu. Delaville Le Roulx, on l'a dit, y voyait une mauvaise interprétation du graveur. Il précise d'ailleurs : « ce nimbe commence à se montrer sous Guillaume et Foulques de Villaret ; il est parfaitement caractérisé sous Hélion de Villeneuve et se perpétue dès lors dans la représentation du revers du sceau du grand maître[701] ». Cette apparition d'un nimbe qui incite à identifier le Christ dans ce qui était l'hôpital de Jérusalem n'est peut-être pas un accident. Après tout, depuis plus d'un siècle alors, les *Miraculae,* diffusés par les Hospitaliers plaçaient « sous leur toit des traditions de la vie du Christ et de la Vierge que le Nouveau Testament ne localisait pas en des lieux précis[702] ». Certains papes, sans doute désireux d'aider l'ordre dans sa quête de financement pour la Terre sainte,

[699] Guillaume de Tyr, *Histoire des régions d'outre-mer*..., 191.

[700] Demurger, *Les Hospitaliers*..., 139 ; traduction des textes latins édités par R.B.C. Huygens, *Peregrinationes Tres. Seawulf, John of Würzbourg,Theodoricus*, *Corpus Christianorum*, CXXXIX (Turnout, Brepols, 1994).

[701] Joseph M.A. Delaville Le Roulx, « Note sur les sceaux de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem », *Mémoires*..., 17.

[702] Demurger, *Les Hospitaliers*..., 71.

n'hésitaient pas à valider les récits des *Miraculae*, comme Célestin III en 1191[703], ou Innocent IV en 1254[704]. Cette association de l'hôpital de Jérusalem à certains épisodes de la vie du Christ, dans ces textes légendaires mais largement diffusés, explique peut-être l'apparition d'un nimbe sur le personnage couché au revers de la boule. Associer le Christ à l'hôpital de Jérusalem, en particulier après la chute de Saint-Jean d'Acre, plus d'un siècle après la perte de la Cité sainte, fût peut-être une volonté délibérée de certains dirigeants de l'ordre.

Ainsi, si on étudie les deux faces de la boule du maître de l'Hôpital, dans un corpus plus large, en utilisant les sceaux du Temple, les autres sceaux de l'ordre, ainsi que certaines sources écrites comme les témoignages de pèlerins ou les *Miraculae*, il est possible de d'écarter certaines interprétations et de mieux comprendre l'image qu'ont voulu diffuser les frères de l'ordre à travers leurs sceaux principaux. À l'humilité du maître de l'ordre, agenouillé avec les références au Christ et à Jérusalem, s'ajoute très certainement une évocation de l'hôpital, édifice emblématique de l'ordre, situé près du Saint-Sépulcre, destination privilégiée des pèlerins. Il semble en effet inconcevable que les Hospitaliers, qui ont été jusqu'à réécrire les origines de leur ordre au travers des *Miraculae*, et qui ont de tout temps fait de leur grand hôpital une priorité à Jérusalem, Acre, Rhodes ou Malte, n'aient pas cherché à le représenter sur une des faces de la boule du maître.

L'humilité et la fraternité semblent être deux sentiments que les Templiers et les Hospitaliers ont voulu attacher à l'image de leurs ordres. L'évocation de deux monuments de la Cité sainte, que sont le Temple de Salomon et le Saint-Sépulcre, sur leurs sceaux s'explique aisément par la nécessité de se rattacher au prestige lié à ces lieux iconiques du Christianisme. Cette sacralisation de leur institution leur permettait de délier les bourses et d'obtenir de nombreux dons, essentiels pour accomplir leurs missions en Terre sainte. Ces deux monuments symbolisent pleinement Jérusalem à l'époque et sont assez facilement identifiables. Au XIXe siècle, Émile Signol les représente d'ailleurs dans un tableau représentant la prise de Jérusalem par les croisés.

Il faut ici reprendre l'étude des maîtres des deux ordres, fil conducteur de cette étude.

[703] N°911 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire …*

[704] N°2674 dans le volume II de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire …*

Bernard de Thessy (1228-1230), maître de l'Hôpital

Bertrand de Thessy succède à Garin de Montaigut en 1228. On ignore presque tout de lui. Son nom semble indiquer une origine probablement française.

Il est élu au moment où Frédéric II, empereur excommunié, arrive en Terre sainte. Il applique durant ce séjour les consignes du pape, suivant l'empereur à distance, et refusant d'assister à son couronnement.

Son magistère se déroule sans notable engagement des Hospitaliers, et est court puisque son successeur est mentionné dès 1231. On ne trouve que deux mentions de son nom dans les sources[705]. Il meurt probablement dans la deuxième moitié 1130, puisque son successeur n'est plus en poste en France dès novembre de cette année.

Guérin (1230/1231-1236), maître de l'Hôpital

Guérin succède à Bernard de Thessy après sa mort. Le personnage est aussi énigmatique que son prédécesseur, et on peut tout juste avancer l'hypothèse d'une origine française puisqu'il est prieur de France, au moins entre 1225[706] et 1229[707].

Joseph Delaville Le Roulx a proposé, de façon convaincante, qu'il aurait été élu entre mai 1230 (dernière mention de son prédécesseur), et novembre de la même année (il n'est plus prieur de France)[708].

Son magistère se place dans une période de calme relatif vis-à-vis des musulmans, grâce au traité de Jaffa qui prévoit une trêve de dix ans. Toutefois, en 1233, l'Hôpital est à l'origine d'une expédition contre le sultan de Hamah qui refuse de payer un tribut dû à l'ordre : « Et en celui tens avint que li sodans de Haman ne vost paer a l'Ospital de Saint Johan une paye que il avoit usé a

[705] N°1959 et n°1990 dans le volume II de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[706] N°1812 et n°1813 dans le volume II de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[707] N°1941 dans le volume II de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[708] Delaville Le Roulx, *Les Hospitaliers...*, 167.

rendre au Crac, dont la trive brisa entre l'Ospital et le soudan de Haman. Dont li Hospitaus assembla gent por guerroier le sodan de Hamn[709]...».

Guérin semble avoir été partisan d'une bonne entente avec les Templiers. Ceux-ci sont par ailleurs de l'expédition de 1233 contre le sultan de Hamah. Les maîtres des deux ordres s'en remettent au légat papal la même année pour discuter des trêves conclues par chacun d'eux avec les Sarrasins[710]. Les deux ordres ont également la même attitude, vis-à-vis des protagonistes de la guerre civile de Chypre, et restent neutres, tout en essayant de servir de médiateurs.

Guérin semble avoir été un bon gestionnaire qui a su « profiter de la période de paix pendant laquelle il gouverna l'Hôpital pour lui constituer un trésor considérable[711] ». Il meurt probablement entre mai 1236 (date du dernier acte le mentionnant[712]), et septembre de la même année (date du premier acte mentionnant son successeur[713]).

Armand de Périgord (1232-1245), maître du Temple

On sait peu de choses d'Armand de Périgord qui devient maître du Temple en 1232, en succédant à Pierre de Montaigut.

L'arrivée de la croisade des barons en 1239 a probablement suscité beaucoup d'espoir en Terre sainte. L'expédition se solde par un échec militaire, mais finalement, grâce aux dissensions des musulmans, les chrétiens récupèrent des territoires. En effet, les efforts successifs de Thibaud I[er] de Navarre et de Richard de Cornouailles permettent de compléter les récupérations faites par Frédéric II.

Sous son Magistère, le Temple s'oriente vers une alliance avec Damas, alors que l'Hôpital choisit l'Égypte. C'est sous son impulsion, et grâce à l'évêque de Marseille, Benoît d'Alignan, que le château de Safed, nouvellement récupéré, fut reconstruit. « En deux ans et demi, les Templiers

[709] *L'Estoire de Eracles*..., 404.

[710] N°2058 dans le volume II de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire* ...

[711] Delaville Le Roulx, *Les Hospitaliers*..., 178.

[712] N°2142 dans le volume II de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire* ...

[713] N°2150 dans le volume II de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire* ...

investirent dans cette œuvre colossale 1 100 000 besants sarracénats, recourant abondamment au service de prisonniers de guerre arabes[714] ».

Armand de Périgord et les Templiers profitent peu de Jérusalem puisqu'elle est pillée et reprise par des troupes Khwârizmiennes en 1244. Une coalition franco-syrienne s'oppose peu après à une alliance égypto-khwârizmienne sur le champ de bataille. Armand y dirigea les Templiers, « tomba aux mains des Égyptiens lors de la bataille de La Forbie et mourut, d'après un obituaire romain, le 2 février 1245[715] ».

Bertrand de Comps (1236-1239), maître de l'Hôpital

Bertrand de Comps succède à Guérin à la tête de l'Hôpital en 1236. On ignore son origine exacte, même si le « nom porté par le grand-maître appartient au midi de la France[716] ».

Une charte le mentionne en Terre sainte dès 1216/1217, en tant que frère Bertrand de Comps[717]. Il semble avoir été prieur de Saint-Gilles, au moins entre 1231[718] et 1234[719], mais il est possible qu'il ait tenu ce poste jusqu'à son élection en 1236. En septembre de cette année, il apparaît sur une charte à Acre en tant que maître de l'Hôpital.

Son magistère reste entaché par deux accusations faites par le pape Grégoire IX à leur encontre. Le 20 avril 1236, il « ordonne à l'archevêque de Tyr, aux évêques de Sidon et de Beyrouth de défendre aux Hospitaliers (et aux Templiers) de s'allier aux Assassins contre Bohémond V, prince d'Antioche et comte de Tripoli[720] ». En 1238, il « ordonne aux Hospitaliers, qui prêtaient main-forte à Vatace contre les Latins, de réformer leur vie et la discipline de leur Hôpital sous trois

[714] Adrian J. Boas, « Safed », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 813.

[715] Pierre-Vincent Claverie, « Armand de Périgord », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 118.

[716] Delaville Le Roulx, *Les Hospitaliers...*, 178.

[717] N°1462 dans le volume II de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[718] N°2006 dans le volume II de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[719] N°2079 dans le volume II de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[720] N°2149 dans le volume II de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

mois, et charge l'archevêque de Tyr de veiller à l'exécution de ses ordres[721] ». Si ces allégations ne sont pas prouvées, elles reflètent l'esprit qui règne en Terre sainte, où en l'absence d'un pouvoir central fort, les ordres militaires composent leurs alliances indépendamment des autres. La possibilité d'alliances d'un ordre comme l'Hôpital avec les Assassins ou avec Jean III Doukas contre des princes latins a heurté, à juste titre le pape. Ces accusations jettent un certain discrédit sur le court magistère de Bertrand de Comps. Il meurt vers l'hiver 1239/1240.

Pierre de Vieillebride (1239-1242), maître de l'Hôpital

Probablement issu de Vieille Brioude en Auvergne, Pierre de Vieillebride succède à Bertrand de Comps en 1239.

Il est mentionné dès 1216, dans la même charte que son prédécesseur, en tant que frère de l'ordre[722]. En 1237, il est mentionné en tant que grand-commandeur de l'ordre dans une charte[723] ; poste qu'il a certainement occupé jusqu'à son élection en 1139.

L'arrivée des croisés menés par Thibaud Ier de Navarre en 1239, qui coïncide avec la fin de la trêve signée par Frédéric II, permet aux chrétiens de reprendre l'initiative, alors que le camp musulman est divisé. Malgré les échecs militaires, les chrétiens obtiennent de récupérer une bonne partie du territoire du royaume d'avant Hattin. Le Temple et l'Hôpital négocient deux trêves séparément, l'un avec Damas, l'autre avec l'Égypte.

Pierre de Vieillebride et l'Hôpital optent pour l'alliance avec l'Égypte :

> Li maistres del Ospital, frere Pierre de Vieille Bride, qui cele trive avoit jurée et n'avoit riens juré au sodan de Doams, se parti de Jafe o tout son covent et s'en ala a Acre ; et en qui se tint o les gens de la terre. Et li Temples et li cuens de Nevers et une partie des pelerins demorerent à Japhe, et ne vostrent partir ne retraire des covenances que il avoient eues au sodan de Domas. Ensi fu li fais des Crestiens en contens et en descorde que li un se tindrent a l'une trive et li autre a l'autre[724].

[721] N°2186 dans le volume II de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire* ...

[722] N°1462 dans le volume II de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire* ...

[723] N°2166 dans le volume II de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire* ...

[724] *L'Estoire de Eracles*..., 419-420.

Cette alliance avec l'Égypte permet la libération des croisés faits prisonniers à Gazza et la récupération d'Ascalon. Ces traités séparés, que nous verrons plus loin, ainsi que des arbitrages du légat papal pour des conflits avec les Templiers[725], puis avec Bohémond V d'Antioche[726], confirment les nombreuses tensions qui ébranlent alors la stabilité des États latins d'Orient.

Sous le magistère de Pierre de Vieillebride, l'Hôpital est suspecté de coopérer avec l'envoyé de Frédéric II, Richard Filangieri, ce qui vaut au quartier général de l'ordre à Acre de subir le siège de Balian d'Ibelin. À son retour d'un conflit avec le sultan d'Alep, le maître obtient la levée du siège.

Pierre meurt et 1242, ce que nous confirme une plaque funéraire placée par l'ordre en mémoire de Pierre de Vieillebride, célébrant la libération du comte de Monfort et d'autres barons francs, captifs d'Égypte, ainsi que la construction du château d'Ascalon par Richard de Cornouailles, obtenus par le maître :

> *+ANNO AB INCARNA(C)IONE DOMINI MCCXLII OBIIT FRATER PETRVS DE VETERI BRIVATO/OCTAVVS MAGISTER SANCTE DOMVS HOSPITALIS IERVSALEM POST OCCVPATIONEM SANC/TE TERRE XV KLS OCOBRIS CVIVS A(N)I(M)A REQVIESCAT IN PACE AMEN CVIVS TEMPORE COMES/MONTISFORTIS ET ALII BARONES FRANCIE A CAPTIVITATE BABILONIE LIBERATI FVERVNT DVM RICH/ARDVS COMES CORNVBIE CASTRVM ERIGERET ASCALONE*[727]

Le magistère de Pierre de Vieillebride, avec le problème des alliances, reflète parfaitement les rivalités politiques qui ont pu opposer Templiers et Hospitaliers. Il meurt avant la bataille de la Forbie, qui voit les frères des deux ordres, malgré les divergences d'opinion des deux ordres sur l'alliance à privilégier, combattre et mourir ensemble, en frères d'armes. Il faut donc se pencher ici un peu plus sur leurs relations.

[725] N°2276 dans le volume II de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[726] N°2280 dans le volume II de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[727] Jochen Burgtof, *The Central Convent...*, 620.

Rivaux politiques et frères d'armes

> L'historiographie des croisades a véhiculé depuis le XIX[e] siècle un nombre incalculable de poncifs sur le compte des ordres militaires, qu'elle a, selon les périodes, encensés ou voués aux gémonies. René Grousset s'est ainsi complu dans ses ouvrages sur la croisade à dénoncer « l'esprit impolitique » des Templiers, qui auraient nourri durant près de deux siècles une haine inextinguible à l'encontre des Hospitaliers. Ces accusations excessives tirent leur origine du flot de critiques qui submergea l'Occident à l'annonce de la chute d'Acre en 1291. Plusieurs chroniqueurs répandirent, en effet, la rumeur que « si les frères des maisons de l'Hôpital, du Temple et de Sainte-Marie des Allemands et le reste des Acconitains avaient été en accord, la cité n'aurait jamais été prise ».[728]

Comme l'a écrit Pierre-Vincent Claverie, beaucoup d'historiens des croisades participèrent à répandre l'idée d'une hostilité constante et absolue entre les ordres militaires, et plus particulièrement entre les deux grands ordres de Terre sainte que sont l'ordre du Temple et l'ordre de l'Hôpital. Or, pour reprendre les mots d'Alain Demurger : « Que les ordres aient été rivaux n'est pas niable ; mais uniquement, tout le temps et partout, sûrement pas[729] ». Il est donc important de préciser la nature des relations entre les deux ordres, fil conducteur invisible du présent travail.

Les mots ayant leur importance, notons que le terme « rivaux » semble avoir plus sa place que celui « d'ennemis » pour décrire les relations entre les deux ordres. En effet, le Larousse définit un ennemi comme une « personne qui veut du mal à quelqu'un, qui cherche à lui nuire, qui lui est hostile[730] ». Or, mises à part les interprétations déjà évoquées de certains historiens, rien dans les sources ne permet de dire que l'un des ordres a voulu nuire d'une quelconque façon à l'autre durant les deux siècles de leur existence commune. Pourtant les occasions ont existé, comme durant le procès des Templiers, mais les Hospitaliers n'y prirent pas directement part, que ce soit à charge ou à décharge.

---

[728] Pierre-Vincent Claverie, « Les opérations combinées des ordres militaires dans le Levant médiéval », du même auteur, *L'ordre du Temple dans l'Orient des Croisades* (De Boeck, 2014), 101.

[729] Alain Demurger, *Les Hospitaliers*..., 431.

[730] https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/ennemi/29672

Le même Larousse définit la rivalité comme une « concurrence de personnes, d'États, etc., qui prétendent aux mêmes avantages, aux mêmes succès[731] », et propose dans les synonymes, entre autres, l'émulation. Il est alors évident, que deux ordres religieux, issus de la même région, la Terre sainte, et sollicitant un même public en Occident pour les donations soient, au moins indirectement, rivaux. Avec la militarisation de l'Hôpital au cours du XII^e^ siècle, ils partagent alors la même responsabilité de défense de la Terre sainte et de la Chrétienté, ce qui élargit alors leur domaine de rivalité. L'émulation est alors visible entre ces ordres qui rivalisent en dépenses et en moyens pour ériger et renforcer les forteresses qui constituent la caractéristique principale du système de défense des États latins d'Orient au XIII^e^ siècle. Il faut donc nuancer la rivalité entre Templiers et Hospitaliers et la préciser : s'ils sont des rivaux sur certains points, comme la politique, ils n'en sont pas moins des frères d'armes au combat, ce qui est, après tout, leur raison d'être.

Seigneurs dans différents domaines du royaume de Jérusalem, Templiers et Hospitaliers sont évidemment présents à la cour pour conseiller le prince. C'est sur ce domaine politique que la plupart des historiens regrettent leur concurrence. L'effritement puis l'effondrement du pouvoir royal au XIII^e^ siècle les amène alors, par leur puissance économique et militaire à devenir les véritables détenteurs du pouvoir, vers qui se tournent les différents « clans » des États latins d'Orient, cherchant leur appui pour s'imposer aux autres. Leurs inclinaisons les amènent à devenir souvent des rivaux politiques en occultant le fait qu'ils meurent pourtant côte-à-côte sur le champ de bataille face à leur ennemi commun, comme des frères d'armes. Si certains historiens mirent l'accent sur leurs oppositions, « plusieurs dizaines de lettres et de chroniques viennent compléter le témoignage des sources normatives sur la fraternité d'armes liant ces congrégations instituées au XII^e^ siècle[732] ».

Règle et statuts.

On l'a vu, les deux ordres ont régulièrement légiféré afin de compléter leur règle et de préciser certains exemples ou situations. On trouve dans les *retrais* de la règle du Temple quelques articles qui témoignent de la proximité des frères des deux ordres. Ainsi, un frère du Temple ne

[731] https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/rivalit%C3%A9/69591

[732] Pierre-Vincent Claverie, « Les opérations combinées des ordres militaires dans le Levant médiéval »..., 102.

peut boire de vin hors de la maison, sauf s'il est avec un prélat. Pourtant il peut le faire à l'Hôpital, comme en la maison du Temple : « Et a l'Ospital de saint Johan puet bien boivre se il veaut, et se mestier li est ; mais il le doit faire en tel maniere come il feroit se il estoit a maison[733] ». Cette précision est probablement plus révélatrice qu'elle ne parait. En effet, alors qu'aucune modération n'est précisée en présence des prélats de l'Église, les Templiers doivent se comporter ici comme si la maison de l'Hôpital était une extension de celle du Temple. Cette interprétation que l'on pourrait penser excessive se confirme dans un autre article[734] qui autorise en campagne « qu'un frère hébergé à proximité d'un campement de l'Hôpital puisse abandonner sa tente sans encourir de poursuites disciplinaires[735] ». La proximité semble être telle que trois articles[736] qui définissent les sanctions à l'encontre d'un frère qui passerait la porte avec l'intention de laisser la maison et se repent, doivent préciser que l'Hôpital compte comme étant hors de celle-ci comme tout autre endroit : « et se il vait a l'Ospital ou en autre luec fors de la maison[737] » ou « a l'Ospital ou a autre part[738] ».

Il est aussi révélateur de constater que les deux ordres se sont accordés pour qu'aucun de leurs frères ne puissent quitter la maison pour celle de l'autre :

> Et dient aucuns de nos freres que il doit entrer en l'ordre de saint Benoit ou de saint Augustin, et que il ne doit entrer en nule autre relegion plus estroite puet entrer por sauver s'arme, se li frere de cete religion li veulent consentir, fors que en la relegion de l'Ospital de saint Johan, douquel fu establi en tel maniere, par acort des freres dou Temple et de ceaus de l'Ospital, que ja nus frere qui issit de l'Ospital ne venist au Temple en maniere qu'il preist l'abit de lor maison.[739]

On peut ici clairement voir la volonté de ne pas nuire à l'autre, allant à l'encontre de la définition de l'ennemi vue précédemment. En effet, deux ordres ennemis n'auraient sans doute pas manqué de favoriser les défections chez l'adversaire.

---

[733] nº 320 dans *La règle du Temple*, publiée par Henri de Curzon (Paris : Librairie Renouard, 1886).

[734] nº 145 dans *La règle du Temple*...

[735] Pierre-Vincent Claverie, « Les opérations combinées des ordres militaires dans le Levant médiéval »..., 102.

[736] nº 261, nº 602 et nº 627 dans *La règle du Temple*...

[737] nº 602 dans *La règle du Temple*...

[738] nº 627 dans *La règle du Temple*...

[739] nº 429 dans *La règle du Temple*...

Mais c'est au travers de trois articles de la règle du Temple traitant du combat que la fraternité d'armes apparait le plus. Tous traitent du comportement que les frères doivent avoir au combat lorsqu'ils sont isolés du gonfanon baussant, que celui-ci n'est plus debout et en cas de déroute des chrétiens. Ceux-ci doivent rallier un gonfanon chrétien, citant en premier celui de l'Hôpital ou insistant sur sa primauté par rapport aux autres :

> ...il doit venir au premier confanon que il trovera des crestiens. Et se il treuve celui de l'Ospital, il se doit tenir a celui et doit faire assavoir a celui qui conduit l'eschiele ou a autre que il ne puet venir a son confanon, et iluec doit estre belement et enpais tant qu'il puisse venir a son confanon.[740] (...)
>
> Et se il veoit qu'i n'i eust mès nul recourrer, il doit venir au premier confanon de l'Ospital ou des crestiens se il en y a...[741] (...)
>
> Mais se il avenist que il n'i eust baussant en estant, et il y eust autre confanon de crestiens en estant, il doivent aler a celui, ou soient armé de fer ou non, ensi come dessus est dit, et especialment a celi de l'Ospital.[742]

Ainsi c'est en premier lieu autour la bannière de l'Hôpital que les Templiers doivent se regrouper dans ces cas-là. Notons que si ces extraits concernent les frères du Temple, puisque extraits de leurs règlements, et qu'aucune source de l'Hôpital ne le confirme, « la réciproque doit être vraie[743] ». Il semble normal que les combattants des deux ordres aient développé des affinités sur le champ de bataille : ils partageaient la même condition de combattants « à temps plein » pour la défense de la Terre sainte, et la même discipline propre aux ordres militaires qui faisait l'admiration de tous ceux qui les voyaient en action. De fait, « dans le cadre des campagnes princières, les *herberges* des ordres militaires étaient placées sur les flancs du campement de l'ensemble de l'armée, afin d'en défendre l'accès[744] ». De même, ils occupaient l'avant-garde mais surtout l'arrière-garde des troupes en campagne, comme lors de la troisième croisade, sous le commandement de Richard Ier d'Angleterre.

---

[740] nº 167 dans *La règle du Temple*...

[741] nº 168 dans *La règle du Temple*...

[742] nº 421 dans *La règle du Temple*...

[743] Alain Demurger, *Les Hospitaliers*..., 432.

[744] Damien Carraz, *Les Templiers et la guerre* (Clermont-Ferrand : LEMME *edit*, 2012), 35.

Un autre article des *retrais* de la règle du Temple nous raconte un épisode fort intéressant, qui est peut-être « le plus bel exemple connu de solidarité hospitalo-templière[745] ». En 1260, à l'époque des invasions tartares en Syrie-Palestine, un commandeur templier envoyé à Jérusalem avec un contingent d'hospitaliers reçut l'ordre du maître du Temple de se replier sur Jaffa, ce qu'il refusa. Devant l'insistance de quelques frères qui désiraient obéir aux ordres du maître, « il respondit qu'il ne partiroit sans les freres de l'Ospital qui estoient venus en sa compaignie[746] ».

Ces quelques articles confirment bien la relation particulière qui unissait Templiers et Hospitaliers, rivaux politiques mais frères d'armes.

Premières opérations militaires communes au XII^{e} siècle.

On l'a vu, l'Hôpital se militarise progressivement au milieu du XII^{e} siècle, et en vient progressivement à collaborer avec le Temple au combat. Le siège de Damas par les armées de la deuxième croisade en 1148 est peut-être leur première opération commune. On sait que Robert de Craon, maître du Temple, et Raymond du Puy, maître de l'Hôpital, participent au conseil tenu à Acre le 24 juin 1148 qui décide d'attaquer Damas. Même si les troupes de l'Hôpital ne contiennent alors que peu ou pas de frères d'armes, les deux ordres sont de l'expédition.

En 1153, lors du siège d'Ascalon, les deux ordres collaborent également. On l'a vu, le maître du Temple, Bernard de Tremelay, meurt avec quarante de ses frères lors d'une incursion à l'intérieur des murs. Guillaume de Tyr fustige les Templiers, les accusant de cupidité et précise l'insistance du « seigneur Raymond, maître de l'Hôpital, et ses frères[747] » ainsi que de tout le clergé présent, afin de poursuivre le siège.

En 1157, une expédition franque est défaite par Nusrat al-Dîn, frère de Nur al-Dîn. Le chroniqueur arabe Ibn al-Qalanisi précise que Templiers et Hospitaliers font partie des Francs : « It

[745] Pierre-Vincent Claverie, « Les opérations combinées des ordres militaires dans le Levant médiéval »..., 102.

[746] nº 576 dans *La règle du Temple*...

[747] Guillaume de Tyr, *Histoire des régions d'outre-mer*...tome IV, 176.

was said that they numbered seven hundred horsemen of the bravest of the Hospitallers, the serjeantry and the Templars, appart from foot-soldiers[748] ».

En 1163, « un contingent de croisés angoumois débloqua avec l'appui du Temple le château hospitalier du Crac des Chevaliers, assiégés par Nur al-Dîn[749] ». Peu après, en 1164, alors que le gros des forces chrétiennes est en campagne en Égypte sous les ordres du roi Amaury de Jérusalem, les garnisons hospitalières et templières du nord des États latins d'Orient tentent de secourir le château de Harim, assiégé par Nur al-Din.

C'est en 1177, que les chrétiens remportèrent une de leur plus importante victoire sur Saladin et ses armées. Alors que le gros des forces chrétiennes est parti au nord du pays accompagner le comte de Flandres et ses armées, Saladin qui pensait être inquiété en Égypte, en profite pour envahir le royaume de Jérusalem par le Sud. Un chroniqueur nous conte la réaction rapide du roi Baudouin IV qui regroupe l'ost à Ascalon, Templiers et Hospitaliers compris :

> Quant li rois Bauduins, qui mesiaus fu, oï dire que Salehadin venoit sour lui et en se tiere, à tout grant gent, si assembla toute s'ost à Escalonne ; et quant il l'ot toute assamblée, n'ot il que .V. C. chevaliers, que del Temple, que de l'Hospital, que del siecle. Apriès prisent consel qu'il manderoient en Jherusalem et par toute le tiere tous chiaus qui poroient armes porter, qu'ils venissent à Escalonne, au roi.[750]

Plus tard, « les ordres militaires participèrent avec moins de bonheur à la bataille de Margelion, engagée en juin 1179 au sud de la plaine de la Beqaa[751] », durant laquelle le maître du Temple, Odon de Saint-Amand, fut fait prisonnier. Guillaume de Tyr, en plus de dresser un portrait fort mauvais du maître du Temple, le désigne comme responsable : « Il fut même cause, au dire de beaucoup de gens, des malheurs qui nous arrivèrent en cette journée, et dont nous avons recueilli un éternel opprobre[752] ».

---

[748] *The Damascus chronicle of the Crusades*, extraded and translated from the Chronicle of Ibn al-Qalanisi by H. A. R. Gibb (London : Luac & co, 1932), 330.

[749] Pierre-Vincent Claverie, « Les opérations combinées des ordres militaires dans le Levant médiéval »..., 103.

[750] *Chronique d'ernoul et de Bernard le Trésorier*, publiée M. L. de Mas Latrie (Paris : Jules Renouard, 1871), 42.

[751] Pierre-Vincent Claverie, « Les opérations combinées des ordres militaires dans le Levant médiéval »..., 105.

[752] Guillaume de Tyr, *Histoire des régions d'outre-mer*...tome V, 185.

Tous ces exemples nous éclairent sur le fait que les frères du Temple et de l'Hôpital, « prirent très tôt l'habitude de collaborer sur les champs de bataille de Palestine[753] », ce qui va à l'encontre de deux organisations ennemies, au contraire.

Désaccords durant la quatrième campagne d'Amaury de Jérusalem en Égypte.

Le grand projet du règne d'Amaury I[er] de Jérusalem (1163-1174) fut sans doute la conquête de l'Égypte. En effet, l'affaiblissement du pouvoir fatimide sur ce territoire « fut l'occasion favorable de la conduite successive de cinq campagnes entre 1163 et 1169, qui firent entrave à conclusion d'une alliance entre les maîtres du Caire et ceux de Damas[754] ». Aux campagnes de 1163, 1164 et 1167, succéda celle de 1168 qui présentait un caractère bien particulier : « Cette fois les croisés n'étaient appelés par aucun parti égyptien ; l'initiative venait d'eux-mêmes, et au lieu de la création d'un État vassal au pays du Nil, ils visaient à lui ôter toute indépendance et à l'annexer au royaume latin[755] ». On sait que le maître de l'Hôpital, Gilbert d'Assailly, était partie prenante dans la campagne et participa grandement à endetter son ordre. On l'a vu, l'Hôpital devait fournir 500 chevaliers et 500 turcoples au roi, en échange de promesses de rentes prises sur des territoires à conquérir[756]. Le maître du Temple, Bertrand de Blanquefort, est contre et aurait même refusé au roi l'appui de son ordre selon Guillaume de Tyr[757].

Cette campagne de 1168 revêt donc un intérêt particulier en ce qui concerne les ordres militaires du Temple et de l'Hôpital. En effet, comme l'a souligné Joshua Prawer, « C'était la première fois qu'un ordre militaire pesait d'un poids sérieux, et même déterminant, dans la politique franque[758] ». À cette constatation Alain Demurger en ajoute une autre : « et pour la première fois

[753] Pierre-Vincent Claverie, « Les opérations combinées des ordres militaires dans le Levant médiéval »..., 103.

[754] François-Olivier Touati, « Égypte », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 320.

[755] Joshua Prawer, *Histoire du royaume latin de Jérusalem*, tome premier..., 437.

[756] N°402 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[757] Guillaume de Tyr, *Histoire des régions d'outre-mer...*Tome V, 74.

[758] Joshua Prawer, *Histoire du royaume latin de Jérusalem*, tome premier..., 437.

un autre ordre militaire, le Temple, a refusé son concours au roi de Jérusalem[759] ». Ainsi, après une rivalité pour les dons afin de secourir la Terre sainte, puis une autre concernant la mission de défense de ce même territoire, succédait une rivalité politique, née d'intérêts propres à chacun des ordres ou de ses maîtres.

Les raisons de ce désaccord entre les deux ordres restent mystérieuses. On a pu mettre en avant les relations personnelles des deux maîtres avec le roi de Jérusalem. En effet, si Gilbert d'Assailly semble avoir été en excellents termes avec ce dernier, il n'en est sans doute pas de même avec Bertrand de Blanquefort qui avait vu Amaury faire « exécuter en 1166 une douzaine de frères, suspects de trahison[760] ». Il est possible que les Templiers aient voulu ménager leurs relations avec Pise et Venise qui entretenaient des accords commerciaux avec Alexandrie. Il parait douteux que la simple jalousie de l'accord passé entre le roi et les Hospitaliers soit la raison pour les Templiers de s'opposer au projet. D'ailleurs, un an plus tard, ils sont d'accord pour la nouvelle campagne du roi en Égypte, alors que les promesses faites à l'hôpital avaient été renouvelées. Alain Demurger pointe du doigt la finesse politique du maître du Temple, qui « refuse que les Latins prennent l'initiative d'une rupture, qui serait un manquement à la parole donnée et qui entraînerait à coup sûr l'intervention massive des Syriens (le traité a été négocié par un templier, ne l'oublions pas)[761] ». Il est vrai que Guillaume de Tyr avait, pour une fois, approuvé la décision du Temple en invoquant les mêmes raisons en plus de la rivalité entre les ordres[762].

Si les historiens ont retenu que les Templiers s'étaient opposés à cette expédition et avaient refusé d'y prendre part, Helen Nicholson ne semble pas convaincue de leur absence : « Perhaps the Templars protested about the breaking of the truce, yet had no choice but to accompany the

[759] Alain Demurger, *Les Templiers*..., 218.

[760] Pierre-Vincent Claverie, « Amaury I[er] », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 86.

[761] Alain Demurger, *Les Templiers*..., 217.

[762] Guillaume de Tyr, *Histoire des régions d'outre-mer...*Tome V, 74.

king[763] ». En effet, dans ses *Annales de Cambrai*, Lambert de Wattrelos[764], tenant ses informations de témoins fiables, évoque la présence de contingents du Temple.

1187-1192 : Rivaux politiques et frères d'armes.

On l'a vu, le maître du Temple Gérard de Ridefort prend une part active dans le couronnement de Sybille de Jérusalem et de son mari Guy de Lusignan après la mort en 1185 de Baudouin IV, le roi lépreux, puis de celle de l'enfant Baudouin V en 1186. Les conjurés se heurtent alors à une relative opposition du maître de l'Hôpital, Roger des Moulins, désireux de respecter les volontés de Baudouin IV et les décisions prisent par la Haute Cour du royaume concernant sa succession sur le trône.

Pourtant, les deux maîtres sont ensemble en route pour négocier avec Raymond III de Tripoli lorsqu'ils apprennent que des troupes musulmanes se trouvent dans les parages. Gérard de Ridefort, rejetant les conseils de Roger des Moulins, attaque l'ennemi à cent quarante contre sept mille. Le maître de l'Hôpital, ainsi qu'une soixantaine de Templiers y trouvent la mort. C'est un bel exemple de la fraternité d'armes qui unit les deux ordres, dont les maîtres, pourtant en désaccord, chargent ensemble malgré une terrifiante infériorité numérique.

Quelques jours plus tard, c'est un destin commun qui attend les Templiers et les Hospitaliers présents aux cornes de Hattin. En effet, Saladin ordonne la mise à mort de tous les frères des deux ordres capturés, proposant même une prime pour s'assurer qu'on les lui livre : « Il ordonna de les décapiter, préférant les tuer plutôt que de les réduire en esclavage[765] ». Certaines sources arabes précisent que ce sont des religieux qui réclamèrent l'honneur de trancher la tête des frères des deux ordres. Il est possible que Saladin ait voulu accentuer la notion de *Jihad* en faisant exécuter les

[763] Helen Nicholson, « Before William of Tyre : European Reports on the Military Orders' Deeds in the East, 1150-1185 », *The Military Orders, Volume 2 : Welfare and Warfare* (Routledge, 2016), 116.

[764] William Bown, *Les Annales de Cambrai de Lambert de Wattrelos : Présentation et traduction* (1998), 203 pages.

[765] Imâd al-Dîn al-Asfahâni, *Al-Fath, ou la Conquête de la Syrie et de la Palestine par Saladin* (Paris : 1872), 30.

Templiers et les Hospitaliers[766]. On ignore quel rôle eurent les Templiers et les Hospitaliers dans les combats de Hattin. En effet, « ils fournissent peut-être la moitié des effectifs de la chevalerie (...) et pourtant leur rôle durant les deux jours de marche et de combat est à peine précisé[767] » dans les sources. Comme le précise Pierre-Vincent Claverie, « la solidarité régnant en 1187 entre les Templiers et les Hospitaliers est à l'origine de nombreuses confusions dans le récit des évènements dressé par les historiens arabes[768] ».

La catastrophe de Hattin laisse un royaume de Jérusalem exsangue de ses forces militaires et Saladin peut rapidement envahir le pays. L'arrivée à Tyr de Conrad de Montferrat permit de sauver la ville et de préserver une tête-de-pont, propice à une reconquête. En 1189, Guy de Lusignan, libéré avec Gérard de Ridefort par Saladin, se voit interdit d'accès à Tyr par Conrad et décide de marcher sur Acre. Sa troupe est accompagnée par les Templiers et les Hospitaliers qui participent alors au long siège de la cité. Gérard de Ridefort y meurt la même année. Les deux ordres participent activement à la prise d'Acre en 1191, grâce aux troupes de la troisième croisade. Ils restent neutres lorsque deux partis s'opposent pour la couronne de Jérusalem : celui de Guy de Lusignan, soutenu par le roi Richard Ier d'Angleterre, et celui de Conrad de Montferrat, soutenu par le roi Philippe Auguste de France. Précisons que les nouveaux maîtres des deux ordres, Robert de Sablé pour le Temple, et Garnier de Naplouse pour l'Hôpital, sont tous deux proches du roi d'Angleterre. Nulle rivalité alors entre les deux ordres qui se distinguent au contraire dans les rangs des armées de Richard, et à qui l'on confie alternativement l'avant-garde et l'arrière-garde. Templiers et Hospitaliers, ainsi que les poulains de Terre sainte, déconseillent à Richard de marcher sur Jérusalem, la situation étant trop périlleuse. Ici encore, point de désaccord ni d'un ordre prenant le contrepied de l'autre. De fait, « la troisième croisade associa le Temple et l'Hôpital au sein de nombreuses opérations diplomatiques ou tactiques[769] ».

---

[766] Sur le sujet, lire Betty Binysh, « Massacre or mutual benefit : the military orders'relations with their Muslim neighbours in the Latin East », *The Military Orders, Volume 6.1 : culture and conflict in the Mediterranean World* (Routledge, 2017), 30-43.

[767] Alain Demurger, « Templiers et Hospitaliers dans les combats de Terre sainte », *Le combattant au Moyen Age. Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public,18e congrès* (Montpellier : 1987), 86.

[768] Pierre-Vincent Claverie, « Les opérations combinées des ordres militaires dans le Levant médiéval »..., 106.

[769] Pierre-Vincent Claverie, « Les opérations combinées des ordres militaires dans le Levant médiéval »..., 107.

La succession d'Antioche.

La principauté d'Antioche était le second État latin d'Orient né de la première croisade, après le comté d'Édesse. C'est Bohémond de Tarente qui s'en empara en 1098 et s'attela ensuite à agrandir son territoire les mois suivants. Sa position géographique et le fait qu'elle était continuellement revendiquée par les Byzantins, n'aidèrent pas à renforcer son territoire. « La vulnérabilité de la principauté d'Antioche fut dès la première moitié du XIIe siècle un mal récurrent aggravé par la valse ininterrompue de ses souverains[770] ». Le Temple et l'Hôpital reçurent de nombreuses places sur le territoire et s'y investirent donc. Menacée par les armées de Saladin après la défaite de Hattin, la troisième croisade assura sa survie avant que la principauté ne soit prise dans une guerre de succession fratricide dont elle ressort exsangue.

Cette guerre, « qui dura quelque dix-huit ans, plonge ses racines dans une union matrimoniale négociée en 1195 entre les principautés antiochienne et cilicienne ». En effet, à cette date, Raymond, fils ainé de Bohémond III d'Antioche, épousa la nièce de Léon d'Arménie, dont il eut un enfant, Raymond-Rouben. Le fils cadet du prince d'Antioche, Bohémond IV, était lui successeur de Raymond III de Tripoli. Mais la mort prématurée de Raymond attise la convoitise son frère qui revendique alors Antioche au détriment de l'enfant Raymond-Rouben. À Antioche les partisans du rapprochement avec l'Arménie cilicienne s'opposent à ceux favorables au Comté de Tripoli.

Au début du conflit, Bohémond IV était soutenu par les Templiers et les Hospitaliers. Ceux-ci accompagnèrent d'ailleurs Bohémond IV à Antioche où il se fit reconnaitre comme héritier légitime par la commune. Rapidement les deux ordres conclurent une paix avec le prince Léon d'Arménie qui défendait les intérêts de Raymond-Rouben.

Après la mort de son père en 1201, Bohémond IV se précipita à Antioche et évinça les partisans de Raymond-Rouben. Léon, devenu entretemps roi d'Arménie, réagit promptement et essaya à côté de se concilier avec les Templiers. Il faut préciser que l'ordre du Temple et le prince arménien étaient en litige à cause d'une forteresse autrefois templière, Baghrâs, prise par les

[770] Pierre-Vincent Claverie, « Principauté d'Antioche », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 97.

musulmans puis abandonnée, et réoccupée par les troupes de Léon qui refusait de la rendre aux Templiers. Sollicité, le pape Innocent III avait tranché en faveur du Temple. « Les tergiversations de Lewon Ier qui, tantôt promettait de régler le problème de la possession de Baghrâs, tantôt reculait sur ce point furent l'élément déclencheur du ralliement définitif des templiers au comte de Tripoli[771] ». Les Templiers adoptèrent ainsi une attitude offensive à l'égard de Léon Ier durant cette guerre de succession.

Les Hospitaliers, à l'opposé, soutinrent les intérêts de Raymond-Rouben, sans toutefois s'investir dans la querelle. Ce n'est pas une prétendue rivalité avec le Temple qui poussa l'ordre de l'Hôpital à agir ainsi mais bien l'idée que les revendications de Léon Ier pour son petit-neveu étaient légitimes :

> En effet, d'après la lettre du roi arménien datée de mai 1199 et apportée au pape par le chevalier Alfred de Margat, Raymond aurait demandé, avant de mourir, à son père Bohémond III, qu'il réservât son héritage, à savoir la principauté d'Antioche, pour son fils. Par conséquent, le prince d'Antioche aurait reconnu Raymond-Rouben comme son héritier légitime devant tous les ses barons et aurait fait prêter serment par tous ses hommes liges à l'enfant[772].

Les Templiers s'aliénèrent définitivement Léon Ier en 1203, lorsqu'ils empêchèrent le roi de s'emparer d'Antioche, en s'attaquant à ses troupes, puis en effectuant un raid aux alentours de Baghrâd. L'attitude du roi d'Arménie qui fit attaquer et saisir les biens de l'ordre en Arménie, provoqua son excommunication, ce à quoi il riposta en expulsant le clergé latin de son royaume.

Durant les années que dura cette guerre, « Antioche changea plusieurs fois de main et c'est avec la complicité des Hospitaliers de la ville que Lewon s'en empara le 14 février 1216 pour y installer ... Raymond-Rouben[773] ». Les émissaires du pape n'avaient pas réussi durant ces années à régler le litige. Après la prise d'Antioche par Raymond-Rouben, « la papauté entérina cet état de fait en n'accordant plus que le titre de comte de Tripoli à Bohémond IV jusqu'à sa mort 1233[774] ».

---

[771] Marie-Anna Chevalier, *Les ordres religieux-militaires en Arménie cilicienne* (Paris : Geuthner, 2009), 147.

[772] *Ibid*, 148.

[773] Alain Demurger, *Les Hospitaliers*..., 439.

[774] Pierre-Vincent Claverie, « Guerre de succession d'Antioche », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 410.

Durant les deux décennies que dura cette guerre, l'attitude du Temple et de l'Hôpital se fit en fonction de leurs intérêts et de leurs opinions, pas par opposition systématique. En accord aux prémices du conflit, les deux ordres optent ensuite pour des camps opposés. Notons que l'Hôpital resta relativement passif, tout en soutenant le camp qu'il estimait légitime. À l'opposé, l'attitude des Templiers, en guerre presque ouverte, s'explique par l'atteinte portée aux intérêts de leur maison par Léon I[er], d'autant plus qu'ils avaient l'appui du pape, arbitre suprême à leurs yeux.

Une attitude commune durant la cinquième croisade et la croisade de Frédéric II.

Voulue et initiée par Innocent III, l'expédition connue sous le nom de cinquième croisade, voit des troupes hongroises et autrichiennes arriver en Terre sainte en 1217, suivies en 1218 par des croisés frisons, rhénans et anglais. À Acre, la décision est prise de s'attaquer à l'Égypte, sur l'idée du roi Jean de Brienne selon Ernoul : « s'il avoit conseil del Temple et de l'Hospital, qu'il iroit moult volentiers à Alixandre ou Damiete assegier. Et se li estoit bien avis que, s'il pooit avoir une de ces .II. cités, il en poroit avoir le roialme de Jherusalem[775] ».

Les croisés débarquent dans le delta du Nil à la fin mai et s'attaquent à Damiette. Ils s'emparent en août de la tour qui permettait de bloquer le fleuve et commencèrent véritablement le siège de la cité qu'ils finirent par prendre en novembre 1219. Templiers et Hospitaliers se distinguent de nombreuses fois que ce soit durant l'assaut de la Tour de la Chaîne ou lors de nombreuses escarmouches :

> On peut citer celle du 9 octobre 1218, où se distingua le maréchal de l'Hôpital Aymar de Layron, celle du 2 février 1219, où les membres du Temple empêchèrent une sortie inopinée des troupes de la ville assiégée, ou encore celle du 2 novembre de la même année, lorsque la réaction rapide des frères des deux ordres déjoua une tentative d'approvisionnement et d'infiltration opérée par le jardin de Saint-Lazare sous les murs de Damiette.[776]

[775] *Chronique d'ernoul et de Bernard le Trésorier*..., 414.

[776] François-Olivier Touati, « Damiette », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre*..., 290.

Côte-à-côte au combat, les frères des deux ordres paient le prix du sang une fois de plus. Mais le plus intéressant est leur attitude lors des négociations qui eurent lieu avec les musulmans. En effet, le sultan al-Malik al-Kamil, devant sa position délicate entame des négociations avec les croisés : En échange d'un départ des Francs, il se proposait de leur rétrocéder leurs anciens territoires en Terre sainte, excepté les fortifications de Transjordanie (on se souvient des difficultés de Saladin avec Kérak). Ces propositions divisent les Francs et deux camps s'opposent alors : Le roi de Jérusalem, Jean de Brienne, les barons et les croisés francs sont d'avis d'accepter l'accord, tandis que le légat du pape, Pélage, les ordres militaires et les communes italiennes veulent le refuser, le considérant comme insuffisant.

La position du roi et des barons s'explique facilement par le fait que l'attaque de l'Égypte avait justement pour but, direct ou indirect, de rétablir le royaume de Jérusalem dans ses frontières. L'offre du sultan leur parait alors inespérée, surtout qu'elle s'assortie peu après de promesses de traités et d'indemnités pour reconstruire les fortifications de Jérusalem.

En face, la position des communes italiennes s'explique également facilement : en effet, le rétablissement du royaume de Jérusalem ne leur assurait pas, et de loin, autant de revenus que la prise des grandes cités Égyptiennes, Alexandrie et Le Caire, « plaques tournantes du commerce avec l'Afrique et l'Extrême-Orient[777] ». La position de Pélage, le légat du pape, est plus difficile à comprendre. Il semble que ses ambitions personnelles, et le fait qu'il soit persuadé de la réussite finale de la conquête de l'Égypte l'ai incité à refuser l'offre du sultan. La prise de Damiette le confirme d'ailleurs dans son opinion.

L'appui des Templiers et Hospitaliers s'explique probablement par le fait qu'ils dépendent directement du pape et se doivent donc de soutenir son représentant direct, Pélage. Il est possible que l'absence des places fortes de Transjordanie dans les négociations les ai incités à refuser, tant ils devaient être conscients de leur importance pour protéger le royaume. La conquête de l'Égypte aurait très certainement assuré la reconquête du royaume de Jérusalem et sa survie tant le territoire était riche et précieux pour la puissance musulmane voisine. Il est néanmoins étrange de les voir s'opposer au roi de Jérusalem et aux barons qui partageaient pourtant les mêmes inquiétudes et considérations pour recouvrer l'intégrité du royaume. Il était en effet plus courant de voir les croisés

[777] Joshua Prawer, *Histoire du Royaume latin de Jérusalem*, Tome II..., 158.

occidentaux se heurter aux poulains, barons et ordres militaires, plus au fait de la situation « géopolitique » en Terre sainte. Il faut le répéter : c'est sans doute la nécessité de se plier à la volonté de leur protecteur, le pape, ici son représentant, qui l'a emporté sur ce qui semble être la raison. Dernier élément qui a peut-être pesé : tous attendaient avec impatience l'arrivée en Terre sainte de l'empereur allemand Frédéric II, dont la puissance militaire devait certainement leur garantir la victoire. On le sait, ce dernier ne partit vraiment pour la Terre sainte qu'en 1228. L'arrivée de son avant-garde en 1221 convainquit Pélage de passer à l'attaque, et les croisés furent défaits. Finalement la cinquième croisade qui aurait pu permettre de récupérer Jérusalem et une grande partie de son territoire ne ramena les francs qu'à un *statut quo*, après de lourdes pertes humaines.

Cette position d'appui des volontés papales se retrouve quelques années plus tard durant la croisade de Frédéric II. L'empereur allemand, alors excommunié, se heurta par son comportement à l'hostilité d'une grande partie des poulains. Templiers et Hospitaliers durent durant son séjour « naviguer entre deux eaux », s'efforçant à la fois de ménager l'héritier de la couronne et d'appliquer les consignes du pape de ne pas collaborer avec l'empereur excommunié. L'attitude de Frédéric II lui aliéna rapidement les deux ordres. Pourtant son expédition ne s'avéra pas inutile puisque le traité de Jaffa signé en 1229, permit aux chrétiens de récupérer Jérusalem (en grande partie), Nazareth et Bethléem, avec une route de pèlerinage. Une fois de plus, confirmant la prise de position de la cinquième croisade, c'est la fidélité aux ordres du pape qui semblent avoir primé, même si Templiers et Hospitaliers s'efforcèrent dans un premier temps, de ne pas froisser l'empereur excommunié.

L'ordre du Temple et l'ordre de l'Hôpital, dans ces deux situations se retrouvent bien à agir de la même façon. Si l'on suit la « grille d'analyse » des partisans d'une haine farouche entre les deux ordres qui les amène à s'opposer régulièrement, on peut s'étonner de leur comportement dans ces deux grandes expéditions. Frères d'armes en Égypte et fidèles serviteurs du pape, appuyant son représentant en 1219-1221 face au roi de Jérusalem et aux barons de Terre sainte, ils s'opposent de la même manière, avec certaines précautions, à l'héritier de la couronne en 1228-1229 afin de suivre les ordres de la papauté. Précisons que l'ordre teutonique, dirigé alors par Herman von Salza, soutint totalement Frédéric II durant cette période. Si l'empereur garda une certaine rancune vis-à-vis des

deux ordres, confisquant certains de leurs biens sur ses territoires, il « sut faire preuve de mesure pour éviter que ces conflits menacent la stabilité du royaume de Sicile[778] ».

Alliance avec l'Égypte ou alliance avec Damas : deux ordres, deux camps.

L'opposition politique la plus fameuse entre les deux ordres militaires du Temple et de l'Hôpital est peut-être celle portant sur l'alliance musulmane à privilégier. En effet, après la mort de Saladin, son héritage fut partagé entre ses héritiers qui ensuite se déchirèrent. Ce sont ces rivalités qui permirent à Frédéric II de négocier et signer un accord en 1229 avec le sultan d'Égypte al-Kamil qui avait permis aux chrétiens de récupérer Jérusalem et de connaitre une paix relative durant dix ans. La trêve négociée par l'empereur allemand arrivant à terme, une expédition croisée se prépara, qui réunissait en grande partie, des nobles issus de France et d'Angleterre. Connue comme la « croisade des barons », l'expédition connue deux vagues d'arrivée et deux grands chefs : les francs entre 1239 et 1240, menés par Thibaut IV de Champagne, et les anglais entre 1240 et 1241, menés par Richard de Cornouailles.

À l'époque, la tension entre l'Égypte et Damas était au plus fort et les croisés pouvaient facilement être assurés de ne pas combattre sur plusieurs fronts mais aussi se ménager une certaine bienveillance d'un des rivaux. Pourtant le conseil qui se réunit à Acre après l'arrivée de Thibaut et de ses hommes adopta deux idées contradictoires : fortifier Ascalon au sud (vers l'Égypte), et s'attaquer à Damas ensuite. « Chacun de ces objectifs était justifiable, mais adopter les deux en même temps prouvait l'absence de toute pensée politique[779] ». En effet, le premier objectif signifiait de s'attaquer à l'Égypte, pour ensuite s'attaquer à Damas. Il semble que le conseil se borna à satisfaire deux tendances opposées : L'ordre du Temple désirait une alliance avec Damas, tandis que l'ordre de l'Hôpital soutenait l'idée d'une alliance égyptienne. Alors qu'ils désiraient opérer une razzia sur la route d'Ascalon, l'imprudence de barons occidentaux amènent à la défaite de Gaza en novembre. Non aguerris au mode de combat des musulmans, certains occidentaux rejettent alors la faute sur les ordres militaires. « Une fois de plus, (...) l'antagonisme entre "poulains" et croisés se

[778] Alain Demurger, *Les Hospitaliers*..., 309.

[779] Joshua Prawer, *Histoire du Royaume latin de Jérusalem*, Tome II..., 271.

manifeste aux dépens des ordres militaires, dont les sages conseils sont pris pour de la couardise[780] ».

À l'été 1240, Thibaut accepta une alliance avec Damas contre l'Égypte en échange de la restitution de territoires. Les négociations étaient menées par les Templiers, et « le parti dirigé par les Hospitaliers s'opposa au pacte, proposant à la place une négociation avec l'Égypte[781] ». L'alliance prit l'eau lorsque les soldats de Damas refusèrent de combattre leurs coreligionnaires et les rallièrent, provoquant un repli rapide des Francs sur Ascalon. Le parti mené par les Hospitaliers négocia alors avec Le Caire avec l'appui de Thibaut de Champagne, récupérant ainsi de nombreux prisonniers chrétiens. Ce dernier, quitta la Terre sainte deux semaines avant l'arrivée de Richard de Cornouailles. Richard reste un an en Terre sainte, faisant fortifier Ascalon, et négociant un traité avec l'Égypte qui venait appuyer le travail effectuer surtout par Frédéric II, puis par Thibaut de Champagne. Le royaume de Jérusalem récupérait une certaine cohésion dans ses frontières, pouvant fortifier les places à sa guise.

Les raisons qui poussèrent l'ordre du Temple et l'ordre de l'Hôpital à s'opposer durant ces années sur l'alliance à privilégier restent assez obscures. Il faut évidemment écarter cette idée d'ordres ennemis qui choisissent des camps opposés pour s'intéresser à la situation de ces ordres en Terre sainte.

Si l'idée d'une fidélité de l'Hôpital à la politique pro-égyptienne de Frédéric II peut sembler séduisante, rien ne vient véritablement l'étayer. En effet, que ce soit pendant le séjour de l'empereur en Terre sainte, ou après son départ lorsque le royaume se déchire entre ses partisans et ses opposants, l'attitude des deux ordres est identique. On l'a vu, ils obéissent aux consignes du pape de ne pas collaborer avec l'empereur excommunié mais essaient d'éviter de s'opposer directement à lui. Plus tard, lorsque le royaume se déchire dans une guerre civile opposant les partisans de l'empereur à une partie de la noblesse menée par les Ibelins, ils gardent une certaine neutralité, obéissant à reculons au pape qui leur demande de soutenir le parti de Frédéric II sans soutenir les Ibelins.

[780] Alain Demurger, *Les Templiers*..., 365.

[781] Joshua Prawer, *Histoire du Royaume latin de Jérusalem*, Tome II..., 280.

Pour Joshua Prawer, « des intérêts financiers semblent aussi avoir joué un rôle[782] », l'alliance de Damas favorisant des territoires où les Templiers étaient mieux pourvus, alors que les Hospitaliers étaient plus concentrés au sud, sur les territoires sous obédience égyptienne. Cet argument n'est pas valable pour Alain Demurger puisque « les ordres ont des biens partout[783] ».

De fait, il semble que ces stratégies opposées ne puissent s'expliquer que par des évaluations différentes sur les rapports de force faites par les deux ordres. Une seconde explication pourrait être de proposer l'influence du maître de l'Hôpital Pierre de Vieillebride (1239-1242) dans ces choix. Car si les Hospitaliers ne semblent pas avoir pris fait et cause pour Frédéric II avant son magistère, il semble qu'ils aient ensuite soutenu Riccardo Filanghieri, le représentant de Frédéric II, notamment durant sa tentative de prise d'Acre puisqu'ils logèrent celui-ci qui « transforma leur palais en foyer du complot[784] ».

À l'été 1244, les intrigues musulmanes amenèrent à une nouvelle alliance entre Damas, Homs et Kérak contre l'Égypte. Les Francs s'y rallièrent, soutenus par les Templiers et quelques barons, alors que les Hospitaliers et d'autres barons s'y opposèrent. La première conséquence grave de cette alliance fut que le sultan d'Égypte sollicita l'aide des Turcs khwârizmiens, des pillards avec une réputation de cruauté et de combativité qui s'empara de Jérusalem. La seconde conséquence fût la terrible défaite de La Forbie qui annihila l'armée franque et laissa le pays sous la menace des Égyptiens. En effet, il ne restait plus grand chose des 384 chevaliers et 324 turcoples du Temple, des 350 chevaliers et 324 turcoples de l'Hôpital, des 400 chevaliers teutoniques et de Saint-Lazare, ni des 600 chevaliers laïcs et 10 000 piétons[785].

Si ces événements révèlent effectivement une opposition, que l'on peut considérer comme politique, entre Templiers et Hospitaliers concernant l'alliance à favoriser chez les musulmans, ils demeurèrent unis lorsqu'il fallut combattre, comme à La Forbie en 1244 : « Les Hospitaliers eux-mêmes, opposés à l'alliance avec les émirs syriens, appuyèrent à cet instant critique les autres troupes[786] ». On le verra, l'absence de pouvoir royal fort en Terre sainte a incité les Templiers et

[782] *Ibid*, 280.

[783] Alain Demurger, *Les Templiers*..., 365.

[784] Joshua Prawer, *Histoire du Royaume latin de Jérusalem*, Tome II..., 297.

[785] Damien Carraz, *Les Templiers et la guerre*..., 54.

[786] Joshua Prawer, *Histoire du Royaume latin de Jérusalem*, Tome II..., 312.

les Hospitaliers à traiter de façon autonome, d'autant plus facilement que les barons se déchiraient entre eux dans des luttes internes.

Saint Louis en Terre sainte.

La croisade de Louis IX de France qui partit en 1248 pour la Terre sainte, permit de ramener l'ordre dans le royaume de Jérusalem, comme l'a souligné Joshua Prawer : « Et il apparut soudain que les luttes fratricides à l'intérieur du royaume franc n'étaient pas inévitables, que les conflits entre les Ordres, les communes et les lignages, pouvaient cesser, si une personnalité surgissait, capable d'imposer son autorité[787] ».

Bien organisée, l'expédition permit la prise de Damiette dès le 6 juin 1248, après une journée de combat, alors qu'il avait fallu un an et demi de siège aux hommes de la cinquième croisade pour y arriver. Saint Louis patienta ensuite six mois avant de se décider à marcher sur Mansourah où il fût tenu en échec. « Une épidémie le contraignit à une retraite qui fut désastreuse ; lui-même fut fait prisonnier et il dut payer une énorme rançon pour ses hommes et livrer Damiette pour son propre rachat[788] ». Une fois libéré, le roi de France reste quatre ans de plus en Terre sainte afin de soutenir le royaume de Jérusalem.

Templiers et Hospitaliers sont évidemment présents aux côtés des armées croisées durant la croisade. Jean de Joinville a raconté comment les Templiers qui avaient suivi le comte d'Artois, frère de saint Louis, trouvèrent la mort dans les rues de La Mansourah :

> Quand les Templiers virent cela, ils pensèrent qu'ils seraient honnis s'ils laissaient le comte d'Artois aller devant eux; ils piquèrent donc des éperons, qui plus plus et qui mieux mieux, et poursuivirent les Turcs qui s'enfuyaient devant eux, tout à travers la ville de Mansourah (...)
>
> Là fut tué le comte d'Artois, le sire de Couci que l'on appelait Raoul, et tant d'autres chevaliers qu'ils furent estimés à trois cents. Le Temple, ainsi que le maître me le dit depuis, y perdit deux cent quatre-vingts hommes armés, et tous à cheval.[789]

---

[787] *Ibid*, 327.

[788] Jean Richard, « Louix IX », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 563.

[789] Jean Sire de Joinville, *Histoire de saint Louis, Credo et lettre à Louis IX* (Paris : Firmin Didot frères fils et Cie, 1874), 121.

Les deux ordres sont présents aux côtés du roi durant son séjour, lui fournissant conseil comme ils l'avaient fait précédemment avec les rois de Jérusalem. Par exemple lors des travaux de fortification de Césarée : « Il fut décidé cette fois de relever entièrement la ville : travail énorme, accompli, croit-on, sur les conseils des Templiers et des Hospitaliers, qui intéressa une étendue d'environ seize hectares[790] ». Un autre exemple nous est fourni, par Jean de Joinville, lorsqu'un émissaire des Assassins vient menacer saint Louis, qui sollicite alors les maîtres des deux ordres : « Quand l'émir fut revenu, il trouva que le roi était assis en telle manière, que le maître de l'Hôpital était d'un côté, et le maître du Temple de l'autre[791] ». Les deux maîtres menacent en retour l'envoyé, qui revient plus tard avec des cadeaux de son maître.

Mais l'épisode le plus étonnant est certainement celui où saint Louis s'emporte contre le maître du Temple à la suite d'un accord avec Damas que les Templiers avaient négocié sans l'en avertir. Louis IX fit venir le maître du Temple et ses chevaliers déchaussés devant sa troupe et l'envoyé de Damas et exigea l'annulation de l'accord[792].

Comme l'a précisé Jean Richard, entre saint Louis, les Templiers et les Hospitaliers, « la coopération semble donc avoir été étroite, même si le roi n'entendait pas laisser contester l'autorité dont il jouissait en tant que chef de la croisade sur un royaume privé de véritable titulaire[793] ». On le répète, c'est l'absence d'un pouvoir royal fort dans le royaume de Jérusalem au XIII^{e} siècle qui amène les deux ordres à se comporter de façon autonome devenant des rivaux politiques par le biais d'alliances différentes.

La guerre de Saint-Sabas.

Les évènements survenus à Acre, connus sous le nom de Guerre de Saint-Sabas, témoignent pleinement du déclin politique du royaume de Jérusalem et de l'influence des communautés de

[790] Joshua Prawer, *Histoire du Royaume latin de Jérusalem*, Tome II..., 344.

[791] Jean Sire de Joinville, *Histoire de saint Louis...*, 249.

[792] *Ibid*, 281-282.

[793] Jean Richard, « Louix IX », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 564.

marchands italiens en Terre sainte. Avatar des conflits qui déchiraient les grandes cités navales italiennes (Gênes, Pise, Venise) en Occident, elle semble avoir commencé avec l'arrivée simultanée de deux lettres de la papauté concédant une maison appartenant au monastère de Saint-Sabas, et occupant une position stratégique importante à Acre, à la fois aux génois et aux vénitiens.

L'incident ne repose évidemment pas sur la possession d'une maison, aussi stratégique soit-elle, mais sur la rivalité énorme des grandes cités marchandes italiennes. La chute de Constantinople lors de la quatrième croisade avait permis à Venise de prendre l'avantage dans la guerre économique qui l'opposait à ses concurrentes et de s'imposer comme grande puissance méditerranéenne tout en évinçant Gênes du commerce avec l'Empire latin nouvellement créé sur les ruines byzantines.

Par le truchement des alliances, le conflit s'étendit rapidement aux barons du royaume. Dans un premier temps, il semble que Templiers et Hospitaliers aient cherché à calmer les esprits et à servir de négociateurs de paix. La décision du maître du Temple Thomas Bérard de solliciter la reine de Chypre et son fils pour rétablir l'ordre ne fût pas acceptée par les Génois et les Hospitaliers qui nièrent aux Lusignan toute légitimité dans le royaume. « Cette prise de position dressa les confréries du Temple et de l'Hôpital l'une contre l'autre dans la ville d'Acre[794] ». En 1258, à la suite d'une retentissante victoire des Vénitiens, les Génois se retirent d'Acre et se réfugient à Tyr.

Malgré leur implication dans cette guerre civile, les deux ordres ne semblent pas s'être affrontés directement. En effet, « les deux ordres semblent s'être rendu compte que l'on avait atteint une limite[795] ». Une fois de plus les personnes à la tête des ordres eurent sans doute une grande responsabilité dans cette opposition puisqu'après la mort du maître de l'Hôpital, Guillaume de Châteauneuf, qui avait opté pour l'alliance avec Gênes, et l'élection d'Hugues Revel, les tensions diminuèrent. Les deux maîtres du Temple et de l'Hôpital s'attachent d'ailleurs à régler les conflits entre leurs ordres en travaillant sur les accords déjà évoqués de 1258, 1260 et 1262.

[794] Pierre-Vincent Claverie, « Guerre de Saint-Sabas », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 409.

[795] Alain Demurger, *Les Hospitaliers*..., 443.

Cet épisode, véritable guerre civile qui déchire la capitale du royaume de Jérusalem illustre encore les problèmes de l'absence d'un souverain fort dans un contexte où les ordres du Temple et de l'Hôpital n'arrivent finalement pas à s'entendre.

Conclusion : des frères d'armes.

L'ordre du Temple et l'ordre de l'Hôpital furent des rivaux lorsqu'il fallait obtenir des dons pour la Terre sainte. Cette rivalité ne sautait pas aux yeux puisque jusqu'à la moitié du XII^{e} siècle, leurs missions étaient très différentes. Les Templiers devaient protéger militairement la Terre sainte tandis que les Hospitaliers devaient accueillir et soigner les pauvres pèlerins venus à Jérusalem. La distinction est d'ailleurs clairement visible dans le testament du roi d'Aragon, Alphonse I^{er} le batailleur :

> Je laisse comme mes héritiers et successeurs le Sépulcre du Seigneur qui est à Jérusalem et ceux qui le gardent et y servent Dieu, l'Hôpital des pauvres de Jérusalem et le Temple de Salomon avec les chevaliers qui veillent là-bas à la défense de la chrétienté. À eux trois, je concède mon royaume.[796]

Cette rivalité s'étendit après à leur mission lorsque l'Hôpital se militarise et devient lui aussi protecteur de la Terre sainte. Pourtant, les textes de la règle et des *retrais* du Temple nous précise combien les deux ordres militaires de Terre sainte étaient proches. Les Templiers devaient effectivement rallier l'étendard de l'hôpital en priorité s'ils venaient à être séparés du leur ou les frères étaient en déroute. Cette consigne n'était sans doute pas unilatérale et devait avoir son équivalent chez les Hospitaliers.

Templiers et Hospitaliers combattirent côte-à-côte sur les champs de bataille en Orient, comme des frères d'armes, du milieu du XII^{e} siècle jusqu'à perte de la Terre sainte, et même après, avec l'opération sur l'îlot de Rouad que nous verrons plus loin.

En tant que seigneurs et conseillers du roi ils en vinrent à s'opposer, comme durant la quatrième campagne d'Égypte d'Amaury Ier en 1168 durant laquelle les Templiers se refusèrent de trahir le pacte négocié précédemment par leurs soins avec l'Égypte. La personnalité de Gilbert

[796] Alain Demurger, *Moines et Guerriers*..., 50.

d'Assailly semble avoir joué pour beaucoup dans cet épisode puisqu'il alla jusqu'à endetter son ordre pour financer l'expédition du roi.

C'est encore la personnalité d'un maître, celui du Temple, Gérard de Ridefort, qui explique sans doute l'opposition avec celui de l'hôpital lors du « coup d'État » qui amène au couronnement de Sybille et de Gui de Lusignan en 1187. Malgré cela, les frères des deux ordres combattent ensemble quelques temps plus tard, tant à la bataille de la Fontaine du Cresson, qu'à celle de Hattin. C'est en frères d'armes et en martyrs que meurent les Templiers et les Hospitaliers exécutés sur ordre de Saladin peu après.

La guerre de succession d'Antioche voit les deux ordres appuyer deux camps opposés pour des motifs propres et non par volonté de se nuire. Le contentieux entre les Templiers et le roi Léon d'Arménie explique leur position, tandis que l'Hôpital, sans contentieux à l'encontre du prince choisit d'appuyer l'héritier le plus légitime.

Aucune rivalité ne transparait dans l'attitude des deux ordres lors de la cinquième croisade en Égypte où ils combattent à nouveau ensemble. Si leur appui à l'opinion de Pélage les places en opposition avec le roi de Jérusalem, les barons voire les intérêts du royaume, c'est sans doute par devoir et fidélité envers leur protecteur, le pape. Probablement pour les mêmes raisons, ils gardent la même attitude commune envers Frédéric II lors de son séjour en Terre sainte, alors que les Teutoniques se rangent du côté de l'empereur excommunié.

Le choix d'appuyer deux alliances opposées lors de la croisade des barons en 1239-1241, puis en 1244, est sans doute le plus difficile à expliquer. Ils n'en demeurent pas moins des frères d'armes qui combattent et meurent ensemble à La Forbie puisque les Hospitaliers, malgré leur désaccord envers l'alliance avec Damas, s'engagent pleinement dans les combats.

La présence de saint Louis en Orient durant la septième croisade et les années suivantes montrent clairement la facilité qu'ont les frères des deux ordres à collaborer lorsqu'ils sont en présence d'un roi qui sait imposer son autorité. C'est cette absence de pouvoir royal fort qui les amène à s'opposer dans des camps rivaux durant la guerre civile de Saint-Sabas, même s'ils ne semblent pas avoir pris part aux combats directement.

Ils combattent côte-à-côte jusqu'aux derniers instants lors de la chute de Saint-Jean d'Acre, nous le verrons plus loin, et sont encore de connivence lors de l'opération sur l'îlot de Rouad entre 1300 et 1302.

Les frères du Temple et ceux de l'Hôpital ne furent certainement pas des ennemis comme se plaisaient à l'écrire certains historiens. Jamais les frères d'un des ordres ne semblent avoir voulu nuire à ceux de l'autre. Leur rivalité politique se dessina au XIII^{e} siècle dans un contexte d'effondrement du pouvoir royal, et ne fut pas systématique. Elle tient sans doute plus aux hommes qui les dirigeaient qu'à une tradition de leurs membres. Les chroniques arabes et occidentales fourmillent d'exemple où ils combattirent avec ou sans succès côte-à-côte dans ce qui demeure leur meilleur rôle : des frères d'armes.

Il faut revenir ici sur les maîtres du Temple et de l'Hôpital, avant de s'attarder à nouveau sur un sujet plus particulier de cette étude.

Guillaume de Châteauneuf (1243-1258), maître de l'Hôpital

Guillaume de Châteauneuf, un Français, succède à Pierre de Vieillebride en 1243. Son origine exacte est inconnue, le nom de Châteauneuf étant trop courant en France.

Dès 1233, il est en Terre sainte puisqu'il apparait comme témoin dans une charte à Acre, en tant que *frateris Guillelmi de Castronovo*[797]. En 1241, il est cité comme maréchal dans une autre charte[798]. Il est probablement élu maître de l'Hôpital au début 1243.

« En 1244, il participa à la tournée d'inspection faite à Jérusalem par les autorités franques de Terre sainte à la veille de l'irruption des Khwârizmiens en Judée[799] ». Il est capturé peu après, durant la bataille de La Forbie, et est envoyé en captivité au Caire[800]. Durant son absence, un vice-maître se charge de le remplacer.

Le 17 octobre 1250, il est libéré avec 30 Hospitaliers et de nombreux prisonniers, ainsi que le roi de France Louis IX, après l'échec de la septième croisade, grâce aux efforts de ce dernier. Il reste en compagnie du roi durant le reste de son séjour en Terre sainte jusqu'en 1254.

Sous son magistère, l'entente avec les Templiers semble avoir été de mise, du moins durant celui de son homologue du Temple, Renaud de Vichiers. Les deux hommes « ont convaincu Louis IX de France de rénover les fortifications de Césarée[801] ». Le sire de Joinville a décrit comment les deux maîtres traitèrent avec l'envoyé des Assassins qui demandait au roi de faire lever le tribut que la secte payait au Temple et à l'Hôpital :

> Alors les deux maîtres lui firent dire que son seigneur était bien hardi, quand il avait osé mander au roi de si dures paroles ; et ils lui firent dire que, si ce n'eût été pour l'honneur du roi, vers qui ils étaient venus en message, ils les eussent fait noyer dans la sale mer d'Acre, en dépit de leur seigneur. "Et nous vous commandons que vous vous en retourniez vers votre seigneur, et que dans la quinzaine vous soyez ici de retour, et

[797] N°2067 dans le volume II de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[798] N°2280 dans le volume II de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[799] Pierre-Vincent Claverie, « Guillaume de Châteauneuf », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 414.

[800] N°2340 dans le volume II de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[801] Traduction de « successfully convinced Louis IX of France to renew the fortifications of Caesarea », extrait de Jochen Burgtof, *The Central Convent...*, 677.

que vous apportiez au roi, de la part de votre seigneur, des lettres et des joyaux tels que le roi s'en tienne satisfait et qu'il vous sache gré[802].

En 1256 il appuie la signature d'une trêve de dix ans avec les sultanats de Damas et du Caire, qui permet aux chrétiens d'Orient de souffler, mais aussi aux querelles internes de ressurgir. Ainsi, une querelle opposant les cités marchandes italiennes pour la possession d'un monastère à Acre, dégénéra en guerre ouverte et impliqua par un jeu d'alliances, d'intérêts et de soutien, les ordres du Temple et de l'Hôpital. « Guillaume de Châteauneuf embrassa au cours de la guerre de Saint-Sabas le parti de Gênes, qui lui valut de mourir à l'extérieur d'Acre durant l'été 1258, après la victoire des Vénitiens[803] ».

Richard de Bures (1245-1247), maître du Temple

Après la terrible défaite de La Forbie, ignorant le sort du maître Armand de Périgord, « le couvent central des Templiers se trouva d'abord sous la direction de Guillaume de Roc(c)caforte, le *vicemagister domus militae Templi* ; puis sous celle d'un nouveau maître, Richard de Bures, entre 1245 et 1247[804] ».

On ignore presque tout de ce Richard, si ce n'est qu'il est cité dans une charte de 1241, en tant que *Richart de Bures, castellanus de Chasteau blanc*[805]. Cette forteresse, située dans le nord du comté de Tripoli, était un important centre militaire et administratif.

[802] Jean de Joinville, *Histoire de saint Louis. Credo et lettre à Louis X* (Paris : 1874), 250-251.

[803] Pierre-Vincent Claverie, « Guillaume de Châteauneuf »..., 414.

[804] Traduction de « the Templar's central covent first found itself under the leadership of William of Roc(c)aforte, the *vicemagister domus militae Templi* ; the a new master, Richard of Bure, took over between 1245 and 1247 », extrait de Jochen Burgtof, *The Central Convent...*, 125.

[805] N°1102 dans Reinhold Röhricht (éd.), *Regesta Regni Hierosolymitani...*

Guillaume de Sonnac (1247-1250), maître du Temple

Guillaume de Sonnac succède à Richard de Bures en 1247. On sait peu de choses du nouveau maître, si ce n'est sa participation à la septième croisade, et sa mort héroïque à Mansourah.

Durant l'hiver 1248/1249, il est à Chypre pour participer à la planification de la croisade, auprès du roi de France. Il perd la vie à Mansourah en février 1250 après avoir été éborgné puis aveuglé comme le raconte Jean de Joinville :

> Et à cette bataille, frère Guillaume, le maître du Temple, perdit un oeil ; et l'autre il l'avait perdu le jour de carême-prenant ; et il en mourut ledit seigneur, que Dieu absolve ! Et sachez qu'il y avait bien un journal de terre derrière les Templiers, qui était si chargé de traits que les Sarrasins leur avaient lancés, qu'il n'y paraissait point de terre à cause de la grande foison de traits[806].

Renaud de Vichiers (1250-1256), maître du Temple

Renaud de Vichiers succède à Guillaume de Sonnac à la tête du Temple. Il était certainement originaire de France, dont il fut commandeur pour l'ordre, entre 1242 et 1248, après avoir été commandeur d'Acre en 1240[807]. Il participe activement aux préparatifs de la croisade en Égypte de Louis IX[808], et voyage probablement avec lui. Entretemps il est maréchal de l'ordre[809], et participe à ce titre à l'expédition en Égypte.

Jean de Joinville décrit sa charge victorieuse malgré les ordres du roi en 1250, après que l'un des siens soit tombé juste devant lui :

> Quand il vit cela, il cria aux autres frères : « Or à eux, de par Dieu ! car je ne le pourrais plus souffrir. » Il piqua des éperons, et toute l'armée aussi : les chevaux de nos gens étaient frais, et les chevaux des Turcs étaient déjà fatigués : d'où j'ai ouï rapporter que nul n'y avait échappé, mais que tous y périrent ; et plusieurs d'entre eux étaient entrés dans le fleuve et furent noyés[810].

---

[806] Jean de Joinville, *Histoire de saint Louis*..., 149.

[807] N°1096 dans Reinhold Röhricht (éd.), *Regesta Regni Hierosolymitani...*

[808] N°2413 et n°2425 dans le volume II de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[809] N°1176 dans Reinhold Röhricht (éd.), *Regesta Regni Hierosolymitani...*

[810] Jean de Joinville, *Histoire de saint Louis*..., 103.

Plus tard, lorsque Jean de Joinville essaie d'obtenir de l'argent conservé dans les coffres du Temple, pour payer la rançon du roi de France, c'est Renaud de Vichiers qui ordonne au trésorier de lui donner les clés, utilisant un subterfuge pour délier les Templiers de la promesse de garder cet argent, malgré l'hostilité du commandeur du Temple. « Il gagna ainsi la reconnaissance de Louis IX, qui facilita son élection à la tête de l'ordre durant l'été, avant de le choisir comme parrain pour son fils, le comte d'Alençon, né à Château-Pèlerin le 29 juin 1251[811] ».

Pourtant en 1251, le roi de France enrage d'apprendre que les Templiers ont négocié un traité avec le sultan de Damas sans le prévenir. Louis IX fait annuler le traité, puis bannit du royaume de Jérusalem, le maréchal de l'ordre, Hugues de Jouy, qui avait négocié le traité, pourtant sur ordre du maître.

Renaud de Vichiers eut de bons rapports avec son homologue de l'Hôpital, Guillaume de Châteauneuf, avec qui il persuade Louis IX de rénover les fortifications de Césarée. C'est également avec lui, on l'a vu, qu'il traite avec l'envoyé des Assassins. L'obituaire de Reims situe sa mort le 20 janvier 1256[812].

Thomas Bérard (1256-1273), maître du Temple

Thomas Bérard succède à Renaud de Vichiers en 1256. On sait peu de choses sur le maître du Temple avant son élection. Certains historiens lui attribuent une origine italienne ou anglaise, sans qu'aucune source ne vienne valider ces spéculations.

Sitôt élu, le nouveau maître voit les chrétiens de Terre sainte se déchirer lors de la guerre de Saint-Sabas. Si au début, le Temple et l'Hôpital essaient de jouer les conciliateurs, ils se retrouvent rapidement impliqués dans deux camps différents. En effet, l'escalade du conflit pousse rapidement « le grand-maître du Temple Thomas Bérard à organiser la venue à Acre de la reine de Chypre Plaisance et de son fils Hugues II, dans le but de rétablir l'ordre[813] », ce qui dresse contre

[811] Pierre-Vincent Claverie, « Renaud de Vichiers », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 780.

[812] Page 314f dans E. de Barthélemy (éd.), « Obituaire de la commanderie du Temple de Reims »...=

[813] Pierre-Vincent Claverie, « Guerre de Saint-Sabas », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 408.

eux les Hospitaliers et les Génois qui rejettent toute légitimité des Lusignan dans le royaume de Jérusalem.

Cette opposition dura peu de temps, puisque dès la fin de l'année, le maître se rapproche de ses homologues de l'Hôpital et de l'ordre Teutonique : tous trois conviennent « en terrain neutre, le 9 octobre 1258, d'un protocole d'arbitrage de leurs différends, tenant compte de l'enchevêtrement féodal de la région[814] ». Des accords avec l'ordre de l'Hôpital interviennent également en 1262[815], complétant celui intervenu précédemment[816]. Ces accords témoignent à la fois des rivalités entre le Temple et l'Hôpital, et de la volonté de leurs maîtres respectifs, de régler les différends entre les ordres, pour le bien de la Terre sainte.

Thomas Bérard semble avoir été un excellent administrateur. Il acquiert pour le Temple les seigneuries de Beaufort et de Sidon en 1260, et par l'intermédiaire des accords vus précédemment, il concentre les possessions de l'ordre autour de Sidon et de Château-Pèlerin. Il réforme également l'ordre en provoquant « l'adjonction à la règle, autour de 1260, de 113 nouveaux articles venant compléter les pénalités existantes dans l'ordre[817] ».

Sous son magistère, les Francs choisissent de coopérer en 1260 avec les Mamelouks, espérant voir ceux-ci s'affaiblir dans leur lutte avec les Mongols. Cette stratégie ne fût guère payante puisque Baybars se retourne dès 1263 contre le royaume de Jérusalem. Jusqu'en 1272, année à laquelle il signe une trêve de dix ans avec les Francs, il grignote le peu de terres qui restent aux États latins d'Orient. Thomas Bérard voit ainsi les Mamelouks s'emparer du château templier de Safed en 1266, qui capitule au bout de six semaines de siège, et dont les défenseurs (150 chevaliers et 767 piétons) sont exécutés. En 1268, ce sont Beaufort et Gaston qui tombent entre les mains des Mamelouks, puis, en 1271, Château-blanc.

---

[814] Pierre-Vincent Claverie, « Thomas Bérard », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 907.

[815] N°3026, n°3028, n°3029, n°3044 et n°3045 dans Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire Général de l'ordre des Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem (1100-1310)*, volume III (Paris : Ernest Leroux Éditeur, 1899).

[816] N°2902 dans le volume II de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[817] Pierre-Vincent Claverie, « Thomas Bérard »..., 908.

Le maître du Temple est avec « le mareschal de l'Ospital et le commandeor des Alemans, et sire Johan de Grely et plusors autres en Chipre[818] », pour rétablir la paix et la concorde entre le roi Hugues III et ses barons en 1271. Il meurt en mars 1273 comme l'annonce le maître de l'Hôpital Hugues Revel au comte de Flandre dans une lettre : « Vérités est que Dex fist son commandement dou maistre dou Temple frere Thomas Berard ou mois de mars prochein passé ; Dex vos doinst bone vie et longue[819] ».

Hugues Revel (1258-1277/1278), maître de l'Hôpital

Hugues Revel, probablement d'origine dauphinoise, succède à Guillaume de Châteauneuf en 1258. Son magistère concorde presque parfaitement avec celui de Thomas Bérard chez les Templiers. Alain Demurger précise qu'avec eux, « les deux ordres ont alors à leur tête les deux plus remarquables personnalités de leur histoire[820] ». Jonathan Riley-Smith est à peine moins élogieux, qualifiant Hugues Revel de « plus exceptionnel des maîtres du XIIIe siècle[821] ».

Hugues Revel apparaît dès 1243 en tant que châtelain du Crac des Chevaliers, l'imposante forteresse de Syrie[822]. Mais c'est sous la direction de Guillaume de Châteauneuf, lorsque celui-ci est libéré de sa captivité égyptienne en 1250, que sa carrière fait un bond en avant. En effet, de 1251 à 1258, il est grand-commandeur de l'Hôpital et seconde le maître de l'ordre, qui lui assigne d'importantes responsabilités. Hugues représente fréquemment le maître, « vraisemblablement parce que les années de captivité ont fait des ravages sur la santé de Guillaume[823] ».

Il succède ainsi naturellement à Guillaume de Châteauneuf après sa mort en 1258, en étant élu à la tête de l'ordre. À peine élu, il contribue à la conclusion d'importants accords, vus précédemment, avec le Temple et l'ordre Teutonique. En, 1262, on l'a vu, des accords se concluent

[818] *L'Estoire de Eracles...*, 463.

[819] N°3507 dans le volume III de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[820] Demurger, *Les Hospitaliers...*, 443.

[821] Traduction de « *the most outstanding of the thirteenth-century masters* » extrait de Jonathan Riley-Smith, *The Knights Hospitaller...*, 208.

[822] N°2296 dans le volume II de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[823] Traduction de « *presumably because the years of captivity had taken their toll on William's health* », extrait de Jochen Burgtof, *The Central Convent...*, 101.

entre L'Hôpital et le Temple, démontrant la volonté des deux maîtres de régler les différends qui opposent leurs ordres respectifs.

Comme son homologue du Temple Thomas Bérard, il est un important réformateur et administrateur. En effet, « sous la seule maîtrise d'Hugues Revel, entre 1260 et 1270, six chapitres généraux ont été réunis et 104 statuts promulgués[824] ». « Dans un même souci de renforcer son ordre, Hugues Revel en accrut le domaine en Galilée, où il acquit notamment l'abbaye bénédictine située sur le mont Thabor, d'une grande importance stratégique[825] ». Les restructurations de territoires et acquisitions, n'empêchèrent pas Hugues, malgré ses qualités, d'assister aux nombreuses victoires et conquêtes des Mamelouks sur les Chrétiens d'Orient. Il voit notamment Baybars obtenir la reddition du Crac des Chevaliers le 8 avril 1271, après six semaines de siège. La perte de la forteresse, pour les Hospitaliers, est décrite par Joseph Delaville Le Roulx comme un désastre irréparable, tant au point de vue de leurs possessions personnelles, désormais sans défense, qu'au point de vue du prestige que leur ordre s'était acquis en Terre sainte[826] ». La perte du Crac fut sans doute vécue difficilement pour Hugues, qui en avait été le châtelain.

En plus du désastre des victoires et conquêtes de Baybars en Orient, l'Hôpital, qui dépend alors complètement du ravitaillement d'Occident, fait face à des difficultés de ravitaillement, comme le décrit Hugues Revel dans une lettre[827] :

> Rien ne vient plus d'Espagne, en particulier les montures ; L'Apulie et la Sicile, ravagées par la conquête angevine, n'envoient plus le blé attendu ; et les autres prieurés italiens ne fournissent quasiment rien. Rien ne vient non plus du prieuré de France à cause du retard du roi de France à rembourser ses dettes envers les Hospitaliers ; les secours envoyés par le prieuré anglais, d'ordinaire abondants, sont taris par la guerre civile opposant le roi Henri III aux barons ; les responsions ne sont plus payées. (...)
>
> ...on a contracté tant de dettes dans les maisons « transmarines » (d'Occident) qu'il faut vendre une grande part des possessions de « notre maison » pour les éteindre[828].

[824] Demurger, *Les Hospitaliers...*, 259.

[825] Jochen Burgtof, « Hugues Revel », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 457.

[826] Delaville Le Roulx, *Les Hospitaliers...*, 224.

[827] N°3308 (supplément) dans Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire Général de l'ordre des Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem (1100-1310)*, volume IV (Paris : Ernest Leroux Éditeur, 1906).

[828] Demurger, *Les Hospitaliers...*, 399.

On ignore la date exacte de la mort d'Hugues Revel, celle-ci étant située en général entre mi-1277 et mi-1278.

Guillaume de Beaujeu (1273-1291), maître du Temple

Guillaume de Beaujeu succède à Thomas Bérard en 1273. Il est alors en Occident puisqu'il « estoit Outre mer commandeor du Temple en Puille[829] ». Il est mentionné précédemment, en 1271, en tant que *praeceptor pro domo Templi in comitatu Tripolitano*[830]. Il a fait une longue carrière dans le Temple, car une « charte de novembre 1253 établit son affiliation à l'ordre à un âge voisin d'une vingtaine d'années[831] ». Il est par ailleurs en Orient très tôt puisqu'il est mentionné en 1260 lors de sa capture avec d'autres Chrétiens par des Turcomans : « Le seignor de Barut fu pris des Turquemans, co[n] vos avés oy, & furent pris frere Guillaume de Biaujeu, quy fu puis maistre dou Temple, & fu pris Tibaut Gaudin, & fu puis commandor de la terre dou Temple longuement[832] ». Il est libéré avec les autres contre une rançon peu après.

Malgré son élection deux ans auparavant, Guillaume de Beaujeu ne vint en Terre sainte qu'en 1275. Il retarda son départ pour assister au second concile de Lyon en 1274 qui traitait, entre autres, de la croisade. Le sujet de la fusion des ordres du Temple et de l'Hôpital aurait été évoqué mais aucun canon du concile n'en parle.

La famille de Beaujeu était très liée à la couronne de France, ce qui a sans doute influencé Guillaume dans ses choix. Son oncle était connétable de saint Louis lors de sa campagne d'Égypte en 1248, et y est mort. Un de ses frères est lui aussi connétable de saint Louis durant la campagne de Tunis tandis qu'un autre est maréchal du roi de France à Tunis, et y meurt.

---

[829] *L'Estoire de Eracles...*, 463.

[830] N°1378 dans Reinhold Röhricht (éd.), *Regesta Regni Hierosolymitani...*

[831] Pierre-Vincent Claverie, « Guillaume de Beaujeu », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 413.

[832] *Les Gestes des Chiprois. Recueil de chroniques françaises écrites en Orient aux XIIIe & XIVe siècles* (Genève : 1887), 164.

Le lien du nouveau maître du Temple avec la couronne de France explique sans doute le changement d'attitude de l'ordre vis-à-vis de la lignée des Lusignan. En effet, il soutient les prétentions de Charles d'Anjou à la couronne de Jérusalem face à Hugues III de Lusignan, roi de Chypre. Cette décision amène la confiscation des biens de l'ordre sur l'île en 1279. Le maître du Temple négocie également la paix avec les Mamelouks, afin de préserver les possessions du Temple en Orient. La mort de Charles Ier d'Anjou en 1285 provoque le revirement du maître du Temple qui appuie les Lusignan et leur permet de s'emparer d'Acre.

On a souvent critiqué l'attitude de Guillaume de Beaujeu vis-à-vis des Mamelouks. Ainsi, lors d'un interrogatoire du procès des Templiers en 1311, Hugues de Narsac explique que « *frater Guillelmus de Bello Jocco Magister quondam ordinis, et frater Matheus lo Sauvacge miles, contraxerunt magnam amiciciam cum soldano et Sarracenis*[833] ». (frère Guillaume de Beaujeu, alors maître, et frère Matthieu Sauvage, chevalier, avaient contracté une grande amitié avec le sultan et les Sarrasins). Le maître avait en effet « ses espions à la cour du Caire, en la personne, par exemple, de l'Émir Salah, qui l'informe des intentions du sultan[834] ».

Cette relation particulière avec l'ennemi n'empêcha pas Guillaume de Beaujeu de donner sa vie pour le combattre, lors du siège d'Acre en 1291. La *Chronique du Templier de Tyr*, écrite par le secrétaire de Guillaume, nous décrit la fin héroïque du grand-maître, le 18 mai 1291 :

> ...l'achaison si fu que .j. pilet vint vers le maistre dou Temple, & au lever que le maistre fist de sa main fenestre, & n'en avoit point d'escu fors son dart à sa mayn destre ; asel pilet le fery sous l'aselle, & li entra une paume de canne dedens le cors, quant il vint au vent là où les plates ne joinent point, car ses ne furent mye ses curasses fiables, ains furent curasse legiere, d'armer ligierement à .j. cry. (...)
>
> ...ensi come il s'en aloit bien, .xx. des crussés do Val d'Espolite li vindrent au devant, & ly distrent : « A pour Dieu, sire, ne vous partés car la ville sera tant tost perdue ! » Et il lor respondy hautement, que chascun l'oy : « Seignors, je ne peus plus, car je suy mort ; veés le cop.» Et adons veyme nos le pilet clavé en son cors ; & sur cele parole, il jeta le dart en terre, & torsa le col[835]...

[833] Jules Michelet (Éd.), *Procès des Templiers*, Tome II (Paris : Imprimerie Nationale, 1851),209.

[834] Demurger, *Les Templiers...*, 242.

[835] *Les Gestes des Chiprois*..., 250.

Guillaume de Beaujeu, par sa nature, ses relations privilégiées avec les Mamelouks, et par sa mort héroïque en défendant Acre, semble être le maître idéal pour introduire une étude plus poussée sur la chute de la Terre sainte et ses conséquences pour les Templiers et les Hospitaliers.

Saint-Jean d'Acre (1291) et conséquences

Le destin des ordres militaires du Temple et de l'Hôpital a toujours été lié à la Terre sainte. En effet, si la vocation première de l'Hôpital était l'accueil et le soin des pauvres malades, sa militarisation progressive au cours du XII^e^ siècle lui permet d'en ajouter une seconde : la défense de la Terre sainte, et plus largement de la Chrétienté. De même, si les premiers Templiers, ou proto-Templiers (avant le concile de Troyes en 1129), avaient pour mission de protéger les pèlerins, la mission de l'ordre devient rapidement plus importante avec la protection de la Terre sainte et de la Chrétienté. Si le Temple et L'Hôpital ont commencé à opérer dans la péninsule ibérique au milieu du XII^e^ siècle, « l'investissement dans la Reconquête des ordres de Terre sainte est cependant resté médiocre[836] ». Ceci incita d'ailleurs les rois espagnols à favoriser la création d'ordres militaire locaux.

L'Hôpital et le Temple sont toujours restés focalisés sur la Terre sainte, berceau des deux ordres, prenant à leur charge une part importante de sa défense. On l'a vu, les deux ordres ont joué un rôle important lors des évènements qui précédèrent et suivirent la chute de Jérusalem en 1187. Gérard de Ridefort, maître du Temple, a été un des acteurs majeurs du coup de main qui permet à Sybille d'être couronnée avec son mari Guy de Lusignan. Le maître de l'Hôpital Roger des Moulins, ne participe pas mais résiste peut-être trop mollement en tant qu'un des trois gardiens du trésor où sont gardées les couronnes royales. Plus tard, c'est Gérard de Ridefort qui persuade le roi Guy de marcher sur Saladin, contre l'avis des grands du royaume, provoquant ainsi la déroute de Hattin. Templiers et Hospitaliers y paient un lourd tribut puisque tous ceux fait prisonniers sont exécutés excepté Gérard. Plus tard le maître se distingue encore en demandant la capitulation de places fortes templières pour obtenir sa libération. Finalement, les deux ordres, avec de nouveaux hommes à leur tête, participent activement à la reconstitution du royaume de Jérusalem grâce aux efforts de la troisième croisade.

Près d'un siècle plus tard, ils ont également été des acteurs importants de la chute de la Terre sainte. La disparition des États latins d'orient (on ne tient pas compte du royaume de Chypre qui

[836] Philippe Josserand, « Reconquête », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 765.

est spécifique) bouleverse alors complètement ces deux ordres dont l'existence même est remise en cause. Il est intéressant d'observer comment l'ordre du Temple et l'ordre de l'Hôpital réagissent à cet évènement et s'organisent pour la suite. L'un subissant un sort tragique, avec le procès du Temple, et l'autre s'orientant vers une mutation nécessaire à la nouvelle situation.

La situation en Terre sainte

Au début du XIII[e] siècle, le royaume de Jérusalem existait toujours, grâce aux succès des troupes de la troisième croisade, mais se réduisait à une bande côtière s'étendant au sud jusque Jaffa et au nord jusque Tyr. La mort de Saladin en 1193 permis de laisser un certain répit aux Chrétiens d'Orient. Ceux-ci n'attendaient que des troupes venues en croisade pour essayer de reprendre l'initiative. La stratégie était la même depuis le siècle dernier : s'attaquer à l'Égypte, cœur de la puissance économique des musulmans dans les environs. La cinquième et la septième croisade (la première de saint Louis), échouèrent finalement dans leurs tentatives en Égypte. La quatrième croisade qui devait y aller également se détourna vers Constantinople avec le résultat que l'on connaît. L'empereur Allemand excommunié Frédéric II réussit pourtant à récupérer Jérusalem par la négociation en 1229, mais sans pouvoir l'occuper et la défendre militairement, et les Chrétiens la reperdirent définitivement en 1244. En effet, pour riposter à une alliance conclue entre les Francs et les princes musulmans de Dams, Homs et Kérak contre lui, le sultan égyptien se tourna vers les troupes des Turcs khawârimiens venus de l'Euphrate, qui attaquent pillent et massacrent la population de Jérusalem durant l'été. La bataille de la Forbie en octobre 1244 voit une déroute pour les armées franques et leurs alliés face aux Égyptiens : « La férocité des combats explique que les Égyptiens ne purent exhiber que 800 prisonniers chrétiens dans les rues du Caire sur un total de 16 000 hommes engagés[837] ».

L'avènement en 1250 des sultans Mamelouks en Égypte allait précipiter la fin des États latins d'Orient. La première décennie fut mise à contribution pour renforcer leur position, signant en 1253 un traité « avec les Ayyubides de Syrie, qui renoncèrent à leurs prétentions sur l'Égypte et

[837] Pierre-Vincent Claverie, « Forbie », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 364.

le sud de la Palestine[838] ». En 1260 les Mamelouks écrasent les Mongols à Ayn Djalut (Syrie), se débarrassant ainsi du plus grand danger qui les menaçait dans la région. La même année, Baybars prend le pouvoir et s'attelle dès 1263 à rejeter les croisés à la mer.

Les querelles intestines avaient failli mener le royaume de Jérusalem à sa perte à la fin du XII[e] siècle, mais les Francs ne retinrent pas la leçon. Il est vrai que l'absence d'une lignée royale forte proposait un terreau fertile aux intrigues et luttes d'influence. Ainsi, Isabelle, la sœur de Sibylle et héritière de la couronne, fut divorcée de son premier mari (onfroy IV de Toron) pour être mariée pas moins de trois fois afin d'assurer la légitimité du roi choisi par les barons de Terre sainte : en 1190 avec Conrad de Monferrat (qui meurt en 1192), en 1192 avec Henri II de Champagne (qui meurt en 1197), et en 1198 avec Amaury II de Lusignan (qui meurt en 1205), roi de Chypre et frère de Guy de Lusignan. En 1205, Marie, la fille d'Isabelle et de Conrad de Monferrat hérite de la couronne avec Jean d'Ibelin comme régent. Jean de Brienne devient roi en épousant Marie en 1210 mais celle-ci meurt en 1212 après avoir donné naissance à une fille. Jean reste sur le trône en tant que régent de sa fille qu'il marie en 1225 à l'empereur Frédéric II. Contrairement à ce qui semble avoir été négocié, Frédéric retire à Jean de Brienne les titres de roi et de régent. Le royaume se trouve alors dépourvu de la présence d'un roi, déchiré entre les partisans de l'empereur et ceux des barons.

La septième croisade, malgré son échec, permet au royaume de Jérusalem de bénéficier de la présence d'un roi fort, pourtant pas titulaire de la couronne de Jérusalem, Louis IX de France. Celui-ci reste quatre ans en Terre sainte, de 1250 à 1254. Sa présence permit de mettre entre parenthèses les luttes d'influence qui déchiraient le royaume. Saint Louis s'affaira surtout à fortifier et à renforcer les villes du royaume, comme Acre, Césarée, Haïfa, Jaffa, et Sidon, mais ne profita pas des tensions entre Ayyubides et Mamelouks. Même si la situation de l'Orient chrétien restait la même en 1254 qu'en 1248, force est de constater qu'il n'y eut « aucun prince en Europe, ni avant, ni après saint Louis, pour donner tant de sa personne et de son argent aux croisades et à l'œuvre de restauration du royaume latin[839] ». Mais l'activité principale de saint Louis en Terre sainte est révélatrice de l'état d'esprit des Francs en terre sainte alors : « Face au danger croissant représenté

[838] James M. Powell, « Les dernières croisades : la perte de la Terre sainte », Thomas F. Madden (Dir.), *Les Croisades* (Evergreen, 2008), 160.

[839] Joshua Prawer, *Histoire du royaume latin de Jérusalem*, tome second (Paris : CNRS éditions, 2001), 352-353.

par l'Empire mamelouk, les chrétiens se fortifiaient désormais dans les places côtières et dans quelques imposants châteaux[840] ».

Le départ du roi de France de Terre sainte laissa libre court aux intrigues et aux conflits. Frédéric II meurt en 1250, et c'est son fils Conrad IV qui hérite de la couronne sans jamais se rendre en Terre sainte. À sa mort en 1254, son fils Conradin, héritier de la couronne a deux ans.

L'absence d'un pouvoir royal fort était d'autant plus dommageable que le royaume dépendait de différents groupes, corps et institutions, dont les dirigeants se trouvaient souvent bien loin en Occident, et qui étaient soit rivaux soit occupés par d'autres enjeux. En premier lieu, l'Église romaine qui depuis Urbain II en 1095, pouvait utiliser l'arme de la croisade pour faire acheminer renforts et ravitaillements en Terre sainte.

Si Innocent III était particulièrement soucieux de la situation en Terre sainte, il est sans doute celui qui a contribué le plus fortement à généraliser l'idée de croisades contre d'autres ennemis de la papauté, donc de la chrétienté : les hérétiques et les ennemis politiques du pape. Il est indéniable que les croisades contre les hérétiques et les croisades « politiques » détournèrent de la Terre sainte quantité d'argent, d'hommes et de matériels qui y auraient été d'un grand secours. Cette pratique se généralisa au point de pouvoir substituer une autre campagne à son serment de partir en Terre sainte :

> Innocent IV déclara, en 1254 qu'il arrêterait ceux qui se préparaient à aller en Terre sainte pour les diriger contre les hérétiques d'Europe, car il est préférable de défendre la foi au-dedans plutôt qu'au-dehors. Honorius III transféra les sommes collectées pour une croisade en Terre sainte au budget de la guerre contre les Albigeois. Grégoire IX déclara (1241 et 1247) qu'il préférait la guerre contre Frédéric II à celle menée contre les musulmans.[841]

L'idée de croisade était déjà critiquée après les échecs répétés des expéditions en Terre sainte. De plus, son « instrumentalisation par l'Église, qui assortit alors des mêmes privilèges des entreprises guerrières qu'elle assimilait à la croisade alors même que leurs buts s'écartaient de cette dernière[842] », accéléra son altération. Une autre évolution contribua également à ruiner l'idée de

[840] Damien Carraz, *Les Templiers et la guerre* (Clermont-Ferrand : Lemme edit, 2012), 48.

[841] Joshua Prawer, *Histoire du royaume latin de Jérusalem*, tome second (Paris : CNRS éditions, 2001), 383.

[842] Jean Flori, « Croisade », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 276.

croisade : progressivement, « les papes permirent de racheter la participation personnelle par une offrande en argent, correspondant aux dépenses qui auraient été faites[843] ». Ainsi, l'Église qui avait provoqué la création des États latins d'orient en provoquant la première croisade en 1095, s'en détourna progressivement malgré quelques appels à la croisade.

Les ordres militaires étaient indispensables pour la défense du royaume de Jérusalem. En effet, ils formaient la colonne vertébrale des armées franques avec des troupes aguerries et disciplinées. De plus, depuis la reformation du royaume après la troisième croisade, les ordres militaires étaient les seuls à pouvoir construire et entretenir les grandes forteresses si coûteuses qui protégeaient le pays. Si presque tous leurs efforts étaient concentrés sur la Terre sainte, l'absence d'un pouvoir royal fort les amena à devenir politiquement autonomes, à participer aux intrigues politiques selon les intérêts de leur maison, et même à traiter séparément avec les musulmans. Par exemple, en 1251, saint Louis enrage d'apprendre que les Templiers ont négocié avec le sultan de Damas sans l'en informer :

> Li roys fist asseoir le maistre dou Temple devant li et le messaige au soudanc, et dist li roys aumaistre tout haut : « Maistres, vous direz au messaige le soudanc que ce vous poise que vous avez fait nulles trèves à li sanz parler à moy ; et pour ce que vous n'en aviés parlei à moy, vous le quitiés de quanque il vous ot couvent et li rendés toutes ses couvenances ». Li maistres prist les couvenances et les bailla à l'amiral, et lors dist li maistres : « Je vous rent les couvenances que j'ay mal faites ; dont ce poise moy ».[844]

L'accord est alors annulé et la leçon bien assimilée par les ordres. Après le départ de saint Louis, l'absence de pouvoir royal fort incite les ordres à développer leur propre politique, sans coordination entre eux et au gré de leurs intérêts.

Plus grave était la dépendance du royaume aux communes italiennes et à leurs flottes. En effet, celles-ci dominaient totalement la méditerranée mais leurs intérêts politiques et économiques se trouvaient loin de la Terre sainte, en Italie, en Grèce et en Asie Mineure. De plus, les guerres du royaume et les expéditions croisés interrompaient régulièrement le trafic avec les musulmans. « L'intérêt commercial et l'intérêt chrétien n'étaient pas identiques, et la ploutocratie marchande

[843] Joshua Prawer, *Histoire du royaume latin de Jérusalem*, tome second (Paris : CNRS éditions, 2001), 384.

[844] Jean de Joinville, *Histoire de saint Louis* (Paris : Jules Renouard, 1868), 183.

des cités italiennes n'était pas toujours prête à obéir à la voix de la conscience chrétienne[845] ». Pour couronner le tout, les rivalités entre communes dégénérèrent régulièrement en conflits qui se répercutaient sur les cités de Terre sainte comme à Acre durant la guerre de Saint-Sabbas, on l'a vu.

Enfin, le titulaire de la couronne de Jérusalem étant absent, les luttes de pouvoir se succédèrent. L'intervention de Frédéric II en Terre sainte déclencha ce que l'on a coutume de nommer la « guerre des Lombards », une guerre civile opposant les partisans et envoyés de l'empereur, à une grande partie de la noblesse franque menée par Jean d'Ibelin seigneur de Beyrouth et régent de Chypre. Le royaume se trouve paralysé politiquement, ce qui incite les ordres militaires à développer leur propre politique. Après la parenthèse saint Louis, qui amène une stabilité inespérée en Terre sainte, les intrigues reprennent. La mort du dernier héritier Hohenstaufen en 1268 permet une tentative de rétablissement de l'autorité royale. En effet, Hugues III, roi de Chypre, revendique la couronne mais se heurte à la fois à la résistance des barons chypriotes frileux à l'idée de combattre pour le royaume de Jérusalem, et aux barons et seigneurs de Terre sainte habitués depuis quatre décennies à se passer d'autorité royale. L'arrivée en 1275 du nouveau maître du Temple, Guillaume de Beaujeu ajoute une difficulté de plus à Hugues III. En effet, le maître est favorable à Charles d'Anjou qui après s'être emparé du royaume de Sicile en 1266, a des ambitions orientales. Ce dernier rachète d'ailleurs en 1277 les droits à la couronne de Jérusalem de Marie d'Antioche qui était en lutte contre Hugues III. Le roi de Chypre et de Jérusalem, écœuré se retire sur son île :

> ...le roi Hugue de Jerusalem & de Chipre se parti d'Acre & abandouna la seignorie, & ne vost que de luy j eüst nul gouvernement, & manda lettres au pape coment il ne poiet plus gouverner la terre por le Temple & l'Ospitau, & s'en ala en Chipre, & ce fist il par coverture pour ce qu'il avoit entendu que s'ante damoisele Marie quy li chanlongoit le royaume de Jerusalem à la court dou pape, & que celle avoit fait don au roy Charle de sa raison, & que le roy Charle mandoit le conte Rogier de Saint-Sevrin à Acre de par luy pour saissir le royaume, & le roy ne se vost trover à Acre.[846]

En 1282 les « vêpres siciliennes » changent la donne, et devant les déboires de Charles d'Anjou, Hugues III de Chypre tente un retour en Terre sainte en 1283. Il meurt en mars 1284 sans

[845] Joshua Prawer, *Histoire du royaume latin de Jérusalem*, tome second (Paris : CNRS éditions, 2001), 361.

[846] « Chronique du Templier de Tyr », *Geste des Chiprois*, publiée par Gaston Raynaud (Genêve : 1887), 206.

avoir pu entrer dans Acre. La mort de Charles d'Anjou en 1185 laisse le champ libre au nouveau roi de Chypre, Henri II qui est couronné roi de Jérusalem le 15 août 1286. Ceci n'empêche pas les Mamelouks de continuer leurs offensives sur les Francs.

Les offensives mameloukes

Si les premières années du règne du sultan mamelouk Baybars furent consacrées à consolider son régime, il s'attela dès 1263 à rejeter les Francs à la mer. La première année il s'attaqua aux possessions de l'Hôpital : Nazareth, Kabûl (à 15 kilomètres d'Acre), les établissements du mont Thabor, et les environs d'Acre. En 1265, il s'empare de Césarée, pourtant fortifiée par saint Louis quelques années auparavant : « Il avait fallu moins d'une semaine (27 février - 5 mars) pour effacer le souvenir de l'une des premières seigneuries de la Terre sainte, et pour détruire un dispositif fortifié qu'une immense armée venue d'Europe avait mis des mois à construire à grand frais[847] ». Toujours en 1265, les troupes mameloukes s'emparèrent d'Arsûf, malgré une héroïque résistance des Hospitaliers. En 1266, alors que les troupes mameloukes s'attaquent à tout le territoire du royaume, incitant les chrétiens à demeurer enfermés dans leurs murs, Baybars assiège le château templier de Safed qu'il prend au bout de six semaines : « Faisant fi de la parole donnée aux défenseurs, le vainqueur ordonna l'exécution des 150 chevaliers et 767 piétons pris dans la forteresse, aux côtés de deux franciscains exemplaires[848] ». Les Francs apprenaient à leurs dépens que la parole donnée par les Mamelouks, ici Baybars, avait peu de valeur. « Ce grand politique, ce grand général, était dépourvu de tout sens moral, sauf peut-être à l'égard de ses plus proches camarades[849] ». En 1268, il s'attaque à Jaffa qui était coupée du nord depuis quelques années, et la prend. Il essaie ensuite par deux attaques surprises de prendre Acre, sans succès mais ravage les alentours. Au nord, Baybars s'empare du château templier de Beaufort puis fonce vers Antioche qu'il prend en quelques jours, ses troupes massacrant les habitants. Les francs se bornaient alors à solliciter des armistices, que Baybars acceptait puis violait. Les chrétiens d'Orient étaient abattus,

[847] Joshua Prawer, *Histoire du royaume latin de Jérusalem*, tome second (Paris : CNRS éditions, 2001), 464.

[848] Adrian J. Boas, « Safed », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 813.

[849] Joshua Prawer, *Histoire du royaume latin de Jérusalem*, tome second (Paris : CNRS éditions, 2001), 474.

comme le montre la lettre du maître de l'Hôpital Hugues Revel qui fait part de son désarroi devant la rapidité des conquêtes mameloukes :

> ... quare hoc anno Joppensis villa et castrum capta fuerunt in una hora diei, et castrum Casaree, quod tam forte fuerat, insultus soldani per duos dies non potuit sustinere, Saphetum, de quo tanta verba Templarii faciebant, ultra XVI dies non potuit deffendere, castrum Bellifortis, quod tam forte fuerat, de quo credebatur quod per annum unum durare deberet, infra dies quatuor fuit captum, nobilis civitas Antiochie in quarto insultu similiter capta fuit[850]...

> ... cette année la ville et la citadelle de Joppé (Jaffa) ont été pris une heure du jour ; et le château de Césarée, qui avait été si fort, ne put être défendu que deux jours face aux assauts du sultan ; Safed, dont les Templiers parlaient tant, ne put se défendre plus de seize jours ; le château de Beaufort, si fort que l'on pensait qu'il pouvait tenir un an, fut pris en quatre jour ; la fameuse ville d'Antioche fut également prise au quatrième assaut...

En 1271, l'illusion de l'arrivée d'une nouvelle croisade ayant disparu à Tunis, Baybars s'attaque à nouveau à effacer la présence franque en Terre sainte. Il prend successivement la forteresse templière de Château-Blanc, le puissant Krak des Chevaliers des Hospitaliers et la forteresse de Monfort qui appartenait à l'ordre Teutonique. En 1272, Baybars et Hugues III de Chypre signent un traité de paix. « Plus viable que ceux qui l'avaient précédé et qui le suivirent, il fut observé pendant près de dix ans par les musulmans et les chrétiens, et la période qui va de 1272 à 1282 fut une période de paix relative pour ce qui restait du royaume latin[851] ». À la mort de Baybars en 1277, le royaume de Jérusalem se réduit à une minuscule bande côtière. Les problèmes de succession et la menace mongole laissent un répit aux chrétiens.

Le successeur de Baybars, Qalâwun, s'attaque à Tripoli en 1289, qui voit pour la première fois, un semblant d'union du côté chrétien. Mais malgré les efforts communs des ordres militaires, des renforts venus de Tyr et de Chypre, et des flottes génoise, pisane et vénitienne, la ville est prise le 26 avril et s'ensuivit un terrible massacre. Qalawûn décide alors d'en finir avec les Francs en s'attaquant à Acre.

---

[850] N°3308 dans le volume IV de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[850] Delaville Le Roulx, *Les Hospitaliers...*, 62.

[851] Joshua Prawer, *Histoire du royaume latin de Jérusalem*, tome second (Paris : CNRS éditions, 2001), 504.

La perte de Saint-Jean d'Acre et de la Terre sainte (1291)

Même si le sultan n'avait pas besoin d'un motif pour transgresser la paix signée, des croisés nouvellement arrivés à Acre lui en donnèrent un en s'attaquant à des musulmans de la ville. La mort de Qalâwun n'interrompit même pas les préparatifs de guerre et l'armée de son fils et héritier Khalil al-Ashraf s'installe dans la plaine d'Acre au printemps 1291. Le Templier de Tyr évalue à 70 000 cavaliers et 150 000 piétons les effectifs mamelouks[852].

Sapeurs et artillerie s'attaquèrent aux murailles d'Acre, tandis que les défenseurs tentèrent quelques raids de nuit, sans succès. Après un mois de siège, l'arrivée du roi Henri II de Chypre avec des renforts rend du courage aux défenseurs mais le sultan refuse toute offre de pourparlers. Après la prise de différentes fortifications extérieures, l'assaut général du 18 mai submerge les défenseurs. Les ordres militaires se battent férocement, et le maître du Temple Guillaume de Beaujeu et celui de l'Hôpital Jean de Villiers mènent une contre-attaque près de la tour Saint-Antoine. Le maître du Temple y est mortellement blessé, alors que celui de l'Hôpital l'est grièvement. Le système défensif s'effondre alors et les musulmans massacrent les habitants à travers les rues. Les derniers défenseurs se replient chez les Templiers dont la « maison, décrite comme imposante en 1172, servait de point de repère aux marins occidentaux[853] ». Une capitulation semble avoir été négociée, mais l'irruption d'une troupe musulmane semble avoir entraîné la reprise des combats. L'édifice s'écroule peu après sur les défenseurs et les assaillants. Avec Acre meurt le royaume de Jérusalem dont les dernières places sont évacuées sans grande résistance. « Durant les semaines qui suivirent, Tyr, Beyrouth, Sidon, Tortose furent abandonnées ; et, le 14 août, les templiers évacuaient la dernière place de Terre sainte, Château-Pèlerin[854] ».

Responsabilités du Temple et de l'Hôpital

Les ordres militaires du Temple et de l'Hôpital avaient pour mission la protection de la Terre sainte et de la Chrétienté. Avec la perte de la dernière place en Terre sainte, leur existence

[852] « plus de .lxx^{m} homes à chevau, & gens à pié plus de .c & .l^{m}. & plus » extrait de « Chronique du Templier de Tyr », *Geste des Chiprois*, publiée par Gaston Raynaud (Genêve : 1887), 241.

[853] Ruthy Gertwagen, « Acre », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 48.

[854] Alain Demurger, *Les Templiers*..., 414.

est évidemment remise en cause. De plus il est indéniable qu'ils ont une part de responsabilité dans le destin tragique du royaume de Jérusalem.

On ne peut reprocher aux deux ordres leur investissement en matériel et vies humaines pour la défense de la Terre sainte. En effet, on l'a dit, les effectifs du Temple et de l'Hôpital, et au XIII^e^ siècle de l'ordre Teutonique constituaient la colonne vertébrale des armées du royaume. Ils payèrent au prix fort leur vaillance au combat dans de multiples occasions, on l'a évoqué. À Hattin, rappelons-le, la presque totalité des 300 chevaliers templiers et des 300 chevaliers hospitaliers sont morts, au combat ou exécutés. En 1244, à la Forbie, c'est 312 chevaliers du Temple (sur 384 engagés) et 325 chevaliers de l'Hôpital (sur 350 engagés) qui perdent la vie[855]. On ne cite pas les nombreux turcoples, et piétons combattant sous leurs ordres. Les frères des deux ordres ont été de presque toutes les batailles du royaume de Jérusalem, de leur création (militarisation pour l'Hôpital) à 1291.

L'investissement en argent et matériel était également considérable. Les ordres étaient bien les maîtres de l'Orient latin au XIII^e^ siècle au niveau du patrimoine. Mais ce n'était pas leur amour du gain et du pouvoir qui en était la cause, n'en déplaise à leurs détracteurs. En effet, « domaines, châteaux, seigneuries leur échurent lorsque les anciens maîtres, endettés, ne purent lever les hypothèques ; seuls les Ordres étaient capables de les racheter[856] ». Lorsque le royaume de Jérusalem se réduisit à une bande côtière au XIII^e^ siècle, et que les Francs se tournent vers une stratégie défensive, en fortifiant les places et en érigeant des forteresses, les ordres militaires sont les seuls à pouvoir financer les travaux et les garnir de personnels. Les constructions reflètent alors l'état d'esprit des Francs en Terre sainte : « ce sont d'énormes forteresses, des refuges très vastes, destinés à soutenir des sièges prolongés ; d'où leur relatif confort, l'importance des magasins, des bassins, des silos, des réserves[857] ». Ces châteaux ne résistent pourtant pas longtemps aux assauts des troupes de Baybars.

On peut considérer que la principale responsabilité du Temple et de l'Hôpital dans l'effondrement du royaume de Jérusalem au XIII^e^ siècle vient de leur politique qualifiée régulièrement d'égoïste. Le court passage de saint Louis en Terre sainte est révélateur de la

[855] Damien Carraz, *Les Templiers et la guerre*..., 54.

[856] Joshua Prawer, *Histoire du royaume latin de Jérusalem*, tome second (Paris : CNRS éditions, 2001), 444.

[857] Alain Demurger, *Les Templiers*..., 236.

nécessité d'un pouvoir royal fort. On le répète, c'est bien l'étiolement du pouvoir royal, causé par l'absence d'une dynastie forte et continue, qui favorise les intrigues dans le royaume. Le Temple et l'Hôpital, se sentant régulièrement indépendants ou comme les seuls dépositaires de la sécurité du royaume participèrent à la dissolution du pouvoir royal. De plus, le fait qu'ils soutiennent régulièrement des camps opposés, souvent à cause d'intérêts propres à leur ordre, alimente les conflits internes au lieu de les apaiser.

En temps de crise et dans les pires moments on pouvait quand même compter sur eux pour combattre au mieux des intérêts du royaume. Après la défaite de Hattin et la quasi-disparition du royaume de Jérusalem, les Templiers et les Hospitaliers se joignent dès 1189 aux troupes qui suivent Guy de Lusignan pour faire le siège d'Acre. Lors de la troisième croisade, ils se comportent de façon exemplaire, occupant l'avant-garde et l'arrière-garde des troupes, et conseillant le roi Richard d'Angleterre de ne pas marcher sur Jérusalem, expédition trop incertaine.

Quelques années plus tard, sous le règne de Jean de Brienne, lors de la cinquième croisade, les Francs débattent pour décider d'accepter ou non la proposition du sultan d'évacuer l'Égypte contre la rétrocession des territoires qu'ils avaient possédé en Terre sainte. Deux partis s'opposent : le roi Jean de Brienne, la noblesse palestinienne et les Francs veulent accepter tandis que le légat du pape, Pélage, soutenu par les communes italiennes et les ordres militaires veulent refuser. Comme le précise Joshua Prawer, il est « malaisé de comprendre la position des ordres militaires, que nous nous attendrions à trouver parmi les partisans d'une solution négociée, et non parmi ses adversaires[858] ». Il est probable que les ordres suivent alors l'autorité papale incarnée par le légat. Pourtant, la mission de protéger la Terre sainte et la Chrétienté aurait dû inciter le Temple et l'Hôpital à se ranger du côté du roi et des seigneurs de Terre sainte. On voit ici tout le paradoxe de deux ordres dont les intérêts liés à leur mission principale (leurs missions principales pour l'Hôpital), donc à leur raison d'exister, devraient les amener à soutenir le roi de Jérusalem et les barons, et qui soutiennent le représentant papal à cause de leur statut. Des années plus tard, le Temple et l'Hôpital se retrouvent dans une situation similaire lors de la présence de Frédéric II en Terre sainte. Leur attitude vis-à-vis de l'empereur excommunié est évidemment liée aux instructions du pape, et non aux intérêts du royaume. Précisons que les barons de Terre sainte s'opposaient alors en majorité à Frédéric, et que l'accord entre l'empereur et le sultan ne convenait

[858] Joshua Prawer, *Histoire du royaume latin de Jérusalem*, tome second (Paris : CNRS éditions, 2001), 158.

pas totalement aux ordres. Ils ont la même attitude passive quelques années plus tard alors que le pape leur a signifié d'appuyer les représentant de l'empereur contre les barons et Jean d'Ibelin : Leurs intérêts les rallie aux locaux mais l'autorité papale le leur interdit.

Lors de la présence des troupes croisées de Thibaud de Champagne puis de Richard de Cornouailles, le Temple et l'Hôpital cristallisent les oppositions au sein du royaume au point de fragiliser celui-ci. On l'a vu, l'Hôpital était favorable à une alliance avec l'Égypte contre la Syrie, alors que le Temple désirait une alliance avec Damas contre l'Égypte. Seuls les conflits entre les deux voisins musulmans empêchent alors la catastrophe pour les Francs lorsque les deux partis négocient séparément. Écœurés, les deux seigneurs d'Occident quittent rapidement la Terre sainte après avoir obtenu des concessions favorables aux Francs. Ceux-ci n'ont alors pas pu profiter de la division de leurs dangereux voisins, et de ce qu'une stratégie unique et concertée aurait pu leur amener. C'est d'ailleurs cette opposition entre le Temple et l'Hôpital qui provoque indirectement la perte de Jérusalem en 1244. Une fois encore, l'unité règne pour partir au combat et l'Hôpital pourtant opposé à l'alliance avec Damas contre l'Égypte, est présent en nombre lors de la déroute de la Forbie.

Si la parenthèse saint Louis, permit de stabiliser la situation du royaume, son départ laisse le champ libre aux conflits et aux intrigues. Une fois encore, il est triste de constater que l'on retrouve le Temple et l'Hôpital liés aux intérêts de deux camps rivaux chez les communes italiennes. En effet, les guerres opposant Venise et Gênes se répercutent alors en Terre sainte. Une fois encore, l'absence d'un pouvoir centralisé permet aux opposants de se déchirer impunément. Au lieu de faire front commun pour le bien de la stabilité du royaume, les deux ordres militaires se retrouvent liés aux belligérants, le Temple à Venise et l'Hôpital à Gênes.

Lorsque Hugues III de Chypre essaie de consolider le pouvoir royal en Terre sainte, il se heurte progressivement, entre autres, à l'opposition du Temple, surtout depuis la nomination à sa tête de Guillaume de Beaujeu. Ce dernier, parent de Charles d'Anjou soutient ses prétentions à la couronne de Jérusalem. Il faut attendre les déconvenues angevines en Sicile et la mort de Charles pour voir Henri II, roi de Chypre, obtenir l'accord des ordres et se faire couronner roi de Jérusalem. Il est alors trop tard, et le Temple et l'Hôpital continuent à négocier des armistices individuels. Certes, sur le terrain au combat ils font corps, mais négocient toujours au mieux de leurs propres intérêts. Même René Grousset ne put que louer leur abnégation à défendre Acre en 1291.

Si le Temple et l'Hôpital firent leur maximum pour protéger la Terre sainte tout au long de l'existence du royaume de Jérusalem, on ne peut que regretter l'absence d'un pouvoir royal fort qui aurait permis d'optimiser leur action. En effet, au XIII^e siècle, libres de toute tutelle efficace, excepté les rares fois où l'autorité papale s'exerça et pas toujours dans les intérêts du royaume, ils participèrent à son affaiblissement intérieur. Leur incapacité chronique à soutenir un même parti, ne fit qu'alimenter les conflits. On le rappelle, l'opposition entre eux n'était pas une constante, sauf à certaines occasions, mais l'absence d'une autorité ferme qu'ils reconnaissaient et une évidente rivalité les empêchait régulièrement de s'accorder, au niveau politique. Par leur puissance financière, matérielle et militaire, ils portent peut-être plus que les barons et les communes italiennes, une grande part de responsabilité dans l'effondrement des États latins d'Orient au XIII^e siècle. Mais pouvait-il en être autrement d'ordres internationaux, détachés de la juridiction du royaume mais servant leurs intérêts, sous la tutelle lointaine du pape ?

Projets de croisades et tentatives

Si la chute d'Acre en 1291 met fin à la présence franque en Terre sainte, elle ne met pas fin à la présence latine au Moyen Orient. En effet, le royaume de Chypre, où règne la famille de Lusignan depuis 1192, est prospère et se présente comme base idéale pour une future expédition en Terre sainte. C'est d'ailleurs sur l'île que se réfugient les survivants, et que s'installent l'ordre du Temple et l'ordre de l'Hôpital. Les premières années sont consacrées à se réorganiser, le Temple ayant perdu son maître à Acre, celui de l'Hôpital ayant été blessé, et de nombreux cadres des deux ordres ayant été tués. Les Templiers et les Hospitaliers d'Arménie participent aux combats contre les Mamelouks qui menacent le royaume arménien de Cilicie. Le roi Héthoum II fait alors appel au khan mongol de Perse, Ghâzân, un farouche ennemi des Mamelouks. Se dessine alors l'espoir d'une grande alliance entre chrétiens et Mongols contre les Mamelouks.

Le khan semble avoir sollicité, peu après le début de sa campagne, le roi de Chypre et les ordres militaires afin de s'unir contre leur ennemi commun. Le délai a sans doute été trop court pour mobiliser les troupes et préparer l'expédition et, « de fait, il n'y eut pas de participation chrétienne autre que celle des Arméniens et des Templiers et Hospitaliers locaux[859] » aux combats

[859] Alain Demurger, *Jacques de Molay. Le crépuscule des Templiers* (Paris : Payot, 2014), 149.

de l'hiver 1299-1300 qui voient le khan et ses alliés remporter une victoire éclatante sur les Mamelouks à Homs. Au début 1300, la Syrie est sur le point d'être conquise mais le khan et ses troupes doivent rebrousser chemin, non sans avoir annoncé aux chrétiens qu'il reviendrait en novembre. En attendant, les Francs ne restent pas inactifs, et envoient une flotte piller les côtes égyptiennes et syriennes.

À la fin de l'année 1300, une troupe composée de chevaliers du roi de Chypre, de Templiers et d'Hospitaliers, s'installent sur l'île de Rouad à trois kilomètres de Tortose en Syrie. Ils se portent sur le rivage syrien, font quelques razzias et attendent des nouvelles du khan. En avril 1301, ayant appris que les mongols ne viendraient pas, les troupes se retirent, laissant sur place un contingent templier pour tenir l'île. Ceux-ci restent jusqu'à l'été 1302, durant lequel les mamelouks prennent l'île d'assaut. Ils obtiennent la reddition de la garnison le 26 septembre, alors qu'une flotte se préparait à secourir les défenseurs. Les chrétiens continuent à mener des raids sur les côtes syrienne les mois suivants mais l'offensive mongole de 1303 se solde par un échec et Ghâzân meurt en 1304. La stratégie de l'alliance mongole a échoué. Ces tentatives d'alliances et de synchronisation des opérations avec la puissance mongole de Perse doivent être vues comme une stratégie intéressante pour reprendre pied, voire se réinstaller en Terre sainte. Les deux ordres militaires du Temple et de l'Hôpital, se sont pleinement engagés dans cette stratégie, ainsi que les royautés chypriotes et arméniennes.

La perte de la Terre sainte en 1291, ne signifie pas la fin des croisades dans l'esprit des chrétiens. Le rêve d'une nouvelle expédition est longtemps entretenu et les traités ou « projets de croisade » fleurissent alors. En 1306, les maîtres du Temple, Jacques de Molay, et de l'Hôpital, Foulques de Villaret, répondent à une sollicitation du pape et lui présentent leurs projets. Les deux mémoires proposent un *passagium generale* (le mot « croisade » n'était pas encore utilisé), avec des différences entre eux. Celui de l'Hôpital propose d'armer une flotte pour faire un blocus sur l'Égypte, et d'en armer une seconde plus importante pour harceler l'ennemi. À ce « passage particulier » s'ajoute ensuite un « passage général » dont l'objectif reste secret jusqu'au dernier moment. Le projet de Jacques de Molay rejette l'idée d'un « passage particulier » pour un « passage général », s'appuyant sur Chypre comme base arrière, et avec un objectif tenu secret. Il préconise d'armer une flotte pour faire le blocus des Sarrasins et demande au pape de sanctionner les chrétiens qui commercent avec l'ennemi. Ces projets témoignent de l'expérience accumulée par les deux

ordres. Mais les évènements provoqués par le roi de France vis-à-vis du Temple, nous le verrons plus loin, changent complètement la donne concernant une expédition dans des brefs délais.

Projet de fusion des ordres

L'ordre du Temple et l'ordre de L'Hôpital ont été régulièrement l'objet de critiques et de médisances, au même titre que d'autres ordres religieux. Beaucoup de ces critiques venaient d'un clergé qui voyait d'un mauvais œil les nombreux privilèges qui leur avaient été accordés. De plus, ils étaient sous la juridiction de la papauté, donc hors de celle des évêques et archevêques. Beaucoup de critiques reposaient sur des problèmes locaux, de taxes ou de droits de passage, comme tous les seigneurs en avaient entre eux. « Quoique localisées, de telles accusations alimentèrent une critique plus large selon laquelle les frères étaient cupides et faisaient passer leurs propres intérêts avant ceux des autres chrétiens[860] ».

Dans la seconde moitié du XIII^{e} siècle, un des reproches le plus communément formulé, en plus de l'arrogance et de la cupidité, était celui de la rivalité entre les deux ordres. Comme l'a expliqué Alain Demurger, « le développement que consacre aux ordres militaires l'ouvrage satirique *Renart le Nouvel* composé vers 1289 par le Lillois Jacquemart Giélée, est révélateur[861] ». Dans celui-ci, Renart qui incarne le mal étend son pouvoir tant sur les laïcs que sur les religieux. Ses fils sont à la tête des principaux ordres religieux, et les ordres militaires du Temple et de l'Hôpital se déchirent pour avoir Renart à leur tête. À Rome, les deux ordres plaident leur cause devant un semblant de pape. Le Templier, piètre orateur se vante de ses combats en Terre sainte, alors que l'Hospitalier, meilleur orateur, défend ses actions tant militaires que charitables, dénigrant le Temple qui les jalouse et complote avec les Sarrasins. Finalement la fusion des ordres est décidée, et Renart est revêtu d'un manteau mi-templier, mi-hospitalier. Ce texte est révélateur de certains points en particulier : La concurrence entre Templiers et Hospitaliers semble un fait assimilé, et le projet de fusion des ordres est une option connue et envisagée.

[860] Helen Nicholson, « Critiques », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 273.

[861] Alain Demurger, *Les Templiers*..., 405.

« La réunion en une seule institution des ordres militaires a été posée pour la première fois au deuxième concile de Lyon en 1274[862] ». En effet, durant la deuxième moitié de XIII[e] siècle, l'idée de faire fusionner les ordres militaires en un grand ordre unique fait son chemin au point d'être discutée. Les reproches récurrents contre les ordres militaires en général et contre le Temple et l'Hôpital en particulier étaient toujours les mêmes : l'arrogance, la cupidité (ou la richesse) et la rivalité. C'est ce dernier point en particulier qui était le plus souvent soulevé concernant ces deux ordres de Terre sainte. Pour ceux favorables à la fusion, les avantages semblaient intéressants : plus de querelles entre les deux ordres, et une meilleure mobilisation des ressources pour défendre la Terre sainte.

Après la chute d'Acre, l'idée refait surface et le pape Nicolas IV invite les évêques à se réunir en synodes provinciaux pour discuter du projet d'union des ordres dans sa bulle *Dura Nimis* du 16 avril 1291[863]. Le pape sollicite même l'opinion de quelques souverains comme le roi de France, Philippe le Bel, sur ce sujet[864]. Nicolas IV meurt avant d'avoir poussé le projet plus avant, mais l'idée reste présente dans les esprits, comme on peut le voir régulièrement dans les traités de croisade. En 1306, le nouveau pape Clément V convoque les deux maîtres du Temple et de l'Hôpital en Occident pour s'entretenir avec eux de la croisade et du projet de fusion des ordres. « Chacun avait rédigé un mémoire sur la croisade mais seul Jacques de Molay vint avec un autre mémoire traitant de l'union des ordres, qu'avec des arguments pas toujours heureux il rejetait[865] ». Il semble évident que le maître du Temple se soit obstiné à rejeter la fusion des ordres puisqu'elle ne pouvait se faire qu'au profit de l'Hôpital, qui en plus de la mission militaire (la seule des Templiers) conservait sa mission originelle de charité.

Il est ici intéressant d'observer que les rivalités entre le Temple et l'Hôpital naquirent surtout de la militarisation de ce dernier. En effet, tant que les Templiers se chargeaient de la défense de la Terre sainte et que les Hospitaliers se focalisaient sur l'accueil des pauvres malades, ils n'étaient guère rivaux, si ce n'est dans l'obtention des dons. Il est probable que la fusion des ordres aurait pu

[862] Alain Demurger, « Union des ordres », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 944.

[863] N°4165 n°4166 dans le volume III de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[864] N°4167 dans le volume III de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[865] Alain Demurger, *Les Hospitaliers*..., 446.

être bénéfique au XIII^e siècle pour le royaume de Jérusalem, puisque le soutien de l'ordre unique à un parti ou un autre dans les intrigues internes aurait sans doute permis la victoire de celui-ci. On le répète, c'est la division des chrétiens de Terre sainte qui a fragilisé le royaume et empêché une politique cohérente et unique, qui aurait pu le sauver, ou au moins prolonger sa survie. Il est donc intéressant de noter qu'au-delà de l'idée de fusionner le Temple et l'Hôpital, il aurait été peut-être plus judicieux de ramener chacun à sa mission originelle. Après tout, à l'époque de Gilbert d'Assailly (1162-1170) et de Rogers des Moulins, le pape Alexandre III avait recadré les membres de l'Hôpital par deux fois au moins, en 1172[866] et en 1178/80[867], leur interdisant alors d'acquérir des places fortes à la frontière ou de ne prendre les armes qu'en dernier ressort. Si la militarisation de l'ordre répondit sans doute à une nécessité, et que la reconnaissance du Temple ouvrait la voie, il aurait peut-être été judicieux de limiter les actions de chacun. Après tout, quelques décennies auparavant, lorsque le roi d'Aragon Alphonse I^er le Batailleur laisse un testament dans lequel il cède son royaume au Temple, à l'Hôpital et au Saint-Sépulcre, il « distinguait clairement les fonctions différentes de chaque ordre[868] ». Mais au XIII^e siècle, il est sans doute trop tard pour faire marche arrière, et la solution de la fusion semble la plus simple à effectuer. De fait l'union se fit indirectement et dans la douleur lorsque le Temple est dissous au terme du procès intenté contre lui par le roi de France et que ses biens sont dévolus à l'Hôpital en 1312.

Procès du Temple

Le procès de l'ordre du Temple est l'un des plus retentissants du Moyen Âge, « et le plus trouble assurément, dominé qu'il fut de bout en bout par l'arbitraire, les pressions et les manipulations de la raison d'État[869] ». En effet, le Temple est alors probablement victime de la confrontation entre le roi de France Philippe le Bel et la papauté, dans un contexte d'affirmation de « l'État monarchique ». Les raisons qui poussent alors le roi de France à « exécuter » l'ordre du Temple sont encore sujets à polémiques. Les difficultés économiques du roi et ses conflits avec le

[866] N°434 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire …*

[867] N°527 dans le volume I de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire …*

[868] Alain Demurger, *Moines et Guerriers*..., 50.

[869] Julien Théry, « Procès des Templiers », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 744.

pape sont le plus souvent cités. La résistance du dernier maître des Templiers, Jacques de Molay, à l'idée de fusion du Temple et de l'Hôpital, souvent prônée afin de rendre plus efficaces leurs actions respectives, a peut-être également joué, surtout lorsqu'on sait que le roi de France espérait placer à la tête de l'ordre nouvellement créé un de ses fils. Surtout, les conflits entre le pape et le roi, sont probablement, les principales raisons à retenir. En effet, entre la volonté de voir s'affirmer la prééminence du pouvoir royal sur le pouvoir papal, les attaques contre Boniface VIII et sa mémoire, et la naissance de la doctrine gallicane, les points de friction étaient nombreux entre Philippe le Bel et la papauté. Ajoutons à cela les croyances du roi et ses penchants mystiques qui font qu'il s'attelle à la purification de son royaume : L'expulsion des juifs en 1306 en a été un moyen, la destruction de l'ordre du Temple en est un autre. Le roi se donne ici le droit d'intervenir en matière de foi et d'agir pour le bien de la Chrétienté, contestant ainsi ce monopole du Pape.

Un des points centraux des différents entre le pape Boniface VIII et le roi de France Philippe le Bel, est le droit que s'attribue le roi d'imposer les biens de l'Église situés dans son royaume ; ce que conteste évidemment le pape. En 1302, par la bulle *Unam Sanctam*, Boniface VIII déclare la supériorité du pouvoir spirituel sur le pouvoir temporel, et par ce biais la supériorité du pape sur les rois. Ainsi, ces derniers sont responsables devant le chef de l'Église. Philippe le Bel réunit alors un concile des évêques de France pour condamner le pape. Ce dernier menace de l'excommunier et écrit même une bulle, *Super Petri Solio*, qui n'a jamais été publiée. Le roi envoie alors son conseiller, le chevalier Guillaume de Nogaret, avec une petite escorte armée vers l'Italie, dans le but d'arrêter le pape et de le faire juger par un concile. La troupe arrive à Agnani, en septembre 1303, et arrête le pape, le faisant prisonnier. La population de la ville se révolte et libère le pape quelques jours plus tard, mais il tombe malade et meurt un mois plus tard à Rome le 11 octobre 1303. Cet énorme scandale connu sous le nom « d'attentat d'Agnani », éclabousse Philippe le Bel. On comprend alors mieux les raisons qui poussent le roi de France à faire pression sur Clément V dès novembre 1305 « pour obtenir l'ouverture d'un procès posthume lors duquel l'entourage royal entendait prouver l'hérésie de Boniface VIII[870] ». L'attaque contre l'ordre du Temple, qui se trouve sous la juridiction directe du pape, sert à la fois de moyen de pression et peut permettre de le décrédibiliser.

[870] Julien Théry, « Boniface VIII », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 166.

Le roi cible l'ordre du Temple sans avoir véritablement de preuves à sa disposition, ce qui ne l'arrête pas. En effet, « La décision de Philippe le Bel de procéder congre les Templiers eut pour seule justification légale leur "mauvaise renommée", la *fama* qui les voulait coupables de crimes contre la foi[871] ». Cette renommée découle d'une campagne royale de diffamation débutée probablement dès 1305. C'est un certain Esquieu de Floyran ou de Floyrac, qui serait à l'origine de la rumeur selon Alain Demurger :

> Esquieu dit lui-même, dans une lettre adressée au roi d'Aragon Jacques II, qu'il est à l'origine de l'affaire. Et on doit bien le croire. Dans cette lettre, datée de 1308, il rappelle à Jacques II qu'il était allé le trouver à Lerida au début 1305 pour l'informer de ce qu'il avait appris sur l'ordre du Temple. Le roi ne l'avait alors pas cru mais lui aurait dit que, s'il prouvait ses dires, il serait récompensé. En 1308, goguenard, Esquieu rappelle au roi sa promesse[872].

Si le roi d'Aragon ne porta pas plus d'intérêt à cette simple rumeur sans de véritables preuves, le roi de France et son entourage virent rapidement l'intérêt de l'utiliser pour mettre la pression sur la papauté. Philippe le Bel en parle au pape dès son élection en 1305 et insiste deux ans plus tard mais Clément V n'y croit pas. Finalement, devant la rumeur persistante, et pour couper court aux calomnies, il informe le roi de France de sa volonté d'ouvrir une enquête. Ainsi, le vendredi 13 octobre 1307, probablement pour devancer une enquête pontificale qui aurait fait perdre à Philippe le Bel la direction des opérations, les agents du roi arrêtent, avec une parfaite coordination, tous les Templiers présents dans le royaume de France. Parfaitement illégale, les Templiers relevant uniquement de la justice pontificale, cette procédure esquisse pourtant des apparences de légalité. Le roi prétend agir à la requête de l'inquisiteur de France Guillaume de Paris, également confesseur de Philippe le Bel, qui n'a pas juridiction sur l'ordre du Temple. Dans l'ordre d'arrestation adressé aux officiers chargés de l'arrestation, le roi de France et ses conseillers utilisent leur plus belle plume pour les motiver : « une chose amère, une chose déplorable, une chose assurément horrible à penser, terrible à entendre, un crime détestable, un forfait exécrable, un acte abominable, une infamie affreuse, une chose tout à fait inhumaine, bien plus, étrangère à

[871] Julien Théry, « Procès des Templiers », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 744.

[872] Alain Demurger, *Jacques de Molay...*, 226.

toute humanité[873] ». Les détenus sont immédiatement et longuement soumis à la torture**,** l'objectif royal étant d'obtenir le plus rapidement possible des aveux, afin de justifier une situation où le droit a été si grossièrement violé. Après avoir été « soumis à la question », beaucoup de Templiers avouent.

Lorsqu'il apprend l'arrestation des Templiers de France, le pape Clément V exprime son indignation et son étonnement au roi de France, mais publie en novembre la bulle *Pastoralis preeminentie* à tous les souverains chrétiens, leur ordonnant d'arrêter les templiers. Le pape entend ainsi reprendre l'affaire en main, et envoie par ailleurs deux cardinaux à Paris à cette fin, mais Philippe le Bel ne l'entend pas ainsi. Après que Jacques de Molay et plusieurs Templiers soient revenus sur leurs confessions, puis s'avérant que la promesse du roi de remettre les prisonniers n'est pas tenue, le Pape suspend de leurs offices Guillaume de Paris et les inquisiteurs du royaume de France, retirant de fait l'apparence de légalité et d'accord pontifical de la procédure. S'ensuit plusieurs mois de pression royale, sous la houlette de Guillaume de Nogaret et de Guillaume de Plaisians, exécuteurs désignés, ainsi que d'intenses négociations avec le pape. Comme en 1303 avec Boniface VIII, le roi consulte même l'Université de Paris, afin d'obtenir l'appui des maîtres en théologie : ceux-ci restent prudents mais ne reconnaissent pas au roi l'autorité d'intervenir contre des ordres religieux qui sont sous la juridiction du pape, même en cas d'hérésie. Le roi convoque « le peuple » à Tours (précurseurs des États Généraux) et les préparatifs s'accompagnent d'une intense propagande dont certains textes nous sont parvenus. Dans deux d'entre eux, Pierre Dubois, avocat du roi, s'attaque au pape et essaie de justifier que le roi de France a toute autorité si la vérité est de son côté[874].

À l'été 1308, durant trois jours, le pape peut interroger soixante-douze Templiers soigneusement choisis et préparés. Clément V s'aperçoit alors peut-être qu'il est dans une impasse : il ne peut pas parler à tous les prisonniers, et Philippe le Bel et son entourage royal ont déjà la main sur le déroulement de l'affaire. Le pape rétablit ensuite dans leurs fonctions Guillaume de Paris et les autres inquisiteurs. Il lance deux enquêtes, l'une contre les membres de l'ordre, confiée aux autorités ecclésiastiques locales, et l'autre contre le Temple lui-même, réservée à une commission pontificale. Les enquêtes locales sont longues, et étroitement contrôlées par les conseillers royaux,

[873] *Le dossier de l'affaire des Templiers*, éd. et trad. par Georges Lizerand (Paris : Honoré Champion, 1923), 17-23.

[874] *Ibid.*, 84-102.

et l'utilisation de la torture y est systématique. Clément V annonce également la réunion d'un concile général à Vienne en 1310 pour, entre autres, traiter des procédures.

En 1310, des frères décident pourtant d'organiser la défense de l'ordre. Cinquante-quatre frères qui ont déclaré leur intention de défendre l'ordre devant la commission apostolique sont brûlés suivant le prétexte que cette démarche fait d'eux des relaps, en supposant la rétractation de leurs aveux. Une fois de plus, l'action semble douteuse puisqu'ils nient les accusations dans la procédure contre l'ordre, pas celle contre les membres dans laquelle ils ont déjà avoué. Dès lors, les autres défenseurs se désistent en masse.

Comme le précise Julien Théry, « l'échec général des nombreuses procédures menées contre les Templiers hors de France pourrait suffire, si besoin était, à dissiper les doutes sur l'innocence de l'ordre[875] ». En effet, les enquêtes pontificales en Irlande, en Écosse, en Roussillon, en Aragon, en Castille, au Portugal et en terre d'Empire ne débouchent sur rien.

En octobre 1311, lorsque s'ouvre le concile de Vienne, durant lequel doit être réglée l'affaire templière. Clément V trouve une assemblée de prélats peu disposée à condamner le Temple. Coincé entre la pression royale, Philippe le Bel entrant dans la ville en mars 1312 avec une grande armée, et une majorité de prélats non disposés à passer outre le droit et cautionner une injustice, le pape trouve une solution : après de longues négociations avec les conseillers capétiens, il promulgue la bulle *Vox in excelso* qui supprime l'ordre du Temple afin de mettre fin au scandale et à cause de sa mauvaise réputation, mais sans le condamner. La bulle précise l'approbation du concile tout entier : en effet, « avant la lecture, il fut annoncé à l'assemblée qu'une excommunication majeure frapperait quiconque oserait prendre la parole[876] ». Par la bulle *Ad providam*, le pape ordonne de transférer les biens du Temple à l'Hôpital, opération qui prend de longues années et connait de nombreuses difficultés. La bulle *Considerantes dudum*, quant à elle, laisse le jugement des frères aux conciles provinciaux avec consigne de condamner les impénitents et les relaps, et de relaxer les innocents et les pénitents réconciliés qui reçoivent pensions sur les biens du Temple et peuvent résider dans les anciennes commanderies ou rejoindre d'autres ordres. Les dignitaires de l'ordre sont jugés par un concile parisien avec à sa tête trois cardinaux, dont l'un a été confesseur

[875] Julien Théry, « Procès des Templiers », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 748.

[876] *Ibid.*, 749.

du roi de France. En mars 1314, le roi fait brûler comme relaps le maître Jacques de Molay et le commandeur de Normandie, après qu'ils eurent clamé leur innocence.

La fusion des ordres se fait donc indirectement, lorsque les biens du Temple sont dévolus à l'Hôpital, ce qui se fait difficilement. Les Hospitaliers restent discrets, lors de ce procès qui ne les concerne pas et si leur installation à Rhodes leur permet d'être loin de toute juridiction royale, il ne faut pas y voir une leçon de l'expérience templière puisque les projets avaient débuté avant l'affaire du Temple.

Reconversion de l'Hôpital

Après la chute d'Acre en 1291, les Hospitaliers transfèrent leur quartier général à Chypre. « L'Hôpital ne s'est pas installé à Chypre de façon provisoire : la décision en 1297 de construire à Limassol un nouvel hôpital, le bâtiment emblématique de l'ordre, ou la publication en 1300 et 1304 de nouveaux statuts "médicaux" en sont la preuve[877] ». Mais les relations entre les ordres militaires et la royauté chypriote ne sont pas bonnes. Dès 1306, Foulques de Villaret, maître de l'Hôpital fait accord avec un corsaire génois, Vignolo de Vignoli, en vue de conquérir Rhodes. L'île et ses dépendances sont byzantines à l'époque, mais partiellement occupée par les Turcs, régulièrement attaquées par les vénitiens ou des mercenaires.

En juin 1306, Foulques de Villaret, aidé par Vignolo débarque sur Rhodes et conquiert territoires et villages, ainsi que quelques châteaux. La ville de Rhodes, fortifiée et ravitaillée par les Grecs résiste. Le maître de l'Hôpital, convoqué avec celui du Temple par le pape, part en Occident et laisse les opérations se poursuivre. On l'a vu, Foulques de Villaret a présenté au pape un projet de « passage général », qui devait être précédé d'un « passage particulier » mené par une flotte d'une cinquantaine de navires qui devait opérer tout au long de l'année le long de la côte du Sultan. Les évènements amènent toutefois Foulques à modifier celui-ci :

> L'affaire des Templiers étant engagée et l'entreprise sur Rhodes étant en cours, un nouveau projet voit le jour qui déplace l'attention sur le passage particulier et renvoie à cinq ans le passage général. (...)

[877] Alain Demurger, *Les Hospitaliers*..., 465.

> Le maître de l'Hôpital écarte donc le passage général et propose de mobiliser pendant cinq ans 1000 hommes d'armes, 4000 arbalétriers soldés et 60 galères qui opéreront 8 mois par an à partir de Chypre et de Rhodes pour harceler l'Égypte et la Syrie. [878]

Clément V semble de connivence avec Foulques de Villaret puisqu'il reprend son projet dans son appel à la croisade lancé en 1308. Celui-ci est critiqué par le roi d'Aragon qui projette, avec les autres royaumes espagnols, une attaque contre Grenade et réclame les privilèges de la croisade pour l'offensive. Philippe le Bel critique également le projet en constatant qu'il perd le contrôle d'une expédition qu'il devait grandement financer. L'expédition se prépare et, avec Foulques de Villaret à sa tête, débarque en mai 1310 à Rhodes. La ville est prise, probablement le 15 août 1310. L'expédition a permis à l'Hôpital d'achever la conquête de Rhodes, mettant l'ordre à l'abri de quelconques princes puisqu'ils étaient seuls maîtres de l'île. De plus, elle permet de rappeler l'autorité papale sur la croisade que le roi de France, entre autres, avait tendance à vouloir accaparer.

En s'installant à Rhodes, les Hospitaliers vont réussir une mutation : de puissance militaire terrestre, lorsqu'ils étaient en Terre sainte, ils deviennent une puissance militaire maritime qui s'attaque aux pirates et aux navires musulmans, se trouvant donc en première ligne en cas de velléité de croisade de la part de l'Occident. Ils se trouvent même idéalement situés lorsque le danger pour l'Occident vient des Ottomans installés en Asie Mineure entre les XIV^{e} et XVII^{e} siècles.

Responsabilité des deux ordres dans la perte de la Terre sainte et destins croisés

Si beaucoup de chroniqueurs imputent au Temple et à l'Hôpital la responsabilité de la perte de la Terre sainte à la fin du XIII^{e} siècle, en particulier à cause de leurs rivalités ou de leur politique égoïste, on ne peut retenir uniquement ce seul argument. C'est l'étiolement du pouvoir royal, en grande partie causé par une lignée déficiente en manque d'héritier légitime qui a permis la multiplication d'intrigues. Au XIII^{e} siècle, les rois de Jérusalem le sont par mariage avec une héritière sans fournir d'héritier, lorsqu'ils ne sont pas tout simplement absents de Terre sainte.

[878] *Ibid*., 471.

L'erreur des chrétiens d'Orient a peut-être été de chercher des princes lointains pour en faire des rois en Terre sainte au lieu de privilégier une grande famille locale alors que la dynastie régnante ne fournissait plus d'héritier mâle. Les ambitions personnelles des barons de Terre sainte ont empêché le royaume d'avoir une politique continue et cohérente. Dans un navire sans véritable capitaine à la barre, les ordres militaires du Temple et de l'Hôpital partagent la responsabilité de n'avoir pas été capables, ou trop rarement, d'adopter une politique et des intérêts communs alors qu'ils étaient responsables de la défense de Terre sainte. Avec leur puissance financière, matérielle et militaire, ils étaient en mesure d'amener les différents protagonistes du royaume à se ranger à leur volonté, communes italiennes ou grandes familles. Ils préférèrent négocier, et évoluer de façon autonome, participant à « l'anarchie » ambiante de la seconde moitié du XIII^{e} siècle en Terre sainte. Si on peut fustiger trop souvent leur politique, on ne peut que constater leur abnégation en temps de guerre et lors des situations de crise. Ils sont, au même titre que les communes italiennes, ou que les grandes familles de Terre sainte, responsables de la situation du royaume de Jérusalem et finalement de sa perte. Leur raison d'être étant liée à l'existence même d'un royaume de Jérusalem, il est naturel que les contemporains les aient désignés comme responsables. Pourtant Hospitaliers et Templiers ont essayé de revenir rapidement en Terre sainte dès le début du XIV^{e} siècle en jouant la carte de l'alliance mongole, sans effet.

La perte définitive de la Terre sainte en 1291 a de fait remis en question l'existence même des deux ordres du Temple et de l'Hôpital. Le projet de fusion des ordres, en discussion depuis quelques décennies ne voit pas le jour. « L'exécution » du Temple en France par le roi très chrétien Philippe le Bel, descendant de saint Louis qui plus que tout autre souverain a donné de sa personne et de son argent pour la Terre sainte est comme un symbole. Les Templiers sont jugés « illégalement » à partir de vagues rumeurs et sont finalement sacrifiés par le pape afin de contenter le roi de France. Aux martyrs qu'étaient leurs prédécesseurs morts en Terre sainte au combat ou exécutés comme à Hattin, succèdent ces martyrs du crépuscule de l'ordre du Temple, qui finissent torturés dans les prisons du roi de France et diffamés aux yeux de leurs contemporains. L'ordre du Temple est dissous sans avoir été condamné en 1312 et ses biens sont dévolus à son rival et frère de Terre sainte, l'Hôpital.

L'Hôpital, après la perte de la Terre sainte a su négocier au mieux le virage du XIII^{e}/XIV^{e} siècle. Son maître Foulques de Villaret s'attelle à lui trouver un territoire lui garantissant son

autonomie vis à vis des princes. En s'installant à Rhodes, avec l'appui du pape, les Hospitaliers peuvent alors préparer une mutation qui leur permet de s'atteler à combattre l'ennemi sur la mer après avoir perdu leurs positions sur terre. Leur installation leur permet d'être en première ligne lorsque l'ennemi musulman vient d'Asie Mineure au XIV^{e} siècle avec les Ottomans. Ils justifient ainsi leur existence, ce que n'a pas su, et pas pu faire le Temple. Ce qu'ils font à Rhodes préfigure d'ailleurs les ligues navales des siècles suivants, « ces opérations limitées contre les Turcs d'Asie Mineure associant sous la direction du pape des forces navales fournies par la papauté, l'ordre de l'Hôpital, Gênes ou Venise et quelques princes laïcs en quête de salut ou (et) d'aventures[879] ».

Il faut revenir à nouveau aux maîtres du Temple et de l'Hôpital, les derniers de cette période qui voit coexister ces deux ordres, et qui nous amènent vers le virage décisif du XIV^{e} qui voit disparaitre l'un et se transformer l'autre.

[879] *Ibid*., 475.

Nicolas Lorgne (1277/1278-1284), maître de l'Hôpital

Nicolas Lorgne (louche en ancien français, le maître souffrait sans doute d'un strabisme), succède à Hugues Revel après sa mort. Son élection survient après une longue et belle carrière en Terre sainte. En effet, il est mentionné dans une charte des environs 1250/1254[880] en tant que châtelain de Margat, un des plus importants châteaux de l'Hôpital en Orient. Il est ensuite châtelain du Crac des chevaliers[881], autre imposante forteresse, commandeur de Tripoli[882], maréchal[883], puis grand-commandeur[884]. C'est cette dernière fonction qu'il occupe lorsqu'il est élu à la tête de l'Hôpital.

Au cours de son magistère, Nicolas Lorgne « s'est attaché à poursuivre l'action de réforme d'Hugues Revel : création d'une bulle capitulaire (sceau du chapitre) au côté de la bulle magistrale ; mise en pratique des dispositions introduisant l'habit de guerre rouge pour les frères combattants[885] ».

Contrairement à son homologue du Temple, Guillaume de Beaujeu, le maître de l'Hôpital privilégiait l'alliance avec les Mongols, qu'il préconisait dans sa correspondance avec l'Occident[886], ce qui allait à l'encontre des volontés de Charles Ier d'Anjou et de son bailli en Terre sainte, Roger de San Severino. Lié à Acre par un traité de paix avec les Mamelouks, il laissa, en septembre 1281, la garnison de Margat se joindre à deux armées mongoles qui s'avançaient en Syrie pour s'opposer aux Mamelouks, prétextant que celle-ci n'était pas liée par le traité concernant les Chrétiens d'Acre. Ainsi, « les Chevaliers de Saint-Jean à Acre avaient officiellement respecté le traité avec le sultan,

---

[880] N°253 dans Reinhold Röhricht (éd.), *Regesta Regni Hierosolymitani...*

[881] Jochen Burgtof, *The Central Convent...*, 595.

[882] N°3571 dans le volume III de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[883] N°3047 dans le volume III de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[884] N°3433 dans le volume III de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[885] Alain Demurger, « Nicolas Lorgne », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 649.

[886] N°3766 dans le volume III de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

conservé la faveur de Roger de San Severino, faisant passer les actions des commandants de Margat comme une initiative locale[887] ».

Mort le 12 mars 1284, Nicolas Lorgne n'assista pas à la chute du château de Margat lorsque le sultan Qalâwûn viola « au mois d'avril 1285 la trêve qu'il avait signé avec l'Hôpital : la garnison résista plus d'un mois, avant de négocier son évacuation pacifique jusqu'à Tripoli[888] ».

Jean de Villiers (1285-1293/1294), maître de l'Hôpital

Jean de Villiers succède à Nicolas Lorgne en 1285, alors qu'il est en Occident, étant prieur de France depuis 1282. Cet administrateur, qui avait été auparavant commandeur de Tripoli[889] en 1277, et était en Terre sainte depuis 1269[890], « attendit plus d'une année pour rallier le royaume de Jérusalem, à l'automne 1286, avec d'importantes subsides[891] ».

Le 28 octobre 1288, il préside un chapitre général à Acre[892]. Il préside plus tard deux autres chapitres généraux, en 1292[893] et 1293[894], à Limassol.

Son magistère est marqué par la perte de la Terre sainte par les chrétiens. En avril 1289, Tripoli tombe aux mains des Mamelouks, et Acre s'attend alors à subir le dernier assaut. Celui-ci intervient deux ans plus tard, lorsque les armées du fils de Qalâwûn, al-Ashraf attaquèrent la ville. Jean de Villiers, se comporte vaillamment durant la défense de la ville et est grièvement blessé,

---

[887] Traduction de « the Knights of St john in Acre had officially respected the pact with the sultan, retained favour of Roger of San Severino, passing off the actions of the commanders at al-Marqab as a local initiative », extrait de Cristian Guzzo, « The Hospitallers and Charles I of Anjou : Political and Economic Relations between the Kingdom of Sicily and the Holy Land », Peter W. Edbury (Éd.), *The Military Orders, Volume 5. Politics and Power* (Londres et New York : Routledge, 2016), 110.

[888] Judith Bronstein, « Margat », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 584.

[889] N°3628 dans le volume III de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[890] N°3350 dans le volume III de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[891] Pierre-Vincent Claverie, « Jean de Villiers », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 493.

[892] N°4022 dans le volume III de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[893] N°4194 dans le volume III de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[894] N°4234 dans le volume III de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

alors que son homologue du Temple, aux côtés de qui il combat, est mortellement blessé. Évacué à Chypre, il écrit une lettre pour annoncer la nouvelle à Guillaume de Villaret, alors prieur de Saint-Gilles :

> ...nous, par ces presentes lettres, en larmians souspirs et en tres grande tristrece, vous annonchons le maleuret trebucement d'Acre, le boine cité, hec ! con grande doleur. (...)
>
> En cel jour ausi moru li maistres dou Temple par une plaie mortel, dont il fu lançant navrés. Al ame de lui face Diex pardon ! Nous meymes fumes en cel jour feru à mort d'une lance entre les garites : par quoi en faire ceste lettre fumes griement aggrevé.

Jean de Villiers meurt quelques temps après le chapitre général d'octobre 1293.

Thibaud Gaudin (1291-1292), maître du Temple

Thibaud Gaudin, alors grand-commandeur du Temple, succède à Guillaume de Beaujeu, mort au combat en défendant Acre en mai 1291. Évacué à Sidon, il est élu peu après grand-maître, avant de passer à Chypre. Ce Français, originaire des environs de Chartres, prend ainsi la tête de l'ordre après une longue carrière en Terre sainte au sein du Temple. En effet, dès 1260, il est capturé avec Guillaume de Beaujeu par des Turcomans puis libéré contre rançon peu après. Il semble avoir été commandeur d'Acre, puis Turcoplier avant de devenir grand-commandeur du Temple[895].

Le court magistère de Thibaud voit le Temple évacuer la ville de Sidon et abandonner son château. « Quelques lettres et la tenue d'un chapitre général attestent l'activité du maître durant l'été 1291, et on peut le créditer d'avoir remis l'ordre du Temple en état de marche[896] ». Il meurt probablement durant le premier tiers de l'année 1292.

[895] Voir Jochen Burgtof, *The Central Convent...*, 663.

[896] Alain Demurger, « Thibaut Gaudin », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 907.

Jacques de Molay (1292-1314), le dernier maître du Temple

Jacques de Molay, le dernier grand-maître du Temple succède à l'éphémère Thibaud Gaudin en 1292. Il aurait intégré l'ordre en 1265, selon son interrogatoire en 1307 lors du procès du Temple[897]. Originaire de Bourgogne, il fit toute sa carrière de Templier en Terre sainte.

Sitôt élu à la tête du Temple, « Jacques de Molay entreprend une tournée en Occident dont l'objectif premier est de mobiliser les énergies et les moyens pour le soutien à la Terre sainte[898] ». Il y reste trois à quatre ans, y tient trois chapitres généraux et rencontre différents princes afin de faciliter l'approvisionnement pour l'Orient.

De retour en Orient, il s'active à préparer le retour des Chrétiens en Terre sainte. Avec l'Hôpital, le Temple participe à la défense du royaume d'Arménie. À partir de 1300, Jacques de Molay et les Chrétiens jouent la carte de l'alliance mongole. Ils organisent des expéditions sur les côtes égyptiennes et syriennes et s'emparent de Tortose et de l'îlot de Rouad. Les Mongols n'arrivant pas, les Chrétiens repartent sur Chypre, laissant une garnison de Templiers garder Rouad comme avant-poste. Après une nouvelle défection mongole, les Mamelouks attaquent Rouad en 1302 et s'emparent de l'îlot, après avoir promis à la garnison de les laisser partir librement. Les Mamelouks manquent à leur parole et se débarrassent de la garnison :

> ...les Templiers dounèrent fé à lor malice, & se revindrent par l'atrait de frere Hugue d'empure, & essi furent les Templiers & l'ihle pryze, quy est devant Tertouze.
>
> Les Sarazins firent trancher les testes à tous les sergants suryens, pour ce que il firent grant defense & grant damage as Sarazins, & les freres dou Temple furent menés en Babyloine hontouzement. Ensi avint de ll'ihle de Tertouze, con vos avés oy ; & ores tourneray à retraire vos les herremens dou pape au roy de France.[899]

En 1303, les Mongols refont une apparition en Terre sainte mais sont battus par les Mamelouks. Ghâzân, le Khan de Perse, meurt en 1304, et avec lui la stratégie de l'alliance mongole. Celle-ci aurait pu permettre aux chrétiens de reconquérir la Terre sainte, que Ghâzân avait promis de leur restituer. « Jacques de Molay a été l'artisan sans doute le plus important, politiquement et

[897] Jules Michelet (Éd.), *Procès des Templiers*, Tome II..., 305.

[898] Demurger, *Les Templiers...*, 417.

[899] *Les Gestes des Chiprois*..., 310.

militairement, de cette stratégie conçue et menée en accord avec toutes les forces chrétiennes de la région : templiers, hospitaliers, Chypriotes et Arméniens[900] ».

Convoqué avec son homologue de l'Hôpital par le pape en Occident en 1306, il est arrêté le 13 octobre 1307 avec la plupart des templiers de France, sur ordre de Philippe le Bel. Commence alors « l'un des procès politiques les plus retentissants de la fin du Moyen Âge et le plus trouble assurément, dominé qu'il fut de bout en bout par l'arbitraire, les pressions et les manipulations de la raison d'État[901] ».

Jacques de Molay avait auparavant rédigé deux mémoires à la demande de Clément V, un sur l'opportunité de fusion du Temple et de l'Hôpital[902], à laquelle il était défavorable, et un autre sur un projet de croisade[903].

Lors du procès, le maître du Temple, faisant probablement la confusion entre la procédure individuelle et la procédure collective contre l'ordre, s'enferma dans une défense probablement maladroite, demandant à être reçu par le pape et refusant de s'expliquer devant personne d'autre. Il avait avoué certaines des accusations proférées contre les Templiers, probablement sous la torture, avant de tenter de réagir. Devant les représentants papaux à Chinon en 1308, il confirma ses aveux, et fut absous[904].

Après la dissolution de l'ordre du Temple, Jacques de Molay revint sur ses aveux. Les agents du roi de France le conduisirent au bûcher comme relaps le 11 mars 1314, célèbre épilogue à un procès qui traina dans la boue la réputation de l'ordre du Temple.

Alain Demurger a écrit un ouvrage sur le dernier maître du Temple, qui vit sous son magistère, l'ordre qu'il dirigeait être publiquement sali, et les hommes qu'il gouvernait être pour la

---

[900] Demurger, *Les Templiers...*, 417.

[901] Julien Théry, « Procès des Templiers », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 743-744..

[902] N°4680 dans le volume IV de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...* ; original latin et traduction en français dans Georges Lizerand (Éd.), *Le dossier de l'affaire des Templiers* (Paris : Honoré Champion Éditeur, 1923).

[903] Kervyn de Lettenhove, « Deux lettres inédites de Jacques de Molay », *Bulletins de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, 43e année, 2e série, T. XXXVIII (Bruxelles : F.Hayez, 1874), 226-235.

[904] Barbara Frale, « The Chinon chart : papal absolution to the last Templar Master Jacques de Molay », *Journal of medieval history*, 30:2 (Routledge, 2004), 109-134.

plupart torturés et jugés individuellement. Il a également écrit la rubrique concernant Jacques de Molay, du grand dictionnaire européen qui concerne les ordres militaires. Dans ces deux ouvrages il a laissé son opinion sur la façon dont le grand-maître a fait face aux difficultés à la tête du Temple :

« Homme de caractère, homme de terrain, Jacques de Molay a maintenu la présence du Temple en Orient et est resté fidèle à la mission de l'ordre : la reconquête de la Terre sainte[905] ». « Mais quand il s'est agi de naviguer au milieu des écueils, de démêler les manœuvres du roi, de Nogaret ou de Plaisians, d'affronter l'Inquisition, Molay n'a plus été à la hauteur[906] ».

Eudes des Pins (1293/1294-1296), maître de l'Hôpital

Eudes des Pins succède à Jean de Villiers après sa mort. On ignore presque tout de sa carrière dans l'ordre si ce n'est qu'il est cité comme drapier en 1273[907].

Son élection est-elle le reflet d'un manque de dirigeants de l'Hôpital en Terre sainte, ou d'une précipitation pour trouver un successeur au triste magistère de Jean de Villiers ? Toujours est-il que certains dignitaires critiquent rapidement l'attitude du maître, et s'en plaignent auprès du pape Boniface VIII. Certains dirigeants de l'ordre en Occident, Boniface de Calamandrana, le grand-commandeur d'Occident, et Guillaume de Villaret, prieur de Saint-Gilles[908] appuyèrent ces critiques et envoyèrent au pape une proposition de statuts afin de réformer l'ordre[909]. Si le pape ne valide pas ces statuts, il écrit à Eudes des Pins, lui demandant de respecter les statuts et usages de

[905] Alain Demurger, « Jacques de Molay », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 483.

[906] Alain Demurger, *Jacques de Molay. Le crépuscule des Templiers* (Paris : Éditions Payot & Rivages, 2014), 308.

[907] N°3519 dans le volume III de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[908] Demurger, *Les Hospitaliers...*, 247.

[909] N°4267 dans le volume III de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

l'ordre et d'être plus digne de sa fonction[910]. « Ce fut la première intervention directe de la papauté dans les affaires internes de l'Hôpital[911] ».

Eudes des Pins semble ne pas avoir tenu compte de ces récriminations ou ne pas avoir convaincu ses détracteurs. En effet, après avoir été « sommé de comparaître devant la cour pontificale pour fournir des explications[912] », il meurt le 17 mars 1296 à Limassol[913].

Eudes des Pins était-il coupable des critiques (autoritarisme, excès de piété, laxisme dans son administration) lancées à son encontre ? « Il y eut sans doute quelques faiblesses dans la gestion de ce peut-être trop brave homme qu'était Eudes des Pins, mais certainement beaucoup d'ambitions chez Guillaume de Villaret[914] ».

Guillaume de Villaret (1296-1305), maître de l'Hôpital

Neuf jours après la mort d'Eudes des Pins, Guillaume de Villaret, un de ses plus farouches opposants, est élu à la tête de l'Hôpital. Cette élection est le couronnement d'une belle carrière administrative pour le nouveau maître de l'Hôpital. Cité comme drapier à Acre en 1269[915], il est affecté la même année en Occident en tant que lieutenant du prieuré de Saint-Gilles[916], dont il prend la tête l'année suivante. « Grégoire X, qui l'avait connu en Orient, lui confia le gouvernement du Comtat Venaissin, en avril 1274, avec le titre de recteur qu'il a conservé jusque vers 1285[917] ».

Ses talents d'administrateur et ses excellentes relations avec les princes d'Occident, l'incitèrent à rester en Languedoc plus que de raison, après son élection, convoquant même un

---

[910] N°4293 dans le volume III de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[911] Alain Demurger, « Eudes des Pins », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 343.

[912] Delaville Le Roulx, *Les Hospitaliers...*, 249.

[913] *Chroniques d'Amadi et de Strambaldi, publiées par M. René de Mas Latrie*, première partie (Paris : Imprimerie Nationale, 1891), 233.

[914] Demurger, *Les Hospitaliers...*, 247.

[915] N°3047 dans le volume III de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[916] N°3376 dans le volume III de Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire ...*

[917] Armand Jamme, « Guillaume de Villaret », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 417.

chapitre général en 1300 à Avignon. Le couvent, présent à Chypre s'emporta et protesta vivement, s'opposa à la tenue d'un chapitre général en Occident et dépêcha une ambassade chargée de ramener Guillaume de Villaret à la raison. Ce dernier céda et rejoignit Chypre où il dirigea un chapitre général en novembre 1300.

« Désormais installé à Limassol, Guillaume de Villaret gouverna l'ordre en bonne intelligence avec le couvent[918] ». Les Hospitaliers participèrent à cette époque, aux côtés des Templiers et des Chrétiens, aux raids sur les côtes Égyptiennes et Syriennes, et à la prise de Tortose.

Guillaume meurt probablement au printemps 1305, sans doute de vieillesse car il était alors d'un âge avancé. « Comme chef du prieuré de S. Gilles, et plus tard comme chef suprême de l'Ordre, Villaret fit preuve d'une compétence, d'une fermeté et d'une prudence auxquelles il convient de rendre hommage[919] ».

Foulques de Villaret (1305-1319), maître de l'Hôpital

Foulques de Villaret succède à son oncle en 1305 à la tête de l'Hôpital. « Amiral de l'ordre en 1299, lieutenant du grand-maître dès 1303, il poursuivit la politique de son parent visant à renforcer la position de l'institution en Orient[920] ».

Mais la grande œuvre du magistère de Foulques de Villaret fut la conquête de Rhodes entreprise à partir de 1306 et conclue en 1310 avec l'assistance d'une expédition croisée menée par le grand-maître. Cette conquête permet l'installation de l'ordre sur une île dont la position est stratégique. Gouvernant en tant que souverain de l'île, L'Hôpital peut continuer la lutte contre les musulmans sur mer, et servir de base d'opération en vue d'expéditions terrestres.

Convoqué en 1306 auprès du pape, en même temps que son homologue du Temple, Foulques de Villaret est sollicité sur la croisade et l'opportunité d'une fusion du Temple et de l'Hôpital. On ignore tout de la réponse du maître de l'Hôpital à la fusion, mais on connaît ses

[918] Demurger, *Les Hospitaliers...*, 249.

[919] Delaville Le Roulx, *Les Hospitaliers...*, 265.

[920] Armand Jamme, « Foulques de Villaret », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 364.

propositions sur la croisade qu'il adapte pour son expédition à Rhodes, le transformant en passage particulier et se passant de l'appui du roi de France, qui voulait prendre l'initiative de l'expédition, tout en limitant l'objectif. « Ce passage particulier avait d'autres ambitions : achever la conquête de Rhodes ; protéger l'Hôpital ; réaffirmer l'autorité pontificale dans les affaires de croisade[921] ».

L'Hôpital se tint en retrait du procès du Temple, s'orientant plus que jamais sur la conquête et l'installation de l'ordre à Rhodes. L'Hôpital obtient après la dissolution du Temple, la dévolution de tous ses biens, ce qui augmentait considérablement ses possessions. Même si la restitution des biens confisqués au Temple fut parfois difficile, cet apport fût appréciable au moment où l'ordre connut des difficultés financières importantes, causées par les extravagances du grand-maître.

En effet, commencé de magnifique manière, le magistère de Foulques de Villaret se finit de façon bien plus terne en raison de ses erreurs et de son comportement. Ayant provoqué la colère des frères par sa tyrannie, ceux-ci s'élèvent contre lui en 1317, l'obligent à se réfugier à Lindos et le déposent pour élire Maurice de Pagnac[922]. Le pape Jean XXII confirma pourtant Foulques dans sa fonction avant d'obtenir sa démission.

« Par la suite successivement prieur de Capoue, de Rome, et finalement titulaire d'une simple pension, Foulques de Villaret termina ses jours chez sa sœur à Teyran, près de Montpellier, où il mourut le 1er septembre 1327[923] ».

[921] Demurger, *Les Hospitaliers...*, 475.

[922] *Chroniques d'Amadi...*,398.

[923] Armand Jamme, « Foulques de Villaret », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 365.

Conclusion

> Après mûre et longue délibération, en ne pensant qu'à Dieu et en ne considérant que ce qui peut être utile à la cause de la Terre sainte, nous avons décidé de choisir la voie de provision (...) en faisant par ailleurs observer que, même sans faute de la part des frères, l'Église romaine a parfois mis fin à d'autres ordres célèbres pour des raisons incomparablement plus faibles que ne le sont les précédentes, non sans amertume ni douleur intime, et non par voie de sentence définitive, mais par voie de provision et d'ordonnance apostolique, Nous supprimons ledit ordre du Temple et son état, son habit et son nom.[924]

Le 22 mars 1312, à Vienne en Dauphiné, lors d'un concile œcuménique qui avait pour but de juger l'ordre du Temple, pour une affaire qui avait été initiée cinq ans auparavant par le roi de France Philippe le Bel (1285-1314), le pape Clément V (1305-1314) décida de sa suppression par la bulle *Vox in excelso*. Pris entre la pression exercée par le roi de France, et celle d'une majorité de membres du concile opposée à une condamnation pour hérésie des templiers, le pape trouva cette porte de sortie. L'ordre du temple n'était pas condamné mais supprimé par décision administrative en vertu de l'autorité apostolique. « Celle-ci était motivée par la mauvaise réputation du Temple et par la nécessité de mettre fin au scandale[925] ». Le pape mettait ainsi fin à ce que Simonetta Cerrini a qualifié d'« expérience neuve » et même de « Révolution des Templiers » précisant que « la nouveauté de leur expérience a été anéantie par l'écho de leur fin tragique[926] ». Clément V parachevait quelques jours plus tard le dossier en ordonnant la dévolution des biens du Temple à l'ordre de l'Hôpital, par la bulle *Ad providam* du 2 mai 1312.

L'ordre de l'Hôpital avait quelques temps auparavant entamé une mutation qui lui a permis de s'adapter à la situation nouvelle de la Terre sainte, perdue en 1291, et de se placer en première ligne face au danger musulman, et plus tard ottoman. Son installation à Rhodes, en 1310, préparée avant l'arrestation des Templiers du 13 octobre 1307, lui a permis de se mettre relativement hors de portée d'une quelconque intervention du roi de France ou d'un autre prince chrétien. Car si

---

[924] Giuseppe Alberigo (dir.), *Les conciles Œcuméniques*, tome 2 (Paris : Éditions du Cerf, 1994), 698-711.

[925] Julien Théry, « Procès des Templiers », sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, *Prier et combattre...*, 749.

[926] Simonetta Cerrini, *La Révolution des Templiers*..., 15.

l'attaque de l'île de Rhodes n'est pas une conséquence du procès des Templiers, puisqu'elle débute avant, il semble évident que l'expédition croisée de 1310 qui permet sans doute la prise de la ville, a pour but de soutenir les Hospitaliers : « Le pape réaffirmait avec éclat son droit exclusif à décider de la croisade ; et l'Hôpital, promut au rang d'acteur décisif de la croisade et son maître au rang de chef de celle-ci, était mis à l'abri de toute tentative royale contre lui[927] ». Les Hospitaliers développent ensuite leur flotte et s'adaptent rapidement la guerre maritime, seule possibilité de continuer à lutter pour un possible retour en Terre sainte à cette époque, sans le soutien des grands royaumes d'Occident. Ils préfigurent d'ailleurs ce qu'ont été les « tentatives de croisades » que l'on a appelé « ligues navales » des siècles suivants.

Ces deux évènements marquent la fin de la coexistence des deux premiers ordres religieux-militaires de l'histoire. Si l'ordre du Temple fut le premier, reconnu par la papauté au concile de Troyes en 1129, il influença évidemment l'ordre de l'Hôpital quelques années plus tard, lorsque celui-ci commença à se militariser. En effet, issu d'un établissement hospitalier destiné à l'accueil des pauvres pèlerins quelques décennies auparavant, l'ordre de l'Hôpital avait obtenu son autonomie et la protection papale en 1113 par la bulle *Pie postulatio voluntatis*. La situation en Terre sainte, et ses responsabilités en tant que seigneur de certains territoires avaient amené l'Hôpital à engager des hommes d'armes pour leur protection et pour servir le roi de Jérusalem. Le précédent templier a incité les Hospitaliers à recruter des frères d'armes qui ont été progressivement intégrés à l'ordre, ajoutant ainsi à leur mission originelle, celle des Templiers, de protection de la Terre sainte. Ces deux ordres ont ensuite servi de modèle à tous les autres ordres militaires (Teutoniques, Saint-Lazare, ordres hispaniques) qui étaient donc exclusivement guerriers comme le Temple ou cumulaient les deux missions, caritatives et militaires, de l'Hôpital.

Une certaine tradition historiographique, en particulier des croisades, a longtemps voulu nous convaincre que les deux siècles de coexistence des Templiers et des Hospitaliers pouvaient se résumer à une longue lutte de pouvoir, voire une haine farouche, entre les frères des deux ordres. René Grousset incarne parfaitement la caricature de cette idée, s'émouvant de voir en 1291, lors de la chute de Saint-Jean d'Acre, le maître de l'Hôpital Jean de Villiers (1285-1293) combattre aux côtés de son homologue du Temple Guillaume de Beaujeu (1273-1291). Lui comme tant d'autres, attribuait aux deux ordres militaires, et à leur rivalité, la responsabilité de la perte de la Terre sainte.

[927] Alain Demurger, *Les Hospitaliers*..., 475.

Cette tradition historiographique ne s'est estompée que très récemment, sans doute grâce à l'émergence de travaux plus nombreux sur ces deux ordres militaires de Terre sainte, repris par des ouvrages de synthèse.

C'est ainsi que l'objectif du présent travail a été dans un premier temps d'étudier les relations entre les Hospitaliers et les Templiers durant leurs deux siècles de coexistence, afin de tirer un trait définitif sur cette vision étroite et caricaturale. Mais l'étude de leurs relations aurait sous-entendu de se limiter à leurs espaces de communications communs et aurait réduit considérablement le champ des possibilités. Il a semblé rapidement préférable de s'orienter vers une étude « flirtant » avec l'histoire comparée, mais sans se limiter à une simple comparaison point par point des deux institutions. En effet, ce sont des hommes qui sont à l'origine de la création de ces grandes confréries, et ce sont donc leurs expériences qui ont dicté les relations entre ces deux ordres. C'est pourquoi il a paru nécessaire d'insérer certains aspects de cette étude dans une grande fresque chronologique résumant l'histoire des différents maîtres du Temple et de l'Hôpital durant leurs deux siècles de coexistence. Car ces deux institutions ont eu en commun d'être dirigés par des hommes à qui la totalité des frères devaient obéissance et qui de fait, disposaient de pouvoirs importants, limités par une poignée d'hommes chargés de les conseiller. Il semble alors évident que la relation qui existait entre Templiers et Hospitaliers dépendait aussi grandement des relations entre les deux maîtres de l'ordre. Par exemple, il aurait été étonnant de trouver une source décrivant un conflit important entre les deux ordres en Terre sainte entre 1219 et 1227 puisque ce sont sans doute deux membres de la même famille qui sont alors à leur tête : Garin de Montaigu (1207-1227/1228) pour l'Hôpital et Pierre de Montaigu (1219-1232) pour le Temple. La disposition de ces parties thématiques sur une trame chronologique dédiée aux maitres du Temple et de l'Hôpital a également pour but de permettre parfois de comparer le travail accompli par l'un d'entre avec son vis-à-vis.

L'étude des débuts des deux ordres est d'ailleurs révélatrice. Les « fondateurs » du Temple et de l'Hôpital sont en effet deux personnages très différents pour le peu que l'on sait d'eux. Hugues de Payns est un seigneur champenois venu en croisade avec son suzerain Hugues I^{er} comte de Champagne (1102-1125), tandis que Gérard l'hospitalier est peut-être un bourgeois de la région d'Amalfi, rattaché comme convers à la communauté monastique de Sainte-Marie Latine. Les origines de ces deux fondateurs et leur « statut social » sont en corrélation avec les deux institutions qu'ils participent à créer. L'établissement qui devient plus tard l'ordre de l'Hôpital est destiné

initialement à accueillir les pauvres pèlerins à Jérusalem. L'ordre du Temple se destine à ses débuts à protection armée de ces mêmes pèlerins, livrés à eux-mêmes en Terre sainte. L'un et l'autre sont donc nés dans un contexte général de pèlerinage, et leurs missions d'origine se complètent parfaitement. Certes les Templiers sont nés de la croisade, pèlerinage armé, et représentent donc, au même titre que la première expédition croisée, une innovation. La fragilité des jeunes États latins d'Orient, et leur situation d'infériorité numérique constante face à leurs voisins musulmans a facilité l'acceptation d'une nouvelle milice composée de laïcs faisant des vœux monastiques et portant des armes dans un but, à l'origine, défensif. L'Hôpital se militarise progressivement au milieu du XII^{e} siècle, d'abord avec des vassaux et des mercenaires, puis à l'imitation du Temple en recrutant des frères d'armes. Les deux ordres se développent ensuite rapidement grâce, entre autres, à de nombreux privilèges accordés par le pape et à d'importantes donations qui leur permettent de se constituer un immense patrimoine immobilier. Le testament du roi d'Aragon Alphonse Ier le Batailleur (1104-1134) dans lequel il fait du Temple, de l'Hôpital et des chanoines du Saint-Sépulcre les héritiers du royaume d'Aragon, prouve combien alors ces ordres de Terre sainte sont célèbres en Occident. Cette renommée, les nombreux dons, et les privilèges papaux qui les soustraient de la juridiction des évêques leur attire de nombreux détracteurs et de nombreuses critiques. Avec les débuts des deux ordres, on peut deviner l'influence exercée par l'une des confréries sur l'autre et vice-versa. En effet, les proto-templiers ont été nourris avec les restes de la table de l'Hôpital, et il est probable que l'exemple des membres de la communauté de l'Hôpital les ait inspirés dans leur vocation. De même, au moment où les Hospitaliers ont plus de besoins militaires il est certain que l'initiative templière les inspire, puisqu'il fallait ce précédent pour qu'ils puissent accueillir des frères d'armes sans provoquer de scandale.

L'étude de ce que l'on pourrait appeler les textes témoins des origines des deux ordres permet de comprendre quelques différences notables entre le Temple et l'Hôpital. Les débuts des Templiers furent en effet difficiles. La lettre *Christi Militibus* que le maître du Temple, Hugues de Payns écrivit à l'attention de ses camarades, est l'unique témoin nous permettant de comprendre que les premiers Templiers ont traversé une crise. En effet, ils semblent avoir été sensibles aux critiques sur la légitimité de leur milice lancés par certains de leurs contemporains. Dans sa lettre, Hugues argumentait avec beaucoup d'humilité sur l'importance d'accomplir leur mission. Précisant que chacun à sa place devait accomplir son labeur, il rapprochait les Templiers, *bellatores*, des *laboratores*, expliquant que la mission qui semblait la moins noble était parfois la plus utile. Ce

texte fut parfaitement complété par le célèbre *De laude novae militiae* de Bernard de Clairvaux qui écrivit après de multiples sollicitations d'Hugues de Payns. Dans son éloge, Bernard opposait la nouvelle milice à la chevalerie du siècle, futile et arrogante, et décrivait un modèle de Templier. Son œuvre est surtout importante parce qu'elle justifie la mission des Templiers, utilisant au passage son célèbre jeu de mots de l'homicide/malicide et qu'il rapproche les Templiers des *oratores* leur attribuant à la fois les qualités des moines et des chevaliers.

Pour l'Hôpital, un ouvrage assez fascinant peut être utilisé comme témoin des origines : le texte des *Miraculae*. Pas parce qu'il rapporte des faits sur l'ordre et sa création mais justement parce qu'il invente un hôpital des pauvres fondé aux temps bibliques et ayant accueilli Jésus et les apôtres. Cette volonté de masquer les origines véritables de l'Hôpital, issu d'un établissement financé par des marchands italiens, ses liens avec la communauté des bénédictins de Sainte-Marie Latine, ou son premier patron Jean Eleeymon est peut-être lié à sa concurrence avec le Temple pour les dons de la Terre sainte. En effet, en situant leur quartier-général sur l'esplanade du Temple, près de l'emplacement supposé du fameux Temple de Salomon, les Templiers s'étaient parés du prestige lié à l'établissement biblique. L'Hôpital, malgré son emplacement près du Saint-Sépulcre souffrait sans doute de la comparaison et voulut corriger la situation. Le texte a sans doute été composé au moment de la militarisation de l'ordre, et ancre son fondateur historique, Gérard dans la légende en lui attribuant un miracle survenu lors du siège de Jérusalem par les troupes de la première croisade.

La comparaison d'autres textes concernant les deux ordres, et que l'on pourrait considérer comme fondateurs nous éclaire davantage encore sur les particularités de chacun d'eux. La règle du Temple est attribuée aux Templiers en 1129, au concile de Troyes en même temps que l'ordre est reconnu par la papauté. Avec une milice fondée sans doute neuf ans plus tôt, nous avons une gestation assez courte et une structure assez simple : une expérience autorisée par des autorités laïques et religieuses locales en Terre sainte, est reconnue et validée plus tard par l'Église romaine qui lui fournit une règle, parachevant ainsi l'acte de création officiel d'un ordre. Pour l'Hôpital, la gestation est beaucoup plus longue et l'établissement hospitalier fondé bien avant la première croisade s'émancipe de la tutelle de la communauté de Sainte-Marie Latine puis de celle du patriarche en obtenant l'approbation et la protection papale par la bulle *Pie postulatio voluntatis* de 1113. Selon Alain Demurger, ce n'est qu'après avoir été dotée d'une règle et que celle-ci ait été approuvée par le pape, au milieu du XII^{e} siècle, que l'Hôpital est devenu un ordre.

Les règles du Temple et de l'Hôpital nous confirment combien les deux ordres étaient différents. En effet, hormis une rédaction originelle en latin, les deux textes ne se rejoignent que sur quelques points logiques pour des ordres religieux, comme la tenue, la discipline, ou le triple vœu monastique. La règle du Temple correspond à ce que l'on pourrait attendre d'un texte rédigé dans le cadre d'un concile où étaient présents à la fois des autorités religieuses et des seigneurs laïques. Le texte est assez complet, long (soixante et onze articles) et fortement inspiré de la règle bénédictine. La règle de l'Hôpital est plus courte (quinze articles dans sa version d'origine), moins complète, et se contente de poser par écrit les habitudes de vie des Hospitaliers. Elle est le produit du travail du maître Raymond du Puy et du chapitre, et omet même de traiter de l'accueil des malades dans sa première version. L'Hôpital a légiféré par la suite en promulguant des statuts qui vinrent compléter la règle. Le Temple compléta sa règle avec des *retrais* qui abordaient ou précisaient certains aspects de la vie conventuelle, certaines procédures et la discipline. Autre différence radicale entre Templiers et Hospitaliers : la diffusion de ces textes. Les Templiers ont évité de diffuser le document, cultivant comme toujours l'amour du secret et de la confidentialité, alors que les Hospitaliers ont fait traduire et ont diffusé largement leur texte.

Dans le même ordre d'idée, l'étude des structures et de l'organisation du Temple et de l'Hôpital, nous confirme à la fois des similitudes et de notables différences. Jonathan Riley-Smith s'était évertué à rappeler combien les deux ordres étaient profondément différents puisque l'un avait une vocation exclusivement militaire, alors que l'autre avait ajouté celle-ci à celle originelle de soin des pauvres malades. Les deux ordres avaient opté pour un mode d'élection assez similaire, ce qui n'est pas une coïncidence, reproduisant le schéma du Christ et de ses apôtres. Les deux maîtres s'appuient chacun sur un groupe de dignitaires influents, le couvent ou chapitre, qui les conseillent. Ces dignitaires ne sont pas exactement les mêmes dans les deux ordres, mais encore une fois on peut constater des similitudes. Si les deux ordres se sont inspiré des cours royales et baronniales, il est intéressant de constater que les deux ont fait ce choix, ce qui peut révéler encore une influence respective dans ce domaine.

L'étude de quelques exemples de tensions entre le maître et son couvent nous a permis de constater le monopole de l'Hôpital dans ce domaine. En effet, bien que rien dans les textes normatifs des deux ordres ne viennent expliquer pourquoi, les maîtres du Temple semble avoir bénéficier d'une plus grande autorité que ceux de l'Hôpital. L'explication se trouve peut-être dans la mission

unique et militaire du Temple, qui demande une plus grande discipline. Les maîtres des deux ordres se sont régulièrement inquiétés des règlements de conflits entre eux puisque plusieurs procédures ont été utilisées au fil du temps. Les nombreux domaines gérés par les Templiers et les Hospitaliers les ont amenés logiquement à se confronter pour des questions de frontières, de taxes ou de droits comme avec n'importe quel autre seigneur ou propriétaire. Dans ces procédures de règlement des conflits, Templiers et Hospitaliers acceptaient l'arbitrages de frères d'un autre ordre militaire, ce qui auraient été complètement exclu si les membres de ces deux ordres se détestaient.

La période étrange qui voit les Francs perdre Jérusalem et être presque complètement rejetés à la mer est révélatrice de l'importance prise par les Templiers et les Hospitaliers dans le royaume de Jérusalem. Vingt ans auparavant, l'hôpital et son maître Gilbert d'Assailly, avaient pris une part décisive dans la décision du roi Amaury Ier de Jérusalem (1162-1174), d'attaquer l'Égypte. Le règne de Baudouin IV (1174-1185), roi lépreux sans descendant direct, achève d'affaiblir le pouvoir royal. En effet, régulièrement immobilisé par sa maladie le roi s'est efforcé de préparer sa succession sans pouvoir empêcher les intrigues autour de la couronne. Deux camps s'opposent alors, celui de la cour et celui des barons, tandis que Templiers et Hospitaliers s'efforcent de rester loin des intrigues. Pourtant, après la mort du roi lépreux, le maître du Temple Gérard de Ridefort, prend une part active à un véritable coup d'État durant lequel Sybille, sœur de Baudouin IV, se fait couronner avec son mari Gui de Lusignan, malgré une relative opposition du maitre de l'Hôpital Roger des Moulins. Plus tard, c'est encore le maître du Temple qui persuade le roi Gui de Lusignan (1186-1192) de marcher au-devant des armées de Saladin, provocant la catastrophe de Hattin. Notons que les désaccords entre Templiers et Hospitaliers semblent se limiter aux maîtres, et non aux institutions. La personnalité de Gérard de Ridefort semble être ici la première cause des oppositions avec le maître de l'Hôpital, Roger des Moulins. Ces dissensions ne les empêchent pas de charger ensemble, contre l'avis de ce dernier, en immense infériorité numérique une troupe musulmane lors de la bataille de la fontaine du Cresson. Malgré leurs désaccords, les deux maîtres se comportent en frères d'armes, et Roger des Moulins y perd la vie. Il en est de même à Hattin où la décision de Gérard de Ridefort provoque la déroute des armées du royaume, mais où Templiers et Hospitaliers combattent côte-à-côte et partagent la même sentence pour les survivants : tous sont exécutés sur ordre de Saladin, excepté le maître du Temple. Templiers et Hospitaliers se comportent encore admirablement lors du siège d'Acre qui permit, avec l'arrivée des troupes de la troisième croisade, de sauver le royaume de Jérusalem. Gérard de Ridefort, qui s'était encore

distingué auparavant en négociant la reddition de places fortes templières pour Saladin, meurt en 1189 à Acre, laissant à la postérité une image assez négative qui a clairement influencé celle de son ordre. René Grousset considérait les ordres militaires, en particulier le Temple, comme les principaux responsables de la presque disparition des États latins d'Orient en 1187-1189.

Pourtant, au détour d'une étude sur les principaux sceaux du Temple et de l'Hôpital, on peut s'apercevoir combien les deux ordres étaient sensibles à la diffusion de certains aspects de leur image. La boule du temple représente sur une face une évocation du site où se trouve leur quartier général. Ce rappel du lien qui unit l'ordre au Temple de Salomon est fondamental pour un ordre qui sollicite des dons en Occident, et n'est pas dénué de sens pour des chevaliers qui se destinaient à protéger les pèlerins puis les lieux saints de Terre sainte. L'autre face représentant deux cavaliers sur la même monture, est considéré à la fois comme un symbole de de pauvreté, d'humilité, et de fraternité.

L'Hôpital a fait le choix pour ses principaux sceaux de représenter sur une face le maître ou le couvent, agenouillés devant une croix. L'humilité est ici le sentiment principal, tandis que l'autre face de la boule continue de poser des problèmes d'interprétation. Si beaucoup ont voulu voir dans le corps étendu sous le plafond du Saint-Sépulcre une évocation du Christ, il semble absolument impensable que ce ne soit pas une représentation du bâtiment emblématique de l'ordre qui lui a donné son nom. L'image est ainsi une évocation de l'Hôpital, voisin du Saint-Sépulcre, et rappelle à tous la mission première de l'ordre et son emplacement emblématique à Jérusalem.

Dans le domaine des sceaux, il est encore intéressant de constater à la fois des ressemblances et des différences. Les Templiers font le choix d'une représentation militaire sur une face de la boule, tout en y véhiculant des valeurs religieuses. L'Hôpital représente son maître et son couvent, dans une attitude très religieuse, priant pour l'âme de leurs protégés. Les deux ordres font, par contre, le choix d'une représentation monumentale sur l'autre face, y évoquant leurs quartiers généraux respectifs. Il est possible qu'une influence ait encore joué ici, sans qu'on puisse le démontrer.

Le fait que l'ordre du Temple et l'ordre de l'Hôpital se soient mutuellement influencés au cours de leurs deux siècles d'existence commune, prouve bien qu'ils n'étaient pas des ennemis. Un ennemi, par définition, cherche à nuire et est hostile. Ce n'est pas l'attitude qu'on eut les frères du Temple avec ceux de l'Hôpital et vice-versa. Le terme rival semble correspondre, dans le sens où

il provoque une certaine stimulation, que l'on peut identifier dans les influences mutuelles des deux ordres. Les textes normatifs du Temple et de l'Hôpital nous éclairent sur les relations entre ces deux ordres, puisque certains passages, en particulier dans les *retrais* du Temple nous informe de leur proximité. L'exemple le plus révélateur est sans doute l'obligation qu'ont les Templiers de se regrouper près de l'étendard de l'Hôpital si leur gonfanon est tombé où qu'ils sont isolés. L'inverse était sans doute vrai, même si les statuts de l'Hôpital restent muets sur ce point. Alors que beaucoup de chroniqueurs mettent l'accent sur une prétendue rivalité ou hostilité entre Templiers et Hospitaliers, leurs textes fourmillent d'exemples où les frères des deux ordres combattent ensemble en Terre sainte, où se secourent mutuellement. Par exemple, en 1163, des croisés et des Templiers viennent prêter main-forte aux Hospitaliers du Crac des Chevaliers. Est-ce une attitude à avoir envers son ennemi ? Si on peut opposer les deux maîtres du Temple et de l'Hôpital lors du couronnement de Sybille et de son mari en 1186, ils combattent pourtant l'arme à la main, côte-à-côte quelques mois plus tard, à 150 contre 7000 à la bataille de la fontaine du Cresson. On les retrouve parfois opposés sur le plan politique comme lors la guerre de succession d'Antioche, le choix des alliances égyptiennes ou damascène vers 1240, ou la guerre de Sainte-Sabas. Ces oppositions semblent être simplement liées à des décisions prises dans l'intérêt de leurs ordres et pas par opposition à un autre. Ce que les contemporains n'ont sans doute pas accepté, c'est que les Templiers et les Hospitaliers ont mené assez rapidement une politique indépendante, en l'absence d'un pouvoir royal fort autour de qui se rassembler. Lorsque Louis IX de France (1226-1270) reste en Terre sainte, après sa croisade en Égypte, Templiers et Hospitaliers se comportent exactement comme les grands seigneurs de Terre sainte qu'ils sont, appuyant et conseillant le roi.

Au XIII^{e} siècle, alors que la stratégie des États latins d'Orient est devenue défensive, les Templiers et les Hospitaliers y prennent une part énorme. Ce sont en effet les seuls à pouvoir construire, entretenir et alimenter en hommes et en matériels les puissantes forteresses qui garnissent le petit territoire franc. Celles-ci ne suffisent pas à contenir les offensives mameloukes et la seconde moitié du XIII^{e} siècle voit les États francs se faire grignoter petit à petit. Seuls des traités permettent de ralentir provisoirement l'avancée mamelouke, lorsqu'ils sont respectés. Le royaume de Jérusalem continue à survivre dans une permanente lutte de pouvoirs, entre barons et prétendants à la couronne (Frédéric II et ses héritiers, Charles d'Anjou, les rois de Chypre), et les deux grands ordres de Terre sainte sont encore pointés du doigt pour leur attitude. Ici encore on ne peut que leur reprocher leur manque de prise de position. En effet, l'incroyable dépendance du

royaume de Jérusalem envers les deux ordres aurait pu leur permettre d'imposer un prétendant à la couronne et ainsi, peut-être, sauver ce qui pouvait l'être. Mais ce n'est pas le rôle de l'Hôpital ou du Temple d'imposer un prétendant même si leur mission de protection de la Terre sainte aurait peut-être dû les inciter à se consulter puis à user de leur influence. En fait, l'arrivée en 1275 de Guillaume de Beaujeu, le maître du temple, provoque le contraire puisqu'il est favorable à Charles d'Anjou, alors que le roi Hugues III de Chypre (1267-1284) semble être le plus à même d'unifier le pays. On a donc reproché encore aux Templiers et aux Hospitaliers de s'opposer politiquement. Pourtant personne ne peut les accuser pour la perte de Saint-Jean d'Acre, et de la Terre sainte, puisqu'à nouveau ils combattent et meurent côte-à-côte en frères d'armes. Même René Grousset, on l'a vu, s'émerveillait du comportement héroïque de Guillaume de Beaujeu, qui meurt lors des combats, et de Jean de Villers, grièvement blessé, lors de la défense de Saint-Jean d'Acre.

On ne peut décemment pas reprocher aux Templiers et aux Hospitalier l'effondrement des États latins d'Orient puis la perte de la Terre sainte. Tout au plus peut-on les accuser d'avoir opté pour des politiques individuelles, plutôt que de se consulter mutuellement afin d'agir au mieux des intérêts du royaume. Mais était-ce leur rôle ? Si le Temple et l'Hôpital ont fait tout leur possible pour préserver le royaume de Jérusalem, on ne peut que regretter la disparition d'un pouvoir royal. Cette absence de pouvoir a empêché une meilleure coordination de leur action. Leur incapacité à se consulter pour soutenir un parti durant les luttes de pouvoir en Orient, et leur indépendance a sans doute contribuer à la situation presque anarchique dans le royaume. Pourtant, Templiers et Hospitaliers, n'ont jamais abandonné l'idée de revenir en Terre sainte. La tentative de l'îlot de Rouad en 1300, avec l'espoir de l'alliance mongole, témoigne de la volonté commune des deux ordres, de continuer la lutte. La perte de la Terre sainte porte pourtant un coup aux deux ordres, qui se voient remis en question puisqu'ayant échoué à la protéger. Un projet de fusion, déjà évoqué plusieurs fois est de nouveau discuté. Jacques de Molay, et Foulques de Villaret sont d'ailleurs convoqués par Clément V (1305-1314) à la fin 1306 afin d'étudier la question et de s'entretenir sur la croisade. L'arrestation des Templiers de France le 13 octobre 1307 provoque la chute de l'ordre du Temple. Les Hospitaliers s'installent à Rhodes et opèrent une mutation leur permettant de s'adapter à la nouvelle situation. Une fois de plus, l'occasion aurait été belle pour un ordre ennemi d'enfoncer les Templiers durant le procès infamant que leur inflige Philippe le Bel (1285-1314). Certes, les Hospitaliers devaient craindre également l'action du roi de France. L'ordre de l'Hôpital se montra discret durant la procédure.

En prononçant la dissolution de l'ordre du Temple en 1312, Clément V (1305-1314) mettait fin à deux siècles de coexistence entre Templiers et Hospitaliers. Pendant presque toute cette période, les deux ordres ont rayonné en Terre sainte, berceau de leurs institutions. Ils se sont nourris l'un de l'autre, au sens propre pour les proto-templiers qui bénéficiaient des restes de la table de l'Hôpital, comme au sens figuré, pour évoluer et devenir les dépositaires de la défense du royaume de Jérusalem au XIII^{e} siècle. Le virage pris par l'Hôpital qui se militarise au milieu du XII^{e} siècle, en s'inspirant du Temple, les amène à s'influencer puis à se concurrencer un peu plus. La disparition progressive d'un pouvoir royal fort, a amené ces ordres, qui ne dépendaient que d'une autorité lointaine, celle du pape, à agir de façon plus autonome, dans l'intérêt du royaume : il ne faut pas douter de leur loyauté à ce sujet.

Les chroniqueurs de l'époque, et certains historiens des croisades ont voulu diffuser l'image de deux ordres dont les luttes et les conflits avaient sapé les fondations du royaume de Jérusalem et provoquer directement ou indirectement, la perte des États latins d'Orient. On l'a vu, cette idée n'est pas crédible et est même à l'opposé de la réalité sur bien des aspects. Les nombreux points sur lesquels les deux grands ordres militaires de Terre sainte se sont inspirés l'un de l'autre contredisent clairement cette idée. En effet, ce n'est qu'au travers d'expériences communes et de bonnes relations que l'on peut s'inspirer ou copier ce qui se fait dans une autre institution. Certes on ne peut nier que les deux ordres aient été concurrents sur le terrain des donations pour la Terre sainte. De plus, si leurs missions respectives étaient complémentaires à leurs débuts, la militarisation de l'ordre de l'Hôpital l'amène à se préoccuper aussi de la défense de la Terre sainte. Une certaine rivalité, avec la saine émulsion qui y est liée a permis aux ordres de s'investir toujours plus dans la défense de la Terre sainte. La volonté d'obtenir la meilleure alliance par exemple au XIII^{e} siècle, les a conduits parfois à s'opposer politiquement, et à perturber involontairement la stabilité du fragile pouvoir. Mais se limiter à leurs oppositions, qui n'ont jamais débordé sur le plan physique, c'est oublier assez facilement les nombreux sacrifices payés par les Templiers et les Hospitaliers. En 1187, à la suite de la déroute des cornes de Hattin, les frères des deux ordres ont payé pour la mauvaise influence de Gérard de Ridefort. En 1244, à la Forbie, malgré leurs désaccords sur les alliances à suivre, ils se retrouvent à nouveau pour combattre et mourir sur le champ de bataille comme des frères d'armes. Jusqu'aux derniers instants des combats à Acre ils ont tenté de résister aux Mamelouks en 1291. Ils se sont distingués de multiples fois dans la victoire ou dans la défaite, sur les champs de bataille de Terre sainte.

On l'a vu, Templiers et Hospitaliers ont parfois été rivaux sur certains points, comme la politique, lorsqu'ils étaient partisans d'alliances différentes, ou qu'ils soutenaient des partis opposés dans les États latins d'Orient. Ils étaient certes en concurrence pour les dons destinés à la Terre sainte et se sont régulièrement opposés pour des questions foncières, comme avec d'autres nombreux seigneurs et propriétaires terriens. Mais tous ces exemples ne sauraient occulter le fait qu'ils répondaient promptement à l'appel lorsqu'il fallait risquer leur vie pour la Terre sainte ou venir au secours de leurs camarades d'autres ordres militaires. Si l'on ne devait garder qu'un terme pour désigner la relation réciproque, les liens qui finalement unissaient les frères du Temple à ceux de l'Hôpital, et qui résumerait également leur statut si particulier, ce serait certainement celui de « frères d'armes ».

Références bibliographiques

Sources

Sont précisées ici les sources utilisées, parfois anciennes mais faciles d'accès. De nombreuses publications plus récentes auraient pu être ajoutées comme ceux des collections « Sources chrétiennes » publiées par les éditions du Cerf, ou le *Corpus Christianorum* publié chez Brepols.

Alberigo, Georgio, dir. *Les Conciles œcuméniques*. 3 volumes. Paris : Éditions du Cerf, 1994.

Bernard de Clairvaux. *Éloge de la nouvelle chevalerie*. Paris : Éditions du Cerf, 1990.

Buridant, Claude, éd. *La traduction de l'Historia orientalis de Jacques de Vitry*. Paris : Klincksieck, 1896.

Champollion-Figeac, Jacques-Joseph, éd. *L'ystoire de li Normant et la chronique de Robert Viscart*. Paris : Jules Renouard, 1835.

Calvet, Antoine. *Les Légendes de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem*. Paris : Presses de l'université de Paris-Sorbonne, 2000.

Cerrini, Simonetta. *Une expérience neuve au sein de la spiritualité médiévale : l'ordre du Temple (1120-1314). Étude et édition des règles latines et françaises* (microforme). Lille : Atelier National de Reproduction des Thèses, 1999.

Curzon, Henri de, éd. *La Règle du Temple*. Paris : Librairie Renouard, 1886.

Dailliez, Laurent, éd. *Règle et Statuts de l'ordre du Temple*. Paris, Éditions Dervy, 1996.

Delaborde, Henri-François. *Chartes de Terre sainte provenant de l'abbaye de N.-D. de Josaphat*. Paris : Thorin, 1880.

Delaville Le Roulx, Joseph. *Cartulaire général de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem : 1100-1310*. 4 volumes. Paris : Ernest Leroux Éditeur, 1894-1906.

Delaville Le Roulx, Joseph. *Documents concernant les templiers extraits des archives de Malte*. Paris : 1882.

Delisle, Léopold, éd. *Chronique de Robert de Torigni, abbé du Mont-Saint-Michel*. 2 volumes. Rouen : Le Brument et Métérie, 1872-1873.

De Mas Latrie, Louis de, éd. *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*. Paris : Mme Ve Jules Renouard, 1871.

De Mas Latrie, René de, éd. *Chroniques d'Amadi et de Strambaldi*. 2volumes. Paris : Imprimerie nationale, 1891-1893.

Gabrieli, Francesco. *Chroniques arabes des croisades*. Paris : Simbad, 1996.

Gautier Map. *Contes pour les gens de la cour*. Turnhout : Brepols, 1993.

Gibb, H. A. R., éd. *The Damascus chronicle of the Crusades*, *extraded and translated from the Chronicle of Ibn al-Qalanisi.* London : Luac & co, 1932.

Guillaume de Tyr. *Histoire des régions d'outre-mer depuis l'avènement de Mahomet jusqu'en 1184*. 5 tomes. Clermont-Ferrand : Paléo, 2005-2206.

Guizot, François, éd. *Histoire de la croisade du roi Louis VII par Odon de deuil*. Paléo, 2004.

Guizot, François, éd. *Histoire de Normandie par Orderic Vital*. 4 volumes. Paris : Jean-Louis-Joseph Brière, 1825-1827.

Guizot, François, éd. *Jacques de Vitry : Histoire des croisades. Mémoires relatifs à l'histoire de France*. Tome XXII. Paris : 1826.

Hiestand, Rudolph. *Papsturkunden für Templer und Johanniter*. 2 volumes. Göttingen : Vandenhoeck und Ruprecht, 1972-1984.

Huygens, Robert Burchard Constantijn, éd. *Jacques de Vitry : Lettres de la cinquième croisade*. Turnhout : Brepols, 1998.

Huygens, Robert Burchard Constantijn, éd. *Peregrinationes Tres. Seawulf, John of Wurwbourg, Theodoricus*. *Corpus Christianorum* 139. Turnhout : Brepols, 1994.

Imâd al-Din al-Asfahâni. *Al-Fath, ou la Conquête de la Syrie et de la Palestine par Saladin*. Paris : 1972.

Isaac de l'étoile. *Sermons*. Trad. par Gaston Salet et Gaetano Raciti. Paris, 1987.

Joinville, Jean Sire de. *Histoire de saint Louis, Credo et lettre à Louis IX*. Paris : Firmin Didot frères fils et Cie, 1874.

King, Edwin. *The Rule, Statutes and Customs of the Hospitallers, 1099-1310*. Londres : Methuen, 1934.

Lizerand, Georges. *Le dossier de l'affaire des Templiers.* Paris : 1923.

Marquis d'Albon. *Cartulaire général de l'ordre du Temple. 1119?-1150*. Paris : Honoré Champion, 1913.

Michelet, Jules, éd. *Le procès des Templiers*. 2 volumes. Paris : Imprimerie nationale, 1841-1851.

Morgan, Margaret Ruth, éd. *La continuation de Guillaume de Tyr (1184-1197)*. Paris : Paul Geuthner, 1982.

Paris, Gaston, éd. *L'Estoire de la guerre sainte. Histoire en vers de la troisième croisade (1190-1192) par Ambroise*. Paris : Imprimerie nationale, 1897.

Paris, Matthieu. *Grande chronique de Matthieu Paris*. 9 volumes. Paris : Paulin Libraire-Éditeur, 1840-1841.

Pitra, Jean-Baptiste. *Analecta novissima Spicilegii Solesmensis altera continuatio*. 2volumes. Paris : 1885-1888.

Raynaud, Gaston, éd. *La geste des Chiprois. Recueil de chroniques françaises écrites en Orient aux XIIIe - XIVe siècles (Philippe de Navarre & Gérard de Monréal)*. Genève : Imprimerie Jules-Guillaume Fick, 1887.

Röricht, Reinhold, éd. *Regesta Regni Hierosolymitani (MXCVII-MCCXCI)*. Innsbruck : Libraria Academia Wagneri, 1893.

Schlumberger, Gustave, Ferdinand Chalandon et Adrien Blanchet. *Sigillographie de l'Orient latin.* Paris : Bibliothèque archéologique et historique,1943.

Usâma Ibn Munquid. *Des enseignements de la vie. Souvenir d'un gentilhomme syrien du temps des croisades*. Trad. A. Miquel. Paris : Imprimerie nationale, 1983.

Archives de l'Orient latin. 2 volumes. Paris : Leroux, 1881-1884.

Recueil des Historiens des Croisades. *Lois, Assises de Jérusalem*, 2 tomes. *Historiens occidentaux*, 5 tomes. *Historiens orientaux*, 5 tomes, 6 volumes. *Historiens grecs*, 2 tomes. *Documents arméniens*, 2 tomes. Paris, Imprimerie nationale, 1841-1906.

Ouvrages de référence

Baschet, Jérôme. La civilisation féodale. De l'an Mil à la colonisation de l'Amérique. Paris : Flammarion, 2004.

Bériou, Nicole et Philippe Josserand, dir. Prier et combattre. Dictionnaire européen des ordres religieux-militaires. Paris : Fayard, 2009.

Le Goff, Jacques. La civilisation de l'Occident médiéval. Paris : Flammarion, 2008.

Riley-Smith, Jonathan. Atlas des croisades. Traduit par Camille Cantoni. Paris : Autrement, 1996.

Tyerman, Christopher. God's War : A New History of the Crusades. Harvard University Press, 2006.

Ouvrages généraux et synthèses

Balard, Michel. *Les Latins en Orient, XIe-XVe siècle*. Paris : PUF, 2006.

Barber, Malcolm. *The New Knighthood. A History of the Order of the Temple*. Cambridge : Cambridge University Press, 1994.

Bosio, Iacomo. *Dell'Istoria della sacra Religione et illustrissima militia di San Giovanni Gierosolimitano*. 3 volumes. Roma : 1594-1602.

Contamine, Philippe. *La guerre au Moyen Âge*. Paris : 2003.

Delaville Le Roulx, Joseph. *Les Hospitaliers en Terre sainte et à Chypre (1100-1310)*. Paris : Ernest Leroux Éditeur, 1904.

Demurger, Alain. *Croisade et croisés au Moyen Âge*. Paris : Flammarion, 2006.

Demurger, Alain. *Les Hospitaliers. De Jérusalem à Rhodes, 1050-1317*. Paris : Éditions Tallandier, 2013.

Demurger, Alain. *Les Templiers. Une chevalerie chrétienne au Moyen Âge*. Éditions du seuil, 2005.

Forey, Alan. *The military orders from the 12th to the early 14th centuries*. Londres : 1992.

Madden, Thomas F., dir. *Les Croisades*. Traduit par Bernard Gauthier. Köln : Evergreen, 2008.

Nicholson, Helen. *The Knights Templar. A new history.* Sutton Pub Limited, 2001.

Prawer, Joshua. *Histoire du royaume latin de Jérusalem*. 2 tomes. Paris : CNRS éditions, 2001.

Richard, Jean. *Histoire des Croisades*. Paris : Fayard, 1996.

Riley-Smith, Jonathan. *Les croisades.* Paris : Pygmalion, 1990.

Riley-Smith, Jonathan. *The Knights Hospitaller in the Levant, c.1070-1309.* Palgrave MacMillan, 2012.

Vertot, Abbé René Aubert de. *Histoire des chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem appelés depuis chevaliers de Rhodes et aujourd'hui chevaliers de Malte.* Paris : 1726.

Monographies et études spécialisées

Les colloques du *London Center for the Study of the Crusades and the Latin East* sont régulièrement publiés sous le titre *The Military Orders*. 7 tomes en 8 volumes (Publiés à ce jour). Aldershot, Ashgate, 1994-2020.

Balard, Michel, dir. *Autour de la première croisade*. Paris : Publications de la Sorbonne, 1996.

Balard, Michel, dir. *Les Ordres militaires et la mer*. Paris : Éditions du CTHS, 2009.

Balard, Michel, Benjamin Kedar et Jonathan Riley-Smith, dir. *Dei gesta per Francos :Études sur les croisades dédiées à Jean Richard*. Aldershot, 2001.

Barber, Malcolm. *Le procès des Templiers*. Rennes : Presses universitaires, 2002.

Baudin, Arnaud, Ghislain Brunel et Nicolas Dohrmann, dir. *L'économie templière en Occident. Patrimoines, commerces, finances*. Langres : Éditions Dominique Guéniot, 2013.

Baudin, Arnaud, Ghislain Brunel et Nicolas Dohrmann, dir. *Templiers : De Jérusalem aux commanderies de Champagne*. Troyes : Coédition conseil général de l'Aube, Archives départementales à Troyes, Somogy Éditions d'Art, 2012.

Beltjens, Alain. *Aux origines de l'ordre de Malte.* Alain Beltjens Éditeur, 1995.

Burgtorf, Jochen. *The central convent of Hospitallers and Templars : history, organization, and personnel (1099/1120-1310).* Leyde, 2008.

Carraz, Damien. *L'ordre du Temple dans la basse vallée du Rhône (1124-1312). Ordres militaires, croisades et sociétés méridionales.* Lyon : Presses Universitaires de Lyon, 2005.

Carraz, Damien. *Les Templiers et la guerre.* Clermont-Ferrand : LEMME *edit*, 2012.

Cerrini, Simonetta. *La révolution des Templiers*. Paris : Pygmalion,1993.

Chevalier, Marie-Anna. *Les ordres religieux-militaires en Arménie cilicienne.* Paris : Paul Geuthner, 2009.

Claverie, Pierre-Vincent. *L'ordre du Temple en terre sainte et à Chypre au XII^e^ siècle*. 3 volumes. Nicosie : Centre de recherche scientifique, 2005.

Claverie, Pierre-Vincent. *L'ordre du Temple dans l'Orient des Croisades.* Bruxelles : De Boeck, 2014.

Demurger, Alain. *Jacques de Molay : le crépuscule des Templiers.* Paris : Payot, 2002.

De Saint-Hilaire, Paul. *Les sceaux templiers et leurs symboles*. Pardes, 1991.

Flori, Jean. *Guerre sainte, jihad, croisade. Violence et religion dans le christianisme et l'islam*. Paris : Seuil, 2002.

Flori, Jean. *La croix, la tiare et l'épée. La croisade confisquée*. Payot, 2010.

Hunyadi, Zsolt et József Laszlovsky, dir. *The Crusades and the Military Orders. Expanding the Frontiers of Medieval Latin Christianity.* Budapest : Central European University Press, 2001.

Leroy, Thierry. *Hugues de Payns, chevalier champenois fondateur de l'ordre des Templiers.* Troyes : Maison du boulanger, 2001.

Lutrell, Anthony et Léon Pressouyre, dir. *La Commanderie, institution des ordres militaires dans l'Occident médiéval.* Paris : Comité des travaux historiques et scientifiques, 2002.

Nicholson, Helen. *Love, War and the Grail. Templars, Hospitallers and Teutonic Knights in Medieval Epic and Romance,1150-1500*. Leyde : J. Brill, 2001.

Nicholson, Helen. *Templars, Hospitallers and Teutonic Knights : The image of the military orders, 1128-1291*. Leicester : Leicester University Press, 1993.

Riché, Pierre. *Petite vie de saint Bernard*. Paris : Desclée de Brouwer, 2004.

Riley-Smith, Jonathan. *Templars and Hospitallers as professed religious in the Holy Land.* Notre Dame : University of Notre Dame Press, 2010.

Annexes

Sceaux du Temple

Sceau de l'ordre du Temple (1259), France, Archives nationales, D 9863.

Image extraite de Bériou, Nicole et Philippe Josserand, dir. *Prier et combattre. Dictionnaire européen des ordres religieux-militaires*. Paris : Fayard, 2009.



Sceau de l'ordre du Temple (1255), France, Archives nationales, D 9862.

Image extraite de Bériou, Nicole et Philippe Josserand, dir. *Prier et combattre. Dictionnaire européen des ordres religieux-militaires*. Paris : Fayard, 2009.



Sceaux de l'Hôpital

Sceau de l'ordre de l'Hôpital (1384), France, Archives nationales, D 9885.

Image extraite de Bériou, Nicole et Philippe Josserand, dir. *Prier et combattre. Dictionnaire européen des ordres religieux-militaires*. Paris : Fayard, 2009.



Sceau de l'ordre de l'Hôpital (1384), France, Archives nationales, D 9878.

Image extraite de Bériou, Nicole et Philippe Josserand, dir. *Prier et combattre. Dictionnaire européen des ordres religieux-militaires*. Paris : Fayard, 2009.



Sceau de l'ordre de l'Hôpital (1384), France, Archives nationales, D 9878.

Image extraite de Bériou, Nicole et Philippe Josserand, dir. *Prier et combattre. Dictionnaire européen des ordres religieux-militaires*. Paris : Fayard, 2009.



Les *Miraculae* (version longue)

Traduction Française du manuscrit Malte, Bibl. 460. (1374\1379). Texte extrait de l'ouvrage *Les Légendes de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem* d'Antoine Calvet, Paris, Presses de l'université de Paris-Sorbonne, 2000, pages 126 à 137.

[MELCHIOR ET ANTIOCHUS]

Il est dit ci-dessus comment la sainte maison de l'Hôpital de St Jean de Jérusalem fut fondée par la puissance et selon la volonté de Dieu, Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Nous portons à la connaissance de tous ceux qui existent et qui existeront la naissance au temps du premier Jules César, empereur de Rome, et à celui d'Antiochus, prince de la ville d'Antioche, de la maison de saint Jean de Jérusalem. S'il plaît au Seigneur qui a créé tout ce qui vit et à son doux Fils qu'Il nous envoie le Saint-Esprit, qui tous trois sont un seul Père, Fils et Saint-Esprit, le Dieu tout-Puissant, nous accordant [ainsi] une assistance véritable afin que nous puissions traduire de latin en langue romane de si belle façon que Jean-Baptiste la juge à son gré.

Il était donc en ce temps-là un prêtre, supérieur des autres prêtres à Jérusalem, répondant au nom de Melchior, qui viola avec effraction le sépulcre de David de la manière la plus sacrilège qui soit. Il en tira un butin inappréciable tant en or et vêtements précieux qu'avaient déposés les rois qui après David vinrent à son sépulcre [pour lui rendre hommage]. Melchior fut accusé de ce crime devant Antiochus, le prince de la ville d'Antioche, qui en ce temps-là était seigneur et duc [nommé] par le commandement de Jules César. Antiochus, en proie à une très grande colère, réfléchit intensément à la manière de punir le plus justement possible ce vol. La seconde nuit après, alors qu'il se couchait dans son lit, il continuait de beaucoup penser à la manière dont il allait s'acquitter de cette tâche. Enfin, après avoir tant réfléchi, il s'endormit. L'ange s'empara alors de son esprit et l'emporta au Mont Calvaire. Là, le Roi des rois vint devant lui et il lui dit : « Ne porte pas la main sur ce saint prêtre et ne répand pas son sang ! Car en ce lieu-ci, que je te montre, tous les deux vous allez me bâtir une maison de piété ouverte à tous les pauvres qui viendront. Je te demande, à toi comme à Melchior, que tout l'avoir qui fut tiré du sépulchre de saint David soit employé pour bâtir la maison des pauvres. » Que vous dirai-je de plus ? l'Esprit-Saint souffle là où

il lui plaît puisque Dieu prend pitié de tous ceux qui lui plaisent. Cette nuit-là, il se manifesta au saint prêtre Melchior et lui dit : « Lève-toi et vas devant le Mont Calvaire et là tu trouveras des fondations, en ce lieu-même, vous me ferez une maison solide et fortifiée. Dans cette maison doivent être accueillis des hommes de toute condition, Car qui reçoit le pauvre me reçoit. » Quand vint le lendemain, à l'aube naissante, le grand-prêtre descendit du Mont Calvaire. En chemin, il rencontra le prince de sorte qu'ils se mirent à discuter entre eux de quelle manière Dieu avait révélé à chacun la bonne voie. Melchior, le prince et tout leur entourage se réjouirent de cette leçon que Dieu leur avait dispensée. [La preuve en est] que Melchior, ce saint prêtre, donna la totalité de ce qu'il avait découvert du trésor, qui se trouvait dans le sépulcre de David, pour avoir l'honneur de bâtir la maison et pour toujours servir les pauvres. Comme on le trouve par écrit dans le livre des Maccabées, quand Judas Maccabée vit et reconnut qu'il serait bon que l'on dût prier à l'intention des morts il envoya à Jérusalem .VII. drachmes d'argent d'une part pour être offertes à l'Hôpital des pauvres et d'autre part pour qu'ils [les pauvres] fissent des prières pour les morts. Il parut alors convenable à Melchior d'établir des frères pour le service de la maison et des pauvres. Dans cette sainte maison dont nous venons de parler vinrent de toutes parts un grand nombre de malades et de nécessiteux. Ils y étaient accueillis pour être servis le plus bénignement possible selon le St Égard et par amour de Dieu, Notre-Seigneur. Quand le prince Antiochus mourut il légua à cette sainte maison de Jérusalem une très grande partie de ses richesses.

[ZACHARIE]

Nous portons à votre connaissance un [deuxième] très grand miracle que devraient écouter tous ceux qui croient en Notre-Seigneur, Jésus-Christ. En effet le Seigneur apparut au prophète Zacharie un jour qu'il sacrifiait à Dieu. Le Fils de Dieu lui apparut donc ce jour-là et Il lui dit : « Melchior, notre frère, a quitté ce monde. Son âme est au paradis. C'est pourquoi je te demande ainsi qu'à ton fils et à ta femme d'aller à Jérusalem où vous me servirez, moi et mes pauvres, jusqu'à ce que Julien le Romain vienne à Jérusalem. » Quand Zacharie eut achevé le service [divin] qu'il offrait au Seigneur et que, mi-joyeux, mi-épouvanté, il fut rentré chez lui, il raconta en pleurant à sa femme et à son fils ce que Dieu leur avait demandé de faire. Tous trois donc, ayant rendu grâce à Dieu Notre-Seigneur, le plus tôt possible allèrent à Jérusalem où ils se rendirent avec tout ce qu'ils

possédaient à l'Hôpital des pauvres et [donc] à Dieu afin de servir très bénignement Dieu et l'Hôpital des pauvres.

[JULIEN LE ROMAIN]

Il advint un [troisième] grand miracle : Octave, empereur de Rome, envoya à Jérusalem Julien le Romain accompagné d'autres gentilshommes afin de recueillir le tribut des Juifs. Quand ils arrivèrent près de la Crète en une île qui s'appelle Rhodes, leur navire sombra (*despessa*) et tous se noyèrent excepté Julien le Romain que le Fils de Dieu amena jusqu'à la terre ferme avec une grande douceur. Lorsque Julien vit ce qu'il lui était arrivé, il demanda : « Qui êtes-vous, Seigneur, vous qui m'avez délivré d'un si grand péril ? » Le Seigneur lui répondit : « Je suis le Fils de Dieu qui t'ai établi pour devenir l'hôte de la maison des pauvres de Jérusalem où dans peu de temps je viendrais physiquement. » C'est ainsi que Julien, après avoir accueilli avec grande joie la bénédiction de Notre-Seigneur Dieu, vint à Jérusalem [où il se présenta] à saint Zacharie et aux autres frères qui ensemble le reçurent comme père.

[L'HÔPITAL DANS LA VILLE SAINTE]

Après cela, quand le Seigneur vint sur terre pour le salut de son peuple et qu'il voulut manifester sa Gloire au peuple, il appela ses apôtres et ses disciples et vint à Jérusalem. Ce qu'il avait montré par le Saint-Esprit par le truchement d'un grand nombre de ceux de l'Hôpital, quand il fut physiquement homme, il [le] réalisa [par] des miracles en présence de ses disciples et des apôtres, prêchant le salut des âmes. Dieu fit un très grand bien dans cette maison, car il voulut se manifester à ceux-ci étendant les mains sur les disciples et les pauvres de la maison et il leur dit : « Qui vous honore, c'est moi qu'il honorera et qui vous accueille m'accueille. Malheur à celui qui méprise l'un de ces petits ! » Sachez aussi que dans cette maison le Seigneur dit à un sage : « Tu aimeras ton Dieu de tout ton cœur et de toute ta pensée, etc. » Et il lui dit d'autres paroles comme il est écrit dans l'Évangile. Sachez encore que c'est dans cette maison où, alors que Jésus-Christ était mis en croix, les apôtres se réfugièrent fermant les portes à double tour par crainte des Juifs. C'est [aussi] dans cette sainte maison que se rendirent notre douce Vierge Marie et saint Jean l'Évangéliste. Le Seigneur, alors qu'il pendait en croix pour nous-autres pécheurs, dit à saint Jean :

« Voici ta mère ! » Puis il dit à sa douce mère : « Voici ton fils ! ». C'est encore dans cette maison, dans l'Hôpital, où vint Jésus-Christ huit jours après Pâques, toutes portes closes, [c'est là] que se tenant au milieu de ses disciples il leur dit : « La paix soit avec vous ! » Puis il leur montra ses mains et le côté. Or saint Thomas n'était pas avec eux quand Jésus vint. Aussi les disciples, quand celui-ci se montra, allèrent-ils vers lui et ils lui déclarèrent : « Nous avons vu le Seigneur ! » Mais saint Thomas leur répondit : « Tant que je n'ai pas vu les trous de ses mains et de ses pieds qu'y occasionnèrent les clous [de la croix], je ne le crois pas et surtout tant que je n'ai pas mis mes mains dans la plaie de son côté. » Huit jours après, comme en témoigne saint Jean l'Évangéliste, alors que les disciples se trouvaient en cette sainte maison, toutes portes closes, et que saint Thomas se tenait avec eux, Jésus-Christ vint. Il leur dit : « La paix soit avec vous ! » Puis il se tourna vers Thomas et dit : « Mets ici tes doigts dans les trous de mes mains, de mes pieds et de mon flanc. Et ne soit pas mécréant mais fidèle ! » Thomas en cette maison reconnut son Créateur. Le Seigneur lui dit alors : « Car tu m'as vu, Thomas, tu m'as cru ! Bienheureux ceux qui ne me verront pas et me croiront ! » En ce temps-là, Annanie et Saphire, sa femme, quittèrent le monde et se vouèrent à la compagnie du Christ et des apôtres. Or comme ils ne rendirent à Dieu ni à l'Hôpital, ni aux pauvres, et ne portèrent pas aux pieds des apôtres ce qu'ils possédaient, ils moururent à cause de cela de manière subite. Et saint Pierre ne permit pas qu'on les ensevelisse au cimetière mais dehors comme excommuniés. Quand Dieu voulut envoyer prêcher ses apôtres et ses disciples, ceux qui étaient les anciens diacres, comme saint Étienne le premier martyr, Philippe, Prochore, Nicanor, Timon, Parmenas, et Nicolas d'Antioche gardèrent la maison et servirent les pauvres. En ce temps-là il y eut beaucoup de peuples divers, tantôt les Grecs, tantôt les Sarrasins qui occupèrent la ville de Jérusalem et la terre de Promesse. Or quoique la sainte maison de Jérusalem fut dans un grand état de dénuement elle continuait d'accueillir les pauvres et les malades.

[GÉRARD]

Alors que les Sarrasins étaient devenus en dernier lieu les maîtres de Jérusalem, les Grecs l'ayant perdue, un serviteur de Jésus-Christ qui s'appelait Gérard, gardien de la sainte maison de l'Hôpital de Jérusalem distribuait aux pauvres, qu'ils servaient bénignement, les aumônes que lui faisaient les Sarrasins. Quand il fut arrivé le temps où le Seigneur voulut que les Chrétiens possédassent la terre de promesse, Godefroy de Bouillon avec la grande croisade des barons et des

saints pèlerins qui furent attirés par la prédiction divine, allant par monts et par vaux et traversant de grandes régions comme le pays de Romanie, arrivèrent jusqu'à Antioche qu'ils assiégèrent. La puissance de Dieu fit qu'ils prirent la ville ainsi qu'un grand nombre de Sarrasins, ville qu'ils s'employèrent à fortifier de belle façon. De là ils partirent sur Tripoli et s'en emparèrent. Puis ils prirent Acre. De là ils marchèrent sur Jérusalem. L'armée souffrit alors d'une si importante famine qu'on trouvait avec peine du pain à vendre. Pendant ce temps, Gérard, le serviteur des pauvres de l'Hôpital de Jérusalem, trois ou quatre fois par jour remplissait de pain son manteau autant qu'il pouvait. Puis il en jetait par-dessus les murailles aux Chrétiens en guise de pierres. Ha beau Seigneur Dieu, qui a le pouvoir de raconter vos merveilles ! En effet Gérard, ce gardien des pauvres de l'Hôpital, fut dénoncé devant le sultan par les Sarrasins montant la garde près des remparts. Le sultan donc ordonna à ceux des Sarrasins qui l'avaient dénoncé de l'attraper [sur le fait], quand Gérard serait en train de jeter le pain aux Chrétiens et de l'amener devant lui avec le pain, sinon il ne les croirait pas. Vint ensuite le jour où, alors que Gérard comme à son habitude [commençait à jeter le pain aux Chrétiens], les Sarrasins le traînèrent avec le pain qu'il serrait sur son giron devant le sultan. Mais au moment où les Sarrasins [se préparaient] à montrer le pain au sultan, la puissance de Dieu fit que le pain se changea en pierres. Quand le sultan s'aperçut de la mauvaise foi des Sarrazins, il laissa en paix Gérard et lui donna l'ordre de combattre les Chrétiens sans rien changer à ses habitudes. Entendant cela, à la place de pierres Gérard jeta tous les jours à l'armée des Chrétiens plus de pain que de coutume.

L'armée chrétienne assiégea Jérusalem un si long temps qu'à la fin ils s'emparèrent de la ville, tuant un grand nombre de Sarrasins. Ils éprouvèrent une très grande joie de la victoire que Dieu leur avait accordé ; ils se rendirent au sépulchre de Jésus-Christ chantant et rendant grâce au Seigneur. Puis ils se répandirent dans tous les autres lieux de la ville. Les barons ensuite partagèrent les possessions de Jérusalem attribuant à Gérard et à l'Hôpital de Jérusalem une grande part des dites possessions en l'honneur de saint Jean Baptiste. Puis en ce temps du maître Gérard, Dieu augmenta de beaucoup la maison de l'Hôpital de rentes et de propriétés dans le royaume de Jérusalem. Quand Gérard mourut et que son âme alla au paradis, frère Raymond le remplaça. Pour la gloire de Dieu, il bâtit des maisons, des fermes et des châteaux et améliora de beaucoup la maison de l'Hôpital par [l'acquisition] de grandes propriétés. Raymond décréta les statuts de la maison de l'Hôpital, ainsi que la Règle, qui sont toujours en vigueur. Il les fit confirmer par le pape Innocent II.

Que Dieu, Seigneur du monde entier, juge dignes les frères de l'Hôpital [d'être délivrés] de tout mal et de tous péchés et qu'Il les fasse parvenir à la Cité céleste de Jérusalem avec tous leurs bienfaiteurs. Amen.

Lettre Christi militibus

Texte extrait du travail de Clément Sclafert, « Lettre inédite de Hugues de Saint-Victor aux chevaliers du Temple », *Revue d'ascétique et de mystique*, 34 (1958).

Ici commence le prologue de maître Hugues de Saint-Victor.

Aux soldats du Christ qui, par leur religieux comportement dans le Temple de Jérusalem, s'appliquent avec ferveur à leur sanctification, Hugues pécheur. Combattre et vaincre et être couronné dans le Christ Jésus Notre Seigneur.

Ici commence l'exhortation du même aux soldats du Temple.

Plus le diable, frères très chers, se tient aux aguets pour nous tromper et pour nous perdre, plus nous devons être sur nos gardes, par une circonspection toujours en éveil, non seulement contre le mal, mais aussi quand nous faisons le bien.

Le premier effort du diable est en effet de nous entraîner au péché. Le second est de corrompre nos intentions dans nos bonnes œuvres. Le troisième consiste, sous apparence de progrès, à nous rendre instables dans le bien en nous détournant des œuvres de vertu que nous avons entreprises. Pour nous garder de la première tromperie, l'Écriture dit : « Mon fils prends garde à ne jamais consentir au péché » (Tobie, IV, 6). Pour nous garder de la seconde tromperie, elle dit dans un autre endroit : « Fais bien le bien ». Celui-là ne fait pas bien le bien qui, dans une œuvre bonne, ne cherche pas la gloire de Dieu mais la sienne. Pour nous garder de la troisième tromperie, elle dit ailleurs : « Reste où tu es ». Celui-là ne veut pour ainsi dire pas rester où il est qui, de la tâche qu'il est par devoir tenu de remplir, se laisse toujours arracher et attirer ailleurs par l'inconstance de son esprit et les caprices de son désir.

C'est pour corriger cette inconstance et cette légèreté que l'Apôtre dit : « Que chacun demeure dans l'état où il a été appelé » (I Cor. VII, 20), celui-ci dans tel état, celui-ci dans tel autre. Voyez, frères ; si tous les membres du corps remplissaient un seul office, le corps lui-même ne

saurait tout entier subsister. Écoutez l'Apôtre : « Si le pied disait : puisque je ne suis pas l'œil, je ne suis pas du corps, ne serait-il pas du corps tout autant ? » (I Cor. XII, 16) : C'est souvent ce qui est le moins noble qui est le plus utile. Le pied touche la terre, mais il porte tout le corps. Ne vous trompez pas vous-mêmes : chacun recevra sa récompense selon son travail. Les toits des maisons reçoivent la pluie et la grêle et le vent mais s'il n'y avait pas de toitures, que feraient les lambris couverts de peintures ?

Si nous proposons ces réflexions, frères, c'est que nous avons entendu dire que certains d'entre vous étaient troublés par quelques gens de peu de sagesse, comme si la profession par laquelle vous avez consacré votre vie à porter les armes contre les ennemis de la foi et de la paix pour la défense des chrétiens, comme si votre profession, dis-je, était ou illicite ou pernicieuse, autrement dit, si elle constituait un péché ou l'empêchement d'un plus grand progrès.

C'est ce que je vous disais : le diable ne dort pas. Il sait que s'il veut vous persuader de pécher, vous ne l'écouterez pas et vous ne consentirez pas. C'est pourquoi il ne vous dit pas : enivrez-vous, commettez l'impureté, disputez-vous, dénigrez. Vous avez rendu vain son premier effort en rejetant les péchés. Dans son second effort vous avez aussi écrasé l'adversaire. En temps de paix en effet vous combattez votre propre chair par les jeûnes et par l'abstinence et quand, dans les œuvres de vertu il vous suggère de l'orgueil, vous résiste et vous êtes vainqueurs. En temps de guerre, vous combattez par les armes contre les ennemis de la paix qui (vous ?) font tort ou veulent vous faire tort.

Mais cet ennemi invisible qui toujours tente et s'acharne cruellement, s'efforce de corrompre le bon travail que vous accomplissez d'un zèle raisonnable et juste. Comme il travaille à corrompre l'action extérieure par l'intention, il vous suggère la haine et la fureur quand vous tuez ; il vous suggère la cupidité quand vous enlevez les dépouilles. Vous repoussez partout ses embûches parce que, quand vous tue, ce n'est pas injustement que vous haïssez et quand vous dépouillez ce n'est pas injustement que vous convoitez. Je dis : ce n'est pas injustement que vous haïssez parce que vous ne haïssez pas l'homme mais l'iniquité. Je dis : ce n'est pas injustement que vous convoitez parce que vous enlevez ce qui, vu leurs péchés, est justement ôté et, vu votre travail, est justement mérité. « L'ouvrier en effet est digne de son salaire » (Luc, X, 7 I ; Tim. V. 18). Si « on ne muselle pas le bœuf qui foule le grain » (I Cor. IX, 9 ; I Tim. V, 18) de quel droit refuserait-on son salaire à l'homme qui travaille ? Si à l'homme qui prend la parole pour l'édification de son prochain on

donne une récompense, à l'homme qui sacrifie sa vie pour sauver celle de son prochain ne serait-il pas dû une redevance ? Si j'ai dit que le diable a été vaincu sur ce point c'est qu'il n'a rien trouvé qui lui appartienne, en vous dont l'intention est aussi pure que l'action.

C'est pourquoi il porte le combat sur un autre point. Comme il ne peut nier que ce que vous faites soit bien, il s'efforce d'obtenir que, dans ce bien que vous faites, vous ne gardiez pas la persévérance qui est le couronnement de tout bien. Il accorde ce qu'il ne peut nier : ce que vous faites est bien. Mais il vous conseille de quitter ce moindre bien pour un plus grand bien, non afin que vous fassiez celui-ci, mais afin que vous ne fassiez pas celui-là. Il n'a cure de ce qu'il peut dire pourvu qu'il vous arrache à votre ferme propos. Ce qu'il veut absolument c'est que vous sortiez de là où vous êtes. Voilà pourquoi il promet merveille afin de vous faire sortir et qu'une fois dehors il ne vous permette ni d'aller vers ce plus grand bien ni de revenir vers ce moindre bien.

Voilà la tromperie de l'ennemi. Voilà l'habileté, la fourberie du diable qui désire vous faire mordre la poussière. C'est pourquoi tenez ferme, résistez à votre adversaire qui est lion et dragon. Il vient comme un lion pour vous briser : il vient comme un dragon pour vous tromper. Ne vous fiez pas à lui. Tenez pour suspect tout ce que vous suggérera l'ennemi, même si la suggestion paraît bonne. Souvenez-vous de ce qu'a dit à votre mère cet habile persuadeur : « Mangez, dit-il, vous serez comme des dieux. » Voyez comme il promet la divinité pour apprendre à mépriser l'humanité ; il fait miroiter la majesté pour ôter l'humilité.

Vous donc, frères, instruits par cette première tromperie, soyez sur vos gardes et n'acceptez pas facilement des conseils qui vous engagent à monter vers la divinité. Souvenez-vous que vous êtes hommes. Retenez humblement le don que Dieu vous a fait ; acceptez patiemment ce que Dieu a disposé à votre sujet. Et si par hasard il vous vient à l'esprit le désir d'un ordre plus haut, sachez qu'en tout ordre celui-là est le plus haut qui est le meilleur.

Judas du sommet de l'apostolat est précipité ; et le publicain qui s'accuse humblement est justifié. Si le lieu pouvait sauver, le diable du haut du ciel ne serait pas tombé. D'autre part, si le lieu pouvait damner, Job sur son fumier du diable n'aurait pas vaincu. De là concluez que ni le lieu ni l'extérieur ne sont rien devant Dieu. Mais que dit l'apôtre Paul ? « Ni la circoncision ni l'incirconcision n'ont de valeur, mais seulement d'être une créature nouvelle. » (Gal. VI, 15).

Si donc le progrès t'attire et si tu veux monter vers le mieux ne regarde pas hors de toi, ramène ton œil vers le dedans où Dieu regarde. Là est la bonne montée où est la vraie vertu. C'est ainsi qu'il est dit du juste : « Il a disposé des montées dans son cœur. Ils iront de hauteur en hauteur : le Dieu des dieux leur apparaîtra dans Sion » (Ps. 83, 6). Mais vous dites peut-être que l'occupation qui vous détourne par les soucis extérieurs produit un empêchement au progrès intérieur et aux ascensions spirituelles. Vous cherchez la paix et le repos afin de pouvoir fructifier pour Dieu, car la solitude est l'amie de la contemplation. En disant cela vous avez le zèle de Dieu mais non pas « selon la sagesse » (Rom. X, 2). « Vous ne savez pas ce que vous demandez » (Matth. XX, 22). Écoutez ce que répond le Christ, non pas moi. Vous demandez d'être assis à sa droite et à sa gauche dans son royaume. Vous voulez être assis et vous reposer avec le Christ régnant, mais vous ne voulez pas travailler et vous fatiguer avec le Christ combattant. Ce que vous demandez serait heureux si toutefois c'était juste. Comme ce que vous demandez n'est pas juste, vous ne savez pas ce que vous demandez.

L'ordre de la justice exige que qui veut régner ne refuse pas de travailler. Celui qui cherche la couronne ne doit pas esquiver le combat. Le Christ lui-même que vous devez suivre avant le moment où il monte en sécurité vers le ciel à la droite du Père a travaillé sur terre en luttant contre des hommes impies et méchants. Voyez, frères : si c'était à la manière que vous dites qu'on devrait chercher le repos et la paix, nul ordre dans l'église de Dieu ne subsisterait. Même les habitants du saint désert ne peuvent fuir si bien toute occupation qu'ils ne travaillent pour le vivre et le vêtement et les autres nécessités de la vie mortelle. S'il n'y avait ceux qui labourent, ceux qui sèment, ceux qui récoltent, et ceux qui préparent, que feraient ceux qui contemplent ? Si les apôtres avaient dit au Christ : nous voulons nous reposer, trouver du loisir et contempler, non pas courir çà et là ni travailler, nous voulons être loin des contradictions et des disputes des hommes, si donc les apôtres avaient ainsi parlé à Jésus-Christ, où y aurait-il maintenant des chrétiens ?

C'est pourquoi voyez, frères, comment l'ennemi sous prétexte de piété s'efforce de vous conduire au piège de l'erreur. Des hommes de vertu ne doivent pas fuir l'incommodité mais la faute, non la fatigue du corps mais le trouble de l'esprit. Un serviteur de Dieu sait, et dans les occupations demeurer tranquille, et dans les complications demeurer sans trouble. Il sait être content de son sort et ne pas, par légèreté, s'évader des dispositions divines, ni, par orgueil, contredire à la volonté divine. Dieu est le maître en effet et nous sommes ses serviteurs et, dans sa grande maison, il a mis

chacun en place posant pour règle que celui qui aura été le plus humble dans les devoirs de l'administration devienne le plus haut dans les récompenses de la rétribution.

Mais dans la réalité, la tentation ennemie ne laisse en paix nulle part les cœurs des pauvres humains : elle inspire aux supérieurs le désespoir de se voir préposés, aux inférieurs l'indignation de se voir subordonnés. Elle dit aux maîtres qu'ils ne peuvent être sauvés s'ils ne rejettent les soucis du commandement ; aux serviteurs elle dit qu'ils ne participent pas à la vie religieuse parce qu'ils ne participent pas au gouvernement.

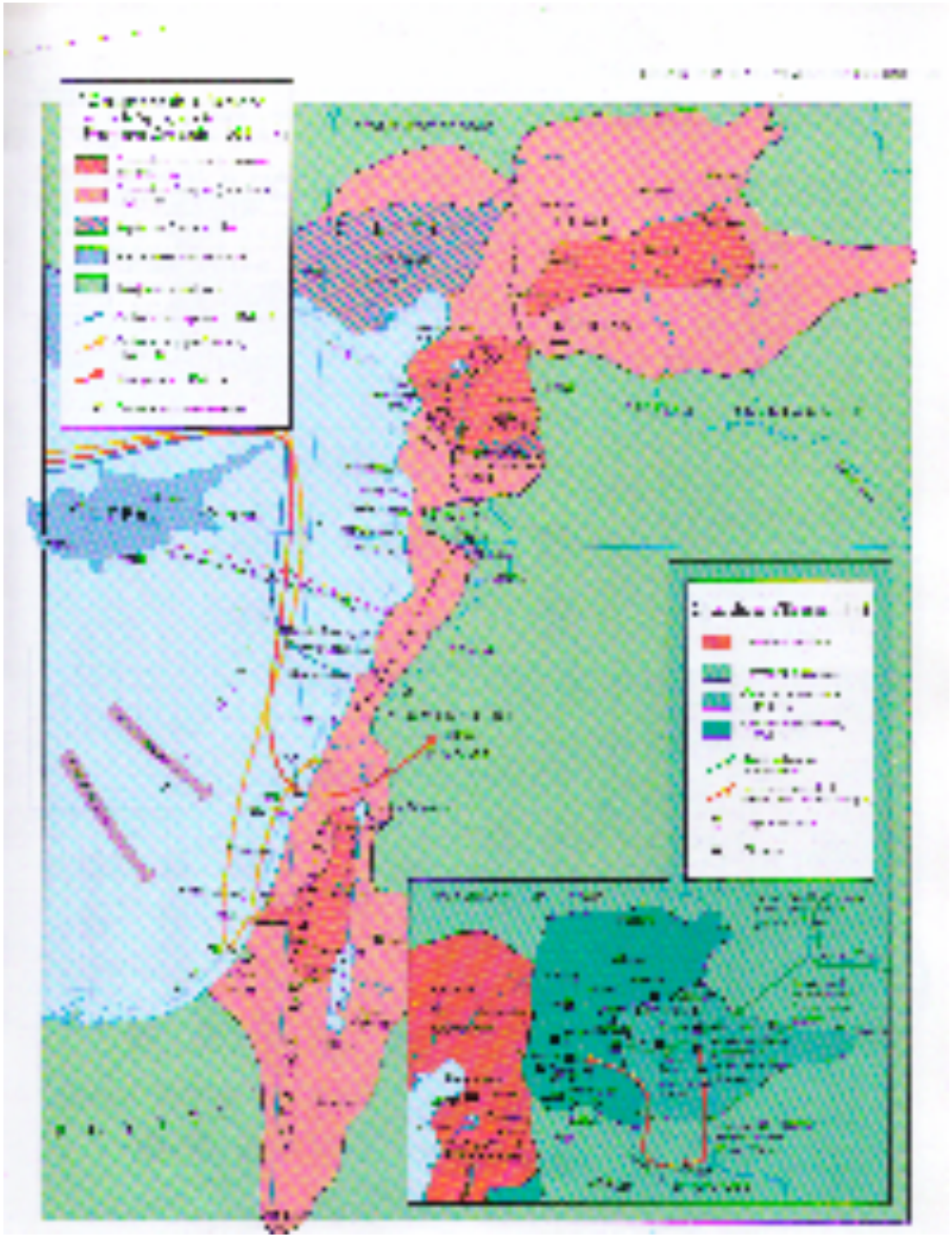
Ô tromperie ennemie, quand cesseras-tu ? Comment l'ange de Satan se transforme-t-il en ange de lumière ? Si le diable conseillait de désirer les pompes du monde, on le reconnaîtrait aisément. Mais il dit aux soldats du Christ de déposer les armes, de ne plus faire la guerre, de fuir le tumulte, de gagner quelque retraite, afin qu'en présentant un faux semblant d'humilité il ôte la vraie humilité. Qu'est-ce en effet qu'être orgueilleux sinon ne pas obéir en ce qui nous est ordonné par Dieu ? Ayant ainsi secoué les supérieurs, Satan se tourne vers les inférieurs pour les mettre en déroute.

Pourquoi, dit-il, travaillez-vous inutilement ? Pourquoi dépenser en vain un tel effort ? Ces hommes que vous servez vous font participer à leur labeur, mais ils ne veulent pas vous admettre à la participation de la fraternité (confrérie). Quand viennent vers les soldats du Temple les salutations des fidèles, quand les prières sont faites dans le monde entier pour les soldats du Temple, il n'y est fait de vous aucune mention, aucun rappel. Et quand presque tout le travail corporel vous incombe, tout le fruit spirituel rejaillit vers eux. Retirez-vous donc de cette société et offrez le sacrifice de votre travail dans un autre lieu où le zèle de votre ferveur soit manifeste et fructueux.

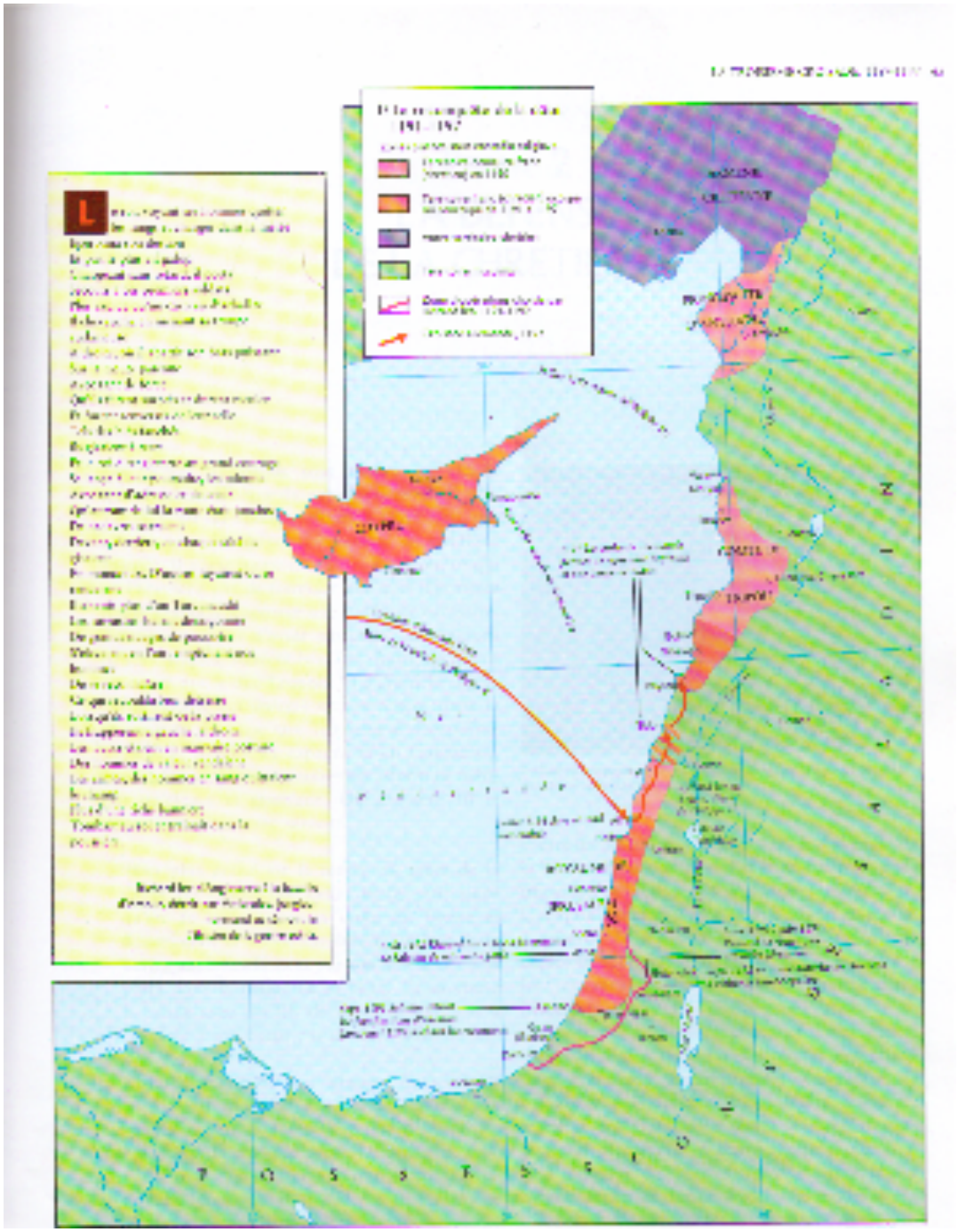
Voyez, frères, comme le trompeur multiforme se tourne vers toute sorte de fourberie. Il fait murmurer ceux-là parce qu'ils sont les chefs et qu'ils sont connus ; il fait murmurer ceux-ci parce qu'ils sont les sujets et qu'ils sont ignorés, comme si Dieu ne les connaissait pas du moment que les hommes ne les nomment pas. Voyez cependant, frères, qu'ici encore votre tentateur s'est trouvé sot. Je pense en effet qu'il n'est parmi vous homme raisonnable qui ignore que toute vertu est d'autant plus en sécurité qu'elle est plus cachée. Aucun fidèle ne doit mettre en doute ceci : quiconque se trouve placé dans une société parmi ceux qui servent le Christ et participe à leur travail, celui-là sans équivoque possible participera à leur récompense.

Si tel est votre sentiment, frères très chers, et si vous gardez la paix de votre société, le Dieu de la paix sera avec vous.

Cartes



(États latins d'Orient. Carte extraite de RILEY-SMITH, Jonathan, *Atlas des croisades*, Paris, Autrement, 1996)



(Les reconquêtes. Carte extraite de RILEY-SMITH, Jonathan, *Atlas des croisades*, Paris, Autrement, 1996)